

# Bulletin du Conseil communal

N° 8



Lausanne

Séance du 12 décembre 2012 – Deuxième partie





## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 12 décembre 2012

8<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2012, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M<sup>me</sup> Janine Resplendino, présidente

### Sommaire

<b>Deuxième partie</b> .....	997
<b>Crédits supplémentaires pour 2012 (2<sup>e</sup> série)</b>	
Préavis N° 2012/46 du 18 octobre 2012 .....	997
Rapport.....	1034
Discussion .....	1040
<b>Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – Crédit cadre annuel 2013</b>	
Préavis N° 2012/49 du 25 octobre 2012.....	1042
Rapport.....	1047
Discussion .....	1048
<b>Autorisations d'achats pour l'exercice 2013</b>	
Préavis N° 2012/48 du 25 octobre 2012.....	1049
Rapport.....	1061
Discussion .....	1065
<b>Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadre annuels 2013.</b>	
Préavis N° 2012/51 du 1 <sup>er</sup> novembre 2012.....	1068
Rapport.....	1083
Discussion .....	1084
<b>Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif. Demande de crédit cadre. Quatrième étape (2013 – 2017)</b>	
Préavis N° 2012/34 du 12 juillet 2012 .....	1085
Rapport.....	1094
Discussion .....	1095
<b>Réaménagement du chemin de la Prairie consécutif à la réalisation de 5 bâtiments de logements sur la parcelle 20454 sise à l'avenue de Provence et extension de la zone 30 de Montelly sur le quartier de Malley</b>	
Préavis N° 2012/38 du 23 mai 2012.....	1096
Rapport.....	1103
Discussion .....	1105

**Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre le chemin du Levant, l'avenue de Jaman, l'avenue Charles-Secrétan et le chemin de Bellevue. Radiation du plan d'extension N° 593 approuvé par le Conseil d'Etat le 23 juillet 1980.**

Préavis N° 2012/41 du 20 septembre 2012 .....	1106
Rapport.....	1121
Discussion .....	1122

**Initiatives et pétitions en cours de traitement – situation au 30 juin 2012**

Rapport N° 2012/1 du 20 septembre 2012 .....	1125
Rapport.....	1172
Discussion .....	1181

**Rapport sur la gestion municipale pour 2011 et réponses aux 20 observations de la Commission permanente de gestion ; compléments de réponses à deux observations pour l'exercice 2010**

Rapport du 7 novembre 2012 .....	1194
Discussion .....	1196

**Deuxième partie**

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> Thérèse de Meuron, Martine Fiora-Guttmann, Claude Nicole Grin, Sophie Michaud Gigon, Diane Wild.

Membres absents non excusés : MM. Matthieu Carrel, Moscheni Fabrice.

Membres présents	93
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	2
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 21 h, à l'Hôtel de Ville.

**La présidente** : – Concernant cette deuxième partie de soirée, je vous propose de finir les préavis financiers, le R43, R44, R45, R46. Il me semble raisonnable de se dire que nous n'allons pas commencer le préavis 2012/22 concernant la mendicité à moins que l'un d'entre vous s'oppose fermement à cette proposition. Par contre si nous avons le temps nous allons prendre d'autres urgences municipales comme la série R37, R38, R39 et si nous ne finissons pas épouvantablement tard, je pense qu'un certain nombre d'entre vous seront également satisfaits et moi la première.

Je vous propose, je vous propose de prendre le préavis 2012/46 et toute de suite après nous prendrons le préavis 2012/49, ce qui permettra à M. Philippe Clivaz de rester assis puisqu'il est le rapporteur de ces deux préavis et de ne pas faire trop d'allers et retours. Le préavis 2012/46 concerne les crédits supplémentaires 2012 – 2<sup>ème</sup> série. Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**Crédits supplémentaires pour 2012 (2<sup>e</sup> série)**

Préavis N° 2012/46 du 18 octobre 2012

Finances et patrimoine vert

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2012, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Revenus de fonctionnement</i>
<b>A. Budget de fonctionnement</b>	fr.	fr.
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 3 du préavis)</i>	4'020'300.-	2'233'900.-
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i>	235'500.-	55'000.-

**C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif**

Total des crédits complémentaires 23'400.- 0.-

(détail en page 40 du préavis)

Pour information, voici la comparaison entre les crédits supplémentaires de 2011 et ceux de 2012 :

	<i>1<sup>ère</sup> série 2011</i>	<i>2<sup>ème</sup> série 2011</i>	<i>1<sup>ère</sup> série 2012</i>	<i>2<sup>ème</sup> série 2012</i>
<b>A. Budget de fonctionnement</b>	fr.	fr.	fr.	fr.
Total des charges	7'993'900.-	4'084'300.-	2'098'800.-	4'020'300.-
Total des revenus	-306'200.-	-	-	-
		1'121'100.-	1'429'000.-	2'233'900.-
Total net	7'687'700.-	2'963'200.-	669'800.-	1'786'400.-
<b>B. Autorisations d'achats</b>				
Total des autorisations d'achats	1'073'100.-	203'500.-	3'585'600.-	235'500.-
Total des revenus	0.-	-700.-	-696'900.-	-55'000.-
Total net	1'073'100.-	202'800.-	2'888'700.-	180'500.-
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>				
Total des dépenses	82'000.-	95'000.-	18'600.-	23'400.-
Total des recettes	0.-	-45'000.-	0.-	0.-
Total net	82'000.-	50'000.-	18'600.-	23'400.-
Total des crédits supplémentaires net	8'842'800.-	3'216'000.-	3'577'100.-	1'990'300.-

**A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

	DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
	Administration générale	Sécurité publique et sports	Culture et logement	Travaux	Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Finances et patrimoine vert	Services industriels	
301 Traitements	41'200		135'200		123'900	175'100		475'400
303 Cotisations aux assurances sociales	900		10'900		15'600	15'200		42'600
304 Cotisations à la caisse de pensions	4'000		2'300		23'700	7'000		37'000
305 Assurance-accidents					1'600			1'600
309 Autres charges de personnel		-47'000			-56'100			-103'100
310 Imprimés et fournitures de bureau		-53'000	31'300			10'000		-11'700
311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		13'000	200'600	36'000	35'700		274'000	559'300
312 Eau, énergie et chauffage							-71'000	-71'000
313 Marchandises		5'000	9'000		12'500		180'000	206'500
314 Entretien des biens immobiliers		91'500	159'400		162'300	35'400		448'600
315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		60'500		120'000		12'000	368'900	561'400
316 Loyers et redevances d'utilisation	36'000			24'000			3'500	63'500
317 Déplacements, débours, dédommagements		100'000	2'000					102'000
318 Autres prestations de tiers	89'400	15'500	72'200	-12'000	65'000	695'000	-77'400	847'700
319 Impôts, taxes et frais divers			24'500	540'000	-3'000		245'000	806'500
330 Pertes, défalcatons, moins-values				38'700				38'700
351 Participation à des charges cantonales					11'100			11'100
352 Participation à des charges de communes				12'000				12'000
365 Subventions à des institutions		-43'000	-100'000					-143'000
380 Attributions aux réserves			135'200					135'200
<b>Total des charges</b>	<b>171'500</b>	<b>142'500</b>	<b>682'600</b>	<b>758'700</b>	<b>392'300</b>	<b>949'700</b>	<b>923'000</b>	<b>4'020'300</b>
423 Revenus des imm. du patrimoine financier			-58'900					-58'900
424 Plus-values, produits exceptionnels						-695'000		-695'000
431 Emoluments administratifs						-10'000		-10'000
434 Redevances et prestations facturées			-15'300		-36'600		-60'000	-111'900
436 Dédommagements de tiers			-44'400		-1'300	-10'400	-54'200	-110'300
439 Autres recettes			-305'800					-305'800
451 Participation du Canton aux charges					-163'300			-163'300
452 Participation de communes aux charges		-122'000		-63'200				-185'200
461 Subventions du Canton							-144'000	-144'000
480 Prélèvements sur les réserves				-142'500			-307'000	-449'500
<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>-122'000</b>	<b>-424'400</b>	<b>-205'700</b>	<b>-201'200</b>	<b>-715'400</b>	<b>-565'200</b>	<b>-2'233'900</b>
<b>TOTAL PAR DIRECTION</b>	<b>171'500</b>	<b>20'500</b>	<b>258'200</b>	<b>553'000</b>	<b>191'100</b>	<b>234'300</b>	<b>357'800</b>	<b>1'786'400</b>
Page du préavis	page 4	page 6	page 11	page 17	page 21	page 26	page 30	

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE
		1000 Conseil communal	1200 Service du personnel	1500 Service d'organisation et d'informatique	
NATURE	301 Traitements		86'200	-45'000	41'200
	303 Cotisations aux assurances sociales		4'600	-3'700	900
	304 Cotisations à la caisse de pensions		11'300	-7'300	4'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation			36'000	36'000
	318 Autres prestations de tiers	33'400		56'000	89'400
	<b>Total des charges</b>	<b>33'400</b>	<b>102'100</b>	<b>36'000</b>	<b>171'500</b>
<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE</b>		<b>33'400</b>	<b>102'100</b>	<b>36'000</b>	<b>171'500</b>
Page du préavis		page 4	page 5	page 5	

**100 Autorités****1000 Conseil communal**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1000.318	Autres prestations de tiers	fr. 98'700.-	fr. 0.-	fr. 33'400.-

**Frais de mise en page et de correction BCC 2011 - Imprimerie**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, le Conseil a changé de prestataire de service concernant la mise en page et la correction du Bulletin du Conseil. Jusqu'à cette date, une imprimerie lausannoise détenait le mandat. Bien que n'étant plus prestataire, l'imprimerie lausannoise avait pour tâche de finaliser tous les bulletins antérieurs au 30.06.2011. Le budget 2012 a été établi de la sorte : fr. 15'000.- solde travaux de l'imprimerie lausannoise; fr. 30'000.- frais de corrections; fr. 53'700.- technique + régie salle CC. Le montant total facturé par l'imprimerie lausannoise en 2012 a été de fr. 63'154.10. Le total facturé à ce jour par la correctrice est de fr. 1'180.80 pour les 3 premiers bulletins de juin et septembre 2011. La correction pour les séances du deuxième semestre 2011 et de 2012 pourrait se monter à env. 11'000 francs (fr. 1'180.80 / 3 x 27 séances - 8 séances au 2<sup>ème</sup> semestre 2011 + 19 séances en 2012 = 10'627.20 francs. Pour garder un peu de marge, il serait raisonnable de tableur sur 15'000 francs, ce qui permettrait de transférer 15'000 francs des 30'000 alloués à la correction vers la prise en charge des frais de l'imprimerie. Calcul : fr. 63'389.30 - fr. 15'000.- (déjà budgété) - fr. 15'000.- (correction) = fr. 33'389.30.

**120 Service du personnel***1200 Service du personnel*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1200.301	Traitements	fr. 5'234'700.-	fr. 0.-	fr. 86'200.-
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 447'700.-	fr. 0.-	fr. 4'600.-
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 805'200.-	fr. 0.-	fr. 11'300.-

Engagement d'une juriste

Prolongation du contrat auxiliaire de janvier à mars 2012 et engagement sur la base d'un contrat de droit privé à durée déterminée, du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 30 juin 2013.

**1500 Service d'organisation et d'informatique**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1500.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 2'200'000.-	fr. 0.-	fr. 36'000.-

Augmentation de la charge financière induite par les imprimantes multi-fonctions

Les montants facturés par XEROX au titre des consommations constatées durant les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2012 représentent fr. 351'268.95, soit environ 71 % du budget annuel.

Ce surcroît de charges découle essentiellement de l'importante augmentation du nombre de machines que le SOI a dû mettre à disposition des services de l'administration. Il est constaté que l'augmentation du parc s'accompagne d'une hausse globale du nombre de pages imprimées. Aucune explication pertinente n'a pu être obtenue des quelques services questionnés. Il est donc supposé que le report sur les machines XEROX de travaux initialement confiés à des centres de reprographie ou à la CADEV n'est pas étranger à ce phénomène.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1500.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'370'000.-	fr. 0.-	fr. 56'000.-
1500.301	Traitements	fr. 10'358'000.-	fr. 0.-	fr. -45'000.-
1500.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 883'300.-	fr. 0.-	fr. -3'700.-
1500.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'636'500.-	fr. 0.-	fr. -7'300.-

Prestations de services externes supplémentaires

L'un des collaborateurs de la section Sécurité & Réseaux, occupant un emploi de spécialiste télécoms, part à la retraite le 01.08.2012. Pour le même motif, un autre collaborateur de cette unité occupant une fonction identique annoncera vraisemblablement son départ pour le 01.01.2013.

Au lieu de procéder à la remise au concours à l'identique du premier poste libéré, le SOI souhaite réévaluer les compétences nécessaires au bon fonctionnement de ce groupe de travail.

Dans l'intervalle, le SOI doit toutefois pouvoir mener à bien les projets en cours et planifiés. Dans ce but, il est nécessaire de compenser partiellement l'emploi vacant par des prestations de services. Le montant du crédit supplémentaire demandé correspond à l'économie en salaire et charges sociales qui sera réalisée entre le 01.08.2012 et le 31.12.2012.

## 2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		2101 Sports	2400 Corps de police	2500 Protection et sauvetage	2501 Office de la sécurité civile	2502 Groupe sanitaire		
NATURE	309	Autres charges de personnel		-47'000				-47'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau		-53'000				-53'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations					13'000	13'000
	313	Marchandises		5'000				5'000
	314	Entretien des biens immobiliers			86'000	5'500		91'500
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	43'000			17'500		60'500
	317	Déplacements, débours, dédommagements		100'000				100'000
	318	Autres prestations de tiers		15'500				15'500
	365	Subventions à des institutions	-43'000					-43'000
		<b>Total des charges</b>	<b>0</b>	<b>20'500</b>	<b>86'000</b>	<b>23'000</b>	<b>13'000</b>	<b>142'500</b>
	452	Participation des communes aux charges				-122'000		-122'000
	<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-122'000</b>	<b>0</b>	<b>-122'000</b>	
	<b>TOTAL SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS</b>	<b>0</b>	<b>20'500</b>	<b>86'000</b>	<b>-99'000</b>	<b>13'000</b>	<b>20'500</b>	
	Page du préavis	page 6	page 7	page 8	page 9	page 9		

### 2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 369'000.-	fr. 0.-	fr. 43'000.-
2101.365	Subventions à des institutions	fr. 5'446'500.-	fr. 0.-	fr. -43'000.-

#### Entretien de véhicules – Groupe entretien – Unité technique

Lors de la révision annuelle de l'élévateur Toyota VD 9060, mis en circulation en 1992, l'embrayage et le radiateur de ce véhicule ont dû être remplacés pour un coût non prévu de 4'500 francs (pièces et main-d'œuvre).

#### Entretien des installations – Patinoire de Montchoisi

Selon les prescriptions de l'Association suisse d'inspection technique (ASIT), 13 soupapes de sécurité de l'installation frigorifique NH3 (ammoniac) et CO2 de la patinoire de Montchoisi doivent être révisées avant l'ouverture, à mi-octobre, de la saison hivernale. Ces travaux représentent une dépense non prévue de 12'000 francs.

Entretien des installations - Restaurant de la piscine et patinoire de Montchoisi

Le piano de cuisson du restaurant de la piscine et patinoire de Montchoisi comporte, entre autres, quatre feux à gaz et quatre plaques électriques. Ces dernières, qui ont rendu l'âme à fin juin, ont dû être remplacées par quatre nouveaux feux à gaz. Le coût de cette intervention imprévue s'est élevé à 7'000 francs.

Entretien des installations – Terrains de football - Stade olympique de la Pontaise

Datant d'une quinzaine d'années, une vanne de régulation du système de chauffage des locaux du Service des sports - sis au stade olympique de la Pontaise - est tombée en panne et a dû être changée. Cette réparation non budgétisée a coûté 3'500 francs.

Entretien des installations – Terrains de football de Chavannes

Dans le but d'obtenir un rendement optimal des installations, il a dû être procédé à un nettoyage des quatre récupérateurs de chaleur à plaques du système de ventilation des vestiaires du centre sportif de Chavannes. Le coût de cette intervention imprévue s'est élevé à 6'000 francs.

Entretien des installations – Autres installations – Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse

Malgré un entretien régulier faisant l'objet d'un contrat annuel, des éléments du système de ventilation du centre sportif de la Vallée de la Jeunesse - datant de 1970 - ont dû être changés (plusieurs pressostats de débit d'air et une pompe de circulation d'eau chaude). Le coût de ces travaux imprévus s'est élevé à 10'000 francs.

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires pour absorber les coûts de ces interventions imprévisibles, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de 43'000 francs s'avère nécessaire.

Compensation

Il est proposé de compenser entièrement ces dépenses par des économies réalisées, à hauteur de 43'000 francs, sur un autre poste budgétaire, à savoir la rubrique 2101.365 : subventions à des institutions (subventions Journée du sport handicap et Aide aux fédérations internationales).

**2400 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2400.313	Marchandises	fr. 1'200'000.-	fr. 0.-	fr. 5'000.-

Voir détail sous chapitre B "Autorisations d'achats", rubrique 2400 "Radar laser et batteries radars".

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2400.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 414'000.-	fr. -3'800.-	fr. 100'000.-
2400.309	<i>Autres charges de personnel</i>	fr. 1'450'000.-	fr. -12'000.-	fr. -47'000.-
2400.310	<i>Imprimés et fournitures de bureau</i>	fr. 320'000.-	fr. 0.-	fr. -53'000.-

Déplacements, débours et dédommagements du Corps de police

En premier lieu, il convient de rappeler que les éléments suivants sont enregistrés sous cette rubrique :

- subsistance de tous les intervenants (150 à 320 personnes par événement) chargés d'assurer la sécurité des matchs du Lausanne-Sport en Super League,

- déplacements des membres de la brigade canine, du personnel de la formation se rendant à l'Académie de Savatan et des policiers détachés à la réforme policière vaudoise,
- frais de formation à l'Institut suisse de police, à l'interne et à l'externe,
- frais de repas liés aux séances de travail et aux rapports d'état major,
- participation du service aux frais de location des places de parc, octroyées dans le cadre du PML, accueillant les véhicules des membres du personnel en rotation,
- allocation, à chaque personne participant à une sortie annuelle du service, au sens de l'article 40.15 IA-RPAC, d'une somme, qui est passée de 20 à 40 francs dans le courant de 2012.

Sachant que la plupart des éléments évoqués ci-dessus s'inscrivent en hausse, par rapport aux montants budgétisés pour l'exercice 2012, similaires à ceux inscrits au budget de 2011 qui a enregistré, sur cette rubrique, un dépassement de 134'000 francs, un excédent de dépenses de 100'000 francs va apparaître à la fin de l'année 2012.

A ce sujet, il y a lieu de relever que, depuis plusieurs années, le Corps de police boucle les exercices comptables de la rubrique 317 avec des dépassements importants (2008 : +fr. 39'000.-, 2009 : +fr. 89'000.-, 2010 : +fr. 50'000.-).

Vu ce qui précède et afin que la rubrique en cause soit suffisamment dotée pour absorber l'ensemble des dépenses énoncées ci-dessus, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 100'000 francs s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2400.318	Autres prestations de tiers	fr. 850'000.-	fr. 0.-	fr. 15'500.-

#### Acquisition d'un module complémentaire au logiciel « GESTAO »

La réforme policière a notamment, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, placé dans la compétence de la Police municipale le contrôle du respect, par les automobilistes, des limites de vitesse dans les zones foraines. Pour remplir cette nouvelle mission, qui générera des recettes supplémentaires, il a été procédé à l'acquisition d'un appareil mobile de mesure de la vitesse. Or, ce nouvel équipement exige de mettre à niveau le logiciel de gestion des amendes d'ordre (Gestao), afin de pouvoir extraire et traiter les infractions qu'il enregistre, particularité qui n'a pas été signalée au moment de l'évaluation dudit équipement.

La mise à niveau évoquée ci-dessus impliquant une dépense de fr. 15'500.-, l'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère nécessaire, dès lors que le budget du Corps de police pour l'année en cours ne permet pas de supporter cette dépense imprévue.

### **250 Service de protection et sauvetage**

#### *2500 Protection et sauvetage*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2500.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 60'000.-	fr. 0.-	fr. 86'000.-

Voir détail sous rubrique 2502.

2501 Office de la sécurité civile

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 110'000.-	fr. 0.-	fr. 5'500.-
2501.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 90'000.-	fr. 0.-	fr. 17'500.-
2501.452	Participation de communes aux charges	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -122'000.-

Voir détail sous rubrique 2502.

2502 Groupe sanitaire

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2502.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 10'000.-	fr. 0.-	fr. 13'000.-

Entretien de la caserne des sapeurs-pompiers

Suite au report du montant prévu au plan des investissements pour la réfection de la caserne des sapeurs-pompiers, des travaux d'entretien urgents doivent être entrepris dans les meilleurs délais, afin de pouvoir garantir au personnel un minimum de santé et de sécurité au travail. En effet, il convient de remplacer les systèmes de sécurité anti-écrasement des 20 portes de la halle à véhicules de la caserne, systèmes qui, de type pneumatique et datant de la construction de la caserne (1953), ne permettent plus, en cas d'obstacle, de bloquer le cycle de fermeture des portes, qui, de ce fait, peuvent coincer les véhicules et/ou les personnes qui se trouvent dans la zone de fermeture.

Par ailleurs, il y a lieu d'assurer l'étanchéité entre la zone de stationnement des véhicules et les zones de travail du personnel en caserne, afin que les gaz d'échappement produits par les moteurs des véhicules d'intervention ne risquent pas d'intoxiquer les collaborateurs.

De plus, les fenêtres de la caserne, qui datent de la construction de cette dernière, doivent être remises en état. De fait, un grand nombre d'entre elles ne sont plus étanches ou se manœuvrent avec difficulté, alors que leurs stores à lamelles, dont les mécanismes sont brisés, demeurent bloqués, soit en position ouverte, soit en position fermée.

Au reste, il s'avère nécessaire de remplacer les portes des locaux (cuisinette et WC) adjacents à la centrale d'aide à l'engagement, qui fonctionne tous les jours 24 heures sur 24, afin d'éviter que les odeurs nauséabondes envahissent ladite centrale.

Le montant global des travaux urgents décrits ci-dessus s'élève à fr. 86'000.- et se trouve entièrement compensé par la recette extraordinaire liée à la participation des 5 autres communes du district au fonctionnement de l'organisation de protection civile de Lausanne-District.

Entretien de l'installation de contrôle de la salle polyvalente du Centre de formation de La RamaEntretien des installations de déshumidification des abris PCi

Suite à la réorganisation de l'organisation de la protection civile des communes du district de Lausanne, intervenue dans le courant de 2012, la protection civile de la ville de Lausanne reprend l'entier des tâches administratives, de conduite, d'entretien des installations et de formation de la protection civile des communes dudit district. Dans ce cadre, il s'avère nécessaire de pouvoir optimiser les installations de contrôle de la salle polyvalente du Centre de formation de La Rama, ainsi que de pouvoir procéder au remplacement des installations de déshumidification des abris de la protection civile.

Le montant global des travaux urgents décrits ci-dessus s'élève à fr. 23'000.- et se trouve entièrement compensé par la recette extraordinaire liée à la participation des 5 autres

communes du district au fonctionnement de l'organisation de protection civile de Lausanne-District.

Acquisition d'une armoire climatisée pour les unités informatiques du groupe sanitaire

Acquisition d'un système de visualisation des images IP prises par les caméras de circulation

L'augmentation du nombre des unités informatiques, sises dans les locaux du groupe sanitaire à César-Roux, génère une élévation de température telle qu'elles risquent de surchauffer et de dysfonctionner. Le placement de ces unités informatiques dans une armoire climatisée permettrait de supprimer ce risque et de garantir leur fonctionnement.

Par ailleurs, de manière à pouvoir, compte tenu des difficultés croissantes de circulation en ville de Lausanne, choisir le meilleur itinéraire à emprunter par les ambulances lors de leurs interventions d'urgence, le raccordement au local de garde du système de visualisation des images IP prises par les caméras de circulation s'avère nécessaire, à l'instar de ce qui se pratique déjà pour les centrales de la police et des sapeurs-pompiers.

Le montant des achats urgents évoqués ci-dessus s'élève à fr. 13'000.- et se trouve entièrement compensé par la recette extraordinaire liée à la participation des 5 autres communes du district au fonctionnement de l'organisation de protection civile de Lausanne-District.

### 3 CULTURE ET LOGEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE
		3300 Gestion des immeubles	3301 Immeubles du patrimoine financier	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3304 Division du logement	3600 Service de la culture	3900 Secteur assurances sociales	
NATURE	301 Traitements	49'200		65'000	-10'000	31'000		135'200
	303 Cotisations aux assurances sociales	4'200		5'000		1'700		10'900
	304 Cotisations à la caisse de pensions	2'300						2'300
	310 Imprimés et fournitures de bureau					31'300		31'300
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations					200'600		200'600
	313 Marchandises					9'000		9'000
	314 Entretien des biens immobiliers		159'400					159'400
	317 Déplacements, débours, dédommagements					2'000		2'000
	318 Autres prestations de tiers				10'000	37'900	24'300	72'200
	319 Impôts, taxes et frais divers					24'500		24'500
	365 Subventions à des institutions					-100'000		-100'000
	380 Attributions aux réserves		35'200			100'000		135'200
	<b>Total des charges</b>	<b>55'700</b>	<b>194'600</b>	<b>70'000</b>	<b>0</b>	<b>338'000</b>	<b>24'300</b>	<b>682'600</b>
	423 Revenus des immeubles du patrimoine financier		-58'900					-58'900
	434 Redevances et prestations facturées	-15'300						-15'300
	436 Dédommagements de tiers	-18'000		-2'200		-24'200		-44'400
	439 Autres recettes					-305'800		-305'800
<b>Total des revenus</b>	<b>-33'300</b>	<b>-58'900</b>	<b>-2'200</b>	<b>0</b>	<b>-330'000</b>	<b>0</b>	<b>-424'400</b>	
<b>TOTAL CULTURE ET LOGEMENT</b>	<b>22'400</b>	<b>135'700</b>	<b>67'800</b>	<b>0</b>	<b>8'000</b>	<b>24'300</b>	<b>258'200</b>	
Page du préavis	page 12	page 12	page 14	page 14	page 15	page 16		

#### 330 Service du logement et des gérances

##### 3300 Gestion des immeubles

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3300.301 Traitements	fr. 4'981'900.-	fr. 0.-	fr. 49'200.-
3300.303 Cotisations aux assurances sociales	fr. 427'600.-	fr. 0.-	fr. 4'200.-
3300.304 Cotisations à la caisse de pensions	fr. 758'200.-	fr. 0.-	fr. 2'300.-
3300.434 <i>Redevances et prestations facturées</i>	fr. -4'037'600.-	fr. 0.-	fr. -15'300.-
3300.436 <i>Dédommagements de tiers</i>	fr. -41'000.-	fr. 0.-	fr. -18'000.-

Congé maternité : fr. 40'400.-

Une collaboratrice du bureau de location est en arrêt grossesse. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du service, l'engagement d'un auxiliaire s'avère indispensable. La présente demande couvre la vacance de poste pendant l'arrêt maladie et le congé maternité qui sera suivi d'un mois pour l'allaitement de l'enfant.

Ces charges seront partiellement compensées par l'encaissement des indemnités relatives à l'allocation fédérale de maternité qui s'élèvent à fr. 18'000.-.

Stage rémunéré d'un collaborateur : fr. 15'300.-

Un collaborateur de l'unité comptabilité, au bénéfice d'un brevet fédéral de gérant d'immeuble depuis décembre 2011, a manifesté auprès du Service du logement et des gérances son vif intérêt à poursuivre sa carrière professionnelle dans cette branche. Il a la possibilité, dans ce contexte, de bénéficier d'un stage du 18 septembre au 31 décembre 2012 en tant que gérant d'immeuble auprès d'une société immobilière de la place.

Afin d'assurer la continuité et la bonne marche de l'unité, en l'occurrence l'établissement des décomptes de chauffage, l'engagement d'un auxiliaire pour la période de septembre à novembre 2012 s'avère indispensable.

Ces charges seront totalement compensées par la rétrocession du salaire de notre collaborateur par ladite société immobilière qui devrait s'élever à environ 25'000 francs.

*3301 Immeubles du patrimoine financier*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3301.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 3'650'000.-	fr. 100'000.-	<b>fr. 159'400.-</b>
3301.423	Revenus des imm. du patrimoine financier	fr. -26'400'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -58'900.-</b>

Locaux sis à la pl. de la Navigation 6 : fr. 96'000.-

La commune de Lausanne ne disposant pas de budgets pour réaliser la mise en valeur des locaux sis à Navigation 6, parcelle n° 5419 (surface totale de location env. 465 m<sup>2</sup>), et permettant une relocation des surfaces à l'état brut, il a été décidé de procéder à un appel d'offre à des « locataires-investisseurs ».

L'estimation du coût probable des travaux avec une marge d'approximation de +/- 25 % a été effectué par le Service d'architecture de la Direction des travaux.

Au terme des travaux (courant 2012), le montant de la redevance a été fixé à fr. 325.-/m<sup>2</sup>/an. Ce prix du marché sera diminué de l'amortissement et du rendement des fonds propres investis par le preneur des travaux dans l'aménagement des surfaces brutes.

Le 19 janvier 2012, la Municipalité a autorisé le Service du logement et des gérances d'engager jusqu'à fr. 96'000.- d'investissement, pour autant que cette somme soit intégralement reportée sur les loyers, pour une durée d'amortissement de 20 ans maximum.

Riponne 10 - Incendie - réf. sinistre n° A12-200/4 : fr. 63'400.-

Le dimanche 8 juillet 2012, un incendie s'est déclaré au pied du bâtiment sis place de la Riponne 10. Une plainte pénale a été déposée contre les auteurs du délit qui ne sont pas connus.

Le feu a été bouté à 4 conteneurs et les dégâts constatés (liste non exhaustive) sont les suivants :

- façade noircie sur 5 niveaux (béton, tablettes, fenêtres, stores, etc.)
- vitrages porte d'entrée niveau Riponne fendus, plafond noirci
- revêtement goudron fondu + carrelage éclaté

- raccordement canalisation du séparateur à graisse de l'établissement public fondu et grilles du saut-de-loup endommagées
- locaux de la pharmacie noircis
- locaux et mobilier du service du travail et de l'intégration noircis
- canaux de ventilation et grilles noircis
- local chaufferie noirci + local séparateur noirci
- filet anti-pigeon fondu
- barrière extérieure endommagée.

Des premières mesures d'urgence ont été immédiatement entreprises, soit l'assainissement, le nettoyage ainsi que le contrôle des installations électriques du bâtiment.

Les coûts de remise en état ont été chiffrés à environ 63'400 francs. Sur la base des devis transmis par le Service juridique à l'Etablissement cantonal d'assurance incendie, l'indemnité de l'ECA s'élève à fr. 53'730.90.

*Ces frais sont partiellement compensés par l'indemnité de 53'700 francs (montant arrondi) à recevoir de l'ECA après l'établissement du décompte final, soit très probablement après le bouclage de l'exercice 2012.*

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série		Crédit suppl.
3301.380	Attributions aux réserves	fr.	0.-	fr.	0.-	fr. 35'200.-

#### Fonds de régulation des bâtiments bénéficiant de l'aide des pouvoirs publics

Aide cantonale à la construction ou la rénovation de logement - Loi du 09.09.1975 sur le logement.

Attributions 2012, d'un montant total de fr. 35'118.-, aux comptes de régulation de loyers pour les bâtiments bénéficiant de l'aide des pouvoirs publics, selon directives cantonales.

Les contreparties de ces attributions sont les comptes de passifs suivants :

3301.2810.10	réserve de régul. loyer Palud 7-7bis	fr.	8'574.50
3301.2810.11	réserve de régul. loyer Fauquez 29-43	fr.	10'147.50
3301.2810.12	réserve de régul. loyer Echallens 92-94-96	fr.	16'396.00
		fr.	35'118.00

Une affectation à ces fonds ou un éventuel prélèvement de ceux-ci ne se fait que sur ordre de l'Etat de Vaud, service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT).

#### 3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série		Crédit suppl.
3302.301	Traitements	fr.	2'493'700.-	fr.	0.-	fr. 65'000.-
3302.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	229'400.-	fr.	0.-	fr. 5'000.-
3302.436	Dédommagements de tiers	fr.	-3'000.-	fr.	0.-	fr. -2'200.-

#### Unité de nettoyage du patrimoine administratif – Absences de longue durée

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, l'unité de nettoyage du patrimoine administratif compte sept collaborateurs en arrêt « absences de longue durée », dont le responsable et l'un de ses adjoints pour raison de maladie. Ledit adjoint a été mis au bénéfice d'une rente invalidité complète, selon décision de l'AI du 14 novembre 2011, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> décembre 2010; les rapports de travail dudit collaborateur ont été résiliés au 31 mai 2012. Trois nettoyeuses sont également absentes pour raison de maladie, une quatrième

pour cause de rechute après accident et la dernière est en congé maternité du 29 mai au 29 octobre 2012.

Afin d'assurer la continuité et la bonne marche de l'unité, trois auxiliaires à temps partiel ont été engagés et certains collaborateurs de l'unité ont été et sont encore amenés à effectuer des heures de remplacement jusqu'à la fin de l'année pour certains.

Les charges supplémentaires liées auxdits engagements et au paiement des heures de remplacement s'élèvent à environ 102'000 francs et font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

Elles sont partiellement compensées par la rétrocession des arrérages AI de l'adjoint ainsi que par l'économie réalisée sur son traitement à la suite de la cessation des rapports de travail dès le 1<sup>er</sup> juin 2012, et par l'encaissement des allocations fédérales de maternité et des indemnités de l'assurance accident, soit un montant total de 70'800 francs qui se ventile comme suit :

- fr. 35'600.-, arrérages AI et indemnités assurance accident encaissés par l'Administration générale (rubrique 1200.436);
- fr. 3'200.-, allocations fédérales de maternité dont 1'000 francs déjà budgétisés sur l'exercice 2012 (rubrique 3302.436);
- fr. 32'000.-, économie sur le poste traitement déjà portée en diminution des montants demandés pour les rubriques 3302.301 et 303).

#### 3304 Division du logement

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3304.318	Autres prestations de tiers	fr. 252'400.-	fr. 12'500.-	fr. 10'000.-
3304.301	Traitements	fr. 2'636'400.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-

#### Optimisation des processus d'évaluation de la durabilité des projets urbains et architecturaux

Engagement durant quatre mois (de septembre à décembre 2012), par mandat, d'une assistante-doctorante de l'EPFL en renfort de la section « durabilité et économie de la construction » de la division du logement, découlant d'une surcharge temporaire de travail ainsi que de l'absence partielle d'un collaborateur, de manière à respecter les délais pour lesquels cette section s'est engagée.

Les travaux de ladite doctorante porteront sur « l'évolution SméO 2012 » qui doit intégrer un module de certification « Société 2000 Watts » et un module « Economie de la construction ».

#### 3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	fr. 5'640'900.-	fr. 0.-	fr. 11'000.-
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 599'800.-	fr. -15'000.-	fr. 31'300.-
3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 175'000.-	fr. -4'500.-	fr. 200'600.-
3600.313	Marchandises	fr. 140'000.-	fr. 0.-	fr. 9'000.-
3600.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 40'000.-	fr. 28'000.-	fr. 2'000.-
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 435'000.-	fr. -5'000.-	fr. 27'400.-
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 259'500.-	fr. 1'500.-	fr. 24'500.-
3600.439	Autres recettes	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -305'800.-

Sponsoring au mudac et musée historique

Le budget annuel accordé aux musées communaux pour la préparation des expositions étant restreint au vu des coûts engendrés, les directeurs des musées font appel à des sponsors. Les montants obtenus varient selon les années et les thèmes proposés.

En 2012, le sponsoring ainsi obtenu par le Musée historique de Lausanne pour l'exposition « En Corps – Lausanne et la danse », et par le mudac pour l'exposition « Touch » ainsi que pour la Collection d'art verrier, permet aux musées d'améliorer et étoffer le contenu de leurs expositions et de leurs collections (salaire partiel du commissaire d'exposition, visites guidées de la collection verre, catalogues, scénographie, achat d'œuvres d'art, etc.).

A relever que sur le sponsoring obtenu par le mudac, un solde de 16'500 francs n'a pas encore pu être ventilé dans les différentes rubriques car le montage de leur prochaine exposition « The Pop Up Generation » comporte encore de nombreuses inconnues quant aux frais réels occasionnés. Une communication sera donc adressée à la Commission des finances à la fin du mois d'octobre avec le détail des rubriques concernées.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	fr. 5'640'900.-	fr. 0.-	fr. 20'000.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 484'600.-	fr. 0.-	fr. 1'700.-
3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 435'000.-	fr. -5'000.-	fr. 10'500.-
3600.436	Dédommagements de tiers	fr. -27'600.-	fr. 0.-	fr. -24'200.-

Mudac – Congé maternité et dégât d'eau au dépôtCongé maternité – fr. 21'700.-

En septembre, une collaboratrice débute son congé maternité. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche du musée, l'engagement d'un auxiliaire s'avère indispensable. La présente demande de crédit représente quatre mois de traitement, soit de septembre à décembre 2012.

*Ces charges seront partiellement compensées par les allocations fédérales de maternité qui s'élèvent à 13'700 francs (rubrique 3600.436).*

Dégât d'eau survenu en 2008 au dépôt – fr. 10'500.-

Travaux de conservation/restauration des collections Céramique, Verre et Jacques-Edouard Berger suite aux dégâts survenus en 2008 lors de l'inondation du dépôt du mudac.

*Ces frais seront intégralement compensés par l'encaissement des indemnités de l'assurance (rubrique 3600.436).*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3600.380	Attributions aux réserves	fr. 100'000.-	fr. 0.-	fr. 100'000.-
3600.365	Subventions à des institutions	fr. 41'261'800.-	fr. 250'000.-	fr. -100'000.-

Attribution au fonds de réserve pour risques de tournée du théâtre de Vidy

Au vu de différents éléments d'importance (baisse générale des soutiens financiers des institutions européennes partenaires du théâtre, baisse des recettes liée à la diminution de l'euro), le Fonds de réserve pour risques de tournées a été sollicité par le biais d'un crédit supplémentaire 1<sup>ère</sup> série 2012 de 250'000 francs. Il convient de rappeler que ce Fonds, créé en 2005 par voie de préavis peut atteindre un montant de 500'000 francs maximum et est alimenté, selon le préavis N° 2008/26, par une attribution annuelle de 100'000 francs.

Le solde actuel du Fonds s'élève à 50'000 francs. La présente demande vise à reconstituer, parallèlement à l'attribution de l'avant-dernière tranche annuelle de 100'000 francs prévue au budget 2013 (sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal du budget pour

l'exercice 2013), le Fonds pour risques de tournées, dans une politique de prévention, au vu de la situation économique générale toujours tendue dans le monde du spectacle.

La situation de Vidy, suite au décès de Monsieur René Gonzalez, directeur, au printemps dernier, reste fragile sur le plan financier; ce dernier ayant un réseau de contacts, notamment financiers, que la future direction devra renforcer. La demande d'attribution au Fonds s'inscrit ainsi dans une logique de prudence, dans une période de transition et pour assurer, au moment de la mise au concours du poste de directeur, une garantie supplémentaire en cas d'imprévu pour les prochaines saisons.

*Ce montant est entièrement compensé par le versement partiel de la subvention en faveur de Label Suisse. Cette manifestation dédiée aux musiques actuelles présentera en décembre 2012 une dimension réduite par rapport aux éditions précédentes de 2010 et 2008.*

### **390 Service des assurances sociales**

#### *3900 Secteur assurances sociales*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3900.318	Autres prestations de tiers	fr. 147'900.-	fr. 0.-	<b>fr. 24'300.-</b>

#### Site informatique de la Caisse cantonale AVS à Clarens

L'agence AVS de Lausanne travaille sur le site informatique de la Caisse cantonale AVS à Clarens pour les secteurs rentes et prestations complémentaires. La migration vers les nouveaux produits de Globaz SA, communs à vingt caisses de compensation était prévue pour octobre 2011. Des problèmes techniques ont retardé cette migration qui est reportée, selon les éléments connus à ce jour, au 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

Les frais d'utilisation dudit site informatique pour l'année 2011, payables en 2012, sont dus par conséquent pour une année complète alors que le budget 2012 a été élaboré sur la base d'une redevance sur 10 mois, soit de janvier à octobre 2011.

La présente demande de crédit supplémentaire répond parfaitement au critère d'imprévisibilité et elle ne peut être compensée.

#### 4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE	
		4601 Ramassage et tri des déchets	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4603 Traitement des eaux usées		
NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations			36'000	36'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			120'000	120'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	13'000		11'000	24'000
	318	Autres prestations de tiers	-12'000			-12'000
	319	Impôts, taxes et frais divers	540'000			540'000
	330	Pertes, défalcatons, moins-values		38'700		38'700
	352	Participation à des charges de communes	12'000			12'000
	<b>Total des charges</b>		<b>553'000</b>	<b>38'700</b>	<b>167'000</b>	<b>758'700</b>
	452	Participation de communes aux charges			-63'200	-63'200
	480	Prélèvements sur les réserves		-38'700	-103'800	-142'500
	<b>Total des revenus</b>		<b>0</b>	<b>-38'700</b>	<b>-167'000</b>	<b>-205'700</b>
	<b>TOTAL TRAVAUX</b>		<b>553'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>553'000</b>
Page du préavis		page 17	page 18	page 18		

#### 460 Service d'assainissement

##### 4601 Ramassage et tri des déchets

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4601.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 15'500.-	fr. 0.-	fr. 13'000.-

Mise à jour annuelle du logiciel d'optimisation des tournées Gitra selon les termes du contrat de prestations de service et de vente de licences signé entre assainissement et la société Eurobios le 28.07.2010. Initialement, il s'agissait d'économiser sur le montant alloué aux maintenances mais la mise à jour annuelle de ce programme s'est avérée indispensable pour son bon fonctionnement ce qui n'avait pas été prévu lors de l'élaboration du budget 2012.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4601.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 229'000.-	fr. 0.-	fr. 540'000.-

Assainissement - CIL - REDIP

La modification de la méthode du mode d'assujettissement, acceptée par la Municipalité en date du 17 novembre 2010, suite à l'analyse faite par la société PricewaterhouseCoopers et le Service financier a déterminé que le mode d'assujettissement ordinaire était plus avantageux que le mode d'assujettissement forfaitaire pour un montant de l'ordre de fr. 70'000.- par an.

Lors de l'établissement du budget 2012, les rubriques concernées par le passage du mode d'assujettissement TVA de forfaitaire à ordinaire, ont été référencées correctement avec des montants hors TVA, ce qui a provoqué une baisse des charges sur les comptes concernés. Par contre, le montant qui résulte du calcul de la réduction de l'impôt préalable (REDIP) n'a malheureusement pas été pris en compte dans le budget 2012 (montant de fr. 540'000.-).

Le montant de la REDIP devrait diminuer de manière significative avec l'introduction de la gestion des déchets par des taxes affectées (taxe aux sacs).

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4601.352	Participation à des charges de communes	fr. 10'200.-	fr. 0.-	fr. 12'000.-
4601.318	Autres prestations de tiers	fr. 10'900'000.-	fr. 0.-	fr. -12'000.-

Facture reçue de la commune de Cugy pour l'accès des habitants de Montheron en 2011 à la déchèterie de Praz-Faucon, selon une convention établie le 30.06.2010 entre les communes de Cugy et Lausanne.

4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4602.330	Pertes, défalcatons, moins-values	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 38'700.-
4602.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -2'392'400.-	fr. 0.-	fr. -38'700.-

1. Etablissement d'une convention entre le Service d'assainissement et l'association des riverains du chemin des Côtes de la Bourdonnette engageant la commune de Lausanne à verser une indemnité forfaitaire aux riverains liée à l'engagement des travaux de mise en séparatif exigés, pour un montant de fr. 25'000.-
2. Restitution, à un propriétaire de bien-fonds, d'une différence sur la taxation de raccordement définitive intervenue, d'un montant de fr. 13'700.-. La valeur ECA de calcul de la taxe de raccordement s'est avérée inférieure au montant des travaux annoncés, sur la base duquel a été perçue une taxe provisoire proportionnellement trop élevée.

4603 Traitement des eaux usées

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4603.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 493'600.-	fr. 0.-	fr. 36'000.-
4603.452	Participation de communes aux charges	fr. -5'237'700.-	fr. 0.-	fr. -13'000.-
4603.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -2'031'600.-	fr. 0.-	fr. -23'000.-

La STEP est équipée d'un central téléphonique datant de 1995. Ce central dessert des téléphones analogiques ou numériques, eux-mêmes liés à un système de type « Pager » assurant tant le contact avec le personnel travaillant sur le site que la transmission d'alarmes techniques majeures.

Les équipements de téléphonie sont obsolètes et ne pourraient plus être réparés en cas de panne. Dans une telle situation, la sécurité du personnel et des installations ne seraient plus assurée.

Finalement, le central actuel n'est pas relié au réseau « Récolte », mais au réseau public.

Afin de remédier à cette situation potentiellement critique, le SOI a étudié différentes solutions techniques. La variante la moins onéreuse, retenue dans la présente demande de crédit supplémentaire, consiste à remplacer le central téléphonique et à utiliser de préférence le réseau GSM de Swisscom pour la transmission des alarmes. Pour information, la solution avec infrastructure de type « DECT » s'élèverait à fr. 170'000.- environ.

Les appareils téléphoniques fixes et les licences « Office communicator » seront prises en charge par le SOI. Ce dernier ne peut par contre prendre l'entier des coûts de remplacement des équipements à sa charge, la fonction « Pager » onéreuse n'ayant pas été intégrée dans les montants provisionnés.

La présente demande a pour objet la couverture des travaux d'installation d'un nouveau serveur téléphonique et d'alarmes, d'une nouvelle armoire de brassage et des raccordements électriques nécessaires.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4603.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 279'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 120'000.-</b>
4603.452	Participation de communes aux charges	fr. -5'237'700.-	fr. 0.-	<b>fr. -46'000.-</b>
4603.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -2'031'600.-	fr. 0.-	<b>fr. -74'000.-</b>

Les boues produites à la STEP de Vidy lors de l'épuration des eaux usées sont incinérées dans un four à lit fluidisé. Un ventilateur et des tuyauteries de grand diamètre assurent le transport de l'air de combustion vers l'incinérateur. Quant aux fumées issues du processus d'incinération, elles sont riches en cendres volantes. Celles-ci doivent être éliminées dans des électrofiltres, avant que les fumées soient épurées au travers d'un lavage humide des fumées.

Sur la base du budget 2012 des travaux d'entretien annuels de la chaudière ont été décidés par la Municipalité le 12 janvier 2012 pour les électrofiltres (montant de fr. 103'000.-) et le 15 mars 2012 pour l'alignement des tuyauteries (montant de fr. 70'000.-). Ceux-ci ont été exécutés en mars 2012. Il a dû être réalisé lors de ces travaux un réaligement des tuyauteries d'air de combustion et le remplacement des vis d'extraction des cendres situées sous les électrofiltres.

Les notes à la Municipalité susmentionnées indiquaient que, si le disponible du compte 4603.315 (Traitement des eaux usées – Entretien d'installations) venait à ne plus être suffisant dans le courant de 2012, une demande de crédit supplémentaire serait présentée en temps utile. De plus, il y était fait mention que le montant de ce crédit serait compensé par la participation des autres communes partenaires de la STEP et par les recettes de la taxe d'épuration.

Les travaux devant encore être entrepris sur le compte 4603.315 en 2012 sont estimés à fr. 120'000.- environ. La présente demande a pour objet la couverture de ces futurs travaux.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4603.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 17'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 11'000.-</b>
4603.452	Participation de communes aux charges	fr. -5'237'700.-	fr. 0.-	<b>fr. -4'200.-</b>
4603.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -2'031'600.-	fr. 0.-	<b>fr. -6'800.-</b>

Le traitement biologique des eaux usées nécessite d'importantes quantités d'air injecté par des soufflantes. En raison de la vétusté de ces dernières (en service depuis 1964) et de la technologie mise en œuvre à l'époque, leur consommation d'énergie électrique est très élevée. De plus, leurs commandes et réglages sont insuffisants pour permettre le bon dosage d'oxygène dans les bassins.

Pour tenter de baisser la consommation d'énergie électrique et d'améliorer le réglage de l'injection d'air, une soufflante en location a été installée à titre d'essai de novembre 2011

à février 2012. Cet essai avait également pour but de permettre au personnel de la STEP de se familiariser avec des équipements modernes pouvant, dans les mois à venir, être sélectionnés dans le cadre des appels d'offres du projet de renouvellement des filières de traitement des eaux usées et des boues.

Le bilan des essais a montré que la soufflante louée n'apportait pas de changements significatifs tant au niveau de la qualité des eaux traitées que des économies d'énergie. Il a dès lors été décidé, au vu de l'important montant mensuel de location, de mettre un terme aux essais.

La présente demande a pour objet les frais de location des mois de janvier et de février 2012.

## 5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES								TOTAL PAR NATURE
		5110 Administration du service	5111 Unités Support	5112 Unités prestations	5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)	5500 Service dentaire	5614 Cultes et temples	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux	
NATURE	301 Traitements				118'600	-55'000			60'300	123'900
	303 Cotisations aux assurances sociales				10'300				5'300	15'600
	304 Cotisations à la caisse de pensions				20'900				2'800	23'700
	305 Assurance-accidents				1'100				500	1'600
	309 Autres charges de personnel								-56'100	-56'100
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations						25'700		10'000	35'700
	313 Marchandises								12'500	12'500
	314 Entretien des biens immobiliers		-22'000				-25'700	180'000	30'000	162'300
	318 Autres prestations de tiers			25'000		55'000			-15'000	65'000
	319 Impôts, taxes et frais divers	-3'000								-3'000
	351 Participations à des charges cantonales								11'100	11'100
	<b>Total des charges</b>	<b>-3'000</b>	<b>-22'000</b>	<b>25'000</b>	<b>150'900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>180'000</b>	<b>61'400</b>	<b>392'300</b>
	434 Redevances et prestations facturées								-36'600	-36'600
	436 Dédommagements de tiers				-900				-400	-1'300
	451 Participation du Canton aux charges				-150'000				-13'300	-163'300
<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-150'900</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-50'300</b>	<b>-201'200</b>	
<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE</b>	<b>-3'000</b>	<b>-22'000</b>	<b>25'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>180'000</b>	<b>11'100</b>	<b>191'100</b>	
Page du préavis	page 22	page 22	page 22	page 22	page 23	page 23	page 24	page 24		

**511 Service social Lausanne - CSR****5110 Administration du service**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5110.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 57'900.-	fr. 0.-	fr. -3'000.-

Voir détail sous rubrique 5112.

**5111 Unités support**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5111.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 27'800.-	fr. 0.-	fr. -22'000.-

Voir détail sous rubrique 5112.

**5112 Unités prestations**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5112.318	Autres prestations de tiers	fr. 784'900.-	fr. 0.-	fr. 25'000.-

**Frais d'interprètes**

Un usager sur deux n'étant pas francophone, la présence d'un interprète aux entretiens des assistants sociaux qui les aident à retrouver leur autonomie et des gestionnaires de prestations RI qui calculent les aides financières allouées est plus fréquente (augmentation constante depuis 2010).

**521 Service du travail et de l'intégration****5214 Emplois temporaires subventionnés (ETSL)**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5214.301	Traitements	fr. 4'531'500.-	fr. 0.-	fr. 118'600.-
5214.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 387'400.-	fr. 0.-	fr. 10'300.-
5214.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 697'400.-	fr. 0.-	fr. 20'900.-
5214.305	Assurance-accidents	fr. 46'800.-	fr. 0.-	fr. 1'100.-
5214.436	Dédommagements de tiers	fr. -34'400.-	fr. 0.-	fr. -900.-
5214.451	Participation du Canton aux charges	fr. -5'316'500.-	fr. 0.-	fr. -150'000.-

Le programme « DIVERCITES » a été mis sur pied dans le but d'accueillir des demandeurs d'emplois bénéficiaires du RI et suivi par les CSR du Canton. En collaboration avec le SPADOM, il est actif dans la création d'habitats pour les abeilles urbaines, dans la construction et la pose de nichoirs à oiseaux, de la lutte contre les plantes envahissantes. Tout le processus de ce programme bénéficie d'un suivi scientifique par l'université de Lausanne sous la conduite du Pr Cherix, ainsi que d'une étude sociale menée par l'ESSP. Ce programme pilote devrait être suivi d'une pérennisation en 2013 pour 20 places annuelles, totalement financées par le SPAS. En 2012, le montant cantonal de fr. 150'000.- est complété par un montant de fr. 90'000.- prélevé sur le fonds du développement durable.

**5500 Service dentaire**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5500.318	Autres prestations de tiers	fr. 73'000.-	fr. 0.-	fr. 55'000.-
5500.301	Traitements	fr. 2'906'600.-	fr. 0.-	fr. -55'000.-

**Augmentation du budget du Service dentaire, cabinet de Montbenon, « Prestations de tiers »**

La direction EJCS sur proposition du Service dentaire a mandaté la société Etheos le 24 janvier 2011 quant à une révision des procédures de travail dans le but d'améliorer

l'efficacité et la performance du cabinet d'orthodontie de Montbenon. Le Service dentaire a transmis les recommandations de l'entreprise Etheos en juin 2011 à la direction.

Les recommandations ont été mises en œuvre avec l'appui de la société Etheos en 2012 au sein du Cabinet de Montbenon. Les mouvements de personnel ainsi que la modification de l'organisation ont exigé ce suivi pour une bonne gestion du cabinet. Le budget dont nous disposons ne permettant pas d'assumer cette dépense, nous proposons de la compenser sur le compte 5500.301 « Traitements ». Le coût pour ce suivi et cet accompagnement en 2012 par la société Ethos a provoqué un dépassement des prestations de tiers. De plus, nous avons engagé une assistante en orthodontie à travers une agence de placement pour un engagement immédiat imputée sur le 5500.318. Le dépassement total prévu se monte à fr. 55'000.- arrondi.

## **561 Service de la jeunesse et des loisirs**

### *5614 Cultes et temples*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5614.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 12'000.-	fr. 0.-	fr. 25'700.-
5614.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 550'000.-	fr. 0.-	fr. -25'700.-

#### Remplacement de 22 micros sans fil dans les temples lausannois

L'office fédéral de la communication (OFCOM - [www.bakom.admin.ch](http://www.bakom.admin.ch)) va mettre fin aux concessions pour les micros sans fil et autres applications dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013. A partir de cette date, 22 micros sans fil ne fonctionneront plus.

Cela signifie que la partie du spectre de fréquence, jusqu'ici utilisable, sera attribuée au nouveau standard téléphonique mobile (Super 3G) et ne sera plus autorisée pour l'utilisation des liaisons audio sans fil.

Les fréquences de 786-826 MHz et de 832-862 MHz ne seront plus disponibles et leur utilisation interdite. (nouvelles fréquences 734-776 MHz).

C'est pourquoi les micros sans fil des temples de Bellevaux, Bois-Gentil, Chailly, Croisettes, Croix-d'Ouchy, Montriond, St-Jacques, St-Laurent, St-Matthieu, St-Paul et Sévelin doivent être remplacés. Les micros remplacés récemment (2010 et 2011) dans les temples de St-Jean, La Sallaz et la chapelle des Râpes ne sont pas concernés. La sonorisation du temple de St-François est en cours de remplacement complet et n'est pas concernée non plus.

Le coût pour le remplacement des 22 micros sans fil concernés par cette nouvelle ordonnance a été devisé à fr. 25'680.-.

## **5800 Ecoles primaires et secondaires**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'960'000.-	fr. 177'000.-	fr. 180'000.-

#### Salle omnisports du Vieux-Moulin – Infiltrations d'eau

La salle omnisports du Vieux Moulin terminée pour la rentrée de l'été 2005, a présenté dès le début de sa mise en service des signes d'infiltrations dans les zones des vestiaires. La mise en place de caniveaux de contrôle décidée avant la fin du chantier permettait d'observer l'évolution. A première vue, ces infiltrations étaient sans conséquences sur la construction. En octobre 2006, le service des écoles signale l'apparition d'efflorescences au bas des murs du vestiaire (garçons) no 3 à l'est. Plusieurs investigations sur les réseaux techniques ont démontré leur étanchéité. Une correction du profil drainant du local engin extérieur proche de la zone incriminée, a alors été effectuée, ainsi que la réfection des peintures au bas des murs du vestiaire garçons 3. La situation semblait stabilisée.

Entre-temps le phénomène s'est propagé dans le vestiaire mitoyen no 3 (filles) et ceux situés plus à l'ouest. Malgré de multiples recherches pour déterminer la cause de ces remontées d'humidité par capillarité, aucune solution n'a été trouvée.

Dans l'intervalle, une prolongation des délais de prescription a été sollicitée et acceptée par les entreprises et mandataires concernés qui ont été convoquées en 2011- 2012 sur place, afin de décider des mesures plus invasives à entreprendre. Dans cet esprit, des sondages ponctuels contre les murs et sur la chape ont été engagés au début des vacances scolaires de cet été 2012.

Ces sondages révèlent malheureusement une forte présence d'humidité entre la chape flottante et l'étanchéité sur radier. Il n'est pas possible de déterminer la cause exacte des infiltrations. De ce fait, des travaux de démolition plus importants sont indispensables pour permettre de déceler la provenance des ces infiltrations.

Au vu de la situation potentiellement sérieuse mise en évidence, nous souhaitons obtenir le financement, par un crédit supplémentaire sur budget, des investigations et sondages intérieurs et extérieurs nécessaires pour établir un diagnostic plus précis. Cette approche permettra :

- d'évaluer le montant des travaux nécessaires;
- de déterminer le mode de financement;
- de définir les responsabilités des entreprises impliquées.

## **590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)**

### *5900 Lieux d'accueil de jour municipaux*

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
5900.301	Traitements	fr. 32'941'300.-	fr. 57'500.-	<b>fr. 60'300.-</b>
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 2'832'000.-	fr. 5'000.-	<b>fr. 5'300.-</b>
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 4'367'600.-	fr. 2'700.-	<b>fr. 2'800.-</b>
5900.305	Assurance-accidents	fr. 314'900.-	fr. 500.-	<b>fr. 500.-</b>
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 200'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 10'000.-</b>
5900.313	Marchandises	fr. 1'800'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 12'500.-</b>
5900.309	<i>Autres charges de personnel</i>	fr. 224'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -41'100.-</b>
5900.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	fr. -10'129'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -36'600.-</b>
5900.436	<i>Dédommagements de tiers</i>	fr. -481'300.-	fr. -400.-	<b>fr. -400.-</b>
5900.451	<i>Participation du Canton aux charges</i>	fr. -7'150'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -13'300.-</b>

### Augmentation temporaire de la capacité d'accueil du CVE de la Cité

Dans sa séance du 5 juillet 2012, la Municipalité a autorisé le service d'accueil de jour de l'enfance à présenter une demande de crédits supplémentaires 2<sup>ème</sup> série de 2012 avec compensation complète. Il s'agit de l'augmentation temporaire de 12 places de la capacité d'accueil du centre de vie enfantine de la Cité pendant l'année scolaire 2012-2103.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
5900.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 100'000.-	fr. 15'000.-	<b>fr. 30'000.-</b>
5900.309	<i>Autres charges de personnel</i>	fr. 224'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -15'000.-</b>
5900.318	<i>Autres prestations de tiers</i>	fr. 2'558'700.-	fr. -65'300.-	<b>fr. -15'000.-</b>

### Entretien des bâtiments loués à des tiers

De nombreuses interventions imprévues ont été nécessaires pour adapter et réparer les aménagements spécifiques qui existent dans les bâtiments qui sont loués à des tiers (entre autres, amélioration de l'acoustique, adaptation d'équipements de cuisine et travaux importants d'entretien). Les deux principales sources de dépassement sont les suivantes :

1. Centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand / Travaux importants de nettoyage et d'entretien des sols / fr. 15'509.- : pour des raisons de pénibilité et de sécurité relatives au personnel d'intendance du centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand, d'importants travaux de nettoyage ont dû être confiés à une entreprise spécialisée. De même, le centre de vie enfantine ne disposant pas de machines appropriées, cette entreprise a également été mandatée pour l'entretien spécifique des sols.
2. Centre de vie enfantine de Montoie / Travaux d'acoustique / fr. 20'796.- : depuis quelques mois, des réverbérations phoniques très gênantes ont été constatées dans le centre de vie enfantine de Montoie. Une étude, menée par un bureau d'ingénieurs en acoustique, a confirmé une qualité d'absorption insuffisante. C'est pourquoi, des plafonds acoustiques ont été posés dans le réfectoire du rez inférieur et dans la salle de jeux du rez supérieur. En outre, un doublage des murs de la salle de sieste a également été effectué.

Tous ces travaux sont gérés par le Service du logement et des gérances (SLG), par sa division des gérances, patrimoine administratif. Le SLG tient un décompte pendant toute l'année et bascule la somme totale sur la rubrique 5900.314 en fin d'exercice. Toutefois, après avoir examiné la situation intermédiaire, un dépassement d'environ fr. 30'000.- sera à déplorer.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5900.351	Participation à des charges cantonales	fr. 633'600.-	fr. 0.-	fr. 11'100.-

#### Contribution à la Fondation d'accueil de jour de l'enfance (FAJE)

La sensible augmentation du nombre d'habitants à Lausanne a engendré le versement d'une contribution plus élevée à la FAJE.

**6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE	
		6601 Parcs et domaines	6700 Service achat et logistique Ville	6900 Service financier		
NATURE	301	Traitements	175'100			175'100
	303	Cotisations aux assurances sociales	15'200			15'200
	304	Cotisations à la caisse de pensions	7'000			7'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau			10'000	10'000
	314	Entretien des biens immobiliers	21'400	14'000		35'400
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	26'000	-14'000		12'000
	318	Autres prestations de tiers			695'000	695'000
	<b>Total des charges</b>		<b>244'700</b>	<b>0</b>	<b>705'000</b>	<b>949'700</b>
	424	Plus-values, produits exceptionnels			-695'000	-695'000
	431	Emoluments administratifs			-10'000	-10'000
	436	Dédommagements de tiers	-10'400			-10'400
	<b>Total des revenus</b>		<b>-10'400</b>	<b>0</b>	<b>-705'000</b>	<b>-715'400</b>
	<b>TOTAL FINANCES ET PATRIMOINE VERT</b>		<b>234'300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>234'300</b>
	Page du préavis		page 26	page 28	page 28	

**660 Service des parcs et domaines****6601 Parcs et domaines**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6601.301	Traitements	fr. 27'673'000.-	fr. 0.-	fr. 175'100.-
6601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 2'478'100.-	fr. 0.-	fr. 15'200.-
6601.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 4'077'600.-	fr. 0.-	fr. 7'000.-

En 2012, le SPADOM a enregistré plusieurs accidents professionnels et non professionnels ainsi que des congés maternité. Pour des absences de courtes durées (1 à 3 mois), le service évite d'engager des auxiliaires et recherche des solutions internes (déplacement de collaborateurs pour une période). Par contre, pour des absences de longues durées (4 à 12 mois), l'engagement de personnel auxiliaire est obligatoire afin d'assurer les travaux saisonniers et ainsi faire face aux échéances (plantations, arrosage, désherbage, taille, etc.) et d'autre part, afin de ne pas surcharger l'équipe en place.

Cette demande de crédit supplémentaire correspond à des accidents de longue durée et des congés maternité pour lesquels la Ville est remboursée soit par la SUVA ou la Caisse d'allocations familiales.

Il s'agit de 4 collaborateurs accidentés de longue durée représentant globalement 41 mois d'absences, et 2 collaboratrices en congé maternité représentant 8 mois.

Ces charges seront entièrement compensées par l'encaissement au Service du personnel (AG) de l'allocation fédérale de maternité et des indemnités pour accidents.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6601.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'292'600.-	fr. 0.-	fr. 21'400.-
6601.436	Dédommagements de tiers	fr. -126'000.-	fr. 0.-	fr. -10'400.-

#### Dégâts aux bâtiments dûs au gel important du mois de février

Les grands froids du mois de février 2012 ont causé des dégâts dans les bâtiments de l'Abbaye de Montheron, l'Abbaye de Mont ainsi que sur le quai d'Ouchy et de Belgique. Des travaux de remise en état de la conduite d'écoulement, du chauffe-eau du local Pressoir, ainsi qu'un contrôle et une remise en état des WC des appartements du domaine de Mont sur Rolle ont dû être effectués. Le montant total des travaux pour les bâtiments cités ci-dessus, s'élève à fr. 13'997.85, dont fr. 10'409.75 ont été remboursés par l'ECA.

#### Cambriolages dans le cimetière du Bois-de-Vaux I

Deux cambriolages sont survenus au mois de juin dans le cimetière du Bois-de-Vaux I (magasin de fleurs et bâtiment administratif). Les travaux de remise en état des locaux se sont élevés à fr. 7'422.85 correspond au remplacement des portes effectué par une entreprise privée. Quelques réparations représentant un montant d'environ fr. 4'700.- ont été effectuées par le service.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6601.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 381'700.-	fr. 0.-	fr. 26'000.-

#### Domaines des Saugealles, installation de biogaz

Mi-avril 2012, un défaut de fonctionnement a été constaté sur 2 des 3 vis d'alimentation du digesteur de l'installation de biogaz des Saugealles. En l'occurrence, il s'agit des vis horizontales et verticales qui acheminent les produits à digérer solides depuis le bas de la mélangeuse, dans laquelle ils sont broyés et mélangés, jusque dans le digesteur.

Ces vis avaient déjà été changées en automne 2010, respectivement en été 2009, après avoir été endommagées par le passage de matériaux durs (pierres et métaux) se trouvant malencontreusement dans les produits à digérer. Cette fois, il apparaît que ces vis ont certainement été déformées, sans se casser, par le passage de matériaux durs et qu'elles se sont ensuite usées très rapidement.

Aujourd'hui, ces vis sont très largement entamées et ne transportent que très mal les produits dans le digesteur. Ces produits s'accumulent au bas de la vis verticale de sorte qu'il est impératif de démonter le mécanisme de plus en plus souvent, jusqu'à 3 fois la dernière semaine de mai.

Dès la constatation de ce défaut, nous avons demandé des offres au fournisseur de cet équipement et à une autre entreprise qui pourrait les fabriquer. Finalement, nous avons dû écarter l'offre de « l'autre entreprise » qui s'élevait à plus de fr. 39'000.-.

Afin de garantir une meilleure résistance de l'équipement, le montant demandé de fr. 26'000.- TTC inclut un renforcement des vis par une couche d'usure en harodox.

**6700 Service achat et logistique Ville**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6700.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 60'000.-	fr. 0.-	fr. 14'000.-
6700.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 217'100.-	fr. 0.-	fr. -14'000.-

**Remplacement de la détection incendie du hangar à véhicules du site de Malley**

L'installation de détection incendie du hangar à véhicules qui date de la construction du site (1993) est tombée en panne. Selon le fournisseur, les composants défectueux ne se fabriquent plus et l'installation n'est de surcroît plus réparable.

Pour être en conformité avec les directives de l'établissement cantonal d'incendie (ECA), il est indispensable de remplacer cette installation par un système de détecteurs de fumées appropriés qui peut être raccordé à la centrale de transmissions d'alarmes existante. Ces travaux ne peuvent être différés au risque, en cas d'incendie, d'être pénalisé par une indemnisation réduite de l'ECA. Selon l'offre reçue de la maison Siemens, le coût de cette nouvelle installation rendue posée est de fr. 14'000.- HT.

**6900 Service financier**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6900.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 60'300.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-
6900.431	Emoluments administratifs	fr. -3'000'000.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-

**Frais d'impression**

Dans le cadre de ses travaux et de la croissance régulière et continue du nombre de cas, le bureau du contentieux voit son volume d'impression (poursuites, sommations, rappels et avertissements avant conversion) auprès de la CADEV logiquement augmenter. Il s'ensuit que le montant prévu au budget pour les impressions a été sous-évalué, également par manque de recul du fait que ces frais étaient jusqu'en 2011 pris en charge par le SOI. Un montant de fr. 10'000.- est nécessaire pour faire face à l'insuffisance constatée.

En contrepartie, et en relation directe avec l'augmentation précitée du nombre de cas, il s'ensuit une augmentation du volume des frais facturés par le contentieux à ses débiteurs. Une compensation intégrale de fr. 10'000.- sur ce poste budgétaire peut donc être prévue, sachant que l'excédent de recettes au final sera nettement supérieur à ce montant.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6900.318	Autres prestations de tiers	fr. 450'000.-	fr. 0.-	fr. 695'000.-
6900.424	Plus-values, produits exceptionnels	fr. -3'100'000.-	fr. 0.-	fr. -695'000.-

Lors de l'établissement des budgets, les types d'emprunts auxquels nous aurons recours, à savoir placements privés ou emprunts publics, ne sont pas encore connus. Dès lors, les agios (différence entre le prix d'émission et la valeur nominale) sur les émissions d'emprunts publics ne sont pas budgétisés, d'autant plus que leur montant est impossible à anticiper.

Lors de l'émission d'un emprunt obligataire en 2012, l'agio s'est monté à fr. 695'000.-. Les prescriptions comptables en la matière stipulent que l'agio doit être utilisé en premier lieu pour couvrir les frais d'émission (en l'occurrence de fr. 1'060'000.-). Dès lors, les frais de cet emprunt seront amortis pour ce montant sous la rubrique 6900.318, totalement compensé par une recette équivalente sous la rubrique 6900.424 pour la comptabilisation de l'agio. Le solde des frais d'emprunt sera amorti sur la durée de l'emprunt.

Ces montants ont naturellement été pris en compte pour le calcul du coût complet de l'emprunt. Le présent crédit supplémentaire ne concerne donc que l'opération de

comptabilisation de l'amortissement lié à l'agio pour lequel aucun montant n'est usuellement prévu au budget.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE
		700 Développement stratégique	701 Comptabilité et finances	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	78 Service commercial	
NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	11'000		87'000	176'000			274'000
	312 Eau, énergie et chauffage	1'000		-72'000				-71'000
	313 Marchandises		180'000					180'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	16'900			352'000			368'900
	316 Loyers et redevances d'utilisation	3'500						3'500
	318 Autres prestations de tiers	-32'400	-180'000		90'000		45'000	-77'400
	319 Impôts, taxes et frais divers			72'000	-100'000	318'000	-45'000	245'000
	<b>Total des charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>87'000</b>	<b>518'000</b>	<b>318'000</b>	<b>0</b>	<b>923'000</b>
	434 Redevances et prestations facturées					-60'000		-60'000
	436 Dédommagements de tiers				-54'200			-54'200
	461 Subventions du Canton				-144'000			-144'000
	480 Prélèvements sur les réserves				-307'000			-307'000
	<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-505'200</b>	<b>-60'000</b>	<b>0</b>	<b>-565'200</b>
	<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>87'000</b>	<b>12'800</b>	<b>258'000</b>	<b>0</b>	<b>357'800</b>
Page du préavis	page 30	page 31	page 32	page 33	page 36	page 37		

### 700 Développement stratégique

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
700.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 600'000.-	fr. 43'000.-	fr. 11'000.-
700.312 Eau, énergie, chauffage	fr. 350'000.-	fr. 0.-	fr. 1'000.-
700.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 537'500.-	fr. 27'000.-	fr. 16'900.-
700.316 Loyers et redevances d'utilisation	fr. 4'259'200.-	fr. 0.-	fr. 3'500.-
700.318 Autres prestations de tiers	fr. 1'880'000.-	fr. 150'000.-	fr. -32'400.-

#### Remplacement de la génératrice du moteur des Saugealles

Depuis le 25 juin 2012, le couplage chaleur-force (CCF) des Saugealles connaît de nombreux arrêts suite à des alarmes. Ces alarmes sont variées (surcourant, tension trop élevée, survitesse) et surviennent de manière aléatoire, ce qui rend difficile le diagnostic de leur cause. Des investigations ont donc été menées sur les différents sous-systèmes du CCF : le moteur, la génératrice, le système de contrôle et le réseau électrique.

Les tests effectués sur la génératrice ont montré une faiblesse au niveau de l'isolation d'un bobinage du stator. Bien que ce défaut ne soit pas forcément la cause des alarmes à répétition, il doit impérativement être supprimé sous peine d'engendrer, à terme, des

dommages plus importants à la génératrice. La différence peu importante, relativement aux montants à engager, entre le coût de la réparation du stator (fr. 14'000.-) et le remplacement de l'ensemble de la génératrice (rotor, stator, excitatrice; fr. 18'000.- justifie le choix d'un remplacement.

Les coûts engendrés par les différentes investigations, les coûts de remplacement, et les coûts pour fournir de la chaleur aux installations pendant l'arrêt du groupe CCF se montent au total à fr. 32'400.- (HT) et se décomposent de la manière suivante :

#### Investigations (main-d'œuvre)

Mesure de transitoire électrique sur la génératrice	fr.	1'100.-
Contrôle du câblage (force et commande de l'installation)		
Contrôle du moteur	fr.	3'000.-
Diagnostic sur l'état de la génératrice	<u>fr.</u>	<u>2'300.-</u>
Total	fr.	6'400.-

#### Chaufferie mobile (matériel)

Les chiffres présentés sont calculés pour une durée d'arrêt maximale de 30 jours et comprennent aussi les coûts de livraison et de mise en service de la chaufferie.

Location (max. 30 jours)	fr.	3'500.-
Achat de mazout de chauffage	<u>fr.</u>	<u>1'000.-</u>
Total	fr.	4'500.-

#### Remplacement de la génératrice

Matériel	fr.	11'000.-
Main d'œuvre (démontage, remontage, mise en service)	<u>fr.</u>	<u>7'000.-</u>
Total	fr.	18'000.-

Divers et imprévus (main-d'œuvre) : fr. 3'500.-

L'arrêt du groupe CCF entraîne une perte de production d'électricité. La production moyenne étant de 1'000 kWh/jour, rétribués à 48.5 ct/kWh, cette perte se monte à fr. 500.-/jour.

### **701 Comptabilité et finances**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
701.313	Marchandises	fr. 3'500.-	fr. 0.-	<b>fr. 180'000.-</b>
701.318	Autres prestations de tiers	<u>fr. 7'932'100.-</u>	<u>fr. 0.-</u>	<b>fr. -180'000.-</b>

#### Essence des véhicules des SIL – correction technique

Lors de l'établissement du budget 2012, les frais pour l'entretien des véhicules des services industriels facturés par la section garage du service achats et logistique de la Ville (SALV), ont été prévus globalement sous la rubrique 7010.318 (autres prestations de tiers).

Ce budget englobe la consommation d'essence des véhicules de service des SIL.

Avec cette demande de crédit supplémentaire les SIL souhaitent modifier le budget pour la consommation d'essence des véhicules des SIL de la rubrique 7010.318 en augmentant la rubrique 7010.313.

### **74 Gaz et chauffage à distance**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'340'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 87'000.-</b>

Entretien de diverses installations liées au CAD

L'achat de matériel pour les installations de production du CAD est de fr. 260'000.- prévu au budget 2012. Le dépassement s'explique notamment par les événements suivants :

- 1) Le convertisseur de fréquence de la pompe 705 a été commandé en octobre 2011. Le retard de livraison du fournisseur de 6 mois a entraîné la dépense sur l'exercice 2012. Cette dépense s'élève à fr. 27'153.-.
- 2) Les pompes de circulation interne n'ont pas pu être révisées à cause de l'impossibilité du fournisseur de nous procurer les pièces de rechange (ancienneté des pompes). Il a été nécessaire de commander de nouvelles pompes qui sont obligatoires au fonctionnement de l'usine. Ce montant se monte à fr. 23'280.-.
- 3) L'avarie de la turbine à gaz lors du grand froid de février 2012 a provoqué des dégâts collatéraux. Notamment, les batteries doivent être remplacées. Le devis correspondant est établi à fr. 37'000.-. Le délai de livraison de 8 semaines implique une commande urgente pour la coordination de la mise en service de la turbine à gaz en septembre 2012 (personnel de SIEMENS venant de Suède).

Il est à noter que pour le point 1, les comptes de l'exercice 2011 n'ont pas dépassé le budget prévu à cet effet.

En conclusion, cette demande de crédit supplémentaire urgente de fr. 87'000.-, pour l'exploitation des installations de production du CAD en 2012, s'avère nécessaire.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
74.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 1'881'500.-	fr. 0.-	fr. 72'000.-
74.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 111'480'000.-	fr. 0.-	fr. -72'000.-

Réévaluation des montants des cotisations à diverses associations

Le Service du gaz et chauffage à distance paie annuellement des cotisations de membre à l'Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG) et à la Société Suisse de l'Industriel du Gaz et des Eaux (SSIGE).

En 2011, la répartition des cotisations entre ces deux entités a été modifiée. Anciennement, l'ASIG assumait un montant plus élevé en fonction des quantités vendues par entreprise gazière. Or, la SSIGE a modifié son système de cotisation, qui est basé sur le nombre de km de conduite de réseau gaz et désormais aussi sur la quantité vendue.

Le Service du gaz et chauffage à distance ayant omis de tenir compte de cette modification dans le budget 2012, il manque un montant de fr. 72'000.-, représentant les cotisations de la SSIGE par quantité vendue.

A titre de compensation, le Service du gaz et chauffage à distance propose de compenser ce manque par une diminution des charges au niveau des achats d'énergie du gaz (voir rubrique 312).

Pour information, le budget 2013 prévoit l'ensemble de ces cotisations.

**76 Electricité**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'250'000.-	fr. 0.-	fr. 146'000.-
76.436	Dédommagements de tiers	fr. -614'100.-	fr. 0.-	fr. -35'000.-
76.480	Prélèvement sur les réserves	fr. -5'613'300.-	fr. -945'000.-	fr. -111'000.-

Réparation avarie Bellefontaine : fr. 26'000.-

Le poste Haute Tension (HT) de Bellefontaine a subi une grave avarie le 8 septembre 2011. Cet incident a privé d'électricité une partie du centre de ville pendant plus d'une heure.

Lors de cette avarie, un disjoncteur 130 kV, isolé au SF6 (gaz), ainsi qu'un caisson ont été totalement détruits et doivent être remplacés.

Cette réparation nécessite la commande d'un nouveau disjoncteur (délai de fabrication d'environ 10 mois) suivie d'un travail sur site d'une durée d'environ 10 jours en avril 2013.

Le 30 % du coût du disjoncteur, soit fr. 26'000.-, doit être payé à la commande, contre remise d'une garantie bancaire.

Entretien des Grandes Stations et du réseau de distribution MT et BT : fr. 120'000.-

#### Contexte

L'année 2012 a été fortement sollicitée par l'entretien. Le budget initial étant épuisé à mi-août, il est impératif de réalimenter le compte afin de pouvoir assurer la maintenance du réseau pendant les 4 derniers mois. Les travaux complémentaires suivants sont notamment nécessaires :

- Remplacement d'environ 10 chargeurs de batteries dans les grands postes HT / MT. Deux appareils ont déjà subi une avarie, mettant en péril l'alimentation électrique des régions alimentées.
- Remplacement d'environ 10 coffrets RA/RS (réseau aérien/réseau souterrain) jugés dangereux pour le personnel de montage et d'exploitation.
- Sur demande des clients, les améliorations des branchements clients entraînent obligatoirement une adaptation du réseau aérien avoisinant.
- Les dépannages de petites avaries doivent pouvoir se réaliser sans délais. Il est donc important de disposer d'une somme de réserve assurant l'achat de matériel en urgence.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'250'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 50'000.-</b>
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'100'000.-	fr. 345'000.-	<b>fr. 50'000.-</b>
76.319	<i>Impôts, taxes et frais divers</i>	fr. 19'730'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -100'000.-</b>

#### Achats et réparation d'armoires de distribution et de couplage

Le réseau de distribution du SEL est équipé de 546 cabines basse tension (BT), essentiellement pour le couplage du réseau et pour la distribution d'électricité aux immeubles.

Un inventaire complet a été dressé en 2011, avec un contrôle visuel de l'état de chacune de ces cabines BT. Il s'avère que 91 cabines BT sont dans un état de vétusté tel qu'elles représentent un danger pour nos collaborateurs lors d'intervention.

L'entretien et/ou le remplacement de certaines de ces armoires BT dangereuses doit se faire le plus rapidement possible.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'100'000.-	fr. 345'000.-	<b>fr. 100'000.-</b>
76.480	<i>Prélèvement sur les réserves</i>	fr. -5'613'300.-	fr. -945'000.-	<b>fr. -100'000.-</b>

#### Réparation de la passerelle située au-dessus de l'A9 au km 4.97 à Romanel

Suite à une inspection du Passage Supérieur (PS) RC 448, qui se situe à proximité directe de la passerelle citée en référence, le mandataire de l'Office Fédéral des Routes (OFROU) a constaté que cette dernière présentait des dégâts importants.

Cette passerelle n'ayant jamais fait l'objet d'une inspection ou diagnostic, le SEL a mandaté le bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli SA pour établir un rapport sur l'état de la passerelle et les éventuels travaux et solutions à envisager pour la réparation de l'ouvrage.

Le constat établi par ce bureau est alarmant, il relève que l'état des anneaux de ciment (éléments non porteurs) présente un réel danger pour les usagers de l'A9. En effet, l'eau de pluie s'est infiltrée entre ces éléments et les piliers porteurs. Sous l'action du gel, l'eau a provoqué des fissures importantes des anneaux en ciment.

Afin d'éviter que des fragments de la passerelle ne se détachent, un assainissement doit être réalisé dans les meilleurs délais soit :

- reprofilage du béton d'enrobage détérioré ainsi que traitement anticorrosion des armatures
- évacuation de la végétation sur la culée sud
- piquage et démontage des anneaux de ciment
- piquage, reprofilage et traitement des piliers porteurs
- protection des piliers contre les agressions environnementales
- mise en place d'une résine d'étanchéité ou de ferblanterie de couverture
- nettoyage et application d'une peinture anticorrosion sur les éléments métalliques.

Sous cette passerelle, propriété du Service de l'électricité, se trouvent des tubes dans lesquels passent des câbles 125 kV qui alimentent tout le sud-ouest lausannois.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'100'000.-	fr. 345'000.-	fr. 210'000.-
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'500'000.-	fr. 740'000.-	fr. 30'000.-
76.461	Subventions du Canton	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -144'000.-
76.480	Prélèvement sur les réserves	fr. -5'613'300.-	fr. -945'000.-	fr. -96'000.-

#### Usine de Lavey – Risques de chutes de pierres dans la zone surplombant la salle des vannes – Sécurisation des masses rocheuses

Lors d'une inspection en 2011, il a été constaté que des rochers, surplombant le bâtiment de l'usine et l'accès à la salle des vannes, étaient instables et fracturés. Dès lors, ils présentaient des menaces pour la sécurité des personnes et des biens, notamment pour :

- l'aile Est du bâtiment technique comprenant l'atelier d'usinage;
- la zone de pique-nique devant l'usine;
- le sentier pédestre;
- la route, propriété de la Ville de Lausanne, sur laquelle passent notamment le car postal et le trafic local entre Lavey-Village et Lavey-les-Bains;
- l'accès à la caverne et à la salle des vannes, le garage annexe.

La masse la plus menaçante a été stabilisée en 2011, et, selon les risques estimés, la sécurisation de la zone surplombant l'accès à la salle des vannes doit être absolument réalisée cet été 2012. Les solutions techniques proposées et chiffrées par des géologues, et permettant de définir un risque acceptable, sont les suivantes :

- consolidation des masses rocheuses par clouage et/ou pose de treillis métalliques plaqués;
- pose de filets de protection pare-pierres nécessitant une mise à l'enquête.

L'Etat de Vaud octroie des subventions pour ce type de travaux et une demande est en cours. La participation pourrait atteindre plus de 60 % des coûts, le montant sera confirmé sur la base des factures effectives. En contrepartie, la Ville de Lausanne doit s'engager formellement à assurer et financer l'entretien de l'ouvrage de sécurisation selon les modalités et estimations financières suivantes (hors TVA) :

- fr. 2'500.- tous les ans pour l'évacuation des pierres, branches, feuilles retenues par les filets;
- fr. 3'000.- tous les 5 ans pour effectuer un contrôle par un géologue;

- fr. 3'000.- tous les 10 ans pour effectuer un contrôle des clous par une entreprise spécialisée en travaux acrobatiques;
- fr. 30'000.- tous les 30 ans pour le remplacement des filets de protection.

Cet engagement représente un coût moyen hors TVA de fr. 4'400.-/an. Ces montants seront inscrits aux budgets annuels de fonctionnement de l'aménagement selon ce cycle d'entretien.

Une note à la Municipalité demandera l'engagement formel de la Ville de Lausanne de réaliser et d'entretenir les protections mises en place conformément aux modalités exigées par l'Etat de Vaud.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'500'000.-	fr. 740'000.-	<b>fr. 32'000.-</b>
76.436	Dédommagements de tiers	fr. -614'100.-	fr. 0.-	<b>fr. -19'200.-</b>

### Congé maternité

Dès la fin juin, une collaboratrice, ingénieur HES chef de section, sera en congé maternité. Cette personne travaille sur une étude liée à l'établissement du concept de protection électrique du réseau 50 kV du SEL.

Ce projet de définition des principes et des réglages des systèmes de protection ne peut attendre le retour de notre collaboratrice. En effet, ces derniers mois, nous avons enregistré plusieurs défauts de réaction des appareils de protection.

Afin de mener à bien cette étude, nous proposons de donner un mandat à une entreprise externe.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'500'000.-	fr. 740'000.-	<b>fr. 28'000.-</b>
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'250'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -20'000.-</b>
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'100'000.-	fr. 345'000.-	<b>fr. -8'000.-</b>

### Compléments informatiques dans le cadre du projet stylo numérique des SIL (Digital Pen).

#### 1. Contexte

Le projet « Digital Pen » a pour objectif de mettre en place une solution permettant de récupérer les informations relatives aux heures effectuées sur les chantiers et leurs imputations comptables qui seront automatiquement transférées dans SAP. Il constitue un projet pilote pour l'ensemble du personnel de chantiers rattaché au site de Malley, la solution retenue pourrait être étendue à tout le personnel du SEL, voir des SIL.

Cet automatiser s'effectue à l'aide d'un stylo avec camera numérique intégrée, ce qui permet de l'utiliser aussi comme timbreuse. Lorsque le monteur écrit sur son carnet, les données sont transférées automatiquement dans SAP, Time Tool et des tableurs Excel pour les débours.

Auparavant, les renseignements notés sur la feuille hebdomadaire étaient effectués manuellement par le secrétariat. Le stylo numérique (Digital Pen) est une solution simple et adaptée aux besoins des gens de terrains. Cela nous a permis d'optimiser le temps de traitement, éviter les erreurs de saisies et faciliter le timbrage du temps de travail (ATT).

#### 2. Modification de l'export Excel

Cette modification a pour but la séparation des débours selon plusieurs groupes, notamment au sein du SEL mais aussi pour le département responsable des compteurs. Actuellement, les débours sont calculés pour tous les utilisateurs du serveur sans distinction possible entre les utilisateurs. Il s'avère nécessaire de pouvoir séparer la

production des débours en ne considérant pour un fichier Excel que les membres d'un groupe particulier.

Le système doit donc être modifié afin de permettre la création de plusieurs fichiers de débours (un par groupe).

### 3. Ajout d'alertes à l'interface utilisateur

L'ajout d'alertes supplémentaires permettra de diminuer le nombre de fiches « erronées ». De cette manière, les responsables seront avertis d'une erreur potentielle avant que la fiche soit envoyée au secrétariat.

### 4. Ajout d'un outil d'administration des utilisateurs SEL

L'outil de gestion des utilisateurs doit être modifié afin de permettre au secrétariat du SEL de gérer les utilisateurs du stylo sans avoir à passer par Digital Pen Corporation comme c'est le cas actuellement.

## 77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
77.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 3'200'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 258'000.-</b>

### Paiement des droits d'auteur 2012

Le tarif commun réglementant les redevances pour la distribution d'œuvres et de prestations protégées dans les réseaux câblés est arrivé à expiration le 31.12.2011. Conformément à l'accord conclu entre les sociétés de gestion et les diffuseurs des programmes radio et TV, la Commission arbitraire a augmenté de 10 centimes la redevance obligatoire de droit d'auteur qui s'élève désormais à fr. 2.18 par client et par mois hors TVA depuis le 01.01.2012. Le nouveau tarif représente une augmentation de 10 centimes (4.8 %) par rapport à l'ancien tarif de fr. 2.08.

L'information a été communiquée par Swisscable le 6 juin 2011, soit après la finalisation des budgets 2012 et le Service Multimédia n'a pas pu en tenir compte dans l'élaboration de ses prévisions budgétaires. Cette augmentation des coûts représente un montant de fr. 94'140.- pour les abonnés de la Ville de Lausanne et de Boisy TV SA.

Dans un souci de simplification des transactions financières, Boisy TV SA diffuse depuis le 01.04.2011 la palette des chaînes TV à la Société électrique de la Vallée de Joux (SEVJ) et leur refacture ensuite le paiement des droits d'auteur. Il s'agit de 2'890 clients, ce qui représente la somme de fr. 75'602.- de plus pour l'année 2012.

Les raccordements collectifs sont des accords avec certains hôtels, EMS, hôpitaux lausannois. Ces raccordements n'ont été ni payés ni pris en compte dans les budgets des années précédentes. En 2012, le paiement des droits d'auteur qui, selon l'accord avec les sociétés représentant les droits d'auteur, s'effectuent sur le quart du nombre de raccordements, représente une somme de fr. 57'552.-.

Suite à une estimation heureusement trop pessimiste de la fluctuation de la clientèle téléseaux et de la perte de clients prévue en 2012, 1'145 raccordements actifs s'ajoutent aux abonnés existants et le droit d'auteur à payer représente la somme de fr. 29'953.-.

En conclusion, la demande de crédit supplémentaire s'élève à fr. 258'000.-, ce qui correspond à la différence entre le budget initial de fr. 1'958'112.- et la facture annuelle de Swisscable de fr. 2'215'358.- (la facture biannuelle de Swisscable du 11.05.2012 s'élevant à fr. 1'107'679.-).

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
77.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 3'200'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 60'000.-</b>
77.434	Redevances et prestations facturées	fr. -38'800'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -60'000.-</b>

Fourniture de connexion Internet en contre-prestations

Le Service multimédia est très souvent sollicité pour fournir une connexion Internet avec ou sans Wi-Fi pour des événements sportifs, culturels, lors de festivals ou dans des établissements tels que bars ou restaurants.

Les coûts de mise en place sont tout d'abord évalués par la division technique. Cette évaluation est nécessaire afin d'estimer les contreparties, comme par exemple la visibilité du logo Citycable, la mise à disposition de brochures, voire la diffusion du spot vidéo. En se fondant sur cette évaluation des coûts et des possibilités de visibilité, le chef de service ou son adjointe décide si oui ou non, le Service multimédia s'engage à fournir cette prestation.

Cette prestation est fournie contre une autre prestation et aucun flux de liquidité n'est échangé, il est cependant nécessaire pour chaque partie d'établir une facture, afin d'assurer la comptabilisation adéquate des charges et des recettes de chacun des partenaires ainsi que des montants de TVA correspondants. Ces factures sont enregistrées sur la rubrique 77.319 en charges et sur la rubrique 77.434 en recettes. Les montants sont exactement équivalents et se compensent. Pour l'année 2012, le total des montants selon la liste des partenariats ci-jointe devrait s'élever à fr. 60'000.-.

Ces montants n'ont pas été budgétés en 2012.

**78 Service commercial**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
78.318	Autres prestations de tiers	fr. 650'000.-	fr. 0.-	fr. 45'000.-
78.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 1'100'000.-	fr. 0.-	fr. -45'000.-

Frais d'étude pour établir la stratégie commerciale multifluide à moyen terme

Le Service commercial regroupera dès le 01.01.2013 les approvisionnements (électricité, gaz) dans un marché de plus en plus compétitif. Il a développé les compétences et ressources nécessaires pour gérer ses clients.

A l'aube de l'ouverture complète du marché des énergies, les SiL doivent revoir leur stratégie multifluide ainsi que leurs partenariats (Romande Energie Commerce SA) afin de donner au directeur des SiL et à la municipalité des choix permettant de prendre la meilleure décision possible à moyen terme. Une évaluation détaillée des partenariats stratégiques alternatifs dans le domaine de la commercialisation doit être entreprise pour analyser les solutions possibles. L'étude sera faite avec une entreprise expérimentée au niveau national et international qui connaît très bien l'environnement des SiL.

\* \* \*

**B. AUTORISATIONS D'ACHATS****2. SECURITE PUBLIQUE ET SPORTS****2400 Corps de police**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 644'400.-	fr. 355'400.-	fr. 133'000.-

Radar laser et batteries radars : fr. 28'000.-

Dans sa séance du 28 juin 2012, la Municipalité a validé la mise à niveau des équipements mobiles de contrôle de la vitesse destinés à la surveillance des zones foraines. En effet, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'organisation de la Police coordonnée vaudoise, la Police de Lausanne reprend intégralement la gestion des zones foraines. Pour

la circulation, il s'agit de pouvoir acquérir un nouveau radar portable du type laser, qui permettra de contrôler avec efficacité l'ensemble du réseau périphérique, dont les secteurs ne sont pas toujours faciles d'accès. Un investissement de quelque fr. 28'000.- ttc est nécessaire pour l'acquisition de ce matériel. Ce montant est sollicité par le biais d'une demande d'autorisation d'achat.

En parallèle, et pour optimiser l'utilisation des radars mobiles embarqués sur deux véhicules, il est préconisé l'acquisition de racks de batteries supplémentaires, cela afin d'éviter un long temps de recharge dans les locaux de police, rendant les véhicules inutilisables durant plusieurs heures. Ces équipements complémentaires nécessiteront une dépense de fonctionnement de fr. 5'000.- ttc.

Globalement, afin de répondre aux nouvelles missions, qui sont confiées à la Police de Lausanne pour la reprise des zones foraines, un montant supplémentaire total de fr. 33'000.- doit être alloué.

Voir sous chapitre A « Budget de fonctionnement », rubrique 2400.313 « Marchandises » pour fr. 5'000.-.

Mise à jour des équipements de la Centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police :  
fr. 105'000.-

Le central téléphonique de la Centrale d'alarme et d'engagement (CAE), qui a été mis en service en avril 2004 et qui reçoit les appels d'urgence 112/117 (~ 200 appels/jour), doit subir une mise à jour. En effet, le constructeur, qui a dénoncé le contrat de maintenance en vigueur depuis 2004, n'accepte d'en reconclure un que si l'on remplace les pièces qui ne se fabriquent plus par des éléments relevant d'une nouvelle technologie, celle utilisée par le central actuel ayant plus de 10 ans d'âge. Dès lors, au vu des pannes récurrentes et du risque lié à l'absence de contrat de maintenance, il apparaît impératif de pouvoir procéder à bref délai à cette mise à jour. En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 105'000.- s'avère indispensable.

## 250 Service de protection et sauvetage

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'115'000.-	fr. 0.-	fr. 55'000.-
2501.452	Participation de communes aux charges	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -55'000.-

Acquisition d'un véhicule d'intervention léger pour l'officier de piquet de la protection civile

Suite à la réorganisation de l'organisation de la protection civile des communes du district de Lausanne, intervenue dans le courant de 2012, la protection civile de la ville de Lausanne reprend l'entier des tâches des communes du district en matière de protection civile. Dans ces circonstances, il s'avère nécessaire de prendre en compte l'augmentation importante du territoire à couvrir et, de manière à pouvoir garantir la conduite des interventions, de doter l'officier de piquet d'un véhicule d'intervention léger équipé de moyens prioritaires.

Le coût d'un tel véhicule s'élève à fr. 55'000.- et se trouve entièrement compensé par la recette extraordinaire liée à la participation des 5 autres communes du district au fonctionnement de l'organisation de protection civile de Lausanne-District.

## 6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

### 660 Service des parcs et domaines

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 766'000.-	fr. 198'500.-	fr. 47'500.-

Elévateur pour le domaine de Mont-sur-Rolle

Le domaine viticole de Mont-sur-Rolle possède un chariot élévateur diesel datant des années 80, cet engin est fortement employé lors des travaux de vendange, de mise en bouteilles ainsi que lors des travaux de vignes tels que la mise en place d'amendement dans les vignobles ou d'entretien du site.

Ce véhicule n'est désormais plus en état de fonctionner notamment à cause de la faiblesse du niveau du mât de levage. Son utilisation représente un fort risque sécuritaire pour son conducteur ainsi que pour les personnes travaillant dans le périmètre. Son emploi dans des milieux confinés présente un risque important d'intoxication au monoxyde de carbone pour le personnel ainsi que pour les vins (CO<sub>2</sub>).

La réparation n'est pas possible faute de pièces de rechanges chez le concessionnaire et les revendeurs, vu l'âge de cet engin.

\* \* \*

**C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF****5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE****590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)**

		Crédit voté	Crédit compl.
5900.506.504 6	Fondation Pro Habitat / Démolition et reconstruction de trois immeubles à loyers modérés, aménagement d'appartements protégés, d'un centre médico-social, d'un centre de vie infantine, d'un APEMS, d'un parking souterrain et d'un abri PCI, sis à la rue de la Borde 34-44 / Octroi des aides publiques prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement / Octroi d'un cautionnement solidaire / Octroi d'un prêt chirographaire / Demande de crédit pour l'ameublement du centre de vie infantine	fr. 150'000.-	fr. 23'400.-

Des aménagements supplémentaires se sont avérés nécessaires, notamment un revêtement de bitume aux abords du centre de vie infantine de la Borde ainsi qu'un complément dans le coin cuisine.

\* \* \*

**CONCLUSION**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2012/46 de la Municipalité, du 18 octobre 2012;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2012, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 3 du préavis)</i>	<u>4'020'300.-</u>	2'233'900.-
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 38 du préavis)</i>	<u>235'500.-</u>	55'000.-
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 40 du préavis)</i>	<u>23'400.-</u>	0.-

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le Secrétaire : *Christian Zutter*

#### **Incidence sur le budget de 2012**

Déficit prévu au budget de 2012		32'180'000.-
Nouveaux crédits votés	4'202'800.-	
Moins recettes	- 2'309'900.-	1'892'900.-
Nouveaux crédits demandés	182'558'500.-	
Moins recettes	- 100'000'000.-	82'558'500.-
Présent crédit	4'020'300.-	
Moins recettes	- 2'288'900.-	1'731'400.-
Déficit total présumé		<u>118'362'800.-</u>

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

#### **Rapport polycopié de M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur**

##### **1. Généralités**

La Commission permanente des finances (COFIN) a traité, sous la présidence de Monsieur Pierre-Antoine Hildbrand, les 59 demandes figurant dans le préavis mentionné en titre.

Elle préavise sur les demandes supérieures à Frs 50'000.- et prend connaissance des dépenses inférieures ressortant des compétences de la Municipalité.

Globalement, on peut saluer la généralisation des compensations pratiquées au sein des services concernés. En effet, selon les chiffres comparés entre les crédits supplémentaires 2<sup>ème</sup> série 2011 (4'382'800.-- pour les crédits concernant le Budget de fonctionnement, les Autorisations d'achat et les Crédits d'investissement du patrimoine administratif) pour 1'166'800.-- de compensation et les mêmes chiffres pour 2012 (4'279'200.-- de crédits supplémentaires pour 2'288'900.-- de compensation), on peut retirer deux enseignements :

- Le montant total des crédits supplémentaires est en baisse d'environ 3%
- La compensation desdits montants passe de 27% en 2011 à 54% en 2012.

La commission reste convaincue de l'utilité d'un budget relativement précis complété par des crédits supplémentaires plutôt que par un modèle plus lâche qui masquerait les dépenses nécessaires survenant en cours d'année dans des rubriques arrondies.

Comme il y a eu un changement dans la répartition des services au sein de certaines directions en cours d'automne, nous avons opté pour une présentation qui en tienne compte.

Enfance Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS)

Travaux (TRX)

Services industriels (SIL)

Finance et patrimoine vert (FIPAV) sont présentés en tant que directions.

Administration Générale (AG)

Assurances Sociales (AS)

Culture (CTRE)

Logement (LOG)

Sécurité publique (SEC)

Sports (SP) sont présentés en tant que services.

La répartition des crédits supplémentaires est la suivante :

	Budget de fonctionnement	Dont compétence déléguée	Autorisation d'achat	Dont compétence déléguée	Crédits d'investissement	Totaux
EJCS	8	4			1	9
TRX	7	5				7
SIL	14	5				14
FIPAV	6	5	1	1		7
AG	4	2				4
AS	1	1				1
CTRE	3	1				3
LOG	7	4				7
SEC	3	2	3	1		6
SP	1	1				1
	<b>54</b>	30	<b>4</b>	2	<b>1</b>	59

Le tableau avec les montants des crédits supplémentaires se présente de la manière suivante :

	Budget de fonctionnement	Autorisation d'achat	Crédits d'investissement	Totaux
EJCS	191'100.00		23'400.00	214'500.00
TRX	553'000.00			553'000.00
SIL	357'800.00			357'800.00
FIPAV	234'300.00	47'500.00		281'800.00
AG	171'500.00			171'500.00
AS	24'300.00			24'300.00
CTRE	8'000.00			8'000.00
LOG	225'900.00			225'900.00
SEC	20'500.00	138'000.00		158'500.00
SP	0.00			0.00
	<b>1'786'400.00</b>	<b>185'500.00</b>	<b>23'400.00</b>	<b>1'995'300.00</b>

Les montants mentionnés ci-dessus s'entendent nets, soit une fois les compensations déduites. C'est pour cela, par exemple, que le 1<sup>er</sup> tableau mentionne 1 crédit supplémentaire au service des sports, mais que la somme est nulle dans le 2<sup>ème</sup> tableau.

## **2. Crédits supplémentaires**

Sur les 59 crédits supplémentaires 30 ont été des compétences déléguées (51%). Sur les 29 pour lesquels nous avons dû voter, 1 était un crédit d'investissement (accepté à l'unanimité). Sur les 28 restant, 20 ont été acceptés à l'unanimité, 7 avec des abstentions et 1 avec des votes négatifs.

Les montants mentionnés ci-après sont des montants bruts, hors compensation.

### **Le crédit supplémentaire II/35 Sécurité publique, 2400 Corps de police (105'000.— non compensé) du 04.09, Autorisation d'achat : a été accepté par 5 oui et 6 abstentions**

#### *Mise à jour des équipements de la Centrale d'alarme et d'engagement du Corps de police*

*Le central téléphonique de la Centrale d'alarme et d'engagement (CAE), qui a été mis en service en avril 2004 et qui reçoit les appels d'urgence 112/117 (~ 200 appels/jour), doit subir une mise à jour. En effet, le constructeur, qui a dénoncé le contrat de maintenance en vigueur depuis 2004, n'accepte d'en reconclure un que si l'on remplace les pièces qui ne se fabriquent plus par des éléments relevant d'une nouvelle technologie, celle utilisée par le central actuel ayant plus de 10 ans d'âge. Dès lors, au vu des pannes récurrentes et du risque lié à l'absence de contrat de maintenance, il apparaît impératif de pouvoir procéder à bref délai à cette mise à jour. En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 105'000.- s'avère indispensable.*

### **Le crédit supplémentaire II/40 Culture et Logement, 3600 culture (100'000.— entièrement compensé) du 05.09, Budget de fonctionnement : a été accepté par 7 oui et 4 non.**

#### *Attribution au fonds de réserve pour risques de tournée du théâtre de Vidy*

*Au vu de différents éléments d'importance (baisse générale des soutiens financiers des institutions européennes partenaires du théâtre, baisse des recettes liée à la diminution de l'euro), le Fonds de réserve pour risques de tournées a été sollicité par le biais d'un crédit supplémentaire 1ère série 2012 de 250'000 francs. Il convient de rappeler que ce Fonds, créé en 2005 par voie de préavis peut atteindre un montant de 500'000 francs maximum et est alimenté, selon le préavis N° 2008/26, par une attribution annuelle de 100'000 francs.*

*Le solde actuel du Fonds s'élève à 50'000 francs. La présente demande vise à reconstituer, parallèlement à l'attribution de l'avant-dernière tranche annuelle de 100'000 francs prévue au budget 2013 (sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal du budget pour l'exercice 2013), le Fonds pour risques de tournées, dans une politique de prévention, au vu de la situation économique générale toujours tendue dans le monde du spectacle.*

*La situation de Vidy, suite au décès de Monsieur René Gonzalez, directeur, au printemps dernier, reste fragile sur le plan financier; ce dernier ayant un réseau de contacts, notamment financiers, que la future direction devra renforcer. La demande d'attribution au Fonds s'inscrit ainsi dans une logique de prudence, dans une période de transition et pour assurer, au moment de la mise au concours du poste de directeur, une garantie supplémentaire en cas d'imprévus pour les prochaines saisons.*

*Ce montant est entièrement compensé par le versement partiel de la subvention en faveur de Label Suisse. Cette manifestation dédiée aux musiques actuelles présentera en décembre 2012 une dimension réduite par rapport aux éditions précédentes de 2010 et 2008.*

Les crédits supplémentaires II/13, II/14, II/15 et II/16 ont suscité une discussion au sein de la commission finance et requis des compléments d'informations. Le vote concernant ces

crédits supplémentaire a été repoussé à la séance suivante, au cours de laquelle les objets II/13 et II/14 ont été acceptés à l'unanimité, tandis que les objets II/15 et II/16 étaient acceptés avec respectivement 1 et 2 abstentions. Voici les détails de ces quatre crédits supplémentaires :

**II/13 : Culture et logement, 330 Service du logement et des gérances (96'000.-- partiellement compensé d'un montant de 58'900.--), 06.07, Budget de fonctionnement :**

*Locaux sis à la pl. de la Navigation 6*

*La commune de Lausanne ne disposant pas de budgets pour réaliser la mise en valeur des locaux sis à Navigation 6, parcelle n° 5419 (surface totale de location env. 465 m<sup>2</sup>), et permettant une relocation des surfaces à l'état brut, il a été décidé de procéder à un appel d'offre à des « locataires-investisseurs ».*

*L'estimation du coût probable des travaux avec une marge d'approximation de +/- 25 % a été effectué par le Service d'architecture de la Direction des travaux.*

*Au terme des travaux (courant 2012), le montant de la redevance a été fixé à fr. 325.-/m<sup>2</sup>/an. Ce prix du marché sera diminué de l'amortissement et du rendement des fonds propres investis par le preneur des travaux dans l'aménagement des surfaces brutes.*

*Le 19 janvier 2012, la Municipalité a autorisé le Service du logement et des gérances d'engager jusqu'à fr. 96'000.- d'investissement, pour autant que cette somme soit intégralement reportée sur les loyers, pour une durée d'amortissement de 20 ans maximum.*

**II/14 : Administration générale, 1200 Service du personnel (102'100.-- non compensé), 23.05, Budget de fonctionnement :**

*Engagement d'une juriste*

*Prolongation du contrat auxiliaire de janvier à mars 2012 et engagement sur la base d'un contrat de droit privé à durée déterminée, du 1er avril 2012 au 30 juin 2013.*

**II/15 : Sécurité publique et Sports, 2500 Protection et sauvetage (55'000.-- entièrement compensé), 16.07., Autorisations d'achats :**

*Acquisition d'un véhicule d'intervention léger pour l'officier de piquet de la protection civile*

*Suite à la réorganisation de l'organisation de la protection civile des communes du district de Lausanne, intervenue dans le courant de 2012, la protection civile de la ville de Lausanne reprend l'entier des tâches des communes du district en matière de protection civile. Dans ces circonstances, il s'avère nécessaire de prendre en compte l'augmentation importante du territoire à couvrir et, de manière à pouvoir garantir la conduite des interventions, de doter l'officier de piquet d'un véhicule d'intervention léger équipé de moyens prioritaires.*

*Le coût d'un tel véhicule s'élève à fr. 55'000.- et se trouve entièrement compensé par la recette extraordinaire liée à la participation des 5 autres communes du district au fonctionnement de l'organisation de protection civile de Lausanne-District.*

**II/16 : Sécurité publique et Sports, 2500 Protection et sauvetage (122'000.-- entièrement compensé), 16.07., Budget de fonctionnement :**

*Entretien de la caserne des sapeurs-pompiers*

*Suite au report du montant prévu au plan des investissements pour la réfection de la caserne des sapeurs-pompiers, des travaux d'entretien urgents doivent être entrepris dans les meilleurs délais, afin de pouvoir garantir au personnel un minimum de santé et de sécurité au travail. En effet, il convient de remplacer les systèmes de sécurité anti-*

*écrasement des 20 portes de la halle à véhicules de la caserne, systèmes qui, de type pneumatique et datant de la construction de la caserne (1953), ne permettent plus, en cas d'obstacle, de bloquer le cycle de fermeture des portes, qui, de ce fait, peuvent coincer les véhicules et/ou les personnes qui se trouvent dans la zone de fermeture.*

*Par ailleurs, il y a lieu d'assurer l'étanchéité entre la zone de stationnement des véhicules et les zones de travail du personnel en caserne, afin que les gaz d'échappement produits par les moteurs des véhicules d'intervention ne risquent pas d'intoxiquer les collaborateurs.*

*De plus, les fenêtres de la caserne, qui datent de la construction de cette dernière, doivent être remises en état. De fait, un grand nombre d'entre elles ne sont plus étanches ou se manœuvrent avec difficulté, alors que leurs stores à lamelles, dont les mécanismes sont brisés, demeurent bloqués, soit en position ouverte, soit en position fermée.*

*Au reste, il s'avère nécessaire de remplacer les portes des locaux (cuisinette et WC) adjacents à la centrale d'aide à l'engagement, qui fonctionne tous les jours 24 heures sur 24, afin d'éviter que les odeurs nauséabondes envahissent ladite centrale.*

*Le montant global des travaux urgents décrits ci-dessus s'élève à fr. 86'000.- et se trouve entièrement compensé par la recette extraordinaire liée à la participation des 5 autres communes du district au fonctionnement de l'organisation de protection civile de Lausanne-District.*

*Entretien de l'installation de contrôle de la salle polyvalente du Centre de formation de La Rama*

*Entretien des installations de déshumidification des abris PCi*

*Suite à la réorganisation de l'organisation de la protection civile des communes du district de Lausanne, intervenue dans le courant de 2012, la protection civile de la ville de Lausanne reprend l'entier des tâches administratives, de conduite, d'entretien des installations et de formation de la protection civile des communes dudit district. Dans ce cadre, il s'avère nécessaire de pouvoir optimiser les installations de contrôle de la salle polyvalente du Centre de formation de La Rama, ainsi que de pouvoir procéder au remplacement des installations de déshumidification des abris de la protection civile.*

*Le montant global des travaux urgents décrits ci-dessus s'élève à fr. 23'000.- et se trouve entièrement compensé par la recette extraordinaire liée à la participation des 5 autres communes du district au fonctionnement de l'organisation de protection civile de Lausanne-District.*

*Acquisition d'une armoire climatisée pour les unités informatiques du groupe sanitaire*

*Acquisition d'un système de visualisation des images IP prises par les caméras de circulation*

*L'augmentation du nombre des unités informatiques, sises dans les locaux du groupe sanitaire à César-Roux, génère une élévation de température telle qu'elles risquent de surchauffer et de dysfonctionner. Le placement de ces unités informatiques dans une armoire climatisée permettrait de supprimer ce risque et de garantir leur fonctionnement.*

*Par ailleurs, de manière à pouvoir, compte tenu des difficultés croissantes de circulation en ville de Lausanne, choisir le meilleur itinéraire à emprunter par les ambulances lors de leurs interventions d'urgence, le raccordement au local de garde du système de visualisation des images IP prises par les caméras de circulation s'avère nécessaire, à l'instar de ce qui se pratique déjà pour les centrales de la police et des sapeurs-pompiers.*

*Le montant des achats urgents évoqués ci-dessus s'élève à fr. 13'000.- et se trouve entièrement compensé par la recette extraordinaire liée à la participation des 5 autres communes du district au fonctionnement de l'organisation de protection civile de Lausanne-District.*

### 3. Autorisations d'achats

Pas de commentaire supplémentaire, certaines autorisations d'achats ont été évoquées dans le chapitre précédent (II/15 et II/35)

### 4. Crédits d'investissements du patrimoine administratif

Pas de commentaire

### 5. remarque de la commission finances

**Le crédit supplémentaire II/51 Enfance, jeunesse et cohésion sociale, 5800 Ecoles primaires et secondaires (180'000.-- non compensé), 11.09., Budget de fonctionnement :**

*Salle omnisports du Vieux-Moulin – Infiltrations d'eau*

*La salle omnisports du Vieux Moulin terminée pour la rentrée de l'été 2005, a présenté dès le début de sa mise en service des signes d'infiltrations dans les zones des vestiaires. La mise en place de caniveaux de contrôle décidée avant la fin du chantier permettait d'observer l'évolution. A première vue, ces infiltrations étaient sans conséquences sur la construction. En octobre 2006, le service des écoles signale l'apparition d'efflorescences au bas des murs du vestiaire (garçons) no 3 à l'est. Plusieurs investigations sur les réseaux techniques ont démontré leur étanchéité. Une correction du profil drainant du local engin extérieur proche de la zone incriminée, a alors été effectuée, ainsi que la réfection des peintures au bas des murs du vestiaire garçons 3. La situation semblait stabilisée.*

*Entre-temps le phénomène s'est propagé dans le vestiaire mitoyen no 3 (filles) et ceux situés plus à l'ouest. Malgré de multiples recherches pour déterminer la cause de ces remontées d'humidité par capillarité, aucune solution n'a été trouvée.*

*Dans l'intervalle, une prolongation des délais de prescription a été sollicitée et acceptée par les entreprises et mandataires concernés qui ont été convoquées en 2011-2012 sur place, afin de décider des mesures plus invasives à entreprendre. Dans cet esprit, des sondages ponctuels contre les murs et sur la chape ont été engagés au début des vacances scolaires de cet été 2012.*

*Ces sondages révèlent malheureusement une forte présence d'humidité entre la chape flottante et l'étanchéité sur radier. Il n'est pas possible de déterminer la cause exacte des infiltrations. De ce fait, des travaux de démolition plus importants sont indispensables pour permettre de déceler la provenance de ces infiltrations.*

*Au vu de la situation potentiellement sérieuse mise en évidence, nous souhaitons obtenir le financement, par un crédit supplémentaire sur budget, des investigations et sondages intérieurs et extérieurs nécessaires pour établir un diagnostic plus précis. Cette approche permettra :*

- d'évaluer le montant des travaux nécessaires;*
- de déterminer le mode de financement;*
- de définir les responsabilités des entreprises impliquées.*

Ce crédit supplémentaire n'est pas sans rappeler à la commission finances la situation vécue entre 2010 et 2011 au collège de Boissonnets. Lors des problèmes d'infiltration d'eau aux Boissonnets, la commission ad hoc (à laquelle participaient 3 membres de la commission finances) avait demandé expressément aux directions concernées (EJCS et TRX) de contrôler que ce genre de problèmes était limité à un établissement scolaire. On constate, un an plus tard, que le même genre de problème surgit dans un autre établissement scolaire sans qu'il ne semble y avoir eu de réelle prise de conscience du côté des directions concernées. Non seulement, on revient vers la commission finances avec une demande de crédit supplémentaire pour faire la lumière sur les problèmes, mais –

comme pour le collège de Boissonnets – on ne peut assurer la commission finances, qu'il n'y aura pas d'autres conséquences au Vieux-Moulin. Pour mémoire, le collège de Boissonnets a nécessité un investissement de 3'000'000.-- par un préavis (2011/29) en mai 2011. La commission finances ne peut qu'espérer que l'histoire ne se répète pas déjà, tout en réitérant sa demande à la Municipalité de bien vouloir s'assurer que ces problèmes d'infiltrations d'eaux ne soient pas généralisés à l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif.

## **6. Conclusions**

La Commission des finances remercie la directrice FIPAV pour ses explications ainsi que MM. Barbi et Vaney pour leurs aides.

**A l'issue des discussions, la Commission des finances accepte les conclusions à l'unanimité. Elle recommande au Conseil de faire de même.**

Discussion

**M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur** : – Toutes les informations figurent dans le rapport. Donc comme je sais que tout le monde l'a lu assidûment, je pense qu'il n'y a rien à rajouter.

Discussion sur les chapitres.

**La présidente** : – Nous allons donc passer en revue les trois chapitres du préavis. Le premier – Budget de fonctionnement. Le deuxième – Autorisations d'achats et le troisième – Crédits d'investissements du patrimoine administratif. A l'intérieur de chacun des thèmes, je vais passer en revue les titres de chapitres dans l'ordre du préavis et direction par direction. Si la parole n'est pas demandée, le chapitre est adopté, tel qu'adopté par la commission et il n'y aura pas de vote global après chaque direction. Il y aura un vote final sur l'ensemble du préavis 2012/46. Nous commençons donc avec

- A. Budget de fonctionnement**
- 1. Administration générale**
- 100 Autorités**
- 2. Sécurité publique et sports**
- 3. Culture et logement**
- 330 Service du logement et des gérances**
- 3600 Service de la culture**
- 390 Service des assurances sociales**
- 4. Travaux**
- 460 Service d'assainissement**
- 5. Enfance, jeunesse et cohésion sociale**
- 511 Service social Lausanne**
- 521 Service du travail et de l'intégration**
- 5500 Service dentaire**
- 561 Service de la jeunesse et des loisirs**
- 5800 Ecoles primaires et secondaires**
- 590 Service d'accueil de jour de l'enfance**

- 6. Finances et patrimoine vert**
- 660 Service des parcs et domaines**
- 6700 Service achat et logistique Ville**
- 6900 Service financier**
- 7. Services industriels**
- 700 Développement stratégique**
- 701 Comptabilité et finances**
- 74 Gaz et chauffage à distance**
- 76 Electricité**
- 77 Multimédia**
- 78 Service commercial**

La discussion n'est pas utilisée.

- B. Autorisations d'achats**
- 2. Sécurité publique et sports**
- 2400 Corps de police**
- 250 Service de protection et sauvetage**
- 6. Finances et patrimoine vert**
- 660 Service des parcs et domaines**

La discussion n'est pas utilisée

Point

- C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif**
- 5. Enfance, jeunesse et cohésion sociale**
- 590 Service d'accueil de jour de l'enfance**

La discussion n'est pas utilisée.

**La présidente** : – La discussion n'étant pas demandée, je vous propose de procéder au vote final du préavis 2012/46. Et je demande à M. le rapporteur de nous rappeler les conclusions de la commission.

**M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur** : – La Commission des finances a accepté les conclusions à l'unanimité et elle recommande évidemment au Conseil d'en faire de même.

Vote sur l'ensemble du Préavis N° 2012/46

**La présidente** : – Nous allons procéder au vote afin d'accorder la deuxième série de crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2012, sur les autorisations d'achats ainsi que sur les crédits d'investissement du patrimoine administratif. Vous avez les montants pour le budget de fonctionnement, les autorisations d'achats et les crédits d'investissements du patrimoine administratif. Je ne les relirai pas. Les conseillers communaux qui sont favorables à ce rapport-préavis 2012/46, lèvent la main. Ceux qui sont contre lèvent la main. Ceux qui s'abstiennent. Avec 2 abstentions, vous avez très largement accepté ce préavis 2012/46.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2012/46 de la Municipalité, du 18 octobre 2012 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2012, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Dont en recettes</i> Fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires	4'020'300.–	2'233'900.–
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires	235'500.–	55'000.–
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires	23'400.–	0.–

**La présidente :** – Nous passons au R45. Je remercie M. Clivaz et j'en profite pour lui demander s'il a quelque chose à rajouter à son rapport.

### **Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – Crédit cadre annuel 2013**

Préavis N° 2012/49 du 25 octobre 2012

Finances et patrimoine vert

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'350'000 francs nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et domaines publics pour l'exercice 2013.

#### **2. Préambule**

Le crédit cadre se doit d'être une solution pragmatique des tâches de maintien de la qualité du patrimoine vert mis à disposition des administrés.

Comme les années précédentes, le préavis est articulé sur les thèmes liés

**Domaine public :** Modifications d'aménagements liés au domaine public décidé par le comité des espaces publics (CEP), déplacements ou plantations d'arbres d'avenue, création de bermes végétalisées, renouvellement de plantations routières. Les autres lieux d'interventions sont choisis selon le suivi du calendrier des affaires traitées au CEP.

**Entretien du patrimoine vert :** travaux de réfection des espaces verts (parcs et forêts) ainsi que du mobilier urbain.

**Bâtiments et locaux :** depuis quelques années, l'entretien et la sécurisation du patrimoine bâti sont devenus une des priorités du service. Avec la fusion des services parcs et promenades et FODOVI en 2011, un nombre important de nouveaux locaux et bâtiments

se sont ajoutés à notre parc immobilier existant. Dès lors, un accent particulier doit être mis sur les futurs crédits cadres. L'augmentation de la part d'entretien et de sécurisation des bâtiments est possible grâce à la sortie prochaine du préavis place de jeux 2<sup>ème</sup> étape, qui permettra de réduire le montant lié aux places de jeux. Il faut également noter que le service FODOVI ne disposait pas de crédit cadre.

Objets spéciaux : La réalisation de nouveaux plantages figure parmi les mesures annoncées dans le Préavis 2011/4 « Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potager – Plan directeur des jardins familiaux et potagers ». Au chapitre 8 « Planning de réalisation », il est prévu d'augmenter l'offre des surfaces cultivables en ville de Lausanne. C'est pourquoi, la Municipalité a prévu un montant de 250'000.—francs au plan des investissements (2012 – 2016) permettant la réalisation de ces plantages selon un calendrier qui prend en compte les opportunités de réalisation dans les quartiers et les demandes d'habitants. La Municipalité a jugé plus judicieux de réaliser ces futurs plantages par le biais des crédits cadres 2013 à 2017 à raison d'un montant annuel de 50'000 francs et a modifié son plan des investissements en conséquence avec un effet financier neutre.

Il est également prévu de transformer les carrées de couches de l'établissement horticole par des serres. Ce projet qui devra se réaliser sur 3 ans pour maintenir la production actuelle, permettra à terme de diminuer fortement la pénibilité du travail des collaborateurs, d'augmenter la production de plantes, de diminuer la consommation d'eau et de chauffage tout en économisant un demi poste de travail. Les travaux seront réalisés en grande partie par les collaborateurs du SPADOM.

### 3. Situation du crédit cadre 2011

#### I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Envisagé	fr.	65'000.--	(prises d'eau, plantation d'arbres d'avenue, ch. de la Vuillette, route d'Oron).
Engagé	fr.	64'000.--	
Payé	fr.	49'201.65	
Montant final estimé	fr.		64'000.-

#### II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Envisagé	fr.	545'000.--	(Réfection parc Sallaz, revêtement bitumineux, réfection passerelle de la vallée de la Jeunesse, revêtement parc Valency, travaux paysagers av. Mont-d'Or, réfection chaussée établissement horticole) + liaison Levant Verdeil
Engagé	fr.	510'000.--	
Payé	fr.	374'109.80	
Montant final estimé	fr.		510'000.-

III) Sécurité et entretien bâtiments et locaux

Envisagé	fr.	645'000.--	(Réfection mur Pavillon Mon-Repos, Ligne de vie, fosse à déchets Vidy, réfection mur de soutènement à Ouchy, étanchéité local Maladière). Locaux stockage toxiques. Réfection locaux SSP.
Engagé	fr.	681'000.--	
Payé	fr.	505'781.90	
Montant final estimé			fr. 681'000.-

IV) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements

Ces dernières années, dans l'attente de la fin des études nécessaires à la préparation du préavis de demande de crédits d'ouvrage pour la réhabilitation et la réfection des places de jeux, le crédit cadre a permis de parer aux urgences. Montétan, Signal de Sauvabelin, En Loumenet, place St-Marc et divers travaux de sécurité.

Envisagé	fr.	245'000.--	
Engagé	fr.	245'000.--	
Payé	fr.	196'398.67	
Montant final estimé			fr. 245'000.-
<b>Montant général estimé</b>			<b><u>fr. 1'500'000.-</u></b>
(montant du crédit cadre fr. 1'500'000.-)			

**4. Situation du crédit cadre 2012**I) Travaux relatifs à des modifications d'aménagements liés au domaine public

Envisagé	fr.	110'000.--	(prise d'eau, plantation d'arbres d'avenue, réfection réseau d'eau Place Milan)
Engagé	fr.	110'000.--	
Payé	fr.	26'139.20	
Montant final estimé			fr. 110'000.-

II) Travaux de réfection de parcs et de promenades

Envisagé	fr.	290'000.--	(création zone grillade, réfection fontaine CIO, réfection des chemins parc Valency)
Engagé	fr.	140'000.--	
Payé	fr.	37'800.--	
Montant final estimé			fr. 290'000.-

III) Sécurité et entretien bâtiments et locaux

Envisagé	fr.	700'000.--	(Mise en conformité disconnecteurs, réfection mur St-Maur, réfection locaux, réaménagement réfectoire EH, ventilation locaux garage et vestiaire EH, ligne de vie, plan de fermeture, aménagement refuge fontaine des Meules)
Engagé	fr.	615'000.--	
Payé	fr.	0.00	
Montant final estimé			fr. 700'000.-

*IV) Travaux d'adaptation et d'amélioration de places de jeux et de leurs équipements*

Envisagé	fr.	200'000.--	(Place de la Sallaz, Pierrefleur, Jardin du Théâtre, Parc de la Brouette, Coteau-Fleuri, divers).
Engagé	fr.	200'000.--	
Payé	fr.	20'697.19	
Montant final estimé			fr. 200'000.-

**Montant général estimé** (montant du crédit cadre fr. 1'300'000.--) **fr. 1'300'000.-**

## 5. Interventions envisagées en 2013

### 5.1 Travaux envisagés

Ainsi que rappelé à chaque préavis, la liste des objets peut subir quelques modifications liées à des impératifs de gestion, des urgences ou des opérations privées entreprises par des tiers.

*I. Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public* fr. 75'000.-

- Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services, ainsi que la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines.
- Plantation d'arbres à divers endroits

*II. Travaux de réfection de parcs et domaines* fr. 220'000.-

- Réfection chemin Sauvabelin fr. 100'000.--
- Aménagement ferme Villaire fr. 120'000.--

*III. Sécurité et entretien bâtiments et locaux* fr. 755'000.-

- Réfection réception vendange et pigeage adm. fr. 85'000.--
- Réfection locaux fr. 280'000.--
- Réfection barrière Temple d'Amour fr. 25'000.--
- Réfection tour Mon-Repos fr. 25'000.--
- Installation d'un pont de chargement hydraulique fr. 40'000.--

– Ligne de vie	fr. 30'000.--	
– Plan de fermeture locaux	fr. 60'000.--	
– Remplacement chaudière et citerne montheron	fr. 70'000.--	
– Divers contrôle sécurité	fr. 10'000.--	
– Désamiantage EH	fr. 100'000.--	
– Bourdonnette quartier	fr. 30'000.--	
<i>IV. Objets spéciaux</i>		fr. 300'000.-
– Réaménagement carrée de couche EH 1ère étape	fr. 250'000.--	
– Plantage 1ère étape	fr. 50'000.--	

**Total** **fr. 1'350'000.-**

## 6. Aspects financiers

(en milliers de CHF)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissements	600.0	600.0	150.0	0.0	0.0	0.0	1'350.0
Recettes d'investissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total net</b>	<b>600.0</b>	<b>600.0</b>	<b>150.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>1'350.0</b>

## Budget de fonctionnement

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>(en milliers de CHF)</b>							
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêts	0.0	22.3	22.3	22.3	22.3	22.3	111.5
Amortissement	0.0	0.0	0.0	270.0	270.0	270.0	810.0
<b>Total charges suppl.</b>	<b>0.0</b>	<b>22.3</b>	<b>22.3</b>	<b>292.3</b>	<b>292.3</b>	<b>292.3</b>	<b>921.5</b>
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total net</b>	<b>0.0</b>	<b>22.3</b>	<b>22.3</b>	<b>292.3</b>	<b>292.3</b>	<b>292.3</b>	<b>921.5</b>

Les charges d'intérêts : calculées sur la base d'un taux d'intérêts moyen de 3%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 22'300 francs par année, à compter de l'année 2014.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement.

En fonction de la durée d'amortissement de 5 ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à 270'000 francs.

## 7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2012/49 de la Municipalité du

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'350'000 francs pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et domaines en 2013,
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6601.390 et 6601.331 du budget de la Direction des finances et du patrimoine vert, Service des parcs et domaines;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz

Le Secrétaire : Christian Zutter

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

**Rapport polycopié de M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur**

### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 350 000 francs nécessaire à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation des parcs et domaines publics pour l'exercice 2013.

### **2. Situation du crédit-cadre 2011 (25 octobre 2012) :**

Deux des quatre travaux prévus au crédit cadre 2011 ont des montants engagés avec des montants inférieurs aux montants estimés. (-36 000 francs)

Le 3<sup>e</sup>, Sécurité et entretien bâtiments et locaux

Envisagé : 645 000 francs (Réfection mur Pavillon Mon-Repos, Ligne de vie, fosse à déchets Vidy, réfection mur de soutènement à Ouchy, étanchéité local Maladière). Locaux stockage toxiques. Réfection locaux SSP, prévoit un montant engagé supérieur au montant engagé, soit 681 000 francs (+36 000 francs).

Le 4<sup>e</sup> respecte quant à lui le montant engagé.

On constate par conséquent que le montant global engagé du crédit cadre 2011 (1 500 000 francs) correspond exactement au montant estimé.

### **3. Situation du crédit cadre 2012 (25 octobre 2012) :**

Les quatre travaux prévus au crédit cadre 2012 ont les mêmes montants engagés que ceux envisagés. Le montant global (1 300 000 francs) est par conséquent identique également.

### **4. Interventions envisagées en 2013 :**

A nouveau quatre travaux sont prévus pour un montant total de 1 350 000 francs :

I. Travaux relatifs à des modifications des aménagements liés au domaine public : 75 000 francs

Les lieux d'intervention seront choisis selon le suivi des affaires et des travaux financés par d'autres services, ainsi que la poursuite de la mise en conformité des prises d'arrosage et de fontaines.

Plantation d'arbres à divers endroits.

II. Travaux de réfection de parcs et domaines : 220 000 francs.

- Réfection chemin Sauvabelin : 100 000 francs
- Aménagement ferme Villaire : 120 000 francs

III. Sécurité et entretien bâtiments et locaux : 755 000 francs

- Réfection réception vendange et pigeage adm. : 85 000 francs
- Réfection locaux : 280 000 francs
- Réfection barrière Temple d'Amour : 25 000 francs
- Réfection tour Mon-Repos : 25 000 francs
- Installation d'un pont de chargement hydraulique : 40 000 francs
- Ligne de vie : 30 000 francs
- Plan de fermeture locaux : 60 000 francs
- Remplacement chaudière et citerne Montheron : 70 000 francs
- Divers contrôle sécurité : 10 000 francs
- Désamiantage EH : 100 000 francs
- Bourdonnette quartier : 30 000 francs

IV. Objets spéciaux : 300 000 francs

- Réaménagement carrée de couche EH 1ère étape : 250 000 francs
- Plantage 1ère étape : 50 000 francs

## 5. Aspect financiers et budget de fonctionnement

Les dépenses d'investissements prévues en 2013 s'étalent à parts égales entre 2013 et 2014 (600 000 francs) et à raison de 150 000 francs en 2015.

Les charges d'intérêts : calculées sur la base d'un taux d'intérêts moyen de 3%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 22 300 francs par année, à compter de l'année 2014.

S'agissant principalement de travaux de rénovation, d'adaptation et de réhabilitation, ces dépenses n'entraînent pas d'autres charges de fonctionnement.

En fonction de la durée d'amortissement de 5 ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à 270 000 francs.

## 6. Conclusion

La commission finances a pu examiner ce préavis en sa séance du 19 novembre 2012

Les trois conclusions du préavis ont été acceptées à l'unanimité.

Discussion

**La présidente** : – J'ouvre la discussion générale sur Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – Crédit cadre annuel 2013. La parole n'est pas demandée. Dès lors nous allons voter les trois conclusions du rapport-préavis en bloc et à main levée. M. le rapporteur, pouvez-vous nous donner les conclusions de la commission ?

La discussion n'est pas utilisée.

**M. Philippe Clivaz (Soc.), rapporteur** : – La Commission des finances a adopté ces trois conclusions à l'unanimité et propose aussi au Conseil d'en faire de même.

Vote sur le préavis

**La présidente** : – Les personnes qui approuvent les trois conclusions du préavis N° 2012/49, le manifestent en levant la main. Les personnes qui s’opposent. Les personnes qui s’abstiennent. Je vous remercie. A l’unanimité vous avez adopté le préavis 2012/49. Merci monsieur.

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2012/49 de la Municipalité, du 25 octobre 2012 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

4. d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine administratif de 1'350'000 francs pour couvrir les frais relatifs à la rénovation et à la réhabilitation des parcs et domaines en 2013 ;
5. d’autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d’intérêts et d’amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles, respectivement sous les rubriques 6601.390 et 6601.331 du budget de la Direction des finances et du patrimoine vert, Service des parcs et domaines ;
6. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

**La présidente** : – Nous passons maintenant au préavis 2012/48 et je remercie M. Stauber de nous préciser s’il a quelque chose à rajouter à son rapport.

### **Autorisations d’achats pour l’exercice 2013**

Préavis N° 2012/48 du 25 octobre 2012

Finances et patrimoine vert

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

#### **1. Objet du préavis**

Le présent préavis porte sur les demandes de crédits relatives aux acquisitions de :

- véhicules, machines et matériels dont le coût unitaire excède 10'000 francs
- matériels et logiciels informatiques dont le coût unitaire excède 10'000 francs, ainsi que des PC et imprimantes.

Globalement, ces demandes se présentent de la manière suivante :

	<u>Exercice 2013</u>	<u>Exercice 2012</u>	<u>Ecart</u>
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>
Véhicules, machines, matériels	7'716'700	7'008'400	708'300
Matériels et logiciels informatiques	1'971'000	1'066'000	905'000
	<u>9'687'700</u>	<u>8'074'400</u>	<u>1'613'300</u>

Comme à l’accoutumée, les demandes formulées par les directions ont fait l’objet d’un examen sévère afin de limiter les dépenses.

Dans toute la mesure du possible, les nouveaux véhicules acquis seront respectueux de l’environnement selon les normes les plus actuelles.

S'agissant des acquisitions dans le domaine de l'informatique, et vu l'évolution très rapide des technologies dans ce secteur, le détail figurant en annexe du présent préavis ne revêt qu'un caractère indicatif, le choix effectif et les prix unitaires pouvant varier compte tenu de nouvelles données.

L'augmentation de 0,9 million des achats de matériel et logiciels informatiques est en relation avec la nécessité de pouvoir disposer de montants complémentaires pour les dépenses prévues dans le cadre du préavis d'évolution et d'extension du réseau RECOLTE 2013-2018 qui ne sera pas présenté avant fin 2012. Le total dudit préavis sera réduit d'un montant analogue.

Conformément à la règle, les dépenses effectives sont portées en augmentation des comptes respectifs du bilan; seuls les amortissements figurent dans le budget annuel de fonctionnement. Il est bien entendu que les montants non utilisés à la fin de l'exercice ne peuvent pas être reportés.

## 2. Crédits demandés

Voici la liste des crédits qui sont sollicités pour l'exercice 2013 :

	fr.
<b>TOTAL</b>	<b>9'687'700</b>
<b>A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel</b>	<b>7'716'700</b>
<b>B. Total des achats de matériels et logiciels informatiques (selon détail SOI)</b>	<b>1'971'000</b>
<b>A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel</b>	<b>7'716'700</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE</b>	<b>30'400</b>
– <b>Greffé municipal</b>	<b>30'400</b>
<i>Casino de Montbenon - Salle des fêtes</i>	
Remplacement des tables de la salle des fêtes, 25 grandes tables	17'500
25 petites tables	<u>12'900</u>
	30'400
<b>SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION</b>	<b>894'500</b>
– <b>Service des sports</b>	<b>88'000</b>
<i>31 - Piscines de Bellerive et de quartiers</i>	
Deux véhicules utilitaires électriques pour le transport du personnel, des marchandises, des machines et des outils en remplacement de petits tracteurs à essence	30'000
<i>32 - Piscine de Mon-Repos</i>	
Un aspirateur sous-marin pour le nettoyage du fond des bassins, en remplacement d'un appareil usagé	10'000
<i>34 - Piscine et patinoire de Montchoisi</i>	
Un élévateur pour le montage et le démontage de la patinoire	48'000
– <b>Service de protection et sauvetage</b>	<b>806'500</b>
<i>Division secours et incendie</i>	
Un véhicule d'intervention léger d'urgence, en remplacement du véhicule Peugeot VD 24281, acquis en 2001 et totalisant 188'500 km au compteur (dernière expertise : 03.2011 - prochaine expertise : 03.2013)	
– véhicule	49'000
– équipement d'urgence pour véhicule prioritaire (moyens prioritaires, enregistreur RAG 1000, main-d'œuvre pour le montage)	<u>10'000</u>
	59'000

		fr.
Un véhicule logistique, en remplacement du véhicule Peugeot Partner, immatriculé VD 240118, acquis en 2003 et totalisant 94'041 km au compteur (dernière expertise : 06.2012 - prochaine expertise : juin 2014)		
– véhicule	25'000	
– équipement d'urgence pour véhicule prioritaire (moyens prioritaires, enregistreur RAG 1000, main-d'œuvre pour le montage)	<u>10'000</u>	35'000
Un véhicule d'intervention 4x4 pour le GRIMP (Groupement de recherche et d'intervention en milieu périlleux), en remplacement du véhicule IVECO 40.10 W, immatriculé VD 8448, acquis en 1991 et totalisant 26'575 km au compteur (dernière expertise : 03.2012 - prochaine expertise : 03.2015)		
		150'000
Un minibus de 14 places, en remplacement du véhicule Peugeot Boxer VD 253344 acquis en 1996 et totalisant 89'200 km au compteur (dernière expertise : 07.2012 - prochaine expertise : 07.2014)		
– véhicule	60'000	
– équipement d'urgence pour véhicule prioritaire (moyens prioritaires, enregistreur RAG 1000, main-d'œuvre pour le montage)	<u>10'000</u>	70'000
Un véhicule de traction, en remplacement de deux véhicules, à savoir : 1) un véhicule Puch VD 348351, acquis en 1990 et totalisant 137'000 km au compteur (dernière expertise : 03.2011 - prochaine expertise : 01.2013). 2) un véhicule de traction de marque Land Rover 110, VD 8'436, acquis en 1983 et totalisant 34'950 km au compteur		
– véhicule	52'000	
– équipement d'urgence pour véhicule prioritaire (moyens prioritaires, enregistreur RAG 1000, main-d'œuvre pour le montage)	<u>10'000</u>	62'000
<u>Division groupe sanitaire</u>		
Un dispositif d'aide à la manipulation du brancard de l'ambulance Losa 1025, lors de sa sortie et de son entrée dans le véhicule		
– dispositif	35'000	
– installation technique	<u>5'000</u>	40'000
Un moniteur de surveillance des fonctions vitales/défibrillateur, selon norme cantonale, pour le Détachement du poste médical avancé (DPMA), en remplacement de l'appareil acquis d'occasion en 2002		
		34'000
<u>Division protection civile</u>		
Un véhicule de traction, en remplacement du véhicule Puch VD 348451, acquis en 1990 et totalisant 125'000 km au compteur (dernière expertise : 02.2011 - prochaine expertise : 02.2013)		
– véhicule	48'000	
– frais d'équipements spéciaux	1'000	
– frais de marquage du véhicule	<u>1'500</u>	50'500
Un véhicule de livraison, en remplacement du véhicule Peugeot J5, VD 47000, acquis en 1991 et totalisant 81'000 km au compteur (dernière expertise : 03.2011 - prochaine expertise : 03.2013)		
– véhicule	47'500	
– frais d'équipements spéciaux	1'000	
– frais de marquage du véhicule	<u>1'500</u>	50'000
Un minibus de 9 places, en remplacement du véhicule Ford Transit 130, VD 242460, acquis en 1996 et totalisant 70'000 km au compteur (dernière expertise : 06.2011 - prochaine expertise : 06.2013)		
– véhicule	52'000	
– frais d'équipements spéciaux	2'500	
– frais de marquage du véhicule	<u>2'000</u>	56'500
Un minibus de 9 places, en remplacement du véhicule Ford Transit 130, VD 137902, acquis en 1998 et totalisant 73'000 km au compteur (dernière expertise : 06.2011 - prochaine expertise : 06.2013)		

– véhicule	52'000	fr.
– frais d'équipements spéciaux	2'500	
– frais de marquage du véhicule	<u>2'000</u>	56'500

Un minibus de 9 places, en remplacement du véhicule Ford Transit 130, VD 252899, acquis en 1999 et totalisant 83'000 km a compteur (dernière expertise : 07.2011 - prochaine expertise : 07.2013)

– véhicule	52'000	
– frais d'équipements spéciaux	2'500	
– frais de marquage du véhicule	<u>2'000</u>	56'500

Nouvelle acquisition :

Un véhicule de transport de personnes de 9 places, en augmentation du parc actuel

– véhicule	52'000	
– frais d'équipements spéciaux	2'500	
– frais de marquage du véhicule	<u>2'000</u>	56'500

Direction SPSL

Une machine à laver le linge type PW 6207 EL, lave-linge professionnel d'une capacité de 20 kg, en remplacement du lave-linge WS 5522 installé en janvier 1991 et arrivé en fin de vie

– machine	26'000	
– frais d'installation et d'adaptation de la nouvelle machine	<u>4'000</u>	30'000

**LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE**

**1'946'600**

– **Corps de police** **1'946'600**

DIROP (Direction opérationnelle)

Unités spéciales

Un Recon Scout XT Kit (minirobot) 18'500

Police-judiciaire

Une voiture, en remplacement de l'Opel Astra, VD 528902, année 2003, comptant environ 174'000 km en mars 2013, dernière expertise le 1<sup>er</sup> janvier 2011, prochaine expertise en février 2013

– véhicule	34'000	
– fourniture et pose de moyens prioritaires + enregistreur RAG	6'000	
– pneus neige montés sur jantes	<u>1'200</u>	41'200

Une voiture, en remplacement de la VW Golf, VD 355501, année 2002, comptant environ 192'000 km en mars 2013, dernière expertise le 11 septembre 2011, prochaine expertise en septembre 2013

– véhicule	34'000	
– fourniture et pose de moyens prioritaires + enregistreur RAG	6'000	
– pneus neige montés sur jantes	<u>1'200</u>	41'200

Une voiture, en remplacement de la VW Golf, VD 275742, année 1999, comptant environ 148'000 km en mars 2013, dernière expertise le 9 mars 2011, prochaine expertise en mars 2013

– véhicule	34'000	
– fourniture et pose de moyens prioritaires + enregistreur RAG	6'000	
– pneus neige montés sur jantes	<u>1'200</u>	41'200

STS (Sécurité du trafic et stationnement)

Groupe motocyclistes

Une moto, en remplacement de la BMW 850 RT, VD 5344, année 2000, comptant environ 80'000 km en mars 2013, dernière expertise le 18 mars 2011, prochaine expertise en mars 2013 23'000

Une moto, en remplacement de la BMW 850 RT, VD 624, année 2001, comptant environ 95'000 km en mars 2013, dernière expertise le 18 mars 2009, prochaine expertise en septembre 2012 23'000

Bureau du contrôle de la circulation

Un appareil indicateur de vitesse, en remplacement d'un appareil indicateur de vitesse Visasis - mini, acquis en date du 8 juin 2006, actuellement hors d'usage et dont les frais de réparation s'avèrent trop importants par rapport à la valeur résiduelle 11'000

		fr.
Quatorze appareils de contrôle du respect de la signalisation lumineuse et des limites de vitesses		
– mâts	66'500	
– étalonnages	17'500	
– déplacements	4'200	
– travaux de génie civil	111'900	
– raccordements électriques	<u>264'600</u>	1'255'700
Un radar "semi-stationnaire", équipement mobile, utilisable sans personnel en différents endroits de la Ville, afin de répondre aux situations ponctuelles		236'500
<u>Prévention routière</u>		
Un véhicule, en remplacement du Peugeot 806, VD 257536, année 1999, comptant environ 121'000 kilomètres en mars 2013, dernière expertise le 9 septembre 2009, prochaine expertise en septembre 2013		
– véhicule	34'000	
– fourniture et pose de moyens prioritaires + enregistreur RAG	6'000	
– pneus neige montés sur jantes	<u>1'200</u>	41'200
<u>Police-secours</u>		
Un fourgon, en remplacement du Peugeot Boxer, VD 140725, année 1998, comptant environ 177'000 km en mars 2013, dernière expertise le 15 octobre 2009, prochaine expertise en octobre 2012		
– véhicule	53'000	
– aménagement de protections pour le maintien de l'ordre, fourniture et pose d'un enregistreur RAG + équipements prioritaires amovibles	<u>25'000</u>	78'000
<u>LE (Logistique et exploitation)</u>		
Serveurs SAE (système d'aide à l'engagement), en remplacement des appareils actuels		110'000
Onduleur : remplacement des batteries		16'000
<u>Garage de police</u>		
Lift de garage, en remplacement de l'appareil actuel datant de 1970		10'100
<b>TRAVAUX</b>		<b>3'079'000</b>
<b>– Service de la coordination et du cadastre</b>		<b>120'000</b>
Une voiture commerciale à gaz ou à diesel, en remplacement du véhicule n° 211, VD 39107, datant de 1998 totalisant 100'000 km, dernière expertise : 23.02.2011, prochaine expertise : dans deux ans		40'000
<u>Nouvelle acquisition</u> :		
Un équipement laser terrestre pour répondre à la demande de plusieurs services et améliorer l'efficacité des relevés en 3D sur le terrain		80'000
<b>– Service des routes et de la mobilité</b>		<b>2'306'000</b>
<u>Planification et projets</u>		
Cinquante horodateurs, en remplacement d'équipements similaires fortement usagés		730'000
<u>Entretien et travaux</u>		
Un transporter avec équipement hivernal, en remplacement d'un véhicule de même type n° 342, VD 690363, de 1988, totalisant plus de 13'000 heures de service, dernière expertise : 03.05.2011		250'000
Un mono-axe avec lame à neige, en remplacement d'une machine similaire n° 431, datant de 1996		11'000
Un moteur pour le bateau nacelle, en remplacement d'un équipement similaire n° 481, datant de 2000		15'000
Un moteur pour le bateau nacelle, en remplacement d'un équipement similaire n° 485, datant de 1995		15'000
Un bateau nacelle (y c. moteur), en remplacement d'un engin de même type n° 483, VD 1991, datant de 1982, mis hors service		70'000
<u>AMV</u>		

Un élévateur, en remplacement d'une installation similaire datant de 1982, fortement usagée	fr. 80'000
Une camionnette bâchée à pont basculant, en remplacement du véhicule n° 181, VD 152916, de 1996, totalisant 111'000 km, expertise en mai 2013	85'000
Deux lames à neige, en remplacement d'installations similaires n° 710 et 736, datant de 1981 et 1983, fortement usagées	100'000
Trois saleuses, en remplacement d'installations similaires n° 343, 804 et 811, fortement usagées	140'000
<i>Nouvelles acquisitions :</i>	
<i>Entretien et travaux</i>	
Une installation d'hydrogommage pour l'équipe tags	50'000
Un mono-axe avec lame à neige (secteur 5)	11'000
<i>AMV</i>	
Un lift à ciseaux pour camions 30 t.	129'000
Deux silos à sel verticaux de 50 m <sup>3</sup>	390'000
Une lame à neige pour la camion n° 52	40'000
Une saleuse pour le camion n° 51	50'000
Trente-trois systèmes de collectes de données de type V PAD pour équiper le solde des véhicules affectés aux travaux de nettoyage et de déneigement (géolocalisation pour optimisation des missions)	140'000
<b>– Service d'assainissement</b>	<b>450'000</b>
<i>CIL</i>	
Une pelle hydraulique sur pneus, en remplacement de la pelle n° 83 (non immatriculée), datant de 2000 affichant plus de 11'000 heures d'utilisation (mise en conformité OPAir)	400'000
<i>Nouvelle acquisition :</i>	
Une balayeuse électrique professionnelle pour l'entretien régulier de la surface du CIL couvrant 18'386 m <sup>2</sup>	35'000
<i>STEP</i>	
Un véhicule léger, en remplacement du véhicule n° 230 de 1994, VD 160601, totalisant 114'000 km, dernière expertise : 21.12.2009, prochaine expertise : 2012	15'000
<b>– Eauservice</b>	<b>203'000</b>
Un véhicule break 1.6 gaz, en remplacement du véhicule VD 219071 du même type datant de 2002, totalisant 138'000 km, dernière expertise : 19.02.2010, prochaine expertise : 2012	30'000
Un multispace ou utilitaire 2 places, 1.6 gaz, en remplacement du véhicule VD 350143 du même type datant de 1998, totalisant 125'000 km, dernière expertise : 05.12.2008, prochaine expertise : 2012	30'000
Un fourgon fermé, en remplacement du véhicule VD 33297 du même type datant de 2000, totalisant 108'000 km, dernière expertise : 02.12.2009, prochaine expertise : 2012	48'000
<i>Nouvelles acquisitions :</i>	
Un multispace ou utilitaire 2 places, 1.6 gaz	30'000
Un appareil de la cytométrie en flux, appareil permettant la détermination rapide et de routine de toute une série de paramètres (germes indicateurs et de pathogènes spécifiques) renseignant sur la qualité hygiénique de l'eau	65'000

<b>ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE</b>	<b>259'600</b>
– <b>Service social Lausanne</b>	<b>20'000</b>
<u>Unité Logement</u>	
Un véhicule utilitaire, en remplacement de l'Opel Astra, VD 81323, année 1992, totalisant 101'000 km, dernière expertise : 21.11.2010, prochaine expertise : fin 2012	20'000
– <b>Service de la jeunesse et des loisirs</b>	<b>225'500</b>
<u>Accueil vacances</u>	
Un véhicule de transport d'enfants de type B pour La Barboleusaz, en remplacement du Toyota Hiace 2.7 4WD, VD 47997, année 2001, 75'000 km, dernière expertise : 21.06.2011, prochaine expertise : juin 2013	86'000
Un véhicule de transport d'enfants de type A pour Les Chevalleyres, en remplacement du Toyota, VD 485181, année 2000, 57'000 km, dernière expertise : 19.04.2011, prochaine expertise : avril 2013	53'500
Un véhicule de transport d'enfants de type B pour Le Planemard, en remplacement du Toyota, VD 123828, année 2000, 116'000 km, dernière expertise : 14.06.2011, prochaine expertise : juin 2013	86'000
– <b>Service des écoles primaires et secondaires</b>	<b>14'100</b>
<u>Salle omnisports du Vieux-Moulin</u>	
Nacelle à mât vertical	14'100
<b>FINANCES ET PATRIMOINE VERT</b>	<b>963'000</b>
– <b>Service des parcs et domaines</b>	<b>909'000</b>
Chariot élévateur avec mât triplex et accessoires, en remplacement de l'élévateur n° 1910, totalisant 6'100 heures. Date d'achat : 01.01.1997. Pas d'expertise	75'000
Broyeur de terreau avec système de remplissage mécanique, en remplacement du concasseur n° 1569, sans compteur d'heures. Date d'achat : 22.05.1998. Pas d'expertise	35'000
Mini transporteur étroit avec pont basculant en remplacement du transporteur n° 1385, totalisant 5'700 heures. Date d'achat : 19.03.1966. Dernière expertise : 29.02.2008	75'000
Tondeuse à moteur porte-outils en remplacement de la tondeuse n° 1359, sans compteur d'heures. Date d'achat : 01.01.1992. Pas d'expertise	21'000
Transporteur avec benne basculante en remplacement du dumper n° 1056, totalisant 6'600 heures. Date d'achat : 07.06.1989. Dernière expertise : 29.02.2008	75'000
Motofaucheuse avec barre de coupe et accessoires, en remplacement de la motofaucheuse n° 1165, sans compteur d'heures. Date d'achat : 01.01.1983. Pas d'expertise	17'000
Transporteur 4x4 avec pont basculant, en remplacement du transporteur n° 1015, totalisant 12'500 heures. Date d'achat : 15.05.1987. Dernière expertise : 16.03.2010	175'000
Motofaucheuse avec barre de coupe et accessoires, en remplacement de la motofaucheuse n° 1161, sans compteur d'heures. Date d'achat : 01.02.1987. Pas d'expertise	17'000
Chariot électrique avec pont basculant en remplacement du chariot électrique n° 1076, totalisant 17'000 heures. Date d'achat : 08.07.1987. Dernière expertise : 04.10.2010	140'000
Tondeuse à moteur porte outils en remplacement de la tondeuse n° 1270, sans compteur d'heures. Date d'achat : 23.03.1990. Pas d'expertise	21'000
Roulotte de chantier en bois, 6 places, avec système de chauffage, en remplacement d'une roulotte non immatriculée. Date d'achat : 1980. Pas d'expertise	27'000

	fr.
Arroseur tracté pour terrain de sport, en remplacement de l'arroseur n° 1393, sans compteur d'heures. Date d'achat : 1998. Pas d'expertise	14'000
Rouleau tracté hydraulique avec hérissron, en remplacement du rouleau n° 1972, sans compteur d'heures. Date d'achat inconnue. Pas d'expertise	35'000
<i>Nouvelles acquisitions :</i>	
Bras nacelle pour la pelle à pneus	35'000
Remorque agricole polyvalente de grande capacité	55'000
Véhicule de transport de personnes avec pont de chargement	75'000
Tomographe pour diagnostics du patrimoine arboré	17'000
<b>– Service achat et logistique Ville</b>	<b>54'000</b>
Une voiture break à gaz, en remplacement de la voiture Opel Astra 1.4, VD 471356, de 1997, totalisant 158'000 km, dernière expertise : 2010, prochaine expertise : 2012	30'000
Une installation de lavage par lance à haute pression Elektra-Howatec, en remplacement d'une installation (portique) de lavage des véhicules, de 1990. Pas d'expertise	24'000
<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>543'600</b>
<b>– Service du gaz et du chauffage à distance</b>	<b>129'000</b>
Un fourgon carrossé env. 6 m <sup>3</sup> , en remplacement Ford Transit 120, VD 94650, année 1999, 76'000 km, dernière expertise : 16.12.2009, prochaine expertise : 2012	48'000
Un multispace 2-5 places 2.0 gaz, en remplacement Renault Kangoo gaz 1.4, VD 155937, année 2000, 113'000 km, dernière expertise : 31.01.2011, prochaine expertise : 2013	33'000
<i>Nouvelle acquisition :</i>	
Un fourgon pont 3 places, pour réseau CAD	48'000
<b>– Service de l'électricité</b>	<b>212'000</b>
Un véhicule break 1.6 gaz, en remplacement Subaru Impreza 1.6 4x4, VD 187715, année 2000, 147'000 km, dernière expertise : 16.07.2010, prochaine expertise : 2012	30'000
Un pick-up avec pont alu 3 places, en remplacement Ford Transit 120 pont, VD 225441, année 1997, 78'000 km, dernière expertise : 13.07.2009, prochaine expertise : 2012	50'000
Un multispace ou utilitaire 2 places 1.6 gaz, en remplacement du Renault Kangoo, VD 314037, année 2000, 138'000 km, dernière expertise : 14.02.2011, prochaine expertise : 2013	30'000
Un fourgon, en remplacement Ford Transit 330S, VD 65510, année 2001, 114'000 km, dernière expertise : 31.05.2010, prochaine expertise : 2012	52'000
Un fourgon, en remplacement Ford Transit 120, VD 161272, année 1999, 94'000 km, dernière expertise : 01.10.2009, prochaine expertise : 2013	50'000
<b>– Service du multimédia</b>	<b>202'600</b>
Mesureur DSAM	15'000
Deux appareils de mesure universel TNT	20'000
Un réflectomètre optique OTDR	13'000
Mesureur FTTX Live IOLM	26'000
Certificateur de câblage LAN + optique	18'600

Un véhicule 1.6 à gaz, en remplacement Ford Fiesta 1.4, VD 539607, année 2003, 196'000 km, dernière expertise : 27.07.2011, prochaine expertise : 2013	fr. 28'000
---	---------------

Nouvelles acquisitions :

Un fourgon pour groupe construction	50'000
-------------------------------------	--------

Un véhicule break 1.6 gaz, pour chef de projet, technicien	32'000
--	--------

### 3. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne*

vu le préavis N° 2012/48 de la Municipalité, du 25 octobre 2012;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2013, un crédit de fr. 9'687'700.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Annexe : détail des matériels et logiciels informatiques

## AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2013, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
<b>Administration générale et culture</b>						
1	Personnel	Direction	Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	1	480	480
2		EQUITAS	MindManager Entreprise	2	420	840
18	Culture	MUDAC	Adobe Creative Suite Premium	2	2'600	5'200
19		MUDAC	Quark Press 9	1	600	600
20		Unité Administrative	Imprimante HP LaserJet P2055dn N/B	3	370	1'110
21		Unité Administrative	Imprimante Color LaserJet CP2025dn	1	670	670
22		Musée historique de Lausanne	Adobe Creative Suite Standard	1	2'400	2'400
23		Musée historique de Lausanne	Adobe PhotoShop	2	940	1'880
24		Collection de l'Art Brut	Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	1	480	480
3	DEVCOM		Polices de caractères	3	1'500	4'500
4			Adobe CS 6 Design & Web Premium	9	1'200	10'800
5	Organisation et informatique	Soutien	Adobe Acrobat Pro	1	360	360
6		Achats	Adobe Acrobat Pro	1	360	360
7		PMO	Microsoft Project Pro	1	1'100	1'100
<b>Total administration générale et culture</b>						<b>30'780</b>
<b>Sports, intégration et protection de la population</b>						
8	Police du commerce	Direction du service	Imprimante HP LaserJet P2055dn N/B	3	370	1'110
42	Assurances sociales	Chef de service	Adobe Acrobat Pro	1	350	350
9	Contrôle des habitants	Administration	MSVisio	1	540	540
12	Sports		ACDSee Standard	4	50	200
13			CIC Supervisor	1	1'200	1'200
14			Adobe Acrobat Pro	2	350	700
15			MindManager Pro	1	350	350
16			Imprimante HP OfficeJet H470	1	360	360
17			Adobe Première Pro	1	1'500	1'500
<b>Total sports, intégration et protection de la population</b>						<b>6'310</b>
<b>Logement et sécurité publique</b>						
10	Corps de police		Adobe Illustrator	3	940	2'820
11			Licence MapInfo	1	4'000	4'000
25	Logement et gérances		Adobe Acrobat Pro	3	350	1'050
26			MSProject Pro	4	1'050	4'200
27			Adobe Photoshop	1	940	940
28			Pleiades/Comfies/Météo Calc.	1	1'700	1'700
29			Lesosai	1	1'900	1'900
30			Ecobat	1	540	540
31			Outil de gestion des demandes de prestations	1	20'000	20'000
32	Bibliothèque et archives	Archives	Vegas	3	600	1'800
33		Archives	Adobe Creative Suite Premium	1	2'600	2'600
34		Archives	Omniscan/Windows7/Version 64bit	1	3'800	3'800
35		Archives	SoundForge	2	500	1'000
36		Archives	Heredis	1	150	150
37		Archives	Carte d'acquisition audiovisuelle	1	8'000	8'000
38		Bibliothèque	Imprimante Color LaserJet CP2025dn	4	670	2'680
39		Bibliothèque	Imprimante HP LaserJet C3015dn N/B	1	480	480
40		Bibliothèque	Scanner de microfilms	1	87'000	87'000
41		Bibliothèque	SiteKiosk	6	120	720

AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2013, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES						
N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
<b>Total logement et sécurité publique</b>						<b>145'380</b>
<b>Travaux</b>						
43	Urbanisme		Adobe Acrobat Pro	3	350	1'050
44			Adobe Illustrator	2	940	1'880
45			Adobe Photoshop	2	940	1'880
46			Sketchup Pro	3	495	1'485
47			PDF Suite Pro	10	75	750
48	Architecture	Administration	Adobe Acrobat Pro	3	350	1'050
49		Administration	Capture d'écran Gadwin	5	125	625
50		Etudes et construction	PSNext	1	10'000	10'000
51	Assainissement	Unité de gestion de réseau	Logiciel FME - licence monoposte	1	8'000	8'000
52		Station d'épuration des eaux	Licence CareOffice	2	5'500	11'000
53	Eauservice		Adobe Creative Suite Premium	1	2'600	2'600
<b>Total Travaux</b>						<b>40'320</b>
<b>Enfance, jeunesse et cohésion sociale</b>						
54	Ecoles primaires et secondaires		Adobe Acrobat Pro	5	350	1'750
55			MindManager Pro	2	350	700
56			Corel Draw	1	540	540
57	Jeunesse et loisirs		Adobe Acrobat Pro	4	350	1'400
58			FileMaker Pro	5	530	2'650
59			MSVisio	4	540	2'160
60			MSProject Pro	1	1'050	1'050
61	Accueil de jour de l'enfance		Imprimante HP OfficeJet H470	5	360	1'800
62			FileMaker Pro	4	530	2'120
63			Imprimante HP LaserJet P2055dn N/B	3	370	1'110
64	Travail	ETSL/5D	Imprimante HP LaserJet P2055dn N/B	1	370	370
65		ETSL/DiversCité	Imprimante HP LaserJet P2055dn N/B	2	370	740
66		ETSL	SW NewGespa	1	10'000	10'000
67		ITL	Imprimante HP Color LaserJet P2055dn	1	670	670
68		ITL	SW gestion d'activité et référentiel	1	5'000	5'000
69		ORP	Imprimante HP LaserJet P2055dn N/B	66	370	24'420
70	Social		MSProject Pro	6	1'050	6'300
71			Imprimante HP LaserJet P3015dn N/B	61	480	29'280
<b>Total Enfance, jeunesse et cohésion sociale</b>						<b>92'060</b>
<b>Finances et patrimoine vert</b>						
72	Financier		Adobe Acrobat Pro	1	350	350
73	Parcs et domaines		Adobe InDesign	1	1'000	1'000
74			Adobe PhotoShop	1	940	940
75			Adobe Acrobat Pro	2	350	700
<b>Total Finances et patrimoine vert</b>						<b>2'990</b>
<b>Services industriels</b>						
76	Développement stratégique	C-FOR	Eplan Education (3 modules)	1	7'844	7'844
77		C-FOR	GibbsCam	1	1'000	1'000
78		C-FOR	Inventor Autodesk	1	1'200	1'200
79		C-FOR	Adobe PhotoShop LightRoom 4	1	160	160
80	Comptabilité et finances	<b>Controlling</b>	Imprimante Color LaserJet CP2025dn	1	670	670
81		Informatique	MindManager Pro	3	350	1'050
82		Informatique	MSProject Pro	2	1'050	2'100
83		Informatique	MSVisio	3	540	1'620
84	Gaz et chauffage à distance	Administration	MSVisio	1	540	540
85		BT CAD	BACAD	1	5'800	5'800

## AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2013, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
86	Electricité	Lavey	MSProject Pro	1	1'050	1'050
87		Lavey	MSVisio	1	540	540
88		Lavey	Winaxe	6	100	600
89		Lavey	SIRS-Module pour Lavey	1	4'800	4'800
90		Montage	Imprimante Color LaserJet CP2025dn	1	670	670
91		Montage	Adobe Acrobat Pro	2	350	700
92		Montage	Adobe PhotoShop Elements	1	100	100
93		Montage	CB Stock	1	5'000	5'000
94		BT CAD	Adobe Acrobat Pro	2	350	700
95		BT CAD	AutoCAD	1	9'900	9'900
96		Administration	MSVisio	2	540	1'080
97		Branchement et entretien	MSProject Pro	4	1'050	4'200
98		Branchement et entretien	CareOffice complet ccUser 4 à 5	1	4'600	4'600
99		Branchement et entretien	CareOffice ccUser 5 à 6	1	3'200	3'200
100		Branchement et entretien	CareOffice module intervention	4	500	2'000
101	Multimédia	Technique	Adobe Acrobat Pro	5	350	1'750
102		Technique	AutoCAD	3	9'900	29'700
103		Technique	MSProject Pro	5	1'050	5'250
104		Technique	MSVisio	3	540	1'620
105		Commercial	CIC Client	1	1'000	1'000
106	SIL Com	Développement	Adobe acrobat Pro	1	350	350
107		Développement	Lesoisai	4	900	3'600
108		Développement	FLIXO (pont thermique)	4	500	2'000

<b>Total Services industriels</b>	<b>106'394</b>
-----------------------------------	----------------

Collectif						
109	Administration	Soutien	Licence EasyVista	1	40'000	40'000
110		PMO	Jetons PSNext	200	150	30'000
111		Achats	Remplacement d'imprimantes défectueuses.	20	375	7'500
112		Achats	Mise à jour de logiciels et régularisation	1	50'000	50'000
113		Clientèle et optimisation des processus administratifs	Licence de logiciel DISCO	1	30'000	30'000
114		Clientèle et optimisation des processus administratifs	Outil d'intégration pour la Business Intelligence	1	27'000	27'000
115		Clientèle et optimisation des processus administratifs	Licence Visual Studio	1	4'000	4'000
116		Clientèle et optimisation des processus administratifs	Licence de logiciel ARIS Business Designer	1	3'000	3'000
117	E+A		Licence Kofax express	1	2'000	2'000
118			IBM AIX compilateurs	1	2'500	2'500
119			Licence Developer Network	1	4'000	4'000
120			Logiciel Webpart	1	2'000	2'000
121			Licence de logiciel Visual Studio	1	800	800
122	Sécurité		Licences supplémentaires du logiciel de gestion des Tablets PC et des Smartphones	1	50'000	50'000
123			Licence de logiciel pour le contrôle des accès aux serveurs permettant de tracer les interventions et de revenir sur les modifications effectuées.	1	60'000	60'000
124			Licences de logiciel pour la sécurisation des appareils mobiles	1	100'000	100'000
125			Matériel (Load balancer) et Logiciels (Firmware)	1	52'000	52'000
126	Exploitation	Serveurs d'entreprise	ESX, châssis et blades UCS de Cisco (si choisi future arch. Server)	1	155'000	155'000

## AUTORISATIONS D'ACHATS POUR L'EXERCICE 2013, RUBRIQUE MATÉRIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES

N°	DIRECTION / SERVICE	SOUS - SERVICE / SECTION	DESCRIPTION	Quantité	MONTANT UNITAIRE	MONTANT TOTAL
127		Serveurs d'entreprise	Extension Tape Library	1	50'000	50'000
128		Serveurs d'entreprise	Augmentation capacité disque SAN	1	180'000	180'000
129		Serveurs d'entreprise	Remplacement de File Server Windows par têtes NAS	1	80'000	80'000
130		Serveurs d'entreprise	Licences Symantec Netbackup	1	40'000	40'000
131		Architecture de l'infrastructure	Logiciel Recorder VOIP pour centres d'appels	1	1'800	1'800
132		Production	Pointeuse, logiciel, badges, prestations d'installation	1	25'000	25'000
133		Production	Logiciel d'ordonnancement de la production: augmentation de 100 jobs/base OpCon	1	20'000	20'000
134		Poste de travail	Licences Microsoft en mode Select en réponse aux demandes d'installation de PC	1	30'000	30'000
135		Reseau	Installation/Extension du réseau	1	500'000	500'000

<b>Total Collectif</b>	<b>1'546'600</b>
------------------------	------------------

RÉCAPITULATION	
Administration générale et culture	30'780
Sports, intégration et protection de la population	6'310
Logement et sécurité publique	145'380
Travaux	40'320
Enfance, jeunesse et cohésion sociale	92'060
Finances et Patrimoine vert	2'990
Services Industriels	106'394
Collectif	1'546'600
Arrondi	166
<b>TOTAL DES DEMANDES</b>	<b>1'971'000</b>

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

**Rapport photocopié de M. Philipp Stauber (UDC), rapporteur**

La commission des finances a traité ce préavis au cours de sa séance du 14 novembre 2012.

Par ce préavis, la Municipalité sollicite des autorisations d'achats pour un montant de 9'687'700 CHF, soient 1'613'300 CHF de plus qu'en 2012. 1'971'000 CHF concernent le matériel et les logiciels informatiques en augmentation de 905'000 CHF ou 85% par rapport à 2012. Cette augmentation est de 10% pour les véhicules, machines et matériels.

Dans un premier temps, les crédits demandés ont été examinés par les sous-commissions dans leur direction qui ont apporté des informations supplémentaires au préavis lors de la discussion générale.

**1. Autorisations d'achats pour les véhicules, machines et matériels**

<b>Direction</b>	<b>Budget 2013 KCHF</b>	<b>Part du total %</b>	<b>Achats de remplacement KCHF</b>	<b>Nouvelles acquisitions KCHF</b>
<b>Total</b>	<b>7'716.7</b>	<b>100%</b>	<b>4'564.3</b>	<b>3'152.4</b>
AG	30.4	0.4%	30.4	0.0
SIPP	894.5	11.6%	750.0	144.5
LSP	1'946.6	25.2%	484.4	1'462.2
TRX	3'079.0	39.9%	2'062.0	1'017.0
EJCS	259.6	3.4%	245.5	14.1
FIPAV	963.0	12.5%	781.0	182.0
SIL	543.6	7.0%	211.0	332.6

*Remarque* : le remaniement des directions ne permet pas une comparaison directe avec le budget 2012.

**Administration générale et culture (AGC)**

Pas de commentaire

**Sports, intégration et protection de la population (SIPP)**

90% des achats, soient 806'500 CHF, concernent le *Service de protection et sauvetage*, dont 710'000 CHF pour les remplacements et 96'500 CHF pour les nouvelles acquisitions.

**Logement et sécurité publique (LSP)**

100% des achats concernent le *Corps de police*, dont 484'400 CHF (25%) pour les remplacements et 1'492'200 CHF (75%) pour les nouvelles acquisitions.

Les nouvelles acquisitions comprennent quatorze appareils de contrôle du respect de la signalisation et des limites de vitesse (« radars ») pour un montant de 1'255'700 CHF et un radar « semi-stationnaire » mobile pour un montant de 236'500 CHF.

Un amendement visant à supprimer ces nouvelles acquisitions a été refusé par la par 4 OUI, 9 NON, et 2 abstentions.

**Travaux (TRX)**

67%, soient 2'062'000 CHF, sont des achats de remplacement. Le *Service des routes et de la mobilité* absorbe 807'000 CHF pour de nouvelles acquisitions, dont CHF 61'000 pour *Entretien et travaux* et 746'000 CHF pour *Ateliers et Magasins de la Ville*. Parmi ces acquisitions on note trente-trois systèmes de collectes de données pour des véhicules affectés aux travaux de nettoyage et de déneigement. Ces appareils permettent la géolocalisation pour l'optimisation des missions.

Les nouvelles acquisitions des autres services pour un montant total de 210'000 CHF concernent un équipement laser, un appareil de la cytométrie en flux, une balayeuse électrique ainsi qu'un véhicule.

**Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS)**

94.6%, soient 245'500 CHF, concernent des acquisitions de remplacement. 87% des achats, soient 225'500 CHF, concernent le *Service de la jeunesse et des loisirs*.

### **Finances et patrimoine vert (FIPAV)**

94% des achats, soient 909'000 CHF, concernent le *Service des parcs et domaines*, dont 182'000 CHF pour les nouvelles acquisitions. Celles-ci comprennent un tomographe pour le diagnostic du patrimoine arboré pour 17'000 CHF, un bras nacelle pour une pelle à pneu, une remorque agricole polyvalente ainsi qu'un véhicule de transport de personnes avec pont de charge.

### **Services industriels (SIL)**

Les nouvelles acquisitions se montent à 332'600 CHF ou 61% des achats prévus, dont 174'000 CHF pour le *Service multimédia*. Ces derniers comprennent surtout des équipements techniques destinés au contrôle des réseaux. Les achats de remplacement de la direction ainsi que deux nouvelles acquisitions concernent des véhicules.

### **2. Autorisations d'achats pour le matériel et les logiciels informatiques**

Le préavis demande des autorisations d'achats pour 1'971'000 CHF en augmentation de 85% par rapport à 2012.

Dans un premier temps, la commission renvoie au rapport de la *Commission consultative d'informatique* du 24 octobre 2012. La commission des finances prend acte des remarques formulées par cette commission et les adopte à l'unanimité.

Les remarques F, G et H dudit rapport ont incité le service concerné à retirer les objets 27 à 31 de la liste des autorisations d'achats. Il en résulte une réduction des d'achats demandés de 25'080 CHF.

La commission des finances propose d'amender le préavis dans ce sens à l'unanimité.

### **3. Conclusions**

Au vote final, la commission des finances a accepté à l'unanimité les conclusions de ce préavis telles qu'amendées par la commission, soient :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2013, un crédit de CHF 9'662'600.- pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

Annexe :

### **Rapport de la Commission consultative d'informatique Autorisations d'achats informatiques pour 2013**

Présidence : Benoît Gaillard (PS)

Membres présents : Claude Bonnard (Verts), Daniel Bürgin (UDC), Jean-François Cachin (PLR), Maurice Calame (PLR), Gianfranco Gazzola (FEEL)

Membres excusés et absents : Sarah Frund (LG), Nicole Graber (Verts), Charles-Denis Perrin (PLR), Philippe Clivaz (PS).

Représentant-e-s de la Municipalité : Daniel Brélaz (AGC), Deny Papeil (chef du SOI), M. Philippe Steiger (SOI)

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville Date : 24.10.12

Sur la base de la liste des achats demandés par les services collationnée par le SOI, la CCI préavise à l'intention de la CoFin les autorisations d'achats. Les préavis donnés ci-après se fondent sur les discussions de la commission et sur les informations complémentaires fournies en séance par le SOI.

## Remarques générales

### *Absence de règles communes*

La CCI relève que les règles aboutissant à la détermination précise des besoins en matériel et logiciels informatiques ne semblent pas unifiées. Le chef du SOI confirme cet état de fait et annonce que l'établissement de telles règles ainsi que, pour les licences logicielles, la réalisation d'un inventaire exhaustif de l'existant font partie de ses priorités. Pour les autorisations d'achat 2013, néanmoins, de telles règles systématiques n'ont pas pu être appliquées.

### *Anticipation du préavis général sur le développement informatique*

Les demandes 126 à 135 représentent les dépenses absolument nécessaires pour assurer un socle informatique solide dans l'attente de la sortie du préavis général 2013-2018, dont l'adoption est prévue durant la seconde moitié de l'année 2013.

## Préavis de la commission et remarques

### *A. Préavis positif*

**L'ensemble des autorisations d'achat demandées est préavisée positivement par la CCI à l'exception des rubriques faisant l'objet de l'une des remarques ci-après.**

### Remarques par type d'objet

#### *B. Outils d'édition des PDF*

La CCI préavis positivement l'ensemble des demandes d'achat du logiciel Adobe Acrobat Pro. Néanmoins, elle émet le vœu que chacun des achats fasse, dans la mesure du possible, l'objet d'une évaluation supervisée par le SOI visant à déterminer dans quelle mesure l'outil PDF Suite Pro ne peut pas être acquis à la place. Il apparaît en effet assez clairement qu'un certain nombre de demandes d'achat d'Adobe Acrobat Pro répondent à des besoins que PDF Suite Pro suffirait à satisfaire. La CCI avertit néanmoins qu'elle préavisera négativement l'ensemble des demandes d'achat du logiciel Adobe Acrobat Pro pour l'exercice 2014 si les besoins d'édition de PDF ne sont pas évalués de façon uniforme dans tous les services.

#### *C. Outils Open Source pour le mindmapping et l'édition graphique / PAO*

La CCI préavis positivement les demandes d'achat de logiciels émanant de l'Adobe Creative Suite (Photoshop, Indesign, Illustrator, etc.) et autres logiciels apparentés (CorelDraw) ainsi que les demande d'achats de logiciels de *mindmapping* ou gestion de projets mais souhaite que le SOI établisse, pour la détermination en 2013 des besoins 2014, des règles communes permettant de comparer ces logiciels coûteux avec les équivalents existant en *Open source*.

#### *D. Gestion des imprimantes*

La CCI préavis positivement les demandes d'achat d'imprimantes, mais encourage le SOI dans sa volonté de favoriser les imprimantes multifonctions partagées. La CCI avertit qu'elle préavisera négativement l'ensemble des demandes d'achat d'imprimantes individuelles pour l'exercice 2014 si les besoins ne sont pas évalués sur une base commune tendant vers le but mentionné ci-dessus.

#### *E. Achats décidés avant l'arrivée des collaborateurs*

La CCI souhaiterait que la présentation des demandes intègre à l'avenir davantage d'information sur le profil des postes à pourvoir en cours d'année pour lesquels des logiciels sont demandés, afin de pouvoir s'assurer de l'adéquation des outils avec le profil et les tâches du poste.

## Remarques et préavis ponctuels

*F. Demande d'autorisation 27 (LSP) – Adobe Photoshop, service du logement et des gérances*

**La CCI préavise négativement cette demande d'autorisation d'achat.** L'acquisition d'une licence aussi coûteuse pour quelques modifications de logos semble nettement disproportionnée. Les solutions *Open Source* ou la collaboration ponctuelle avec des services disposant de l'outil nécessaire doivent être préférées.

*G. Demandes d'autorisation 28-30 (LSP) – logiciels pour la planification des logements durables*

La CCI considère les justifications fournies faibles et considère qu'il y a lieu que la sous-commission compétente de la CoFin obtienne davantage d'informations quant à la nécessité réelle, pour ce futur collaborateur, des outils mentionnés. **La CCI n'émet donc pas de préavis sur cet objet.**

*H. Demande d'autorisation 31 (LSP) – gestion des demandes de prestation*

La CCI considère les justifications fournies faibles et considère qu'il y a lieu que la sous-commission compétente de la CoFin obtienne davantage d'informations quant à l'emploi qui sera fait de cet outil, pour confirmer ou infirmer les informations données en séance par le SOI et indiquant qu'il s'agit de gérer les demandes des usagers et locataires de bâtiments de la ville (demandes de rénovation, de déplacements de cloisons, de réparations, etc.). **La CCI s'abstient donc de tout préavis sur cet objet.**

*I. Demandes d'autorisation 66 et 68 (EJCS) – budgets d'étude*

2. La CCI considère que si les rubriques citées concernent des budgets d'études en vue d'établir quelle est la meilleure solution à adopter, alors elles n'ont rien à faire parmi les demandes d'autorisations d'achats. **Elle s'abstient donc de préavis sur ces objets.**

*J. Demandes d'autorisation 73 et 74 (FIPAV) – outils graphiques*

La justification étant simplement incompréhensible et aucune information supplémentaire n'ayant pu être donnée en séance, **la CCI ne donne pas de préavis sur cet objet.** La CoFin doit obtenir davantage d'informations. La remarque *F* ci-dessus s'applique possiblement également à ces demandes, c'est-à-dire que l'outil est potentiellement surdimensionné par rapport à l'usage prévu.

## Discussion

**M. Philipp Stauber (UDC), rapporteur** : – J'aimerais introduire une nouveauté qui est dans le rapport de la Commission des finances. En effet nous avons reçu un excellent rapport de la commission consultative d'informatique, présidée par Benoît Gaillard, au sujet des autorisations d'achats informatiques pour 2013. Après lecture de ce rapport et de ses conclusions, la Commission des finances a décidé de l'adjoindre à celui de la Commission des finances qui y fait référence et adopte les conclusions de la Commission consultative informatique.

**La présidente** : – Le traitement de ce préavis va se dérouler sous la forme de l'ouverture d'une discussion générale. Nous allons prendre ensuite les autorisations d'achats direction par direction. Pour les véhicules, machines et matériel et en même temps pour les matériels et logiciels informatiques. Si la parole n'est pas demandée, les crédits sont acceptés. Nous voterons ensuite les conclusions 1 et 2 telles qu'amendées par la commission en bloc.

La discussion générale est ouverte.

**M. Charles-Denis Perrin (PLR)** : – Une petite remarque concernant les travaux de la Commission consultative informatique. Depuis plusieurs années, cette dernière préavise l'aspect technique de la problématique des achats et des équipements. Nous sommes arrivés à un régime de croisière avec quelques remarques limitées. Il y a cependant un point qui

est chaque fois relevé par la Commission consultative informatique, c'est la question de l'opportunité d'acheter un certain nombre d'équipements. Ce que l'on constate c'est que de manière générale le SOI n'intervient pas pour juger de l'opportunité de certaines acquisitions parce qu'il n'en a pas les compétences. Nous avons plusieurs fois exposé ce problème et chaque fois on tombe sur cette question des compétences. Je voudrais simplement rappeler à la Commission de gestion qu'elle seule peut aller discuter avec les chefs de service pour vérifier si ces acquisitions sont opportunes ou pas. La question est posée et je ne sais pas s'il est possible d'envisager une collaboration plus étroite dans ces visites en s'adjoignant des conseillers. C'est un problème que vous devez examiner et proposer quelque chose de nouveau.

**La présidente** : – Je suppose le président de la Commission des finances a noté les remarques que vous venez de faire et en tiendra compte dans l'année qui vient.

Discussion sur les chapitres

Je vous propose maintenant de prendre le rapport-préavis par son point A à la page 2 et nous passons en revue les différentes rubriques :

**A. Total des acquisitions de véhicules, machines et matériel**

**ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE**

**Greffé municipal**

**SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION**

**Service des sports**

**Service de protection et sauvetage**

**LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE**

Madame Longchamp, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Pour être cohérent, le PLR revient au niveau du Bureau du contrôle de la circulation et dépose un amendement pour supprimer l'achat d'une part des 14 appareils de contrôle du respect de la signalisation, ainsi que celui d'un radar semi-stationnaire, équipement mobile, etc.

Amendement

***Bureau du contrôle de la circulation***

***Amendements :***

*a) suppression de l'achat de quatorze appareils de contrôle du respect de la signalisation lumineuse et des limites de vitesse : - fr. 1 255 700.—*

*b) suppression de l'achat radar « semi-stationnaire », équipement mobile, utilisable sans personnel en différents endroits de la Ville, afin de répondre aux situations ponctuelles : - 236 500.—*

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Je ne vais pas refaire mon petit numéro de tout à l'heure mais pour être cohérente je redis qu'il est important de voter l'achat de ces radars.

**La présidente** : – La discussion sur l'amendement est ouverte. Il n'y a pas d'autres interventions.

Vote – Amendement de M<sup>me</sup> Longchamp

**La présidente** : – Nous passons maintenant au vote de l'amendement de M<sup>me</sup> Longchamp concernant le Bureau du contrôle de la circulation. Nous allons voter à main levée. Les personnes qui approuvent l'amendement de M<sup>me</sup> Longchamp lèvent la main. Les personnes

qui refusent l'amendement lèvent la main. Les personnes qui s'abstiennent. Avec 3 abstentions, vous avez refusé l'amendement de M<sup>me</sup> Longchamp.

Nous passons à la direction des

**TRAVAUX**

**Service de la coordination et du cadastre**

**Service des routes et de la mobilité**

**Service d'assainissement**

**Eauservice**

**ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE**

**Service social de Lausanne**

**Service de la jeunesse et des loisirs**

**Service des écoles primaires et secondaires**

**FINANCES ET PATRIMOINE VERT**

**Service des parcs et domaines**

**Service achat et logistique Ville**

**SERVICES INDUSTRIELS**

**Service du gaz et du chauffage à distance**

**Service de l'électricité**

**Service du multimédia**

Nous passons maintenant aux conclusions du rapport-préavis N° 2012/48 et je demande à M. le rapporteur de nous rappeler les conclusions de la commission.

**Rapport photocopié de M. Philipp Stauber (UDC), rapporteur :** – Au vote final la Commission des finances a accepté à l'unanimité les conclusions de ce préavis tel qu'amendé par la commission et vous demande de faire de même.

Vote sur le Préavis N° 2012/48

**La présidente :** – Nous allons faire un vote à main levée concernant les deux conclusions de ce rapport-préavis. Les conseillers et conseillères communaux qui sont favorables au préavis 2012/48, lèvent la main. Les personnes qui sont contre. Celles qui s'abstiennent. Avec 2 abstentions et un certain nombre de votes contre ce préavis, vous l'avez accepté largement.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2012/48 de la Municipalité, du 25 octobre 2012 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2013, un crédit de Fr. 9'662'600.– pour les achats de véhicules, de machines et de matériel ainsi que pour les acquisitions de matériels et logiciels informatiques ;
2. de porter en amortissement dudit crédit les subventions et participations éventuelles à recevoir.

**La présidente** : – Nous passons maintenant au R 46, Préavis N° 2012/51 et je demande à M. Fabrice Ghelfi de venir à la tribune. Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

**Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Réfection de surfaces privées communales. Réfection de surfaces extérieures (préaux et parkings) des établissements scolaires. Crédits-cadre annuels 2013.**

Préavis N° 2012/51 du 1<sup>er</sup> novembre 2012

Travaux, Services industriels, Logement et sécurité publique, Enfance, jeunesse et cohésion sociale

### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un ensemble de crédits-cadres d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2013 d'un montant total de 34'500'000 francs.

Le premier crédit est de 4'154'000 francs, dont 3'274'000 francs sont nécessaires à la couverture des frais de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie, des espaces publics et d'ouvrages, ainsi qu'à la remise en état du marquage routier et des boucles inductives de détection des véhicules faisant suite à ces interventions. Le solde, soit 880'000 de francs, concerne la rénovation et l'extension des installations de régulation du trafic.

Le deuxième crédit est de 2'190'000 francs pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau des collecteurs publics.

Le troisième crédit s'élève à 6'105'000 francs pour les frais de réfection et d'extension ordinaires du réseau de distribution d'eau, ainsi que pour l'échange périodique des compteurs d'eau. Un subside de l'ECA, de l'ordre de 525'000 francs, et les taxes de raccordement pour les nouveaux branchements, estimées à 5'000'000 francs, seront portées en recettes d'investissement.

Le quatrième crédit, d'un montant de 21'301'000 francs, permet de couvrir les frais de réfection et d'extension des réseaux de distribution du gaz, du chauffage urbain, de l'électricité et du multimédia. La facturation de la main d'œuvre interne, ainsi que des intérêts intercalaires sur les projets financés par ce crédit, estimés à 3'792'000 francs, sera portée en recettes sur les budgets de fonctionnement y relatifs. En outre, des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées pour un montant estimé à 1'600'000 francs.

Le cinquième crédit, d'un montant de 600'000 francs pour le Service des écoles primaires et secondaires, couvre les frais de réfection des revêtements de surfaces (pavage, dallage, revêtement bitumineux, etc.) dans les préaux et parkings d'établissements scolaires.

Enfin, le sixième crédit de 150'000 francs permet de financer les travaux de réfection de surfaces privées communales dont la gestion et l'entretien incombe au Service du logement et des gérances.

### **2. Préambule**

Pour éviter une inflation de préavis, optimiser la coordination technique et financière des projets, permettre une plus grande rapidité d'intervention en supprimant les délais d'obtention des crédits spécifiques et offrir la souplesse d'adaptation nécessaire face aux circonstances imprévisibles ou urgentes, la Municipalité présente une demande groupée de crédits annuels pour l'ensemble des services communaux en charge du domaine public et des réseaux. Ainsi, depuis 2009, les projets des Services industriels et ceux de la Direction

des travaux sont intégrés dans le même dossier afin de favoriser une coordination, par projet, conformément à la liste de planification des chantiers annexée à la présente demande de crédits.

Depuis l'exercice 2011, par son Service du logement et des gérances, la Direction du logement et de la sécurité publique coordonne également ses interventions sur les parcelles privées communales, notamment pour les chemins et les routes d'accès ou de desserte, avec les services gestionnaires des réseaux.

Enfin, dès 2012, le service des écoles primaires et secondaires de la Direction enfance, jeunesse et cohésion sociale s'est associée à la présente demande de crédits afin de pouvoir, pour sa part, coordonner ses interventions sur les extérieurs des établissements scolaires avec les services gestionnaires de réseaux souterrains.

La méthode de coordination financière « par projet », telle que détaillée dans l'annexe (page 1) permet de réduire notablement les risques qu'un service ne puisse financer, faute de moyens, sa participation à un projet, rendant ainsi caduque le principe même de la planification et de la coordination des chantiers communaux.

Les montants alloués sont à considérer comme des crédits-cadre, subdivisés en sous-crédits distincts, qui sont ouverts en fonction des divers travaux à entreprendre durant l'année. L'ouverture d'un sous-crédit à valoir sur le crédit de réfection et d'extension d'une année échue n'est pas autorisée. Les sous-crédits sont exploités comme des crédits d'investissement.

Outre le financement des travaux proprement dits sur les différents réseaux souterrains, ainsi que sur la voirie publique ou privée communale, les montants octroyés par les crédits-cadres doivent permettre de couvrir les frais indirects, soit : mandataires, contrôles et analyses préalables, frais de publication et communication, y compris séances publiques, frais éventuels de fin de chantier (bouquet de fin de travaux, inauguration, etc.).

### **3. Exposé**

#### **3.1 Service des routes et de la mobilité**

##### *3.1.1 Divisions « Planification & Projets » et « Construction & Exploitation »*

Conformément aux dispositions contenues dans la Loi cantonale sur les routes du 10 décembre 1991 (art. 3, 7, 20 et 56), la construction et l'entretien des routes communales et des routes cantonales en traversée de localité sont du ressort des communes territoriales. L'application des dispositions légales en la matière est dévolue, pour ce qui concerne la Ville de Lausanne, au service des routes et de la mobilité de la Direction des travaux.

Dans le Plan directeur communal, des principes d'aménagement visant à améliorer la qualité des espaces publics et la sécurité des usagers ont été développés. Le crédit-cadre permet de financer la réalisation d'un certain nombre d'aménagements prévus ci-dessous en lettre c). Les travaux découlant de ces obligations, de natures très diverses, peuvent néanmoins être résumés en trois groupes principaux, à savoir :

- a) les travaux d'entretien ordinaire de la voirie, qui comprennent la pose d'enduits superficiels, le renouvellement des revêtements bitumineux sur les chaussées et les trottoirs, ainsi que la remise en état d'éléments tels que bordures, caniveaux, entourages d'arbres, barrières, etc. Ces opérations saisonnières, facilement planifiables, sont financées chaque année par le budget de fonctionnement ;
- b) les travaux importants relatifs à des réalisations nouvelles et des reconstructions de la voirie ou d'ouvrages d'art, qui sont mis en œuvre sur la base d'études et de programmes particuliers et pour lesquels les investissements font l'objet de demandes de crédits par la voie de préavis spécifiques ;
- c) les travaux de rénovation et d'extension de la voirie que l'on peut qualifier de moyenne à faible importance. Il s'agit notamment :

- des travaux de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie en relation avec des dégradations ou induits par des constructions privées ;
- des rénovations de la voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux de conduites industrielles et de collecteurs ;
- des réaménagements de l'espace public tels les trottoirs continus, les îlots de sécurité, les bastions, les zones 30 ou de rencontres, les places, les arrêts tl, le mobilier urbain, ainsi que les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire ;
- des rénovations d'ouvrages d'art ;
- des rénovations d'édicules publics comprenant la remise en état de portes, fenêtres, carrelages et installations sanitaires par les artisans des ateliers et magasins de la Ville et les professionnels de la maçonnerie de l'unité « Travaux ».

Le financement de ces travaux par le budget de fonctionnement n'est pas approprié car il ne s'agit pas d'entretien proprement dit, mais plutôt de rénovations et d'aménagements localisés. De plus, les chantiers chevauchent souvent deux voire trois années civiles et les montants mis en jeu dépassent le cadre usuel du budget.

### *3.1.2 Divisions « Construction & Exploitation » et « Ateliers et magasins de la Ville »*

Nombre de chantiers et de nouveaux aménagements se font sans que les montants nécessaires à leur financement soient inclus dans les préavis ad hoc, en particulier s'agissant de la signalisation lumineuse et d'autres petites interventions non coordonnées. Il est en outre nécessaire que le service puisse également assurer l'exécution rapide de modifications locales non planifiées du marquage et de la signalisation.

La nouvelle centrale de trafic, en fonction depuis 2007, permet une analyse plus fine des paramètres de trafic tels que les comptages, les plans de feux, le contrôle de la qualité de la régulation du trafic, ainsi que le paramétrage des contrôleurs, le stockage des plans de feux, l'archivage des données de comptages, etc. Le coût total de cette rénovation est devisé à quelque dix millions de francs, répartis sur 9 ans. Pour 2013, il s'agira de poursuivre le remplacement des installations de télé-circulation, de la signalisation lumineuse et de la fibre optique qui a débuté en 2008.

### 3.2 Service d'assainissement

La Loi cantonale du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public (art. 5) stipule que la surveillance et l'entretien des cours d'eau naturels incombent aux communes. La Loi cantonale du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (art. 20 et 27) impose aux communes l'obligation d'organiser la collecte et l'évacuation des eaux usées et de pourvoir à l'entretien et au fonctionnement régulier des collecteurs publics. Les travaux découlant de ces obligations peuvent, dans une certaine mesure, être planifiés et coordonnés sur un exercice annuel. Il n'est cependant pas possible de prévoir les situations nécessitant une intervention urgente. Ainsi, et afin d'éviter une multitude de préavis, une demande de crédit globale est présentée pour chaque nouvel exercice. Cette pratique a été introduite en 1984 pour financer les travaux :

- de réfection et de remplacement de collecteurs existants ;
- de mise en séparatif de réseaux unitaires existants ;
- d'extension du réseau des collecteurs publics ;
- de réfection du lit des cours d'eau naturels.

Les interventions d'urgence effectuées sur différents collecteurs de manière ponctuelle sont financées à la fois par le budget et par le crédit-cadre annuel, en fonction de la durée et du type de travaux à engager.

### 3.3 eauservice

Par rénovation et extensions du réseau de distribution d'eau, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur le réseau d'eau potable et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement de conduites vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites ;
- remplacement et pose de nouveaux compteurs.

Par échanges périodiques des compteurs, il faut comprendre le remplacement des postes de mesure (compteurs, clapets, filtres, brise-jet) installés chez les clients depuis plus de 13 ans.

Pour réaliser cette activité, eauservice mandate des installateurs sanitaires pour effectuer une partie des changements des postes de mesure, soit quelque 1'300 compteurs pour l'année 2013.

### 3.4 Service du logement et des gérances

Dans le cadre de la gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne, le Service du logement et des gérances (SLG) gère plus de cent parcelles privées communales dont certaines sont assimilées à du domaine public. Les chemins d'accès, les pistes cyclables, les aménagements routiers et les trottoirs existants sur ces parcelles nécessitent des réfections périodiques ou ponctuelles en matière de revêtements, de marquages, de canalisations ou pour tout autre nature de travaux d'entretien inhérent à des objets de ce type. Outre les aspects budgétaires, ce genre de travaux nécessite des compétences et des connaissances en matière de génie civil qui sont réunies au sein de la Direction des travaux, plus particulièrement au Service des routes et de la mobilité. Afin d'éviter une inflation de préavis pour des objets de ce type, dans le but d'uniformiser les pratiques au sein de l'administration pour la gestion des projets de génie civil, de limiter les frais et surtout de permettre une plus grande rapidité d'intervention, il a été décidé d'intensifier la collaboration entre services. Dès lors, le SLG intègre ses besoins priorités en matière de réfection routière et de revêtement de surface dans le crédit-cadre annuel interdirections. Les travaux annoncés sont ainsi coordonnés avec les services partenaires au cours de l'année.

### 3.5 Services des écoles primaires et secondaires

Associé à un crédit-cadre multi-directions depuis l'année passée, la section bâtiment du service des écoles primaires et secondaires a évalué une première phase prioritaire de réfection des revêtements de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Les interventions planifiées touchent plus particulièrement les voies d'accès et les parkings, mais également les surfaces de préaux comportant des risques accrus pour les élèves.

### 3.6 Services industriels

Par rénovation et extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution et qui peut se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant ;
- modifications et prolongements de tracés ;
- pose de nouvelles conduites et de câbles, construction de postes de transformation ;
- remplacement et pose de nouveaux compteurs ;
- développement et renouvellement des installations d'éclairage public.

#### 4. Situation des crédits-cadre annuels ouverts

##### 4.1 Service des routes et de la mobilité

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2010	5'980'000.00	5'343'281.82	Plusieurs chantiers sont en cours (trottoirs de Montoie et sécurisation des arcades du Grand-Pont). Des montants seront encore dépensés jusqu'en 2013 pour le système d'exploitation des transports (centrale de trafic). Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit à fin 2013
2011	6'210'000.00	5'988'838.49	Les chantiers adjugés sont terminés ou arrivent à leur terme. La réfection de fontaines et la reconstruction du petit refuge de Sauvabelin seront entrepris en 2013. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit à fin 2013
2012	4'895'000.00	3'924'214.41	L'essentiel des travaux a été adjugé ; ils sont en cours. Les chantiers sur Chandieu, France, Treyblanc, Capelard et Provence seront adjugés d'ici mi-décembre, comme les interventions sur les ponts du Trabandan et du Denantou

##### 4.2 Service d'assainissement

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2010	2'600'000.00	2'506'170.70	Tous les chantiers sont achevés. Une étude complémentaire doit encore être réalisée en vue de la sécurisation du cours d'eau de la Pétause. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit à fin 2013
2011	2'610'000.00	2'497'938.28	Un gainage (Sallaz) ainsi que des interventions en coordination dans les secteurs Perronne et Covatannaz restent à réaliser. Aucun dépassement n'est prévu lors du bouclage du crédit à fin 2013
2012	2'094'000.00	1'891'724.40	Un chantier d'extension du séparatif (Clochette-Flon) doit encore être adjugé prochainement

##### 4.3 eauservice

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2010	8'520'000.00	8'352'179.20	43 chantiers ont été financés avec ce préavis, dont 3 sont encore en cours de réalisation. Factures finales attendues pour quelques chantiers
2011	9'750'000.00	6'805'659.61	55 chantiers ont été financés avec ce préavis, dont 6 sont encore en cours de réalisation
2012	7'519'000.00	3'859'348.46	36 chantiers ont été financés avec ce préavis, dont 21 sont encore en cours de réalisation

<sup>1</sup>y compris crédit complémentaire de fr. 850'000.00, préavis n° 2011/33 du 25.05.2011

##### 4.4 Service du gaz et du chauffage à distance

###### 4.4.1 Distribution de gaz

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2010	10'300'000.00	8'891'244.92	Chantiers en cours : RC1 Saint-Sulpice, Pully ch. de Belmont, Etoy, ainsi que les factures finales attendues pour la pose des revêtements routiers

2011	<sup>1</sup> 8'825'000.00	6'471'756.68	Chantiers en cours et pose des revêtements routiers : gare à Gland, Montd'Or à Lausanne, Esserts à Vers-chez-les-Blanc
2012	9'406'000.00	5'496'609.89	Une grande majorité des chantiers sont en cours. Les adjudications des autres chantiers seront faites d'ici fin 2012

<sup>1</sup> transfert de fr. 1'175'000.00 du réseau du gaz à celui du chauffage à distance

#### 4.4.2 Chauffage à distance

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2010	<sup>1</sup> 9'950'000.00	8'337'747.84	Divers raccordements en cours (Biopôle, STEP, Maillefer,) en attente des factures finales et de la facturation des réfections et poses de revêtements bitumineux. D'autres interventions doivent encore être en partie financées par les crédits-cadres 2011 et 2012 (études et réalisation de la tranchée couverte « passage autoroutier - station d'épuration »)
2011	<sup>2</sup> 9'405'000.00	6'461'164.18	Chantiers en cours à la STEP de Vidy (en attente des factures finales), avenue d'Ouchy, Riant-Pré. Réfections en cours : pose de revêtement bitumineux
2012	6'950'000.00	3'818'259.72	Chantiers en cours et raccordements à financer (Fiches-Nord, Dapples). Attente des factures finales et financement du Cad Sud à terminer (étape prévue en 2012)

<sup>1</sup> y compris crédit complémentaire de fr. 1'420'000.00, préavis n° 2010/36 du 18.08.2010

<sup>2</sup> transfert de fr. 1'175'000.00 du réseau du gaz à celui du chauffage à distance

#### 4.5 Service de l'électricité

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2010	4'350'000.00	3'934'266.69	Factures finales attendues
2011	4'350'000.00	3'303'407.31	Retard pour la pose d'organes de surveillance et de télésignalisation dans les postes de transformation par manque de main d'œuvre interne. Ractivation à l'automne 2012. Factures finales attendues pour quelques chantiers
2012	4'591'000.00	2'170'859.92	Les chantiers de réseau, de postes de transformation et d'éclairage public sont en cours de réalisation et se poursuivront en 2013

#### 4.6 Service du multimédia

Année	Crédit octroyé (y.c compléments) Fr.	Montants payés et engagés Fr.	Remarques
2010	<sup>1</sup> 4'570'000.00	4'566'757.54	En attente de plusieurs factures finales. Le crédit-cadre sera probablement bouclé courant 2013
2011	3'050'000.00	2'937'621.07	Plusieurs chantiers de raccordement au télé-réseau sont en cours de réalisation. Le crédit-cadre sera probablement bouclé à fin 2013
2012	<sup>2</sup> 4'875'000.00	3'695'256.71	Les chantiers de raccordements sont en cours et se poursuivront en 2013

<sup>1</sup> y compris crédit complémentaire de fr. 2'000'000.00, préavis n° 2010/33 du 14.07.2010

<sup>2</sup> y compris crédit complémentaire de fr. 1'800'000.00, préavis n° 2012/5 du 19.01.2012

## 5. Interventions prévues en 2013

### 5.1 Service des routes et de la mobilité

L'ouverture des chantiers du service des routes et de la mobilité est tributaire, entre autres, des travaux de canalisations entrepris par les services communaux, de la planification des chantiers de constructions privées, des décisions préavisées par le Comité des espaces publics à l'intention de la Municipalité quant à l'aménagement de la voirie, de la nécessité et de l'urgence de remettre en état, de renforcer ou de remplacer certains tronçons de routes et ouvrages.

**Rénovation et réaménagement des espaces publics** fr. 624'000.00

- Réfections localisées, trottoirs, places, îlots de sécurité, bastions, zones 30, achat de mobilier urbain, arrêts tl, y compris les aménagements sur des terrains cédés à la Ville lors de procédures d'autorisation de construire

**Travaux de marquage routier, de signalisation et de régulation** fr. 190'000.00

- Remise en état du marquage routier, de la signalisation, des boucles inductives de détection des véhicules et de la régulation lumineuse après les travaux des différents services communaux intervenant sur la voirie ou suite à la réalisation de nouveaux projets

**Travaux liés aux remplacements et extensions ordinaires des réseaux de conduites souterraines** fr. 1'410'000.00

- Les lieux d'intervention sont dépendants des travaux financés par les crédits d'extension des Services industriels, du Service d'assainissement et de **eauservice**, selon liste ci-jointe
- Travaux et opportunités d'entretien ou d'aménagements non planifiés en relation avec des interventions urgentes sur les réseaux souterrains (fuites, par exemple)

fr. 200'000.00

**Rénovation d'ouvrages** fr. 600'000.00

- Murs, ponts, ouvrages portuaires et divers

**Rénovation d'édicules publics** fr. 150'000.00

- Fournitures pour les unités artisanales des ateliers et magasins de la Ville

**Fournitures pour l'unité « Travaux »** fr. 100'000.00

**Système d'exploitation des transports – 6<sup>ème</sup> étape**

- Remplacement des installations de télé-circulation de la signalisation lumineuse et de la fibre optique

fr. 880'000.00

**Total** **fr. 4'154'000.00**

=====

### 5.2 Service d'assainissement

Les campagnes de contrôles du réseau d'évacuation effectuées, soit dans le cadre de l'établissement du Plan général d'évacuation des eaux, soit en relation avec la coordination des chantiers, ont mis en évidence un état d'altération des canalisations de plus en plus important. Dès lors, de par la planification et la coordination entre les services communaux, et au vu des besoins de réfection et de mise en conformité des réseaux publics, il est nécessaire d'envisager les interventions listées dans le tableau annexé au

présent préavis s'agissant de la réfection, du renouvellement et de la mise en séparatif du réseau.

Il convient de souligner les besoins en matière de réfection de collecteurs afin de limiter les risques de pollution du milieu naturel. Ainsi, les principales faiblesses détectées sur les réseaux de collecteurs inspectés sont prévues d'être traitées en priorité et la réhabilitation des tronçons les plus endommagés aura un impact immédiat et positif sur le bilan pollutif du système.

### Renouvellement et mise en séparatif du réseau

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| - Remplacement de conduites vétustes et extensions ordinaires du réseau des collecteurs publics, prolongements de tracés existants, travaux urgents | <b>fr. 2'190'000.00</b> |
|---|-------------------------|

Il convient encore de relever que, même si la réalisation de ces objets est planifiée, souvent de longue date, elle dépend de facteurs extérieurs non maîtrisables comme par exemple l'urgence d'autres projets survenant en cours d'année ou la réalisation d'aménagements importants. Les travaux faisant l'objet du présent préavis sont le reflet du programme à court terme et ne sont pas exhaustifs.

### 5.3 eauservice

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, la Direction des travaux, les communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et Swisscom. Les facteurs qui ont influé pour établir le programme des travaux 2013 sont :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouille à exécuter ;
- la disponibilité du personnel du service ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissement ou bâtiments ;
- les ruptures ayant occasionné d'importants dégâts à la chaussée.

S'agissant des échanges de compteurs, la planification s'effectue en fonction des disponibilités des entreprises sanitaires. Pour la gestion administrative de ces opérations, un collaborateur, dont le salaire est financé par le montant précisé ci-dessous, assure le suivi des mandats et la mise à jour de la base de données SAP. En outre, un ouvrier complète l'effectif de l'équipe « compteurs » afin de pouvoir atteindre l'objectif visant au remplacement de 1'300 compteurs en 2013.

### Réseau de distribution

- |  |                         |                  |
|--|-------------------------|------------------|
| - Remplacement et extension de canalisations à Lausanne :    | fr. 2'935'000.00        |                  |
| - Remplacement et extension de canalisations hors Lausanne : | fr. <u>2'300'000.00</u> | fr. 5'235'000.00 |

**Echange de compteurs** fr. 870'000.00

**Total** **fr. 6'105'000.00**

L'Etablissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) subventionne la Ville à hauteur de 10 % des montants consacrés aux travaux d'extension et de remplacement de conduites de distribution. Pour 2013, ce subside est estimé à 525'000 francs. Par ailleurs, depuis 2012, les taxes de raccordement pour les nouveaux branchements, estimées à 5 millions de francs, sont comptabilisées en recettes d'investissements en lieu et place de revenus du compte de fonctionnement.

#### 5.4 Service du gaz et du chauffage à distance

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement provenant des communes alimentées en énergie par la Ville de Lausanne, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2013 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordements de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

##### *Réseau de distribution du gaz*

#### **Remplacement de conduites**

- |                   |                  |                  |
|-------------------|------------------|------------------|
| - A Lausanne :    | fr. 2'434'000.00 |                  |
| - Hors Lausanne : | fr. 3'400'000.00 | fr. 5'834'000.00 |

#### **Remplacement de conduites en fonte**

- |                   |                  |
|-------------------|------------------|
| - Hors Lausanne : | fr. 1'500'000.00 |
|-------------------|------------------|

#### **Pose de nouvelles conduites**

- |                   |                       |                |
|-------------------|-----------------------|----------------|
| - A Lausanne :    | fr. 190'000.00        |                |
| - Hors Lausanne : | <u>fr. 700'000.00</u> | fr. 890'000.00 |

#### **Compteurs**

- |  |                |
|--|----------------|
| - Remplacement et pose de nouveaux compteurs : | fr. 480'000.00 |
|--|----------------|

##### *Réseau de distribution du chauffage à distance*

#### **Pose de nouvelles conduites**

- |                |                  |
|----------------|------------------|
| - A Lausanne : | fr. 4'878'000.00 |
|----------------|------------------|

#### **Compteurs**

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| - Remplacement et pose de nouveaux compteurs : | <u>fr. 400'000.00</u> |
|--|-----------------------|

#### **Total**

**fr. 13'982'000.00**  
=====

Pour information, le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de 337'000 francs, ainsi que de la main d'œuvre interne pour 2'157'000 francs. Des recettes d'investissement (participation de tiers) seront facturées en 2013 pour un montant estimé à 600'000 francs.

#### 5.5 Service de l'électricité

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services de la Ville et des communes périphériques. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2013 sont les suivants :

- les demandes de raccordement de lotissements et de bâtiments ;
- les besoins d'extension et de renforcement des réseaux de basse et moyenne tension ;

- l'avancement des études et des mises à l'enquête.

#### *Réseau de distribution de l'électricité*

#### **Construction de nouveaux postes de transformation**

- Sur les communes desservies : fr. 1'000'000.00

#### **Extension du réseau moyenne et basse tension**

- Nouveaux branchements clients : fr. 600'000.00
- Autres extensions moyenne et basse tension : fr. 600'000.00 fr. 1'200'000.00

#### **Compteurs**

- Remplacement et pose de nouveaux compteurs : fr. 984'000.00

#### **Eclairage public**

- Extension, remplacement et mise en conformité du réseau fr. 965'000.00

**Total** fr. 4'149'000.00

Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires de 93'000 francs, ainsi que de la main d'œuvre interne pour 1'205'000 francs. Des recettes d'investissement (participation de tiers et finances d'équipement) seront facturées en 2013 pour un montant estimé à 1'000'000 francs.

#### *5.6 Service du multimédia*

L'ouverture des chantiers d'extension dépend notamment des décisions prises par les Services industriels, conformément aux planifications du Plan directeur, des demandes d'approvisionnement des clients, ainsi que du lancement de travaux annoncés par d'autres services communaux. Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2013 sont les suivants :

- les programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter ;
- l'avancement des études ;
- la disponibilité du personnel ;
- les modifications de tracés ;
- les demandes imprévisibles de raccordement de lotissements ou de bâtiments ;
- la réfection des chaussées.

#### *Réseau du multimédia*

#### **Extension du télé-réseau**

- Développement et raccordement : fr. 2'000'000.00

#### **Extension du réseau télécom**

- Développement de la fibre optique : fr. 1'170'000.00

**Total** fr. 3'170'000.00

#### *5.7 Service du logement et des gérances*

Dans le cadre de la gestion des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Lausanne, le Service du logement et des gérances assume notamment la gestion de plus de cent parcelles privées communales dont certaines sont assimilées à du domaine public. Les chemins d'accès, les pistes cyclables, les aménagements routiers et les trottoirs existants sur ces parcelles nécessitent des réfections périodiques ou ponctuelles en

matière de revêtements, de marquages, de canalisations ou pour tout autre nature de travaux d'entretien inhérent à des objets de ce type.

### Entretien de parcelles communales privées

Entretien de parcelles et réfection de revêtements de surface **fr. 150'000.00**

#### 5.8 Services des écoles primaires et secondaires

La section bâtiment a évalué une première phase prioritaire pour la réfection des revêtements de surfaces extérieures d'établissements scolaires. Les interventions touchent particulièrement les voies d'accès et les parkings, ainsi que les surfaces de préaux comportant des risques pour les élèves.

Entretien de sites scolaires **fr. 600'000.00**

## 6. Plan des investissements

### 6.1 Différences par rapport au Plan

Les crédits demandés dans le présent préavis figurent au Plan des investissements pour les années 2013 à 2016, de septembre 2012, pour un montant de 34'500'000 francs pour l'ensemble des services (routes et mobilité, assainissement, eauservice, électricité, multimédia, gaz et chauffage à distance, logement/géranes et écoles primaires et secondaires) sous le chapitre 8 – « Objets multidirection ».

Un montant de 7'800'000 francs est inscrit dans le Plan des investissements au titre des recettes alors que celles annoncées dans le présent préavis ascendent les 7'125'000 francs. La différence, soit 675'000 francs provient essentiellement d'une baisse de 300'000 francs de la facturation du service de l'électricité (raccordements sur réseau), d'une diminution de 125'000 francs du subside ECA résultant de la réduction des investissements (subside de 10 %) et de la suppression de la facturation, de l'ordre de 200'000 francs en 2012, pour le raccordement des immeubles par le Service Multimédia en raison de la gratuité accordée pour le raccordement sur le réseau de la fibre optique.

### 6.2 Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Dépenses d'investissements	15'000.00	12'000.00	5'000.00	2'500.00	0.00	0.00	34'500.00
Recettes d'investissements	-5'000.00			-2'125.00			-7'125.00
<b>Total net</b>	<b>10'000.00</b>	<b>12'000.00</b>	<b>5'000.00</b>	<b>375.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>27'375.00</b>

## 7. Incidences sur le budget

### 7.1 Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3.00 % pour tous les services, à l'exception des Services industriels, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 217'800 francs par année à compter de l'année 2014. La charge d'intérêts au taux de 3.50 % pour la Direction des services industriels sera calculée et imputée en fonction des dépenses effectives.

### 7.2 Charges d'amortissement

En fonction de la durée d'amortissement retenue, les charges d'amortissement pour tous les services, à l'exception des Services industriels, s'élèvent à 1'395'600 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2017.

- Service des routes et de la mobilité (pendant 5 ans)	830'800.-
- Service d'assainissement (pendant 20 ans)	109'500.-
- eauservice (pendant 20 ans)	305'300.-
- Service du logement et gérances (pendant 5 ans)	30'000.-
- Service des écoles primaires et secondaires (pendant 5 ans)	120'000.-

Les amortissements liés aux dépenses d'investissements du service du gaz et chauffage à distance, ainsi que de celui de l'électricité, seront calculés en fonction des dépenses réelles et du type d'immobilisation. Les dépenses liées à l'investissement du service du multimédia seront entièrement amorties dans l'année où elles seront effectuées. Ces dépenses ne supportent pas de charge d'intérêt.

Par ailleurs, les frais de personnel interne et les intérêts intercalaires comptabilisés sur la part du crédit-cadre des Services industriels, soit un montant annoncé de 3'792'000 francs, seront portés en recettes dans les budgets de fonctionnement des services concernés, conformément à la répartition annoncée en page 2 du tableau remis en annexe.

### 7.3 Charges d'exploitation

Pour l'ensemble des services, il n'y a pas de charge d'exploitation supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

### 7.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2013 – 2018 sont les suivants :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Charges d'exploitation</b>	0	0	0	0	0	0	0
<b>Charge d'intérêts</b>	0	217.8	217.8	217.8	217.8	217.8	1'089.0
<b>Amortissement</b>	0	0	0	0	1'395.6	1'395.6	2'791.2
<b>Charge d'intérêts SIL</b>	147.0	145.0	368.5	514.9	547.9	564.7	2'288.0
<b>Amortissement SIL</b>	3'011.5	158.5	433.2	711.0	853.0	929.7	6'096.9
<b>Total charges suppl.</b>	3'158.5	521.3	1'019.5	1'443.7	3'014.3	3'107.8	12'265.1
Diminution de charges Intérêts intercalaires	153.0	152.0	83.0	42.0	0.0	0.0	430.0
Revenus Main d'œuvre facturée aux crédits-cadres	1'864.9	926.0	412.6	158.5	0.0	0.0	3'362.0
<b>Total net</b>	1'140.6	-556.7	523.9	1'243.2	3'014.3	3'107.8	8'473.1

## 8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2012/51 de la Municipalité, du 1<sup>er</sup> novembre 2012 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 34'500'000 francs réparti comme il suit :

- a) 4'154'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic et à la réfection d'ouvrages (Service des routes et de la mobilité) ;
  - b) 2'190'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics (Service d'assainissement) ;
  - c) 6'105'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau (eauservice) ;
  - d) 150'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à l'entretien de surfaces privées communales, à savoir des chemins et routes de desserte de parcelles, propriété de la Ville (Service du logement et des gérances) ;
  - e) 600'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à l'entretien des surfaces extérieures d'établissements scolaires (Service des écoles primaires et secondaires) ;
  - f) 21'301'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs aux rénovations et extensions des différents réseaux des Services industriels, sommes à porter au débit des comptes suivants :

réseau du Service du gaz et du chauffage à distance	fr	13'982'000.00
réseau du Service de l'électricité	fr	4'149'000.00
réseau du Service du multimédia	fr.	3'170'000.00
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
  3. d'autoriser la Municipalité à amortir dans l'année où celles-ci ont lieu, les dépenses relatives au service du multimédia ;
  4. d'autoriser la Municipalité à amortir, en fonction des dépenses réelles et du type d'immobilisation, les dépenses relatives au service du gaz et chauffage à distance, ainsi que de celui de l'électricité ;
  5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux, de la Direction du logement et de la sécurité publique et celle de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
  6. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

## LISTE DES CHANTIERS COMPOSANT LES CREDITS-CADRE ANNUELS 2013

N° SISOL	Localisation	Leader	risque pondéré	Total	RM	RM SAU	ASST	EAU	SEL RS	SEL EP	SIMA	GAZ	CAD	SEPS	SLG
6376	Beaumont, avenue (Muveran - Decker)	ASST	GAZ 3 x 3	1'830	100	100	600	500				530			
10125	Harppe - Beaurgard	CAD	raccordement	1'280							200	80	1'000		
10126	Ouchy, avenue (Dapples - Savoy)	CAD	raccordement	1'535	315	65	210				145		800		
11659	Rodhanie, avenue (Dalcroze - Maladière)	ASST	ASST 3 x 3	2'865	475		990		325	75	100	900			
11070	Berne, route (feuillière - Bérère)	RM	EAU 3 x 3	605				230	45		100	230			
11733 / 10877	Vidy - Vallée de la Jennesse	SEL-RS	SEL 3 x 3	1'300					1'300						
9978	Épinettes, chemin	ASST	GAZ 3 x 3	485	180		120	100			15	70			
11334	Grangette, chemin (partie ouest)	EAU	EAU 3 x 3	890	250	60		250	150	60	120				
10759	Pré-du-Marché, rue	RM	ASST 3 x 3	129		44		5	70		5				
9778	Roches, chemin	RM	noiv. const.	175	90	55				30					
6720	Léman, avenue (chemin parallèle) (fonte)	EAU	EAU 3 x 3	375				150	65	20		140			
9784	Baillis, avenue	SEL-RS	SEL 3 x 3	515					270	90	155				
2298	Contigny, chemin	ASST	ASST 3 x 3	470			220	130				120			
1251	Mont-d'Or, avenue (perpendiculaire) (fonte)	GAZ	EAU 3 x 3	239				100				139			
4584	Cour 52-62, avenue (fonte)	EAU	EAU 3 x 3	225				80			25	120			
11039	Dévin 20 à 74, chemin (perpendiculaire) (fonte)	EAU	EAU 3 x 3	320				180	140						
11724	Isabelle-de-Montolieu, chemin (fonte)	EAU	EAU 3 x 3	190				130	55		5				
6717	Curé, chemin (fonte)	EAU	EAU 3 x 3	80				80							
10761	Neuchâtel, route (Vermandt-Dessous)	SEL-RS	SEL 2 x 1	25											
11880	Saint-Martin, rue	SEL-RS	SEL 3 x 3	40											
----	Raccordements "clients" (~ 40 unités)	SEL-RS	SEL 3 x 3	2'578									2'578		
----	Réseau CAD - SUD - raccordements clients	CAD		500									500		
----	(Chantiers financés par préavis 2006/61 du SEL)	SEL		-2'485					-2'485						
Total des chantiers annoncés dans SISOL pour 2013				14'166	1'410	324	2'140	1'935	0	275	870	2'334	4'878	0	0

critère de pondération : probabilité de l'événement x impact de l'événement = risque pondéré / échelle des valeurs : 1 = faible / 2 = moyen / 3 = fort

RM = routes et mobilité / RM - SAU = routes et mobilités-section aménagements arbans / ASST = assainissement / EAU = Eau usées / SEL-RS = électricité-réseau / SEL-EP = électricité-éclairage public / SIMA = multimédia / GAZ = gaz / CAD = câbles / SUD = services / SEPS = écoles primaires & secondaires / SLG = logement-grâces

**RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS COMPOSANT LES CREDITS-CADRE ANNUELS 2013 (dépenses non coordonnées)**

Designation	Leader	Total	RM	RM-SAU	ASST	EAU	SEL-RS	SEL-EP	SIMA	GAZ	CAD	SPSL	SLG
Chantiers SISOL - report page 1	TOUTS	1'416	1'410	324	2'140	1'935	0	275	870	2'334	4878	0	0
Divers et imprévus - ruptures de conduites, etc.	TOUTS	1'350	200		50	1'000				100			150
Entretien de parcelles communales privées	SLG	150										600	
Réfection des surfaces extérieures - Etablissements scolaires	SEPS	600											
Entretien des réseaux hors Lausanne	EAU	2'300				2'300							
Remplacement de canalisations en fonte	GAZ	1'500								1'500			
Entretien des réseaux hors Lausanne	GAZ	3'400								3'400			
Développement des réseaux hors Lausanne	GAZ	700								700			
Développement des réseaux à Lausanne	GAZ	190								190			
Raccordements "clients"	SEL	600					600						
Nouveaux postes de transformation	SEL	1'000					1'000						
Développement du réseau MT/BT	SEL	600					600						
Divers projets d'éclairage public	SEL	690					690						
Développement et raccordement au telereseau (~ 1000 appart / 3	SIMA	1'130							1'130				
Développement et raccordement à la fibre optique	SIMA	1'170							1'170				
Remplacement des compteurs	TOUTS	2'734				870	984			480	400		
Rénovation et réaménagement des espaces publics	RM	300		300									
Marquage, signalisation et régulation	RM	190		190									
Réfection d'ouvrages (ponts, tunnels, mur, etc.)	RM	600		600									
Réfection d'édifices publics	RM	150		150									
Marchandises pour l'unité "Travaux"	RM	100		100									
SET III - 4ème tranche	RM	880		880									
<b>Total du crédit-cadre global 2010</b>		<b>34'500</b>	<b>3'530</b>	<b>624</b>	<b>2'190</b>	<b>6'105</b>	<b>3'184</b>	<b>965</b>	<b>3'170</b>	<b>8'704</b>	<b>5'278</b>	<b>600</b>	<b>150</b>

RM = routes et mobilité / ASST = investissement / EAU = Eau service / SEL-RS = électricité-réseau / SEL-EP = électricité-éclairage public / SIMA = multimédia / GAZ = gaz / CAD = travaux divers / SEPS = écoles primaires & secondaires / SLG = logement-gérances

compris dans les dépenses annoncées par les Services Industriels (estimation)

Designation	Leader	Total	RM	ASST	EAU	SEL-RS	SEL-EP	SIMA	GAZ	CAD	SPSL	SLG
Main d'œuvre interne et intérêts	Leader											
Main d'œuvre interne (sur recettes s/budget)	SIL	3'362	0		0	1'025	180	0	1'131	1'026	0	0
Intérêts intercalaires (sur élimination du budget)	SIL	430	0		0	75	18	0	208	129	0	0
<b>Total</b>		<b>3'792</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'100</b>	<b>198</b>	<b>0</b>	<b>1'339</b>	<b>1'155</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Designation	Leader	Total	RM	ASST	EAU	SEL-RS	SEL-EP	SIMA	GAZ	CAD	SPSL	SLG
Recettes	Leader											
Participations de tiers	TOUTS	7'125	0		5'525	1'000	0	0	0	600	0	0
<b>Total</b>		<b>7'125</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5'525</b>	<b>1'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des finances

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

**Rapport polycopié de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur**

Crédits-cadres annuels 2013

Ce présent préavis fait l'objet d'une demande de la part de la Municipalité pour un ensemble de crédits-cadre d'investissement du patrimoine administratif pour l'exercice 2013, d'un montant total de 34'500'000 francs (en diminution de 4'780'000 francs par rapport au précédent), pour la Direction des travaux, celle des Services Industriels, de Logement et sécurité publique enfin celle de l'Enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale.

Pour optimiser la coordination technique et financière des projets, la Municipalité présente une demande de crédits annuels groupés dans un seul préavis. La Commission des finances précise qu'elle soutient les objectifs d'amélioration de l'efficacité présentés dans le préambule du préavis.

Cet ensemble de crédits-cadre se divise en huit crédits distincts. Le premier d'un montant de 4'154'000 francs pour le Service des routes et de la mobilité, le deuxième de 2'190'000 francs pour le Service d'assainissement, le troisième de 6'105'000 francs pour **ea**uservice, le quatrième de 13'982'000 francs pour le service du gaz et du chauffage à distance, le cinquième de 4'149'000 francs pour le service de l'électricité, le sixième de 3'170'000 francs pour le service du multimédia, le septième pour le service du logement et des gérances de 150'000 francs et le huitième de 600'000 francs pour le Service des écoles primaires et secondaires. Ces crédits-cadre sont subdivisés en sous-crédits distincts et sont exploités comme des crédits d'investissement.

**Comparaison depuis 2010**

La comparaison des crédits-cadre prévus en 2013 avec les trois exercices précédents donne les résultats suivants (chiffres en milliers de francs, avec les crédits complémentaires accordés en cours d'année) :

Services	2010	2011	2012	2013	Δ 2010 à 2013
Routes et mobilité	5'980	6'210	4'895	4'154	-30.5%
Assainissement	2'600	2'610	2'094	2'190	-15.8%
<b>Ea</b> uservice	8'520	9'750	7'519	6'105	-28.3%
Gaz et chauffage à distance	20'250	18'230	16'356	13'982	-30.9%
Electricité	4'350	4'350	4'591	4'149	-4.6%
Multimédia	4'570	3'050	4'875	3'170	-30.6%
Logement et gérances	---	600	150	150	---
Ecoles primaires et secondaires	---	---	600	600	---

La baisse des crédits octroyés est marquée pour l'ensemble des services, le service de l'électricité diminuant le moins depuis l'année 2010.

**Taux d'engagement des crédits décidés par le Conseil communal depuis 2010**

Services	2010	2011	2012
Routes et mobilité	89.3%	96.4%	80.2%
Assainissement	96.4%	95.7%	90.3%
Eauservice	98.0%	69.8%	51.3%
Gaz et chauffage à distance	85.1%	70.9%	56.9%
Electricité	90.4%	75.9%	47.3%
Multimédia	99.9%	96.3%	75.8%
Logement et gérances	---	n.d.	n.d.
Ecoles primaires et secondaires	---	---	n.d.

Par rapport aux budgets votés, la situation du niveau de consommation des différents crédits, au 30 septembre 2012 et y compris les éventuels crédits complémentaires accordés, est la suivante :

Le Service de l'assainissement est celui qui engage le plus rapidement les crédits octroyés. Les autres services, en particulier au sein des Services industriels, sont encore dans l'attente de factures finales alors que les travaux ont été réalisés.

**Conclusions de la Commission des finances**

Après examen et délibération, la Commission des finances s'est prononcée sur l'ensemble des conclusions du préavis 2012/51 et les a **acceptées avec 14 voix favorables et une abstention**.

## Discussion

**La présidente** : – J'ouvre la discussion sur ce préavis 2012/51. La discussion n'est pas demandée et je vais prier M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission sur les six conclusions de ce préavis.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.), rapporteur** : – L'ensemble des conclusions, votées en bloc, ont été votées en Commission des finances avec le résultat de 14 oui et 1 abstention.

## Vote sur le Préavis N° 2012/51

**La présidente** : – Je vous propose que nous prenions les conclusions 1 à 6 en bloc et que nous procédions par vote à main levée. Les personnes qui sont favorables aux six conclusions du préavis 2012/51 le font savoir en levant la main. Les personnes qui sont contre. Les personnes qui s'abstiennent. A l'unanimité vous avez accepté les conclusions du rapport – du préavis 2012/51.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2012/51 de la Municipalité, du 1er novembre 2012 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 34'500'000 francs réparti comme il suit :
  - a) 4'154'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension de la voirie, au marquage routier, aux installations de régulation du trafic et à la réfection d'ouvrages (Service des routes et de la mobilité) ;

- b) 2'190'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau des collecteurs publics (Service d'assainissement) ;
  - c) 6'105'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à la rénovation et à l'extension du réseau d'eau et aux échanges périodiques des compteurs d'eau (eauservice) ;
  - d) 150'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à l'entretien de surfaces privées communales, à savoir des chemins et routes de desserte de parcelles, propriété de la Ville (Service du logement et des gérances) ;
  - e) 600'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs à l'entretien des surfaces extérieures d'établissements scolaires (Service des écoles primaires et secondaires) ;
  - f) 21'301'000 francs pour couvrir, en 2013, les frais relatifs aux rénovations et extensions des différents réseaux des Services industriels, sommes à porter au débit des comptes suivants :
    - a. réseau du Service du gaz et du chauffage à distance Fr. 13'982'000.00
    - b. réseau du Service de l'électricité Fr. 4'149'000.00
    - c. réseau du Service du multimédia Fr. 3'170'000.00
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissements sur la rubrique 331 de chaque service ;
  3. d'autoriser la Municipalité à amortir dans l'année où celles-ci ont lieu, les dépenses relatives au Service du multimédia ;
  4. d'autoriser la Municipalité à amortir, en fonction des dépenses réelles et du type d'immobilisation, les dépenses relatives au Service du gaz et chauffage à distance, ainsi que de celui de l'électricité ;
  5. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 des services de la Direction des travaux, de la Direction du logement et de la sécurité publique et celle de l'enfance, jeunesse et cohésion sociale, ainsi que sur la rubrique 322 pour ceux de la Direction des services industriels ;
  6. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées.

**La présidente :** – Nous en avons donc fini avec les rapports-préavis concernant le budget et les différentes annexes financières qui l'accompagnaient. Dès lors je vous propose de passer à l'urgence municipale R37 – le Préavis 2012/34. J'appelle à la tribune M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger. Il s'agit du programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif. Demande de crédit-cadre. Quatrième étape (2013-2017).

**Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif. Demande de crédit cadre. Quatrième étape (2013 – 2017)**

Préavis N° 2012/34 du 12 juillet 2012

Culture et logement

**1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi d'un crédit de 12'700'000 francs destiné à la poursuite de son programme d'entretien et de remise en état de certains immeubles des patrimoines communaux financier et administratif sur une période de cinq ans (2013-2017).

## 2. Préambule

La commune de Lausanne est propriétaire d'un important portefeuille immobilier qui représente 372 immeubles pour le patrimoine financier et 59 bâtiments pour le patrimoine administratif. La gestion de ce portefeuille est confiée au Service du logement et des gérances, qui gère également des immeubles pour le compte d'autres directions de la Commune (logements de service, par exemple) et de la Caisse de pensions du personnel communal qui ne sont pas concernés par le présent préavis.

Un grand nombre de ces bâtiments sont anciens et vétustes. Dans son rapport-préavis N° 166 du 16 septembre 1988, la Municipalité mettait en évidence la nécessité de consentir un important effort financier pour maintenir à niveau l'ensemble de ses immeubles. En 1997, la Municipalité présenta alors successivement trois préavis sous forme de crédit-cadre d'entretien et de rénovation des patrimoines financiers et administratifs : N° 280 du 13 octobre 1997, couvrant la période de 1998 à 2002, d'un montant de 11'000'000 francs ; N° 2002/5 du 14 février 2002, pour la période de 2002 à 2005, d'un montant de 14'000'000 francs ; N° 2005/29 du 12 mai 2005 pour la période 2006-2009 d'un montant de 14'000'000 francs.

Cette troisième étape arrive aujourd'hui à échéance. La Municipalité désire maintenir sa politique de remise en état des immeubles nécessitant des travaux impératifs de rénovation, conformément aux termes figurant dans le préavis de gestion immobilière N° 2010/39. A cet effet, elle présente la quatrième étape de son programme de rénovation sous la forme du présent préavis.

### 3. Situation du crédit-cadre 3<sup>e</sup> étape (2006-2011)

Ce crédit-cadre, accordé par le préavis N° 2005/29, allouait un montant de 14'000'000 francs visant à la rénovation d'une partie du portefeuille immobilier des patrimoines financier et administratif. Les opérations financées par ce crédit devaient s'étendre durant la période 2006-2009. En juin 2009, la durée d'utilisation de ce crédit-cadre a été prolongée jusqu'à fin 2011. A cette date, en raison notamment de deux dossiers particulièrement complexes dont les travaux se sont vus retardés, une ultime prolongation jusqu'à fin 2012 a été communiquée à la Commission des finances, en confirmant que le montant total de 14'000'000 francs ne serait pas dépassé. Les dossiers complexes faisant l'objet de ce retard sont, d'une part, l'avenue du Théâtre 12, où des travaux de rénovations techniques doivent se faire en parallèle avec le chantier de l'Opéra et, d'autre part, le chantier du Parc de Mon-Repos 3 où, après avoir entrepris les travaux de réfection de la charpente plus importants que prévu initialement, des travaux de mise aux normes – en cours d'étude dans le respect des monuments historiques – sont nécessaires.

La Municipalité tient à relever que, bien que tous les chantiers ne sont pas terminés et que, par voie de conséquence, toutes les factures y relatives ne sont pas réglées, le crédit total de 14'000'000 francs ne sera pas dépassé.

### 4. Crédit-cadre 4<sup>ème</sup> étape (2013-2017)

#### 4.1 principe du crédit-cadre

Le présent crédit-cadre repose sur les principes retenus lors de l'élaboration des précédents préavis et se fonde sur les éléments suivants :

- programme général d'entretien d'immeubles, réactualisé chaque année ;
- divers rapports établis au fil du temps par les architectes, les ingénieurs, les adjoints techniques ou encore les gérants d'immeubles ;
- estimations effectuées en fonction des volumes construits, des surfaces de façades et de toitures, ainsi que de la connaissance des immeubles constituant le portefeuille communal, acquise par les techniciens du Service du logement et des gérances

La Municipalité rappelle que les dossiers jugés sensibles sur les plans urbanistique, architectural ou politique ou ceux qui requièrent d'importants investissements ne sont pas inclus dans le crédit-cadre mais feront cas échéant l'objet de préavis distincts.

Les tableaux ci-dessous mentionnent les interventions prévues pour les patrimoines financier et administratif pour les années 2013 à 2017 :

<b>Immeubles patrimoine financier</b>	<b>Désignation des travaux envisagés</b>	<b>Montants devisés coûts réels</b>
Florimont 1 (Maison de la Presse)	Enlèvement citerne (70'000 l)	117'000 francs
Ruchonnet 59 (abri ex. TL)	Réfection façades pierre nat. + dalle + toiture	207'000 francs
Blécherette 2 (restaurant "Stand de Vernand")	Rénovation de l'enveloppe ext. & techniques	1'600'000 francs
Ansermet 1 (restaurant "Le Myo")	Réfection façades bois et peinture ext.	80'000 francs
Escaliers-du-Marché 27	Réfection de l'enveloppe ext.	221'000 francs
Escaliers-du-Marché 19/21	Entretien (volets & escalier bois)	25'000 francs
Grand-Pré 3-5 (Ecole de Théâtre)	Remplacement des vitrages sur sheds (toiture)	600'000 francs
Jorat 80, 80B et C Hôtel "Les Chevreuils" 4 bât.	Réfection de l'enveloppe ext. des bâtiments	932'000 francs
Ansermet 2 (tribunal cantonal)	Mise en place de filtres UV et entretien des fenêtres	265'000 francs
Vallon 3 (gare ancien funiculaire)	Rénovation de l'enveloppe ext.	253'000 francs
Bois-de-Vaux 36 (Auberge de jeunesse)	Réfection complète des salles de bains et WC	434'000 francs
Théâtre 12 (2 <sup>ème</sup> étape)	Création d'une buvette et réaménagement ext. - Réfection toilettes hommes + vestiaire femmes	374'000 francs
Mise en séparatif divers + mise aux normes des garde-corps (SIA358) + mise en conformité des ascenseurs		1'800'000 francs
Divers et imprévus env. 5 %		592'000 francs
	<b>Totaux</b>	<b>7'500'000 francs</b>

<b>Immeubles patrimoine administratif</b>	<b>Désignation des travaux envisagés</b>	<b>Montants devisés Coûts réels</b>
Bergières 7-9-11 - Collection de l'Art Brut	Production de chaleur	325'000 francs
Figuiers 28 - Bâtiment administratif	Assainissement des façades et toiture	250'000 francs
Louve 1 - Annexe de l'Hôtel de Ville	Modernisation installation technique	209'000 francs
Cathédrale 2-4 - Musée historique de Lausanne	Réfection de la toiture et mise à niveau technique	2'360'000 francs
Emile-H.-Jacques-Dalcroze 5 - Théâtre de Vidy	Renforcement du cintre, remplacement de la cuisine et installations sanitaires	585'000 francs
Chauderon 4 - Surfaces administratives	Installations CVCS - MCR	330'000 francs
Bergières 44 - CVE Bergières	Const. métallique et plafonds	220'000 francs
Prairie 52 - CVE Mezzanine (La Rotonde)	Travaux de rénovation	107'000 francs
Planemard, Château-d'Oex - Ecole à la montagne	Réfection de l'enveloppe extérieure et intérieure des deux bâtiments	360'000 francs
Ensemble du patrimoine administratif	Mise en conformité des garde-corps (SIA 358)	200'000 francs
Divers & Imprévus 5 %		254'000 francs
	<b>Totaux</b>	<b>5'200'000 francs</b>
	<b>RESUME</b>	
	Patrimoine financier	7'500'000 francs

	Patrimoine administratif	5'200'000 francs
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12'700'000 francs</b>

#### 4.2 Descriptif, coût et calendrier des travaux

Le devis total des travaux, établi conformément aux principes évoqués plus haut et réparti sur cinq ans, s'élève à 12'700'000 francs à raison de 7'500'000 francs pour les immeubles du patrimoine financier et de 5'200'000 francs pour le patrimoine administratif. La nature des opérations est détaillée ci-dessous.

##### Patrimoine financier

- **Florimont 1** : enlèvement de la citerne à mazout de chauffage de l'ancien Hôtel de Police sous le hors ligne. Dite citerne sert actuellement de réserve « tampon » pour les immeubles propriété de la Bourse communale.
- **Ruchonnet 59** : porté à l'inventaire des monuments et sites avec la note 2, l'édicule a suscité en 1994 un certain intérêt à la suite d'un concours d'apprenti. La toiture a été traitée provisoirement et doit être assainie tout comme l'enveloppe en pierre.
- **Blécherette 2** : le remplacement des fenêtres ainsi que la pose d'une isolation thermique des façades s'avèrent nécessaires. La mise aux normes des cages d'escalier sera effectuée ainsi que la création d'un WC handicapé. Au niveau des techniques, l'installation électrique sera mise à jour et les ventilations générales de l'immeuble seront reprises.
- **Ansermet 1** : le restaurant **LE MYO** verra son enveloppe extérieure en bois ainsi que sa structure métallique repeintes.
- **Escaliers-du-Marché 27** : porté à l'inventaire des monuments et sites avec la note 2, l'immeuble verra son enveloppe extérieure de molasse et pierre naturelle traitée. Les volets seront repeints comme les portes et les fenêtres.
- **Escaliers-du-Marché 19-21** : la cage d'escalier extérieure, la coursive en bois ainsi que les volets seront repeints.
- **Grand-Pré 3-5** : les vitrages actuels sur les sheds seront remplacés par des modèles en verre isolant. Les canalisations d'eaux usées feront l'objet d'une rénovation.
- **Jorat 80 et 80b** : l'enveloppe extérieure des 4 bâtiments fera l'objet d'un rafraîchissement.
- **Ansermet 2** : dans le but d'atténuer le rayonnement solaire provoquant une surchauffe des locaux du Palais de Justice, des filtres UV seront posés sur les fenêtres existantes en chêne qui seront entretenues par la même occasion.
- **Vallon 3** : réfection de l'enveloppe extérieure, pièces de charpente à remplacer, les travaux sont souhaités par la section des Monuments et Sites, l'immeuble ayant une valeur de témoin historique du quartier.
- **Bois-de-Vaux 36** : réfection des salles de bains et des WC de l'hôtel ; compte tenu de la particularité de l'objet, les travaux sont conduits par le locataire avec une participation financière de la propriétaire.
- **Théâtre 12** : remise en état de la terrasse, amélioration de l'esthétique et reconstruction de l'office extérieur détruit dans le cadre de la rénovation de l'opéra.

##### Patrimoine administratif

- **Bergières 7-9-11** : remplacement des deux chaudières au mazout par une seule chaudière au gaz ou chauffage à distance si disponible.
- **Figuiers 28** : traitement des façades et remplacement de l'étanchéité des balcons-terrasses ainsi que de la toiture.
- **Louve 1** : mise en conformité et modernisation de l'ascenseur.
- **Cathédrale 2-4** : réfection totale de la toiture, mise en conformité des équipements incendie, remplacement partiel des installations techniques soit chauffage, ventilation, froid, sanitaires et régulation.
- **Emile H.-Jacques-Dalcroze 5** : renforcement du cintre, remplacement de la cuisine et installations sanitaires.

- **Chauderon 4** : remplacement et raccordement électrique de la régulation de zone.
- **Bergières 44** : construction d'une verrière métallique, remplacement du revêtement de sol.
- **Prairie 52** : réfection des peintures extérieures, remplacement de l'agencement de cuisine.
- **Planemard, Château-d'Oex** : réfection de l'enveloppe extérieure et intérieure des deux bâtiments.

La Municipalité tient à préciser qu'il s'agit d'un programme d'intention qui pourrait subir des modifications pour les raisons principales suivantes :

- Évènements imprévisibles nécessitant de revoir l'ordre des priorités et la nature des travaux pour un ou plusieurs immeubles.
- Interventions indispensables mais non prévues dans la liste annexée nécessitant le report d'une ou plusieurs opérations comprises dans la planification, dans le strict respect du crédit accordé.
- Report d'une opération prévue en raison de son coût nettement supérieur à celui estimé auparavant (rapport mentionnant, par exemple, des travaux beaucoup plus importants que prévu).

Les modifications éventuelles qui pourraient intervenir au cours de la période 2013-2017 feront l'objet d'une information dans le rapport annuel de gestion par la Municipalité à l'intention du Conseil communal ou précisées dans le préavis municipal dans le cas où finalement le crédit se ferait par cette voie.

##### **5. Conséquences sur le développement durable**

S'agissant des travaux envisagés dans le cadre de ce préavis, il est nécessaire de différencier l'entretien courant des rénovations/transformations pouvant se traduire par un assainissement énergétique total ou partiel des bâtiments. A ce titre, parmi la liste d'objets mentionnés au paragraphe 4.1, les bâtiments pouvant prétendre à une optimisation énergétique qui se traduira par une réduction de la consommation sont :

- Patrimoine Financier : Blécherette 2 et Grand-Pré 3-5.
- Patrimoine Administratif : Bergières 7-9-11, Figuiers 28, Cathédrale 2-4, Planemard, Château-d'Oex.

Pour l'ensemble des objets précités et sauf contradiction manifeste entre les aspects énergétiques et de préservation du patrimoine bâti, l'ensemble des éléments d'enveloppe rénovés satisfera aux valeurs cibles de la norme SIA 380/1. Cette systématique évitera de devoir réintervenir sur ces éléments quelques temps plus tard pour des questions d'obsolescence énergétique tout en postulant à l'obtention des subventions prévues dans le cadre du programme bâtiments.

De manière à systématiser et amplifier ce type de démarches, un préavis d'intention traitant de l'assainissement énergétique du patrimoine financier sera prochainement déposé. Ce dernier aura pour principale vocation de fixer une ambition énergétique claire portant sur l'ensemble du parc, tout en proposant une enveloppe budgétaire associée à une planification établie à long termes. Dans le but de tracer un chemin vers la société 2000 watts qui soit socialement acceptable et financièrement praticable, cette étude fera la synthèse de l'ensemble des paramètres définissant la qualité actuelle et le potentiel d'évolution du parc. A ce titre, la priorisation des travaux sera établie en considérant notamment la vétusté des immeubles, leur valeur patrimoniale, les niveaux de loyers ou de rendement avant et après travaux, ainsi que le potentiel d'optimisation énergétique de chaque immeuble. Ce préavis constituera en outre une réponse au postulat Florence Germond « Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales ».

## 6. Aspects financiers

### 6.1 Conséquences sur le budget d'investissement

(en milliers de CHF)	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements du PF	1'370	1'470	1'780	1'080	1'800	7'500
Dépenses d'investissements du PA	890	2'200	1'000	530	580	5'200
<b>Total net</b>	<b>2'260</b>	<b>3'670</b>	<b>2'780</b>	<b>1'610</b>	<b>2'380</b>	<b>12'700</b>

Ce crédit-cadre figure au plan des investissements à raison de 7'500'000 francs pour le patrimoine financier et 5'200'000 francs pour le patrimoine administratif, soit un total de 12'700'000 francs.

## 7. Conséquences sur le budget de fonctionnement

### 7.1 Travaux à plus-value ou assimilés sur le patrimoine financier

Le crédit-cadre pour la réalisation des différents travaux prévus au chapitre 4 s'élève à 7'500'000 francs. Une partie de ces travaux constitue une plus-value pour les bâtiments concernés et, par conséquent, augmente leur valeur actuelle inscrite au bilan. L'analyse, cas par cas, permet de déterminer une plus-value globale de 1'905'600 francs, montant qui sera porté en augmentation de la valeur au bilan de chacun des immeubles concernés. La valeur totale de ces bâtiments passera ainsi de 36'548'155 à 38'453'755 francs. Il s'agit toutefois à ce jour d'estimations qui seront précisées en fonction du coût final des travaux et de la part exacte de travaux à plus-value.

### 7.2 Revenu locatif du patrimoine financier

Une partie des travaux envisagés dans les immeubles entre dans la catégorie des importantes réparations au sens de la législation actuelle en la matière. L'augmentation totale des loyers attendue est de l'ordre de 110'000 francs, en chiffre rond, sur la base de la situation économique actuelle. Ces chiffres peuvent toutefois fluctuer en raison de la part exacte de travaux à plus-value pouvant être reportés sur les loyers et de l'évolution du droit du bail et de la jurisprudence relative. Cette réserve locative escomptée de 110'000 francs est donc ici mentionnée mais non incluse dans le tableau.

### 7.3 Incidences financières des travaux sur le patrimoine financier

Sur un coût total budgétisé de 7'500'000 francs, un montant de 1'905'600 francs sera porté en augmentation de la valeur au bilan. La différence de 5'594'400 francs représente la part à la charge de la propriétaire au titre de frais d'entretien différé.

Charges d'intérêts : calculés sur les travaux amortissables et sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3%, les intérêts théoriques moyens s'élèvent à 92'300 francs par année, à compter de l'année 2014. La part calculée sur les travaux à plus-value se monte à 31'400 francs. Les intérêts annuels totaux calculés sur l'investissement du patrimoine financier s'élèvent donc à 123'700 francs.

Charges d'amortissement : en fonction de la durée d'amortissement retenue de 15 ans pour ce type d'objet, les charges d'amortissement s'élèvent à 373'000 francs par année. Compte tenu de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2014.

### 7.4 Incidences financières des travaux sur le patrimoine administratif

Le coût total des travaux est budgétisé à 5'200'000 francs.

Charges d'intérêts : calculées sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3%, les intérêts théoriques moyens s'élèvent à 85'800 francs par année à compter de l'année 2014.

Charges d'amortissement : en fonction de la durée d'amortissement retenue de 15 ans pour ce type d'objet, les charges d'amortissement s'élèvent à 346'700 francs par année. Compte

tenu de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2014.

#### 7.5 Récapitulation des conséquences sur le budget de fonctionnement

(en milliers de CHF)	2014	2015	2016	2017	Total
Charges d'intérêts calculées sur l'investissement du PF	123.7	123.7	123.7	123.7	494.8
Charges d'intérêts calculées sur l'investissement du PA	85.8	85.8	85.8	85.8	343.2
Amortissements du PF	373.0	373.0	373.0	373.0	1'492.0
Amortissements du PA	346.7	346.7	346.7	346.7	1'386.8
<b>Total charges</b>	<b>929.2</b>	<b>929.2</b>	<b>929.2</b>	<b>929.2</b>	<b>3'716.8</b>

### 8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2012/34 de la Municipalité, du 12 juillet 2012

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter le principe du crédit-cadre 4<sup>ème</sup> étape 2013-2017, destiné à la mise en œuvre sur cinq ans d'un programme d'entretien et d'importants travaux de rénovation, de transformation et de démolition de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de 12'700'000 francs répartis de la manière suivante :
  - a) 7'500'000 francs pour les immeubles du patrimoine financier ;
  - b) 5'200'000 francs pour les immeubles du patrimoine administratif ;
3. de porter une somme de 1'905'600 francs au débit du compte « immeubles du patrimoine financier » de la Bourse communale à titre de travaux à plus-value découlant du crédit prévu au point 2a) ci-dessus ;
4. d'amortir annuellement le solde du crédit mentionné sous point 2a) ci-dessus, soit 5'594'400 francs, à raison de 373'000 francs par la rubrique 3306.331 du budget du Service du logement et des gérances ;
5. d'amortir annuellement le crédit de 5'200'000 francs mentionné sous point 2b) ci-dessus à raison de 346'700 francs par la rubrique 3306.331 du budget du Service du logement et des gérances ;
6. de faire figurer sous la rubrique 3306.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits susmentionnés.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : Daniel Brélaz

Le secrétaire : Christian Zutter

## Annexe

Annexe à la communication relative au CC4									
Immeubles	Désignation des travaux envisagés	Montants devisés/ Coûts réels	calendrier						
			2013	2014	2015	2016	2017		
<b>Patrimoine financier</b>									
Florimont 1 (Maison de la Presse)	Enlèvement citerne (70'000 l)	117'000	117'000						117'000
Ruchonet 59 (abri ex. TL)	Réfection façades pierre nat. + dalle + toiture	207'000						207'000	207'000
Blécherette 2 (restaurant "Stand de Vermand")	Rénovation de l'enveloppe ext. & technicités	1'600'000	400'000	1'200'000					1'600'000
Ansermet 1 (restaurant "Le Myo")	Peinture façade en bois et structure métallique	80'000					80'000		80'000
Escalier du Marché 27	Réfection ponctuelle de l'enveloppe extérieure	221'000					221'000		221'000
Escalier du Marché 19/21	Entretien (volets & escalier bois)	25'000						25'000	25'000
Grand-Pré 3-5 (Ecole de Théâtre)	Remplacement des vitrages sur sheds	600'000		600'000					600'000
Jorat 80, 80B et C Hôtel "Les Chevreuils" 4 bât.	Rafraichissement de l'enveloppe ext. des bâtiments	932'000					200'000	732'000	932'000
Ansermet 2 (tribunal cantonal)	Mise en place de filtres UV et entretien des fenêtres	265'000	265'000						265'000
Vallon 3 (gare ancien funiculaire)	Rénovation de l'enveloppe ext.	253'000						253'000	253'000
Bois-de-Vaux 36 (Auberge de jeunesse)	Réfection complète des salles de bains et WC	434'000	434'000						434'000
Théâtre 12 (2ème étape)	Création d'une buvette et réaménagement ext. - Réfection toilette hommes + vestiaire femmes	374'000	374'000						374'000
Mise en séparatif divers + mise aux normes 358 + mise en conformité ascenseurs		2'000'000	100'000	400'000	500'000	500'000	500'000	500'000	2'000'000
Divers et imprévus env. 5 %		392'000	80'000	70'000	80'000	79'000	83'000	83'000	392'000
<b>Totaux</b>		<b>7'500'000</b>	<b>1'370'000</b>	<b>1'470'000</b>	<b>1'780'000</b>	<b>1'080'000</b>	<b>1'800'000</b>	<b>1'800'000</b>	<b>7'500'000</b>

Immeubles	Désignation des travaux envisagés	Montants dévisés/ Coûts réels	calendrier					
			2013	2014	2015	2016	2017	
<b>Patrimoine administratif</b>								
Bergières 7-9-11 - Collection de l'Art Brut	Production de chateaur	325'000				50'000	275'000	325'000
Figuiers 28 - Bâtiment administratif	Assainissement des façades et toiture	250'000			250'000			250'000
Louvre 1 - Annexe de l'Hôtel de Ville	Modernisation installation technique	209'000			209'000			209'000
Cathédrale 2-4 - Musée historique de Lausanne	Réfection de la toiture et mise à niveau technique	2'360'000	200'000	2'160'000				2'360'000
Emile-H.-Jacques-Daloz 5 - Théâtre de Vidy	Renforcement du cintre, remplacement de la cuisine et installations sanitaires	585'000	300'000		285'000			585'000
Chauderon 4 - Surfaces administratives	Installations CVCS - MCR	330'000	330'000					330'000
Bergières 44 - CVE Bergières	Const. métallique et plafonds	220'000				120'000	100'000	220'000
Prairie 52 - CVE Mezzanine (La Rotonde)	Travaux de rénovation	107'000				107'000		107'000
Planemard, Château-d'Oex - Ecole à la montagne	Réfection de l'enveloppe extérieure et intérieure des deux bâtiments	360'000			200'000	160'000		360'000
Ensemble du patrimoine administratif	Mise en conformité des garde-corps (SIA 358) => à déterminer le montant	200'000	40'000	40'000	40'000	40'000	40'000	200'000
Divers & Imprévus 5 %		254'000	20'000	0	16'000	53'000	165'000	254'000
	<b>Totaux</b>	<b>5'200'000</b>	<b>890'000</b>	<b>2'200'000</b>	<b>1'000'000</b>	<b>530'000</b>	<b>580'000</b>	<b>5'200'000</b>
	<b>RESUME</b>							
	Patrimoine financier	7'500'000	1'370'000	1'470'000	1'780'000	1'080'000	1'800'000	7'500'000
	Patrimoine administratif	5'200'000	890'000	2'200'000	1'000'000	530'000	580'000	5'200'000
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12'700'000</b>	<b>2'260'000</b>	<b>3'670'000</b>	<b>2'780'000</b>	<b>1'610'000</b>	<b>2'380'000</b>	<b>12'700'000</b>

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Elisabeth Wermelinger (Soc.), rapportrice, Eddy Ansermet (PLR), Maurice Calame (PLR), Sarah Frund (La Gauche), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Jean-Luc Laurent (UDC), Philippe Mivelaz (Soc.), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Giampiero Trezzini (Les Verts), Maria Velasco (Les Verts).

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.), rapportrice**

*Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif – demande crédit-cadre – Quatrième étape (2013-2017)*

Présidence : Elisabeth Wermelinger

Membres présents : Eddy Ansermet, Sylviane Bergmann est remplacée par Maria Velasco, Sarah Frund, Xavier de Haller est remplacé par Maurice Calame, Jean-Luc Laurent, Philippe Mivelaz, Bertrand Piccard est remplacé par Jean-Daniel Henchoz, Francesco Ruiz Vazquez, Giampiero Trezzini

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Grégoire Junod, directeur de Culture et logement, M. Eric Pitteloud, responsable de la section technique, service du logement et des gérances, Ahmet Salyador, responsable de la division du patrimoine administratif, service du logement et des gérances

Notes de séances : Mirella Verdon, secrétaire, service du logement et des gérances

Lieu : Direction du logement et de la sécurité publique, salle de conférence E1, pl. Chauderon 9, Lausanne

Date : 14 novembre 2012

Début et fin de la séance : 09 h 00 – 09h45

**Rapport**

Propriétaire d'un grand portefeuille immobilier (372 immeubles pour le patrimoine financier, 59 bâtiments pour le patrimoine administratif), la Ville de Lausanne a la charge d'entretenir ses bâtiments. Depuis 1997 trois préavis demandant des crédits-cadres pour financer l'entretien et la rénovation des bâtiments ont été présentés au Conseil. Le troisième crédit-cadre 2006-2009, prolongé à deux reprises (2010 et 2011) arrive à échéance à la fin de l'année 2012.

Pour continuer à entretenir ce patrimoine immobilier, la Municipalité demande un nouveau crédit-cadre octroyant un montant de 12'700'000 francs pour une durée de 5 ans, de 2013 à 2017. Cette somme se répartit pour 7'500'000 francs pour des travaux liés au parc immobilier du patrimoine financier et pour 5'200'000 francs pour ceux du patrimoine administratifs qui est constitué de biens à usage public.

La réactualisation annuelle du programme général de l'entretien des immeubles, les rapports établis, les estimations effectuées, certaines mises aux normes ont permis d'établir 23 interventions à prévoir durant cette période.

*La discussion :*

En préambule, certains commissaires émettent le souhait de voir disparaître les crédits-cadres estimant que le Conseil communal doit être consulté sur chaque objet par l'intermédiaire d'un préavis. D'autres, au contraire, trouvent que l'administration doit avoir une certaine marge de manœuvre et que la production de préavis pour des « petits »

montants augmenterait inutilement la charge de travail dans les services et la durée de leur traitement.

Lors de l'examen du préavis, l'attention des commissaires s'est portée sur la gestion des travaux et leurs incidences financières ; sur la restauration des ex abris TL, à l'avenue Ruchonnet 59 et leur transformation à usage commercial ; la rentabilisation de l'immeuble à l'avenue des Figuiers 28 ; l'emplacement des chaufferies dans l'immeuble 7-9-11 à l'avenue des Bergières (Musée d'art brut, Lausanne); la pose d'isolations thermiques sur certaines façades, la mise aux normes des cages d'escalier, la mise à jour de la ventilation et de l'installation électrique pour l'immeuble Blécherette 2 à Vernand.

Pour conclure, l'ensemble des commissaires se prononce en faveur du préavis.

*Conclusions :*

Les six conclusions du préavis sont votées en bloc. Elles sont acceptées à l'unanimité avec 10 oui.

Discussion

**La présidente** : – J'ouvre la discussion sur le préavis 2012/34.

**M. Maurice Calame (PLR)** : – Ce préavis qui donnera à la Municipalité un crédit-cadre de 12 700 000 francs sera voté par le groupe Libéral-Radical. Cette somme importante permettra à notre Municipalité d'entreprendre de nombreux travaux sans passer par notre Conseil. De nombreux bâtiments mériteraient de faire l'objet d'études plus approfondies que le crédit-cadre ne permet pas. Je vais prendre l'exemple des anciens abris-bus TL, comme celui situé à l'avenue Ruchonnet 59 au bout du Pont Chauderon. La rénovation de cet édicule est estimée à 207 000 francs. Il nous semble qu'avant d'entreprendre ces travaux, la Municipalité devrait faire l'inventaire de ces objets et déterminer ceux qui peuvent être réhabilités, comme c'est le cas du kiosque de St-François, qui est en voie de transformation. Une étude de ce genre pourrait aboutir sur un préavis, sans passer par un postulat, démontrerait une certaine ouverture. Et si après étude il est impossible de tout réhabiliter pourquoi ne pas choisir de démolir ? Après l'exemple des abris TL, nous pourrions trouver, dans la liste des bâtiments à entretenir de ce préavis, d'autres bâtiments qui mériteraient une réflexion approfondie. J'ose espérer que la Municipalité se posera les bonnes questions et saura trouver des nouvelles solutions pour la réfection des bâtiments.

Fin de la discussion.

**La présidente** : – La discussion sur ce préavis est toujours ouverte. Elle n'est pas demandée. Dès lors je demande à M<sup>me</sup> la rapportrice de nous rappeler les conclusions de la commission.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.), rapportrice** : – Les six conclusions du préavis ont été votées en bloc. Elles ont été acceptées à l'unanimité de la commission par 10 oui.

Vote sur le Préavis N° 2012/34

**La présidente** : – Je propose que nous procédions de la même manière en votant les six conclusions en bloc et à main levée. Les personnes qui approuvent les six conclusions du préavis 2012/34, lèvent la main. Les personnes qui refusent. Les personnes qui s'abstiennent. Avec 1 abstention, vous avez voté très largement les conclusions du préavis 2012/34. Je vous remercie.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2012/34 de la Municipalité, du 12 juillet 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le principe du crédit-cadre 4<sup>ème</sup> étape 2013-2017, destiné à la mise en œuvre sur cinq ans d'un programme d'entretien et d'importants travaux de rénovation, de transformation et de démolition de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de 12'700'000 francs répartis de la manière suivante :
  - c) 7'500'000 francs pour les immeubles du patrimoine financier ;
  - d) 5'200'000 francs pour les immeubles du patrimoine administratif ;
3. de porter une somme de 1'905'600 francs au débit du compte « immeubles du patrimoine financier » de la Bourse communale à titre de travaux à plus-value découlant du crédit prévu au point 2a) ci-dessus ;
4. d'amortir annuellement le solde du crédit mentionné sous point 2a) ci-dessus, soit 5'594'400 francs, à raison de 373'000 francs par la rubrique 3306.331 du budget du Service du logement et des gérances ;
5. d'amortir annuellement le crédit de 5'200'000 francs mentionné sous point 2b) ci-dessus à raison de 346'700 francs par la rubrique 3306.331 du budget du Service du logement et des gérances ;
6. de faire figurer sous la rubrique 3306.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits susmentionnés.

---

### **Réaménagement du chemin de la Prairie consécutif à la réalisation de 5 bâtiments de logements sur la parcelle 20454 sise à l'avenue de Provence et extension de la zone 30 de Montelly sur le quartier de Malley**

Préavis N° 2012/38 du 23 mai 2012

Travaux, Finances et patrimoine vert, Services industriels

#### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'766'000 francs pour financer le réaménagement du chemin de la Prairie et la mise en place de la zone 30 Malley-Montelly.

#### **2. Préambule**

La démarche participative « *Quartier 21* » initiée par la Ville de Lausanne en 2002-2003 a permis à la population d'exprimer ses besoins et ses attentes. Il en est notamment ressorti que la Ville devait intervenir sur le marché du logement en construisant, toutes catégories confondues, quelque 3'000 logements respectant les critères de développement durable. Ce programme a fait l'objet du préavis n° 2005/45<sup>1</sup> « Création de 3'000 nouveaux logements à Lausanne » dans lequel figurent les parcelles offrant des possibilités constructives qui permettraient, suite à l'adoption du Plan Général d'Affectation (PGA), de le concrétiser relativement rapidement. La parcelle 20454, située à l'avenue de Provence, faisait partie de cet inventaire. Elle était occupée par le P+R Provence jusqu'en juin 2010, date à laquelle il a été déplacé dans le secteur des Prés-de-Vidy conformément au rapport-préavis n° 2007/19.

---

<sup>1</sup> BCC 2006, T. II (n° 15), pp. 697 ss.

En novembre 2006, la Ville de Lausanne a lancé un appel d'offres auprès d'investisseurs privés. Cette procédure a mené, en juillet 2007, à la désignation de l'entreprise générale Losinger SA comme partenaire privé. Les deux partenaires ont conjointement mis sur pied un concours d'architecture. Le projet retenu par le jury s'articule autour de cinq bâtiments orientés Est-Ouest, constitués chacun de cinq niveaux (R+4) et d'un attique, et totalise environ 14'000 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher pour quelque 120 logements Minergie.

Le préavis N° 2011/12 du 9 février 2011 a octroyé cinq droits distincts de superficie à deux sociétés, à savoir : Société immobilière lausannoise pour le logement SA (SILL), bâtiments A et C, et à la Vaudoise générale, compagnie d'assurances SA, bâtiments B, D et E ; la société générale Losinger SA agit comme maître d'œuvre auprès de ces deux sociétés pour la réalisation de ce projet.

Ce projet nécessite la requalification du chemin de la Prairie qui devient la route de desserte de ce nouveau quartier. Ce réaménagement est intégré à la nouvelle zone 30 km/h de Malley-Montelly consistant à étendre l'actuelle zone 30 km/h de Montelly en y intégrant le chemin de la Prairie, le chemin de Malley ainsi que celui du Martinet. En plus des interventions sur la voirie, la dune de Malley est également réaménagée en profitant de l'espace repris sur la voirie.

La réalisation de ce nouveau quartier d'habitations entraîne également la création d'une traversée piétonne régulée permettant le franchissement de l'avenue de Provence, associée à la réduction à une voie par sens de circulation sur cette artère, au droit des nouveaux logements. Dans une volonté d'amélioration de la sécurité routière, la limite maximale de la vitesse sur l'avenue de Provence passera de 60 à 50 km/h. Les vitesses autorisées dans ce secteur seront ainsi plus homogènes, ce qui en facilitera la compréhension par les différents usagers de la route. Ces mesures importantes permettront d'améliorer nettement les liaisons piétonnes et cyclables du secteur, le confort acoustique, ainsi que la qualité de vie des habitants.

Il convient de préciser que le financement des différentes mesures décrites ci-dessus concernant le passage piétonnier de l'avenue de Provence n'est pas pris en compte dans le cadre du présent préavis, mais mentionné à titre indicatif. En effet, cette nouvelle traversée a été prise en considération comme mesure A dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) qui bénéficie d'une participation financière de la Confédération à hauteur de 40 % des coûts de construction et dont la réalisation est prévue en 2013. Dès lors, ce montant a été intégré dans le préavis des mesures de mobilité douce du PALM (préavis n° 2011/7), adopté par le Conseil Communal le 24 mai 2011.

### ***2.1 Convention relative à la réalisation de 5 bâtiments de logements sur le(s) futur(s) droit(s) de superficie grevant la parcelle 20454 sise à l'avenue de Provence à Lausanne entre Losinger Construction S.A. et la Commune de Lausanne***

Pour finaliser l'intégration du futur quartier à son environnement limitrophe et définir la participation financière du maître de l'ouvrage aux frais induits par les travaux d'aménagement sur le domaine public, une convention a été signée le 26 juin 2009 entre le maître de l'ouvrage, Losinger Construction SA, et la Ville de Lausanne. Cette convention engage en particulier le maître d'ouvrage à :

- créer deux servitudes personnelles de passage à pieds, en deux-roues légers et autres moyens de mobilité douce pour deux cheminements, le premier situé à l'ouest du bâtiment A et le deuxième entre les bâtiments D et E (cf. annexe) ;
- prendre en charge les travaux de requalification des aménagements routiers sur le chemin de la Prairie et de modification du domaine public en bordure du droit de superficie (trottoirs et arborisation ceinturant le nouveau quartier), ainsi que toutes les modifications des raccordements des services souterrains (cf. annexe) ;
- prendre en charge le déplacement des conduites et autres canalisations engendré par la construction du nouveau quartier ;

- mettre à disposition des terrains situés entre les limites du DDP et celles du futur domaine public (cf. annexe).

## ***2.2 Procédure en vue de l'obtention des autorisations légales***

Conformément à la convention signée entre Losinger Construction SA et la Ville de Lausanne, le dossier LATC de demande de permis de construire du nouveau quartier de logements, mis à l'enquête le 12 juin 2009, comprend également les réaménagements routiers du chemin de la Prairie et de l'avenue de Provence, définis en étroite collaboration avec les services communaux concernés. Ce projet a fait l'objet de six oppositions et de trois interventions qui ont été réglées et levées dans le cadre de la délivrance du permis de construire le 14 octobre 2009.

La mise en place de la zone 30 sur les chemins de Malley et du Martinet nécessite une procédure de mise à l'enquête au sens de la Loi sur les routes car ce projet intègre des seuils de ralentissement et un carrefour surélevé.

## **3. Projet retenu par la Municipalité**

### ***3.1 Réaménagement du chemin de la Prairie***

Conformément au projet mis à l'enquête, le chemin de la Prairie sera requalifié pour être compatible avec la zone 30. Son gabarit sera ramené à 6 mètres de largeur, avec des places de stationnement longitudinales sur un côté, ainsi que des trottoirs d'une largeur comprise entre 2 et 2,5 mètres de chaque côté.

Des éléments constructifs de modération du trafic seront réalisés. Il s'agit d'un trottoir traversant au droit de l'avenue de Provence, d'un seuil au droit du cheminement piétonnier remontant la Vallée de la Jeunesse, ainsi qu'une surélévation du carrefour à la jonction des trois branches du chemin de la Prairie.

En anticipation à cette intervention, l'itinéraire des lignes 32 et 33 des *tl* qui passaient par le chemin de la Prairie a été modifié. Le nouvel itinéraire de ces lignes, arrivant par l'avenue de Longemalle, se poursuit directement sur l'avenue du Chablais en direction de la halte CFF de Malley, conformément aux conclusions des études menées dans le cadre du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL), et adoptées par la Municipalité. La mise en œuvre de ce nouvel itinéraire, initialement prévu lors de la mise en service de la halte de Malley en 2012, a été avancée à décembre 2010 afin d'éviter que ces lignes n'aient à circuler sur le chemin de la Prairie durant le chantier. L'arrêt « Longemalle » est provisoirement utilisé pour le transbordement du m1 sur les lignes 32 et 33 et un terminus provisoire a été réalisé à proximité de Malley-Lumière. Une solution plus efficiente devra être trouvée dans le cadre des travaux de la halte de Malley et du réaménagement futur de l'avenue du Chablais.

Comme mentionné dans le point 2.1 du présent préavis, une part conséquente du coût du réaménagement du chemin de la Prairie est prise en charge par le promoteur, conformément à la convention du 26 juin 2009. Restent notamment à la charge de la Commune le trottoir au droit de l'avenue de Provence, le trottoir sud du chemin de la Prairie, ainsi que la reconstruction de la chaussée dans les secteurs non pris en charge par le promoteur.

### ***3.2 Réaménagement du chemin de Malley et agrandissement de la dune de Malley***

Le gabarit actuel du chemin de Malley, au droit de la dune, doit être revu pour une meilleure intégration dans la zone 30. Un carrefour surélevé sera réalisé à l'intersection du chemin de Malley et du chemin de la Prairie. Il constituera le pendant de celui proposé à la jonction des trois branches du chemin de la Prairie.

L'espace vert et de loisirs situé au droit de la dune sera agrandi et développé. Des jeux pour enfants ainsi qu'une placette de rencontres y seront installés. Une vingtaine d'arbres viendront également compléter l'aménagement. Le cordon arboré longeant le m1 sera

renforcé. Les cheminements seront recréés en prêtant une attention particulière à ce qu'ils soient praticables dans de bonnes conditions par les personnes à mobilité réduite. Ce projet répond aux attentes des habitants du quartier.

Il convient toutefois de préciser que les tl ont récemment annoncé leur volonté de prolonger la ligne 13 depuis le terminus Provence Nord jusqu'à la halte de Prilly-Malley. Cela signifie la réintroduction des bus sur le chemin de Malley. Or, le projet qui fait l'objet du présent préavis prévoit un réaménagement de la géométrie du chemin dans le cadre de la mise en zone 30 du secteur Prairie-Malley (voir ci-après). Dès lors, il va falloir reprendre le projet d'aménagement sur le tronçon concerné pour l'adapter au passage des bus (gabarits et seuils).

### **3.3 Mise en place de la zone 30 Malley**

La zone 30 englobera le chemin de la Prairie, le chemin de Malley et celui du Martinet. Elle sera réalisée durant l'année 2014, en coordination avec la fin des travaux de construction des logements. Au-delà du réaménagement prévu au chemin de la Prairie et des modifications sur le chemin de Malley mentionnés aux points 3.1 et 3.2, la mise en place de la zone 30 nécessitera plusieurs interventions. Il s'agit notamment de divers aménagements de modération tels que des seuils ou des avancées de trottoirs. Des modifications de marquage au sol, ainsi que la mise en place du mobilier urbain, accompagneront également la mise en place de cette zone 30.

### **3.4 Places de stationnement**

Les différentes interventions dans le secteur permettront d'offrir 13 places supplémentaires en zone bleue aux habitants du quartier. Par contre, les places de stationnement longue durée supprimées au début du chantier du chemin de la Prairie ne pourront pas être restituées avant la réalisation de la nouvelle traversée piétonne de l'avenue de Provence prévue en 2013.

#### *Bilan du stationnement*

	Etat existant	Etat futur	Différence selon type
<u><i>Chemin de la Prairie</i></u>			
<i>P-longue durée</i>	42	0	- 42
<i>P-bleues</i>	29	42	+ 13
<u><i>Avenue de Provence</i></u>			
<i>P-longue durée</i>	0	47	+ 47

### **3.5 Plantations**

Une nouvelle berme verte sera créée sur l'avenue de Provence et sept nouveaux arbres tiges y seront plantés.

Quatre nouveaux arbres compléteront les aménagements du carrefour à la jonction des trois branches du chemin de la Prairie. Un nouveau cheminement pour le raccordement au parc de la Vallée de la Jeunesse sera réalisé par l'entreprise selon la convention. Comme décrit au point 3.2, vingt nouveaux arbres seront plantés sur la dune.

### **3.6 Conduites souterraines**

#### *3.6.1 eauservice – travaux projetés*

La réalisation des 5 bâtiments de logements implique une extension du réseau d'eau, inexistant au chemin de la Prairie. La canalisation projetée, en fonte DN 150 mm, assurera l'alimentation et la défense incendie de ce nouveau quartier et un bouclage de réseau. **Eauservice** souhaite prolonger la conduite d'une centaine de mètres afin de supprimer un bras mort existant au droit du chemin de la Prairie n° 34-36 et ainsi créer une meilleure circulation de l'eau dans ce secteur.

### *3.6.2 Services de l'électricité et du multimédia – travaux projetés*

#### *Service de l'électricité, réseaux*

Le Service de l'électricité procédera à la pose de tubes de 120 mm de diamètre, trois sous le nouveau chemin de la Prairie et six sous le cheminement de l'avenue de Provence dans des nappes communes avec l'éclairage public et le multimédia. Ces infrastructures permettront d'assurer les futures alimentations et les bouclages de réseaux dans ce périmètre.

#### *Service de l'électricité, éclairage public*

Il sera également procédé à la mise en conformité et à l'adaptation de l'éclairage public conformément au nouvel aménagement du chemin de la Prairie et des passages piétons. L'installation existante sera démontée et un tube de 60mm de diamètre sera posé en fouille commune avec le réseau électrique et le multimédia. Neuf candélabres routiers et huit candélabres de parc seront installés pour renforcer l'éclairage des zones piétonnes.

#### *Service multimédia*

Le Service multimédia posera un tube de 120 mm de diamètre dans les nappes communes pour répondre aux demandes de raccordement de ce nouveau quartier d'habitations.

### *3.6.3 Service d'assainissement – travaux projetés*

Dans ce secteur, le réseau public d'évacuation des eaux est composé principalement du voûtage du Galicien. L'évacuation des eaux des nouveaux aménagements du périmètre (voirie, bâtiments) s'effectuera par le biais d'infrastructures à créer ou à compléter par les partenaires concernés (Service des routes et de la mobilité pour les eaux de chaussée, le promoteur immobilier pour les bâtiments). Celles-ci seront raccordées sur le puits existant du voûtage du Galicien.

L'étude du réseau et le contrôle des infrastructures existantes ayant toutefois mis en évidence la nécessité de rénover et d'améliorer l'interface de raccordement des canalisations au puits de chute, le Service d'assainissement projette une fouille locale et le remplacement des points d'introduction.

## **4. Agenda 21 - développement durable**

Comme pour la plupart des réaménagements du domaine public réalisés ces dernières années, ce projet est conforme à l'état d'esprit du développement durable, tel que défini dans le rapport-préavis n° 155 du 8 juin 2000<sup>2</sup>, relatif à la « Mise en place d'un Agenda 21 en ville de Lausanne ». Le projet satisfait notamment aux objectifs de la politique des transports en favorisant le déplacement des piétons, des cyclistes et des transports publics. En outre, il améliore la qualité de l'environnement grâce à l'accroissement des cheminements dévolus aux piétons, à la plantation d'arbres supplémentaires et à la réduction des nuisances sonores par l'utilisation de revêtements phono absorbants et la réduction de la vitesse sur le chemin de la Prairie et l'avenue de Provence.

## **5. Programme des travaux**

Sous réserve des décisions du législatif lausannois, les travaux à charge de la Ville sont programmés dès le printemps 2013. L'entreprise quant à elle pourrait débuter plus tôt, probablement cet automne, les réalisations sur les zones du chemin de la Prairie dont elle a la charge, en particulier les corrections de la géométrie et les travaux en bordure de chaussée. Le réaménagement du chemin de la Prairie débutera donc peu avant la fin du chantier des nouveaux logements afin d'éviter sa dégradation prématurée en raison du trafic important de poids lourds lié aux travaux. Le chantier des nouveaux logements de Provence a débuté en juillet 2011 et devrait être achevé durant l'été 2013.

---

<sup>2</sup> BCC 2000, T II, pp. 472 ss.

## 6. Aspects financiers

Le Plan des investissements pour les années 2012-2015 prévoit une dépense de 2'366'000 francs et des recettes s'élevant à 600'000 francs provenant du promoteur du projet. La part à charge de la Ville est donc de 1'766'000 francs.

Tel que devisé, sur la base des prix unitaires en vigueur en 2011, le coût des travaux à charge de la Ville sera de 1'824'000 francs, soit un dépassement de 58'000 francs par rapport au montant alloué dans le Plan des investissements. Il est prévu de ramener le montant dépensé à 1'766'000 francs par la simplification de certains détails et la réalisation de certains travaux par l'Unité Travaux du Service des routes et de la mobilité.

Comme le prévoit la convention mentionnée au chapitre 2.1, le promoteur prendra directement à sa charge les travaux de réaménagement de la voirie et des abords qui lui incombent. Ceux-ci ont été estimés à 800'000 francs environ. Ainsi, les 600'000 francs de recettes annoncés dans le Plan des investissements ne pourront pas être portés en amortissement de l'investissement. En contrepartie, le montant du préavis est ramené de 2'366'000 à 1'766'000 francs.

Il est aussi important de rappeler qu'un montant de 525'000 francs à titre d'une participation de l'entreprise aux frais de déplacement du P+R de Provence selon convention, a déjà été encaissé par la Commune de Lausanne en décembre 2011 et porté en recette sur le crédit d'ouvrage voté pour la construction du P+R provisoire des Prés-de-Vidy, tel qu'annoncé dans le Plan des investissements et dans le rapport-préavis n° 2011/12.

Les travaux seront pris en charge de la manière suivante :

### Direction des travaux

#### *Service des routes et de la mobilité*

Réaménagement du chemin de la Prairie	790'000.-	
Réaménagement du chemin de Malley dans le secteur de la dune	155'000.-	
Aménagements complémentaires zone 30 km/h Malley	57'000.-	
Signalisation et marquage	120'000.-	
<b>Total</b>		<b>1'122'000.-<sup>3</sup></b>

#### *Service d'assainissement*

Adaptation des introductions dans le puits de chute du Galicien	20'000.-	
<b>Total</b>		<b>20'000.-</b>

#### *eauservice*

Extension et bouclage de réseau (appareillage)	50'000.-	
Défense incendie (3 bornes hydrantes)	10'000.-	
Travaux de génie civil à la charge de eauservice	65'000.-	
<b>Total</b>		<b>125'000.-</b>
<b>Total pour la Direction des travaux</b>		<b>1'267'000.-</b>

### Direction des finances et du patrimoine vert

#### *Service des parcs et domaines*

Réaménagement de la dune de Malley (jeux, placette, plantations)	220'000.-	
Plantations sur le chemin de la Prairie	50'000.-	
<b>Total</b>		<b>270'000.-</b>
<b>Total pour la Direction des finances et du patrimoine vert</b>		<b>270'000.-</b>

<sup>3</sup> Réduction du montant devisé (1'180'000.-) par la réalisation de certains travaux par l'Unité Travaux du Service des routes et de la mobilité et par certaines mesures d'économie.

**Direction des Services industriels***Service de l'électricité, réseaux*

Génie civil	80'000.-	
Matériel	11'000.-	
Main-d'œuvre interne	10'000.-	
<b>Total</b>		<b>101'000.-</b>

*Service de l'électricité, éclairage public*

Génie civil	45'000.-	
Matériel	47'000.-	
Main-d'œuvre interne	10'000.-	
<b>Total</b>		<b>102'000.-</b>

*Service multimédia*

Génie civil	23'000.-	
Matériel	3'000.-	
<b>Total</b>		<b>26'000.-</b>
<b>Total pour la Direction des Services industriels</b>		<b>229'000.-</b>

**7. Conséquences sur le budget d'investissement**

(en milliers de CHF)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Dépenses d'investissements	0.0	1'300.0	466.0	0.0	0.0	0.0	1'766
Recettes d'investissements	0.0	0.0	(* ) 0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total net</b>	<b>0.0</b>	<b>1'300.0</b>	<b>466.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>1'766</b>

(\*) cf. point 6 § 2

**8. Incidences sur le budget****8.1 Charges d'intérêts**

Calculés sur la base d'un taux d'intérêt moyen de 3.00 % pour la direction des Travaux et la direction des Finances et du patrimoine vert, et de 3.50% pour la direction des Services industriels, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à 29'300 francs par année à compter de l'année 2013.

**8.2 Charges d'amortissement**

En fonction de la durée d'amortissement retenue, les charges d'amortissement s'élèvent à 96'300 francs par année. En fonction de la planification actuellement retenue, les amortissements devraient être réalisés à partir de l'année 2014.

• Service des routes et de la mobilité, pendant 20 ans	56'100.-
• <b>eauservice</b> , pendant 20 ans	1'000.-
• Service d'assainissement, pendant 20 ans	6'300.-
• Service des parcs et domaines, pendant 10 ans	27'000.-
• Service de l'électricité « réseau souterrain », pendant 40 ans	2'500.-
• Service de l'électricité « éclairage public », pendant 30 ans	3'400.-
• Pour le Service multimédia, l'amortissement est calculé en fonction des dépenses réelles.	

**8.3 Charges d'exploitation**

Pour l'ensemble des services, il n'y a pas de charge d'exploitation supplémentaire par rapport à la situation actuelle.

**8.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement**

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus durant la période 2012 – 2017 sont les suivants :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Charges d'exploitation</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Charge d'intérêts</b>	0.0	29.3	29.3	29.3	29.3	29.3	146.5
<b>Amortissement</b>	0.0	0.0	96.3	96.3	96.3	96.3	385.2
<b>Total charges suppl.</b>	<b>0.0</b>	<b>29.3</b>	<b>125.6</b>	<b>125.6</b>	<b>125.6</b>	<b>125.6</b>	<b>531.7</b>
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total net</b>	<b>0.0</b>	<b>29.3</b>	<b>125.6</b>	<b>125.6</b>	<b>125.6</b>	<b>125.6</b>	<b>531.7</b>

**9. Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2012/38 de la Municipalité, du 23 août 2012 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'766'000 francs pour les travaux de réaménagement du chemin de la Prairie et la mise en place de la zone 30 Malley ;
2. d'amortir annuellement les dépenses par la rubrique 331 des services concernés ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 390 des services concernés et 322 des Services industriels, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffre 1 ci-dessus ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les éventuelles participations à recevoir.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : Daniel Brélaz

Le secrétaire : Christian Zutter

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Laurent Guidetti (Soc.), rapporteur, Valéry Beaud (Les Verts), Jean-Pascal Gendre (PLR), Evelyne Knecht (La Gauche), Mirelle Knecht (Soc.), Pierre Oberson (UDC), Jacques Pernet (PLR), Charles-Denis Perrin (PLR), Namasivayam Thambipillai (Soc.), Maria Velasco (Les Verts)

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux

**Rapport photocopié de M. Laurent Guidetti (Soc.), rapporteur**

Présidence :

Laurent Guidetti, socialiste

Membres présents :

Mme Mirelle Knecht, socialiste

Mme Maria Velasco, Les Verts  
Mme Evelyne Knecht, La Gauche  
M. Namasivayam Thambipillai, socialiste  
M. Jean-Pascal Gendre, Libéral-Radical  
M. Jacques Pernet, Libéral-Radical  
M. Charles-Denis Perrin, Libéral-Radical  
M. Valéry Beaud, Les Verts  
M. Pierre Oberson, UDC

Représentants de la Municipalité :

M. Olivier Français, Directeur des travaux  
M. Jean-Luc Demierre, Service des routes et de la mobilité  
M. Jérôme Bernasconi, Service des routes et de la mobilité  
M. Pierre Sterchi, Service des parcs et domaines  
Mme Ghyslaine Fertitta, Service des routes et de la mobilité (prise de notes)

Lieu : Port-Franc 18, salle 368

Date : Lundi 5 novembre 2012, de 16h30 à 17h33

### **Objet du rapport-préavis**

Le présent préavis demande au Conseil communal un crédit d'investissement de 1'766'000.- pour la réalisation du chemin de la Prairie le long des nouveaux immeubles réalisés sur l'ancien P+R de Provence, de l'extension de la zone 30 de Montelly au quartier de Malley et au réaménagement-agrandissement de l'espace vert de la « dune de Malley ». Outre les aménagements paysagers, de raccords de la chaussée, de trottoirs ou de modération du trafic, les travaux toucheront des conduites souterraines d'eau, d'électricité, de canalisations d'eaux usées.

Les représentants de la Municipalité présentent le projet à l'aide d'une projection. Quelques questions de compréhension portent sur le nombre de places de parc, la localisation future des lignes de bus, les niveaux des voiries, la dangerosité des passages à niveau du M1, l'aménagement de l'avenue de Provence dans son ensemble.

### **Discussion**

Une discussion générale est ouverte sur l'objet du préavis. Plusieurs commissaires font part de leur satisfaction générale s'agissant de l'extension de la zone 30 et de l'aménagement paysager. La discussion porte sur quelques points particuliers :

- Places de parc : les 170 places du P+R ont été supprimées, 42 places de longue durée seront supprimées sur le chemin de la Prairie et 47 places de longue durée seront créées sur l'avenue de Provence, 13 places en zone bleue seront ajoutées au 29 existantes sur le chemin de la Prairie. Il s'agit là uniquement des places sur domaine public pour les besoins de visiteurs extérieurs au quartier. Les 5 immeubles en construction ont un parking souterrain pour leurs besoins, répondant aux exigences du PGA et accessible par le bas du chemin de la Prairie.
- Zone 30 ou zone de rencontre : un commissaire se demande si une zone de rencontre n'aurait pas été plus indiquée sur le chemin de la Prairie dans la mesure où le transit n'y existe plus avec le départ du P+R. M. Français indique que la zone 30 a été préférée pour éviter que les enfants, dont les nombreux écoliers à fréquenter ce chemin, ne s'habituent à s'approprier la route.
- Avenue de Provence : l'ensemble de l'avenue de Provence sera limitée à terme à 50 km/h contre 60 km/h aujourd'hui.
- Aménagement de la Dune de Malley : une structure multisport étant disponible plus au sud pour les adolescents, la place de jeu sera aménagée prioritairement pour les enfants en bas âge.

- Échéancier des travaux : les travaux sont prévus dès la fin des travaux de l'entreprise Losinger SA sur les 5 immeubles en cours de réalisation, soit entre avril 2013 et fin 2013. Le tapis final sera posé en 2014.
- Un commissaire s'interroge sur les raisons de la différence de taux d'intérêts entre la Direction des Travaux et la Direction des Finances et du patrimoine vert (3%), et celui de la Direction des Services industriels (3.5%). La réponse est transmise dans les notes de séance : « La différence de taux appliquée en 2012 entre les Services industriels (3,5 %) et les autres services communaux (3,0 %) provient du fait que les Services industriels lausannois sont considérés comme une entreprise commercialisée. A ce titre, elle supporte un taux d'intérêt plus élevé, calculé et communiqué par cette dernière au Service financier pour comptabilisation. Cette façon de procéder permet d'avoir un coût plus représentatif de la réalité. »

### Conclusions

Les 4 conclusions sont votées en bloc et acceptées à l'unanimité des 10 commissaires présents.

#### Discussion

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Les Verts soutiendront ce préavis qui consiste en un très bon projet de zone 30 avec une requalification du chemin de la Prairie, une extension de la zone 30 de Malley – Montelly et avec le réaménagement de la dune de Malley. C'est aussi un premier pas vers le réaménagement de l'avenue de Provence avec notamment une traversée piétonne et la diminution de la vitesse sur cette avenue à 50 km/h. Les Verts ont cependant un regret qu'ils souhaitent exprimer ici. Le chemin de la Prairie n'a pas été réalisé en zone de rencontre alors que cela aurait été une suite logique entre un espace piétonnier, soit la Vallée de la Jeunesse, et une interface de transports publics avec le M1 et le nouveau quartier. Les travaux étant quasiment terminés pour le chemin de la Prairie, c'est de toute façon vain pour cette fois mais les Verts souhaitent qu'à l'avenir, l'option zone de rencontre soit étudiée plus en détail dans le cadre de projets de ce type.

**La présidente :** – La discussion continue. Elle n'est plus demandée. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous rappeler les conclusions de la commission ?

**M. Laurent Guidetti (Soc.), rapporteur :** – Les quatre conclusions ont été votées en bloc et ont été acceptées à l'unanimité des 10 commissaires.

#### Vote du Préavis N° 2012/38

**La présidente :** – Nous allons donc voter de la même manière, les quatre conclusions en bloc et à main levée. Les conseillères et conseillers communaux qui acceptent les quatre conclusions du préavis 2012/38, lèvent la main. Ceux qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. A l'unanimité vous avez voté les quatre conclusions du préavis 2012/38.

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2012/38 de la Municipalité, du 23 août 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1'766'000 francs pour les travaux de réaménagement du chemin de la Prairie et la mise en place de la zone 30 Malley ;
2. d'amortir annuellement les dépenses par la rubrique 331 des services concernés ;

3. de faire figurer, sous la rubrique 390 des services concernés et 322 des Services industriels, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits mentionnés sous chiffre 1 ci-dessus ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les éventuelles participations à recevoir.

**Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre le chemin du Levant, l'avenue de Jaman, l'avenue Charles-Sécrétan et le chemin de Bellevue. Radiation du plan d'extension N° 593 approuvé par le Conseil d'Etat le 23 juillet 1980.**

Préavis N° 2012/41 du 20 septembre 2012

Travaux

## **1. Objet du préavis**

Le quartier pittoresque de Bellevue est situé dans le secteur centre-est du territoire urbanisé lausannois. Il est délimité par le chemin du Levant, l'avenue de Jaman, l'avenue Secrétan et le chemin de Bellevue.

Par la demande de la Fédération Internationale de Natation (FINA) qui envisage de s'installer dans le pavillon Bellevue (1876) sis à l'avenue Secrétan 13 et à la nécessité d'affecter la zone B du plan d'extension n° 593 du 23 juillet 1980, il a été jugé opportun de réviser les droits à bâtir du secteur en radiant ce plan d'extension et de le remplacer par un nouveau plan partiel d'affectation (PPA).

Le PPA qui est proposé affecte la portion nord du périmètre, le long du chemin du Levant, en zone mixte de moyenne densité du plan général d'affectation (PGA), la portion ouest, le long du chemin de Bellevue, en zone mixte d'habitation et d'activités tertiaires, ainsi qu'en zone d'installations publiques réservée aux services industriels et le solde, le long des avenues Secrétan et de Jaman, en zone d'habitation de faible densité.

## **2. Préambule**

### **2.1. Historique**

Le quartier résidentiel de Bellevue est issu du morcellement du domaine du même nom créé au XVIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, la maison de maître construite par la famille Vullyamoz se trouve isolée au milieu des vignes et des champs et il en sera de même jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où quelques villas se construisent dans les environs. La voirie actuelle qui délimite ce quartier, le chemin de Bellevue, l'avenue Secrétan, le chemin du Levant et l'avenue de Jaman n'ont alors pas encore été tracés. L'urbanisation de la colline trouve son origine proprement dite dans le plan d'extension de 1905. Si le plan lui donne corps en dessinant ses contours sinueux et ses ramifications avec les quartiers adjacents selon les théories urbanistiques pittoresques de Camillo Sitte, le plan de parcellement de 1910 lui confère son caractère et sa spécificité en proposant un plan en anneau autour de l'ancien château. Proche du centre mais néanmoins à l'écart du tumulte, protégé des nuisances, le quartier de Bellevue, limitrophe du Tribunal Fédéral qui va être construit entre 1922 et 1927 sur le domaine de Mon-Repos, est conçu pour une classe sociale privilégiée. De grandes villas pourvues de tout le luxe et le confort du début du XX<sup>e</sup> siècle fleurissent alors sur les flancs de la colline. Préservé jusqu'à nos jours, le quartier conserve ses origines inscrites dans sa topographie et dans son architecture.

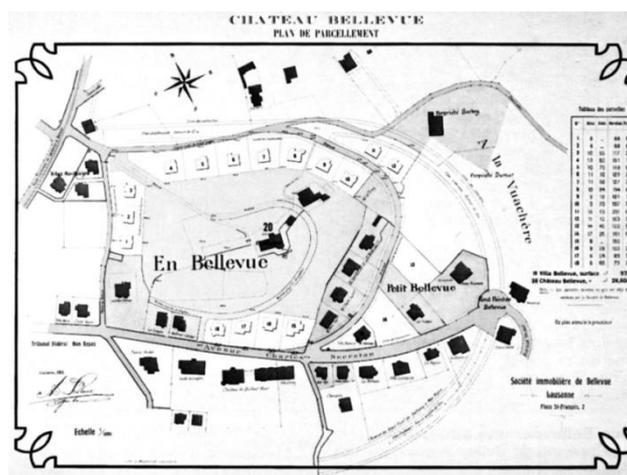
#### **2.1.1 Historique de la campagne de Bellevue**

Le domaine de Bellevue a été constitué à partir de plusieurs petites propriétés réunies par la famille Vullyamoz au XVIII<sup>e</sup> siècle. À cette époque, le lieu apparaît sous le toponyme de «Montpoulin». Il ne prendra le nom de Bellevue qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. La

propriété est attestée en 1762<sup>4</sup>. Le capitaine Samuel Vullyamoz y fit édifier une métairie en 1762-1763. Paul d'Huc, un réfugié huguenot issu de la petite noblesse du sud de la France, racheta la campagne en 1767. Il devint également propriétaire du domaine de Béthusy en 1771. La famille d'Huc posséda Bellevue jusqu'en 1790 puis la revendit à trois personnes dont Michel Henniger, commerçant, qui en est le seul propriétaire en 1796. La propriété resta dans la famille jusqu'en 1866. Sur le plan Berney de 1838, elle apparaît sous le toponyme « sous Bellevue ». Une maison de maîtres, une dépendance, une grange-écurie, et une étable à porcs y figurent appartenant à Jean-Jacques Henninger. De 1839 à 1841, elle servit de refuge à la famille légitimiste française Charrette de la Contrie. De 1851 à 1860, la campagne fut transformée en pensionnat de jeunes filles. En 1860, elle passe aux mains de Henri van Muyden-Sautter qui acheta le domaine. Il fit rénover et agrandir la demeure d'une aile latérale à l'est en 1861. L'hoirie van Muyden-Sautter vendit en 1906 une partie du domaine puis le solde à une société immobilière en 1910 qui établit sur l'ensemble un plan de parcellement. Après le décès de veuve van Muyden en 1910, la maison est vendue à la famille de Cérenville-Mercier qui l'appela « Vieux-Bellevue ».

### 2.1.2 Plan directeur d'extension de 1905

En réponse à l'urbanisation grandissante de Lausanne au XIX<sup>e</sup> siècle, la Municipalité chercha à se doter d'un plan rationnel pour l'agrandissement de la ville, assorti d'un règlement. Le plan d'extension voté en 1905 est le fruit d'un long processus qui a conduit à sa mise en place. L'intervention de la Commission d'Art public, lors de la présentation de l'avant-projet du plan proposé par la Municipalité le 15 octobre 1903, fut déterminante. Cette commission, fondée en 1902, avait pour but de veiller au maintien du caractère artistique et pittoresque de Lausanne. Ses membres étaient des partisans des théories d'urbanisme pittoresque de Camillo Sitte tels que les architectes Melley, Meyer, Wirz et Théophile Van Muyden. Ils rédigèrent un rapport critique sur le projet de plan d'extension dans lequel ils regrettaient notamment le manque d'études préparatoires effectuées en amont de sa réalisation comme le préconise Sitte. Selon leurs observations, cela se traduisait notamment par le manque de prise en compte de la topographie, le choix de tracer des voies nouvelles alors que d'anciennes existaient (de plus, elles ne convergeaient pas vers le centre ville) et une absence de préoccupation d'esthétisme. Les auteurs déploraient la perte d'identité et du pittoresque de Lausanne conduisant à un enlaidissement de la ville.



Plan de morcellement de 1911

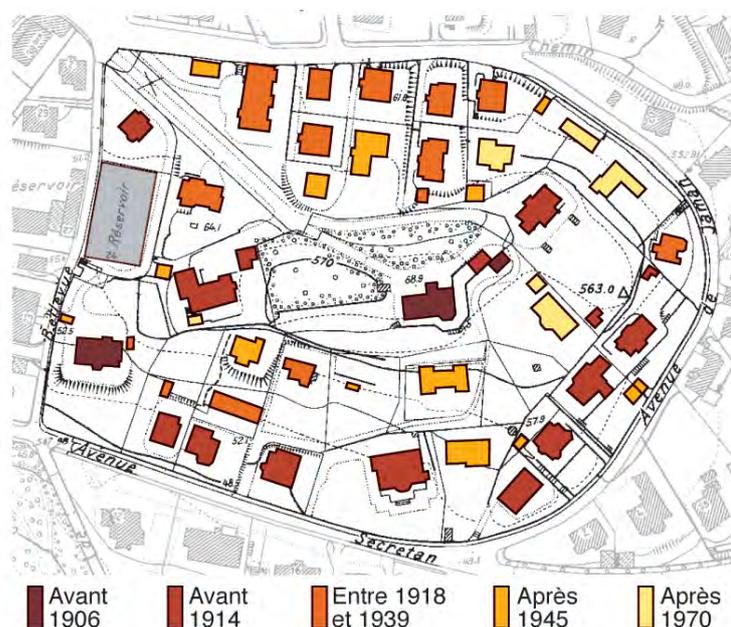
À la suite de ce rapport, la Municipalité proposa à ses détracteurs l'étude d'une variante du plan d'extension. Elle fit alors appel à un émule de Camillo Sitte, l'architecte Edouard Davinet de Berne. Le 20 juillet 1905, le Conseil communal adopta le premier plan directeur d'extension. Il est le résultat de deux tendances. L'une issue du modèle «

<sup>4</sup> AVL, D, source tirée par M. Grandjean, MAH, Vaud, IV, p.212

hygiéniste » qui se fonde sur l'ouverture de l'espace avec le percement de grandes artères rectilignes, l'établissement de ronds-points, l'autre venant du modèle pittoresque apporté par le travail conjoint de la Commission d'Art public et de l'architecte E. Davinet. Toutefois, la Commune répondit par la négative aux trois points du préavis du rapport de la Commission en 1903 qui étaient : la création d'un bureau du plan d'extension destiné à l'étude du plan directeur et aux projets proposés par les propriétaires, la mise en place d'une commission spéciale permanente chargée du contrôle des propositions faites par le bureau du plan d'extension, et enfin, l'examen immédiat, par la commission spéciale, du plan d'extension nouvellement décidé avec à sa charge l'établissement du programme des réalisations à venir.

### 2.1.3 Le plan d'extension et la colline Bellevue

En 1906, la propriété van Muyden-Sautter fut vendue à la Société immobilière de Bellevue. Elle confie l'établissement d'un plan de parcellement au géomètre Prod'hom qui faisait partie de la commission de 1903 pour l'exécution du plan d'extension. Lors de la vente de la propriété, seules l'avenue Secrétan et le chemin du Levant existaient (en plus du chemin de Bellevue qui est un tracé ancien). La première a été construite en 1896, à partir d'un chemin existant, à la suite de l'édification de l'institut Brillantmont. En 1899, le chemin de la Sallaz à la Perraudettaz est baptisé « Chemin du Soleil Levant » puis devint, à l'usage, « Chemin du Levant ». L'avenue de Jaman fut terminée en 1911. Elle est issue de la transformation d'une voie qui suivait la courbe du terrain partant du croisement Secrétan-Chandolin pour rejoindre le chemin du Levant. Lors de l'établissement du plan, le géomètre propose une urbanisation autour du château avec un morcellement rayonnant de la campagne ayant la maison de maître pour centre. Avec la reprise des tracés anciens, les voies nouvelles (Secrétan et Jaman) suivent la courbe du terrain et offrent une promenade avec vue sur le lac. Ainsi le plan Prod'hom s'inscrit-il pleinement dans la continuité du programme pittoresque.



Phases de construction

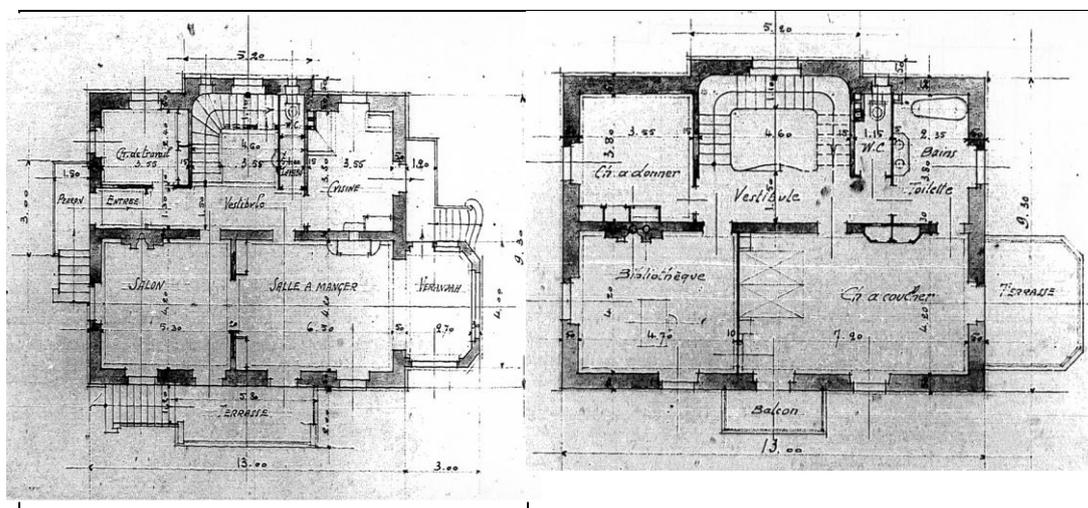
### 2.1.4 L'urbanisation du quartier de Bellevue

Les successeurs de H. van Muyden-Sautter se trouvent à la tête d'un lot de 15 parcelles à bâtir, offertes à des prix de 30 centimes par mètres carrés, ce qui reste uniquement accessible à une catégorie d'acheteurs privilégiés. En effet, les professions des habitants du début du siècle sont éloquentes à ce sujet. Quatre juges fédéraux font construire leur villa aux numéros 1, 3, 5, et 7 de l'avenue de Jaman en 1910. Leur installation dans le quartier

s'explique par l'achat en 1910 par la Commune de la campagne de Mon-Repos, en vue d'y établir le nouveau Tribunal fédéral (construit entre 1922 et 1927). Le maître d'ouvrage de la villa du chemin de Bellevue 34, datée de 1912, est agent de change. Selon l'Indicateur vaudois de la même année, l'avenue Secrétan 15 est occupée par un banquier du nom d'Emile Masson. La villa néo-gothique de l'avenue Secrétan 13 est également la propriété d'un banquier nommé Jean Dubois. En 1923, cette dernière est occupée par un pasteur, W. Cuendet.

Bellevue fut aussi marqué par l'établissement de pensionnats. Ainsi la maison de maître (chemin de Bellevue 32) est transformée en institution morave pour jeunes filles entre 1851 et 1860. Plus tard, deux pensionnats sont nouvellement créés : le premier, le château Brillantmont (avenue Secrétan 16) construit en 1894 pour Heubi par F. Isoz, a gardé cette fonction jusqu'à aujourd'hui. Le second, une vaste demeure (chemin de Bellevue 26) conçue pour les demoiselles Hubbé et Nicati en 1912, a été transformé par la suite en habitation privée. Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage de ces villas firent appel à des architectes dont certains ont été des acteurs importants de l'architecture lausannoise de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle tels que René Bonnard, Jean Picot, Jean Tail lens et Charles Dubois. Cette première phase de construction se situe globalement au sud et à l'est du quartier. L'urbanisation de la poche nord (chemin du Levant) s'est faite plus tardivement. Elle débute au milieu des années 30 puis se poursuit après la Seconde Guerre mondiale. Elle se caractérise par la construction d'immeubles locatifs par des sociétés immobilières. De fait, le profil socio-économique du quartier s'en trouve modifié.

Les plans des villas des années 1910 et 1920 présentent une grande similarité. Le rez-de-chaussée comprend les pièces de réception (salon, salle à manger) qui sont parfois prolongées par des bow-windows et des vérandas. L'escalier du hall dessert le premier étage où se trouvent chambres et salles de bain. La plus grande chambre s'ouvre en général sur un balcon au sud. Les combles sont réservés aux chambres de bonnes, bûcher ou débarras parfois à la chambre d'amis. Les sous-sols comprennent la chaufferie, pièces de stockage des denrées, la buanderie, les caves.



Rez-de-chaussée, Avenue de Jaman 7  
Francis Isoz, 1910

Premier étage, Avenue de Jaman 7  
Francis Isoz, 1910

Les jardins, à la mesure des villas qu'ils renferment, sont aménagés, parfois dessinés par l'architecte qui conçoit la villa (Jaman 7). Certains éléments se retrouvent invariablement sur toutes les propriétés : l'escalier et l'allée dallée reliant la rue à la porte d'entrée, la terrasse ceinturant la maison. Des murets, construits autour de la terrasse ou des allées, structurent l'espace tout comme les essences, plantées au début du XX<sup>e</sup> siècle. Parfois présentes au moment de la construction, elles constituent un réel écran de verdure. Le fort dénivelé des jardins conduit dans certains cas les propriétaires à aménager la pelouse en deux niveaux de terrasses reliées par une volée de marches (Secrétan 13 et Jaman 3). Les

jardins sont clôturés par de grands murs de pierres, surmontés de grilles en fer forgés. En bordure de rue, comme à l'avenue de Jaman et à l'avenue Secrétan, les murs sont construits de manière continue, le changement de propriété étant uniquement marqué par une variation de la hauteur ou un changement dans le style de ferronnerie. Cela a pour effet de renforcer le caractère homogène de l'îlot de Bellevue en soulignant ses limites.

Le mode d'urbanisation du quartier de Bellevue reste donc un cas rare. Deux zones seulement sont traitées selon ce modèle «pittoresque» à Lausanne en plus de la colline de Bellevue : les collines de Montchoisi et celle du Languedoc. Réalisé et planifié par ceux qui avaient défendu et porté ces théories, le quartier de Bellevue est un véritable manifeste pour un mode d'urbanisme «pittoresque». Le style des villas, le réseau viaire qui les englobe mais surtout le dénivelé des jardins qui confère un rapport particulier entre la rue et les villas, ont su être conservés jusqu'à aujourd'hui. Ce quartier est une spécificité dans l'histoire de l'urbanisme de Lausanne et à ce titre il mérite d'être préservé.

## **2.2. Recensement architectural et recensement des jardins d'intérêt historique**

### *2.2.1 Le recensement architectural des bâtiments :*

- Ch. de Bellevue 24, réservoir de 1957, parc, fontaine statue, recensé en note 3.
- Ch. de Bellevue 26, Pensionnat Grand Bellevue, 1912, recensé en note 3.
- Ch. de Bellevue 28, villa des architectes R. Bonnard et J. Picot, 1916, recensée en note 4.
- Ch. de Bellevue 32, maison de maître Le Vieux Bellevue, 1763, recensée en note 3, jardin recensé en note 2. Objet : allée et bosquets de grands arbres, recensés en note 2.
- Ch. de Bellevue 32A, communs, recensée en note 3.
- Ch. de Bellevue 34, villa, R. Bonnard et J. Picot, 1912, recensée en note 3, jardin recensé en note 3.
- Ch. de Bellevue 36, jardin recensé en note 3.
- Ch. du Levant 22, immeuble, H. Uberti, 1936, recensé en note 4.
- Av. Secrétan 13, Pavillon Bellevue, Th. Van Muyden, L. Bezencenet, 1876, villa recensée en note 2, jardin recensé en note 3.
- Av. Secrétan 15, villa, J. Tailens, Ch. Dubois, recensée en note 4, jardin recensé en note 3.
- Av. Secrétan 17, villa, Bellevue Cottage, 1910, recensée en note 4, jardin recensé en note 3.
- Av. Secrétan 19, W. Baumann, 1950, jardin recensé en note 3.
- Av. Secrétan 21, jardin recensé en note 3.
- Av. Secrétan 27, villa J. Tailens, Ch. Dubois, 1913, recensé en note 3, jardin recensé en note 3.
- Av. Secrétan 29, villa, S. Marmillod-Droguet, 1911, recensée en note 4, jardin recensé en note 3.
- Av. de Jaman 1, villa, R. Bonnard, J. Picot, 1910, recensée en note 4, jardin recensé en note 3.
- Av. de Jaman 3, villa, A. Gerster, 1910, recensée en note 4, jardin recensé en note 3.
- Av. de Jaman 5, villa, H. Meyer, 1910, recensée en note 4, jardin recensé en note 3.
- Av. de Jaman 7, villa et poulailler, F. Isoz, 1911, recensés en note 4, jardin recensé en note 3.
- Av. de Jaman 9, villa, J. Béguin, 1932, jardin recensé en note 3.

### *2.2.2 Le recensement des parcs et jardins historiques :*

Le recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse (ICOMOS), produit par la Commune de Lausanne, est en phase de validation par le Canton de Vaud. Il a été effectué selon les critères internationaux de l'International Council on Monuments and Sites (ICOMOS).

La fiche n° 24 lausannoise du Recensement des parcs et jardins historiques de la Suisse (Recensement ICOMOS), l'allée et le parc de la maison de maître Le Vieux Bellevue, de 1763, au chemin de Bellevue, sont recensés en note 2, degré d'importance régionale (voir aussi le chapitre Inventaire des monuments et des sites).

La fiche n° 127 lausannoise du Recensement ICOMOS, les jardins situés à l'av. de Jaman 2 à 20, et à l'av. Secrétan 41, sont recensés en note 3, degré d'importance locale.

La fiche n° 212 lausannoise du Recensement ICOMOS, les jardins situés à l'av. Secrétan 13 à 31, sont recensés en note 3, degré d'importance locale.

### **2.3 Affectation actuelle**

Le plan d'extension (PE) n° 593 du 23 juillet 1980 affecte la zone A du plan au logement. Des locaux en rapport avec l'exercice de professions libérales (cabinets médicaux, bureaux d'architectes, etc.) peuvent exceptionnellement être admis. La parcelle communale 6433 le long du chemin de Bellevue est réservée à une construction basse semi-enterrée qui abrite un réservoir d'eau. Sa dalle toiture est aménagée en jardin-terrasse accessible au public. Quant à la zone B du plan, elle doit faire l'objet d'un addenda pour permettre l'implantation de nouveaux bâtiments. En l'état, elle est inconstructible même si une dizaine de bâtiments de quatre niveaux y sont érigés.

## **3. Caractéristiques du plan**

### **3.1 Accueil de la Fédération internationale de natation (FINA)**

La Ville de Lausanne, capitale olympique depuis 1994 et capitale de l'administration du sport, a toujours soutenu l'implantation des fédérations sportives sur son territoire. A ce jour, vingt-cinq d'entre elles et vingt organisations internationales liées au sport (CIO, Tribunal arbitral du sport, bureau européen de l'Agence mondiale antidopage, etc.) sont recensées dans la région lausannoise. L'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS), centre de recherche et de formation multidisciplinaire basé à l'EPFL, a chiffré les retombées économiques de la présence de ces fédérations sportives internationales sur sol vaudois à plus de 200 millions de francs par an. Ces fédérations emploient, à l'heure actuelle, près de 1'000 collaborateurs sur sol vaudois.

La FINA, fondée en 1908 à Londres, a implanté son siège à Lausanne dès 1986. Par sa volonté de perdurer à Lausanne et compte tenu de l'évolution de son effectif, elle souhaite s'implanter à l'avenue Secrétan 13 et occuper le Pavillon Bellevue. Le projet de PPA permettra l'implantation de la FINA, reconnue d'utilité publique par la Confédération et octroiera des droits à bâtir supplémentaires sur la parcelle 6430. Un bâtiment de deux niveaux encastré dans la pente naturelle du terrain pourra être construit à l'arrière dudit pavillon. Sa toiture plate devra être végétalisée afin de permettre une meilleure intégration dans le site. La surface de plancher brute maximale ne pourra excéder 480 m<sup>2</sup>, ce qui représente, par rapport aux droits à bâtir du PE n° 593 un doublement de la surface. En contrepartie, les droits à bâtir de la parcelle 6429 qui totalisent 360 m<sup>2</sup> ont été supprimés.

### **3.2 Affectations**

La mixité souhaitée pour la parcelle 6430 qui accueillera la FINA sera étendue aux parcelles 6434 à 6436 ainsi qu'à la zone B du PE n° 593. Pour ce faire, les deux zones suivantes sont créées :

- zone mixte d'habitations et d'activités tertiaires destinée au logement et aux activités publiques et parapubliques (fédérations sportives, associations à but non lucratif, fondations, etc.),
- zone mixte de moyenne densité du plan général d'affectation.

Le solde du plan reste affecté au logement.

### **3.3 Protection du patrimoine bâti et végétal**

Le PE n° 593 prévoit le maintien des bâtiments Secrétan 13 et 27 et Bellevue 32 et 34. Par ailleurs, des dispositions réglementaires particulières visent à préserver les jardins, les zones arborisées et des arbres isolés.

Compte tenu des qualités patrimoniales de ce quartier, ces mesures sont renforcées. Le projet de PPA prévoit :

- la conservation des bâtiments Bellevue 13, 15, 17, 21, 27, 29, Jaman 1, 3, 5, 7, Bellevue 26, 32, 34, moyennant la possibilité de réaliser des agrandissements n'impliquant pas une augmentation de plus d'un quart de la surface habitable existante au jour de la mise en vigueur du PPA, à l'exception du bâtiment ECA n° 7997 (Secrétan 13) inscrit à l'inventaire cantonal,
- la préservation de l'aire forestière définie par le PGA et de l'allée et les bosquets de grands arbres figurant à l'inventaire des monuments et des sites,
- la préservation des jardins d'intérêt historique.

Quant aux arbres isolés ils sont protégés par le chapitre 3.6 du PGA.

### **3.4 Densification**

Les droits à bâtir ont été harmonisés dans la zone d'habitation de faible densité du projet de PPA. A l'exception de la parcelle 6440, tous les bâtiments peuvent désormais atteindre deux niveaux plus combles et le bâtiment sur la parcelle 6441, deux niveaux et demi plus combles afin de tenir compte, dans ce dernier cas, du niveau supplémentaire existant, dégagé par la pente du terrain. Par ailleurs, les droits à bâtir ont été supprimés sur les parcelles 1405, 6429, 7783 et 7787, afin de maintenir des jardins existants de bonne qualité.

La zone mixte d'habitation et d'activités tertiaires reconduit les mêmes droits à bâtir, à l'exception, comme précisé précédemment, d'une nouvelle construction sur la parcelle 6430.

Enfin, la zone mixte de moyenne densité confirme les volumes des bâtiments existants. Des remaniements parcellaires pourraient, cependant, permettre sur ce secteur, une légère densification de la masse construite et atteindre un indice d'utilisation du sol global d'environ 1,4.

### **3.5 Accès et places de stationnement**

Le principe du PE n° 593 de deux voies d'accès principales pour véhicules ne permettant pas le transit est reconduit dans le projet de PPA.

Un accès supplémentaire est toutefois prévu par le chemin de Bellevue. Celui-ci desservira un parking souterrain d'une quinzaine de places sur la parcelle 6430. Il sert à préserver le jardin historique recensé en valeur 2 et à ne pas augmenter les nuisances dans le périmètre du PPA. A l'occasion de la procédure du permis de construire du stationnement souterrain, un réaménagement sera étudié, entre autres, pour faciliter le passage des piétons le long du chemin de Bellevue

Le dimensionnement du stationnement est déterminé par la norme VSS en vigueur qui tient compte de la bonne desserte en transport public du quartier

## **4. Agenda 21 – Développement durable**

Le maintien des qualités patrimoniales de ce quartier participe à l'amélioration du cadre de vie de la population. Il est en tout point conforme aux planifications de rang supérieur.

## **5. Conséquences financières**

Ce préavis n'a aucune conséquence financière sur le budget de fonctionnement ou d'investissement de la commune.

## **6. Règlement**

### **TITRE I – BUT DU PLAN**

1. Le présent plan a pour but de :
  - préserver les valeurs paysagères et patrimoniales du quartier de Bellevue,
  - confirmer la zone d'habitation de faible densité,
  - confirmer la zone d'installations publiques,
  - créer une zone mixte d'habitation et d'activités tertiaires destinée au logement, aux affectations publiques et parapubliques et aux professions libérales,
  - créer une zone mixte de moyenne densité.
2. Le plan annule, à l'intérieur de son périmètre, toute disposition de plan légalisé antérieurement, à l'exception du plan général d'affectation (PGA) dont les dispositions s'appliquent à titre supplétif.

### **TITRE II - ZONE D'INSTALLATIONS PUBLIQUES**

3. La zone d'installations publiques est destinée à un réservoir d'eau et à des locaux techniques des services industriels.
4. Les constructions s'inscrivent à l'intérieur du périmètre de la zone. Elles sont semi-enterrées et la dalle toiture est aménagée en jardin-terrace accessible au public.

### **TITRE III - ZONE MIXTE DE MOYENNE DENSITE**

5. Les dispositions du chapitre 4.4 du PGA sont applicables.

### **TITRE IV – ZONE D'HABITATION DE FAIBLE DENSITE ET ZONE MIXTE D'HABITATION ET D'ACTIVITES TERTIAIRES**

#### ***Chapitre 1 – Destination des constructions***

6. La zone d'habitation de faible densité est destinée au logement.

Des locaux en rapport avec l'exercice de professions libérales (cabinets médicaux, bureaux d'architectes, etc.) pourront exceptionnellement être admis.
7. La zone mixte d'habitation et d'activités tertiaires est destinée au logement, aux activités publiques et parapubliques (fédérations sportives, associations à but non lucratif, fondations, etc.) et aux professions libérales.
8. Ces zones comprennent les bâtiments à conserver et les aires suivantes :
  - aire d'implantation des constructions,
  - aire de verdure,
  - aire de circulation.

#### ***Chapitre 2 – Aire d'implantation des constructions***

9. Les bâtiments existants pourront être maintenus, entretenus, rénovés et transformés. Ils pourront en outre faire l'objet d'agrandissements qui doivent s'inscrire à l'intérieur des aires d'implantation des constructions.
10. Les bâtiments nouveaux doivent s'inscrire à l'intérieur des aires d'implantation des constructions. Les surfaces brutes de plancher habitables maximales par bâtiment sont indiquées sur le plan.

11. La hauteur maximale des constructions est déterminée par le nombre de niveaux habitables indiqué sur le plan. Leur implantation tiendra compte de la topographie existante. La Municipalité fixe le niveau de référence des rez-de-chaussée.
12. Dans la zone d'habitation de faible densité, les toitures sont à pans et respecteront une inclinaison comprise entre 25° et 45°.
13. Dans la zone mixte d'habitation et d'activités tertiaires, les toitures sont à pans ou plates. Dans ce dernier cas, elles seront recouvertes au minimum de 10 cm de substrat terreux sableux etensemencées afin de permettre le développement d'une végétation maigre, à l'exception des surfaces éventuellement aménagées en terrasse accessible.
14. Le nombre de logements par bâtiment n'est pas limité.
15. Les balcons, balcons à joues, cordons et bandeaux, piliers et pilastres, porches d'entrée, marquises, sauts-de-loup, sorties d'abris P.C., escaliers et rampes d'accès aux bâtiments, aménagements extérieurs, etc. ne sont pas comptés dans la surface de plancher brute habitable et peuvent déborder les aires d'implantation des constructions.
16. Les balcons et balcons à joues ne peuvent anticiper de plus de 0,60 m sur les aires d'implantation des constructions.
17. Des lucarnes pourront être admises dans les pans de toiture, pour autant que leur longueur n'excède pas le tiers de celle du cheneau principal correspondant.
18. Seules les lucarnes, les cheminées et sorties de canaux de ventilation ainsi que les panneaux solaires pourront faire saillie hors des toits.

### ***Chapitre 3 – Aire de verdure***

19. L'aire de verdure est destinée aux aménagements extérieurs, places de jeux, voies d'accès et stationnement, ainsi qu'aux agrandissements des bâtiments à conserver en vertu de l'article 28.
20. Des aménagements extérieurs (dallages, pergolas, passages couverts, etc.) et des constructions isolées (pavillons de jardin, piscines, etc.) pourront être admis dans la zone de verdure et sur les constructions basses semi-enterrées à condition qu'ils s'harmonisent esthétiquement avec les bâtiments dont ils dépendent. De surcroît, la Municipalité pourra autoriser des dépendances de peu d'importance au sens de l'article 39 RLATC.
21. Des constructions souterraines ou semi-enterrées destinées à des parkings ou des dépôts pourront être admises dans la zone de verdure et ce jusqu'en limite de propriété, pour autant qu'elles soient recouvertes d'une couche de terre végétale d'une épaisseur de 50 cm au minimum et qu'elles ne modifient pas sensiblement la topographie naturelle du terrain. Toutefois, sur la parcelle 6430 les constructions souterraines sont interdites entre l'avenue Charles-Secrétan et le bâtiment ECA n° 7997.
22. Les articles 51 et 52 du PGA concernant respectivement les espaces verts et les places de jeux pour enfants ne sont pas applicables.

### ***Chapitre 4 – Aire de circulation***

23. L'aire de circulation définit deux voies d'accès principales pour véhicules figurées à titre indicatif sur le plan. Elles desservent deux secteurs topographiques distincts. D'autres accès pourront être prévus, mais ils ne devront en aucun cas créer des voies de transit.
24. Un troisième accès est indiqué sur le plan depuis le chemin de Bellevue. Celui-ci est destiné à desservir uniquement un parking souterrain sur la parcelle no 6430.
25. Les accès pour les véhicules lourds de sauvetage doivent être garantis.

### **Chapitre 5 - Places de stationnement**

26. Le nombre de places de stationnement pour les véhicules légers et deux-roues est défini par la norme VSS en vigueur.

### **TITRE V – BÂTIMENTS A CONSERVER ET JARDINS D'INTERÊT HISTORIQUE**

27. Les bâtiments à conserver sont figurés sur le plan. Ils peuvent être entretenus, rénovés ou transformés, mais non démolis. L'article 73 du PGA est applicable.
28. A l'exception du bâtiment ECA no 7997, avenue Secrétan 13, la Municipalité peut autoriser des agrandissements des bâtiments à conserver n'impliquant pas une augmentation de plus d'un quart de la surface habitable existante au jour de la mise en vigueur du présent plan. Ces agrandissements doivent s'harmoniser avec la volumétrie et l'architecture du bâtiment et des constructions avoisinantes. Les agrandissements respecteront une distance de 5 mètres aux limites de propriété.
29. En cas de destruction accidentelle, les bâtiments existants peuvent être reconstruits selon le même gabarit et avec le même nombre d'étages hors sol en dessous de la corniche.
30. La Municipalité est en droit de refuser tout projet qui, par sa conception, compromettrait l'environnement architectural des bâtiments à conserver ou la qualité des jardins d'intérêt historique recensés en vertu de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites.
31. Les murs de soutènement le long du chemin du Levant et des avenues Charles-Secrétan et de Jaman bénéficient d'une protection accrue dans le cadre de l'application de l'article 70 du PGA concernant les aménagements extérieurs..

### **TITRE VI – AIRE FORESTIERE ET PROTECTION DES ARBRES**

32. L'aire forestière est régie par les dispositions de la législation forestière fédérale et cantonale. Il est notamment interdit, sans autorisation préalable du service forestier, d'abattre des arbres, de faire des dépôts, d'ériger des clôtures, de bâtir en forêt et dans la zone inconstructible le long des lisières.
33. L'aire forestière et sa limite des constructions sont indiquées à titre définitif sur le plan. Elles correspondent à la constatation de nature effectuée dans le cadre du PGA approuvé le 26 juin 2006.
34. L'allée et les bosquets de grands arbres figurant à l'inventaire des monuments naturels et des sites sont à maintenir (IMNS 137o). Toute intervention dans le périmètre de l'IMNS est soumise à autorisation par la Conservation de la nature du canton. De surcroît, l'article 53 ainsi que le chapitre 3.6 du PGA sont applicables.
35. Lors de l'exécution des constructions, toutes mesures utiles devront être prises afin de sauvegarder l'intégrité des arbres maintenus. Le niveau du sol au pied des arbres ne sera pas modifié. La position des arbres sera contrôlée en plan et en niveau par les constructeurs qui les feront figurer sur les plans de mise à l'enquête.

### **TITRE VII – DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES**

36. Le degré de sensibilité II est attribué à l'ensemble du périmètre du plan, en application de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), du 15 décembre 1986.
37. Selon les puissances en énergie électrique demandées par les nouvelles constructions ou transformations, un ou plusieurs emplacements devront être mis à disposition du service de l'électricité pour y aménager des sous-stations de transformation.
38. La Municipalité fixe les niveaux de voirie sur les limites des constructions, ainsi que les conditions d'évacuation des eaux usées et de ruissellement.

39. Sont réservées les dispositions légales édictées par la Confédération, le Canton ou la Commune complétant, modifiant ou abrogeant celles du présent plan.

## **6. Procédure**

En 2009, la Fédération internationale de natation (FINA) a manifesté son intérêt pour le rachat du Pavillon Bellevue sis à l'avenue Secrétan 13 appartenant à l'Hoirie Cuendet. Toutefois, cette activité nécessite la modification du plan d'extension (PE) n° 593 en vigueur afin de leur permettre d'y implanter le siège de leur fédération.

Le 6 mai 2010, une séance d'information, à laquelle tous les propriétaires concernés par le périmètre du PE n° 593 étaient conviés, a permis de récolter une majorité d'avis favorables parmi les propriétaires présents.

Le 23 juin 2010, la Municipalité de Lausanne a décidé d'ouvrir une procédure de PPA afin de remplacer le PE précité et a chargé le service d'urbanisme de la Commune de Lausanne de mener ladite procédure.

Suite à la séance du 6 mai 2010, la Direction des travaux, par courrier du 17 mai 2010, a invité les propriétaires concernés à formuler leurs intentions quant à l'avenir de leur propriété.

Le 22 septembre 2010, une seconde réunion d'information et d'échanges a été organisée à l'attention des propriétaires et des habitants du quartier. A cette occasion un avant-projet du PPA a été présenté.

Par courrier du 11 octobre 2010, les propriétaires ont été invités à formuler leurs remarques sur cet avant-projet.

En date du 15 novembre 2010, le projet de PPA a été présenté à la Commission consultative d'urbanisme et des transports.

Préalablement examiné par le Service du développement territorial du Département de l'Intérieur (DINT), conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), ce plan a été soumis à l'enquête publique du 25 avril au 29 mai 2012.

Il a suscité trois oppositions.

### **6.1 Opposition du 21 mai 2012 de Madame Sylviane Gonin – chemin de Bellevue 30**

- 1. Comment pouvons-nous nous exprimer en toute connaissance de cause, alors que nous n'avons que des avant-projets qui se contredisent les uns les autres et sont encore susceptibles d'être modifiés. Ce n'est pas une mise à l'enquête correcte de la part de la FINA.*
- 2. Il est pour le moins étonnant que les photos des maquettes n'aient été mises sur Internet que le 15 mai alors que la mise à l'enquête date du 25 avril ; cela veut-il dire que la FINA cherche à nous mener en bateau ? En tout cas, elle ne fait rien pour être claire et précise, seule chose qui la rendrait crédible.*
- 3. En date du 20 juillet 2011, on nous dit que le bâtiment à construire ne dépassera pas une hauteur totale de 3 m au dessus du niveau du sol de la cour arrière (cote courbe de niveau 556) ; en réalité cela sera 6 à 7 m, ceci, et je cite : « pour conserver une certaine latitude pour le projet architectural qui doit encore être défini ». Or en date d'aujourd'hui, personne n'a encore reçu les plans définitifs.*
- 4. On nous laisse entendre que le petit chemin entre les parcelles n° 6434 et 6435 ne sera pas une voie d'accès au ch. Secrétan 13, or le 14 mai, j'apprends que les voitures des VIP pourront y passer. Pas besoin d'être devin pour affirmer qu'elles seront suivies par d'autres voitures !*

5. *On nous laisse entendre que « d'autres voies d'accès pourraient être envisagées », mais on se garde bien de nous dire lesquelles !*
6. *Le chemin de Bellevue ne peut être élargi qu'en empiétant sur les propriétés qui le bordent. Personne n'a donc eu l'idée de demander à la FINA de laisser passer les mères avec poussettes le long du petit chemin à l'intérieur de leur propriété comme le faisait Mme Cuendet ? Cela serait pourtant un signe de bonne volonté de la FINA. Nous ne comptons plus le nombre des contradictions entendues tout au long des entrevues ; une personne dit une chose, une autre dit autre chose, et tous ont la bouche en cœur.*
7. *Sur les panneaux affichés à l'entrée de l'allée et à la rue du Port-Franc, il n'y a aucune indication précise ; de plus, la feuille sur laquelle on aurait pu inscrire ses remarques se trouve beaucoup trop haut pour qu'on puisse y inscrire quoi que se soit, comme le rappel, par exemple, que le pin est un arbre protégé et ne peut pas être abattu.*
8. *En conclusion, on peut affirmer que cette « mise à l'enquête » n'en est pas une, mais un simple essai pour essayer de le faire croire, ce qui n'est pas honnête et demande un complément d'informations. On ne peut s'exprimer valablement que sur quelque chose de concret.*

### **Réponse**

Après l'enquête publique, à l'initiative de la Municipalité, il a été proposé à l'opposante une séance de conciliation au sens de l'article 58, alinéa 1, afin de discuter des points soulevés. Toutefois, cette dernière n'a pas participé aux différentes séances proposées. Les précisions suivantes peuvent être apportées aux points précités :

1. Il faut d'emblée préciser que la mise à l'enquête publique d'un plan partiel d'affectation est de la responsabilité de la Municipalité et non pas des particuliers. Les documents mis à disposition dans le cadre de l'enquête du PPA ont permis de présenter les intentions de la FINA. A ce stade, il n'est pas demandé des plans plus détaillés. Le PPA ne présente donc pas un projet mais légalise un gabarit qui devra être respecté. Les plans détaillés devront obligatoirement être fournis au moment de la demande de permis de construire.
2. Effectivement, les photos de la maquette ont été disponibles à partir du 15 mai sur le site Internet de la Ville de Lausanne. Au départ, il n'était pas prévu de les mettre à disposition compte tenu de la taille du fichier. Cependant, suite à la demande de l'opposante, cette lacune a été comblée. Précisons, toutefois, que cette mise à disposition du dossier soumis à l'enquête sur le site Internet de la Ville n'est pas une obligation légale.
3. L'élaboration d'un projet est un processus itératif qui doit tenir compte de différents avis techniques. Le projet a donc évolué entre les premières esquisses présentées et celles proposées dans le document d'enquête. Ceci étant précisé, dans tous les cas, le gabarit proposé sur la parcelle 6430 demeure modeste et respecte les qualités du bâtiment Secrétan 13 inscrit au recensement architectural en note 2.
4. Ce chemin fait l'objet d'une servitude de passage. La parcelle 6430, future propriété de la FINA, est au bénéfice de celle-ci. On ne peut donc exclure le passage de quelques véhicules pour des raisons pratiques de livraison, mais cet accès demeurera secondaire. En effet, les places de parc qui seront réalisées en sous-sol seront accessibles uniquement depuis le chemin de Bellevue.
5. Effectivement, le règlement du PPA prévoit à son article 23 que des accès pourront être prévus mais ils ne devront en aucun cas créer des voies de transit. Ces accès seront nécessaires, entre autres, pour les quelques nouveaux bâtiments qui restent à construire dans le périmètre du PPA.

6. Cette proposition a été communiquée à la FINA qui prendra une décision sur ce sujet lorsqu'elle pourra installer ses bureaux sur la parcelle 6430.
7. Le secrétariat du service d'urbanisme situé à quelques mètres des panneaux d'enquête est à disposition pour donner les explications. S'agissant de la protection des arbres, le titre VI du règlement est suffisamment contraignant pour l'assurer.
8. La mise à l'enquête de ce PPA a suivi la procédure ordinaire. Les documents présentés étaient exhaustifs et permettaient de prendre connaissance des droits à bâtir octroyés et des restrictions imposées.

### **6.2 Opposition du 24 mai 2012 de Madame et Monsieur Dominique et François de Vargas – chemin de Bellevue 28**

*L'ancien plan de 1980 stipulait que la maison sur cette parcelle 6434 comportait 3 niveaux + des combles. Le nouveau plan soumis à enquête indique que la maison comportera désormais 2 niveaux + des combles ou attique, ce qui nous prêterite par rapport à ce qui était stipulé dans le plan précédent.*

*Nous n'ignorons pas que notre parcelle est grevée d'une restriction du droit à bâtir (servitude 345244) datant de 1915. En automne 2011 nous avons renoncé à faire des démarches auprès des propriétaires des fonds dominants (parcelles 6445 à 6449), cf. votre lettre du 5 septembre 2011, à laquelle nous avons répondu par courriel le 27 septembre 2011.*

*Ceci dit et la servitude restant bien évidemment valable, nous vous demandons de maintenir/rétablir la situation « 3 niveaux + C » du plan de 1980, afin que nos successeurs, dans cinq ans, dix ans ou plus, puissent avoir le droit, s'ils le souhaitent, de transformer la maison en faisant deux appartements ou d'en reconstruire une autre dans les limites de ce que permet la servitude 345244 (ou charge à eux le cas échéant d'amender ladite servitude en accord avec les propriétaires concernés). Pour que puisse exister un petit immeuble avec deux logements/appartements, en utilisant pour ce faire, le sous-sol, le rez, le premier et les combles, c'est-à-dire tous les niveaux existant actuellement.*

*Vos collaborateurs nous disent que les arrêtés d'un plan d'affectation (droit public) « priment » sur les servitudes (droit privé). Ainsi, ne voudrions-nous pas que les restrictions qui seraient établies par le nouveau plan mettent d'emblée un obstacle à des transformations possibles.*

*L'argument principal pour appuyer cette demande auprès des services cantonaux est que nous sommes dans une époque où prévaut une politique de densification de l'habitat urbain. Une villa pour un seul ménage n'est plus compatible avec les besoins actuels (écologiques, économiques, etc.). Ainsi, non seulement les propriétaires des générations futures, mais le quartier, voire la ville toute entière, y auront tout avantage.*

### **Réponse**

Après l'enquête publique, à l'initiative de la Municipalité, il a été proposé aux opposants une séance de conciliation au sens de l'article 58, alinéa 1, afin de discuter des points soulevés. La séance s'est tenue le 29 juin 2012. Elle a permis de faire le point sur la situation. Un procès-verbal de cette séance leur a été envoyé le 2 juillet 2012. Le 8 juillet 2012, les opposants informaient la direction des travaux qu'ils maintenaient leur opposition.

Le dossier de l'avant-projet de PPA a été transmis à l'Etat pour examen préalable le 15 décembre 2010. A cette occasion, la section des améliorations foncières du service du développement territorial a attiré notre attention sur le fait qu'une servitude de restriction aux droits à bâtir ne pouvait pas cohabiter avec les droits à bâtir octroyés par un PPA. Tous les propriétaires concernés ont été invités à régulariser leur situation.

La parcelle 6434 est touchée par deux servitudes. Par courriel du 27 septembre 2011, les opposants ont informé la direction des travaux qu'ils ne souhaitent pas entreprendre de démarches dans le but de faire modifier les servitudes. Dès lors, le projet de PPA en a tenu compte. Il prévoit un bâtiment de deux étages plus combles ou attique, soit un étage de moins que le plan d'extension n° 593.

Depuis la séance de conciliation du 29 juin 2012, les opposants ont finalement décidé de prendre contact avec les propriétaires des fonds dominants des servitudes afin de les faire évoluer. Les premiers contacts laissent présager une issue positive. Dès lors, nous proposons d'entrer en matière sur cette demande et de prévoir sur la parcelle 6434 un bâtiment de 3 niveaux plus combles ou attique.

Toutefois, pour respecter le droit des tiers, cette modification devra faire l'objet d'une enquête publique complémentaire. Afin de ne pas retarder l'adoption du PPA, il est proposé de soustraire cette parcelle du dossier PPA. Elle fera l'objet d'une procédure de légalisation conformément à l'article 59 LATC aussitôt que les servitudes précitées auront été modifiées.

### **6.3 Opposition du 29 mai 2012 de Roland Savary Immobilier SA représentant la PPE Villa Astrid - Levant 10**

*Opposition selon motivations reçues par courrier le 2 juillet 2012.*

*Donnant suite à l'opposition effectuée en vos bureaux et confirmée par écrit au sujet du projet de nouveau plan partiel d'affectation, nous vous confirmons la volonté des copropriétaires de la PPE Levant 10 de maintenir leur opposition.*

*En effet, ceux-ci craignent qu'avec ce nouveau PPA, la villa sise sur la parcelle voisine, soit ch. du Levant 8, puisse être détruite et remplacée par un immeuble de 4 étages + combles, ce qui n'est qu'une pure hypothèse mais évoquée par votre collaborateur. Certes, ceci n'est peut être pas du tout dans les projets du propriétaire actuel mais cela pourrait changer, particulièrement pendant cette période de pénurie de logements et de « bulle immobilière ».*

*Les propriétaires redoutent en effet une construction plus haute que celle actuelle sur cette parcelle 6447 qui pourrait entraîner de nombreux désagréments et nuisances. Il s'agit plus particulièrement de la perte d'ensoleillement et de vue, de nuisances de proximité et de vis-à-vis très proche. En outre, la présence d'un immeuble comportant plusieurs appartements et donc un supplément de véhicules, engendrerait un flux de trafic et des problèmes de parking sur le périmètre privé du chemin Levant 8, 10, 12 et 14 déjà importants aujourd'hui.*

*Enfin, les propriétaires craignent à juste titre que tous les désagréments évoqués ci-dessus n'entraînent une sérieuse dévaluation de leur bien immobilier.*

### **Réponse**

Après l'enquête publique, à l'initiative de la Municipalité, il a été proposé aux opposants une séance de conciliation au sens de l'article 58, alinéa 1, afin de discuter des points soulevés. La séance s'est tenue le 19 juillet 2012. Elle a permis de faire le point sur la situation. Un procès-verbal de cette séance leur a été envoyé le 25 juillet 2012. Le 16 août 2012, les opposants informaient la direction des travaux qu'ils maintenaient leur opposition.

La zone B du plan d'extension 593 en vigueur qui régit les parcelles 6442 à 6449 est inconstructible. Le but du nouveau plan pour cette zone est de l'affecter en zone mixte de moyenne densité du plan général d'affectation. Celle-ci prévoit des bâtiments de quatre niveaux plus combles ou attiques. Ce qui correspond aux bâtiments existants de la zone B, mis à part la villa de la parcelle 6447. Ainsi, le principe de l'égalité de traitement est respecté. La parcelle 6447 obtient les mêmes droits à bâtir que les autres parcelles situées dans la zone B.

S'agissant des arguments des opposants ils ne peuvent être pris en compte. Un bâtiment construit sur la parcelle 6447 ne peut avoir d'impact au niveau de l'ensoleillement ou de la vue sur le bâtiment chemin du Levant 10 puisqu'il est situé du côté nord. Quant au rapport de proximité moins favorable, il faut rappeler que le nouveau bâtiment devra respecter la distance à la limite de propriété de 6 mètres. Enfin, au niveau des dispositions réglementaires sur le stationnement, il est prévu un maximum d'une place pour 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Ces places et leur accès, qui se réaliseront sur la parcelle 6447, induiront une faible génération de trafic.

## 7. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2012/41 de la Municipalité, du 20 septembre 2012 ;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre le chemin du Levant, l'avenue de Jaman, l'avenue Charles-Secrétan et le chemin de Bellevue, à l'exclusion de la parcelle 6434 qui fera l'objet d'une procédure de légalisation ultérieurement, conformément à l'article 59 LATC ;
2. de radier le plan d'extension concernant les terrains compris entre le chemin du Levant, l'avenue de Jaman, l'avenue Secrétan et le chemin de Bellevue approuvé par le Conseil d'Etat le 23 juillet 1980 ;
3. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
4. d'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions déposées pendant l'enquête publique ;
5. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
6. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
7. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique n° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 ci-dessus des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
8. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur, Caroline Alvarez Henry (Soc.), Daniel Bürgin (UDC), Maurice Calame (PLR), Guy Gaudard (PLR), Christiane Jaquet-Berger (La Gauche), Roland Rapaz (Soc.), Laurent Rebeaud (Les Verts), Giampiero Trezzini (Les Verts), Diane Wild (PLR).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

**Rapport photocopié de M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur**

La séance s'est tenue le 7 novembre 2012, dans la composition suivante :

Mmes Caroline Alvarez Henry, Christiane Jaquet-Berger, Diane Wild,

MM. Daniel Bürgin, Maurice Calame, Guy Gaudard, Roland Rapaz, Laurent Rebeaud, Giampiero Trezzini et Francisco Ruiz Vázquez (rapporteur).

La Municipalité est représentée par M. Olivier Français. Il est accompagné de M. André Baillot, chef de service adjoint, URB, Mme Martine Jaquet, déléguée à la protection du patrimoine bâti, URB.

Les notes de séance ont été prises par M. Jean-Philippe Dapples, responsable administratif URB, ce dont nous le remercions vivement.

Le PPA soumis à l'examen de la commission remplacera un plan en vigueur depuis une trentaine d'années (Plan d'extension n° 593). La révision et l'octroi de nouveaux droits à bâtir ont fait l'objet d'une attention particulière au vu des qualités patrimoniales des bâtiments et des jardins que comprend ce projet.

Le PPA compte 4 différentes zones : 1 zone d'utilité publique pour le réservoir d'eau communal, 1 zone mixte d'habitation et d'activités tertiaires, 1 zone d'habitation de faible densité et 1 zone mixte de moyenne densité.

Le souci de préserver et maintenir les qualités des bâtiments et des jardins qui ont une valeur historique a toujours été au cœur des discussions. De nombreux transferts de droits à bâtir se sont effectués entre parcelles et propriétaires sur un mode volontaire. Il n'y a pas plus de droits à bâtir pour l'ensemble du périmètre ; ils sont diversement répartis.

En 2009, les propriétaires de la maison située sur la parcelle n° 6430, en bas du chemin de Bellevue, ont décidé de mettre ce bien en vente. La Fédération internationale de natation (FINA) s'est intéressée à acheter ce bien et a rapidement signé une promesse d'achat. La FINA a fait des propositions de modifications et de densification de la parcelle tout en préservant les caractéristiques patrimoniales. Il a paru nécessaire d'étendre ces réflexions à l'ensemble du périmètre du Plan d'extension Bellevue. Une première séance publique a eu lieu en mai 2010 rassemblant l'ensemble des propriétaires. Le principe d'équité de traitement entre tous a été respecté. L'adhésion de la grande majorité des propriétaires a permis l'ouverture de la procédure d'un nouveau PPA.

Plusieurs commissaires déclarent, tout le long de l'étude de ce préavis :

- intéressant l'historique très complet du quartier ;
- apprécier la qualité du PPA présentée, notamment ses aspects de mixité entre activités tertiaire et logement qui donnent une certaine harmonie à ce quartier ;
- trouvent judicieuses les propositions de densification présentées.

L'étude du règlement, article par article, n'a pas soulevé des remarques particulières.

Quelques problèmes de voisinage ont généré 3 oppositions. La Municipalité nous a renseignés sur les raisons des propriétaires. Il a expliqué qu'une bonne partie des craintes des voisins s'est réduite avec la modification de l'accès à la parcelle n° 6430 (future FINA) par le Chemin de Bellevue en lieu et place de la traversée des parcelles en amont. La

Municipalité a aussi évoqué les conditions particulières de développement de la parcelle par la FINA qui font qu'il serait souhaitable que ce dossier aboutisse cette année encore.

La Municipalité constate avec satisfaction l'intérêt que porte une telle fédération (FINA) à s'implanter durablement sur le territoire lausannois.

Lors de la discussion, des questions concernant les oppositions, les servitudes et les critères de recensement des bâtiments ont été posées. Des informations et réponses précises ont été données par M. le Municipal Olivier Français, M. André Baillot et Mme. Martine Jaquet.

Des détails sont donnés sur le transit important au Chemin de Bellevue. Le faible accroissement du nombre de places de parc ne générera que marginalement plus de trafic. En outre, le fait de créer une entrée et sortie sur le Ch. de Bellevue sera positif pour la modération de trafic.

Le quartier bénéficie d'une bonne desserte en transport public, mais pour les piétons la descente de Bellevue est très inconfortable et peu sûre. La création de l'entrée-sortie du parking va permettre d'élargir un peu le domaine public et notamment d'améliorer le trottoir, mais pas sur toute la longueur du Chemin de Bellevue.

Conclusions :

Il est proposé de voter ensemble les conclusions 1 à 3 et 4 à 8.

Les conclusions 1 à 3 sont soumises au vote. Approuvées par 8 OUI et 2 abstentions.

Les conclusions 4 à 8 sont soumises au vote. Approuvées à l'unanimité.

Discussion

**La présidente** : – J'ouvre la discussion générale sur le rapport-préavis 2012/41.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Depuis des temps immémoriaux les PPA sont accompagnés en dernière page d'un plan en couleur qui est, sinon nécessaire, souvent indispensable à la compréhension du sujet. Là il n'y est pas, j'ose espérer qu'il s'agit d'un oubli et non pas d'une nouvelle habitude.

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur** : – Effectivement nous avons reçu le plan en commission et je pense que c'était un oubli au moment de l'envoi de la documentation.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)** : – Ce PPA permettra effectivement l'installation de la Fédération internationale de natation, en abrégé FINA – ne pas confondre avec la FINMA - dans le Pavillon de Bellevue et pérennisera ainsi le siège de cette grande fédération sportive internationale à Lausanne. Par ailleurs, ce PPA prévaut par diverses qualités : la mixité entre les activités tertiaires et le logement, des propositions de densification judicieuses et une harmonie du quartier préservée. C'est pourquoi le PLR soutiendra sans réserve et unanimement ce préavis et vous recommande d'en faire de même.

**M<sup>me</sup> Christiane Jaquet-Berger (La Gauche)** : – Pas d'opposition à ce qui nous est proposé. C'est harmonieux, bien conçu, je crois que c'est un bon projet. En revanche les limites de ce PPA font que l'on ne s'occupe pas du tout de ce qui jouxte cette surface de terrain. Il y a à l'avenue de Bellevue un endroit extrêmement dangereux pour les piétons. Je sais que cela ne fait pas partie du projet qui nous est soumis aujourd'hui, mais je tenais à signaler cette situation véritablement délicate. Même si on peut faire un large détour en passant proche des habitations privées, il n'en reste pas moins que ce chemin reste périlleux, dangereux, avec un trottoir minimaliste. Et j'aimerais une fois de plus attirer l'attention de M. le conseiller municipal sur cette situation qu'il conviendrait de corriger.

**M. Laurent Rebeaud (Les Verts)** : – Les Verts dans une certaine majorité soutiendront le projet qui est, sauf à être parfait, intéressant par rapport à la situation actuelle. Il permet de donner un espace convenable à une fédération sportive dont nous saluons la présence à Lausanne. Par contre si certains de mes collègues Verts s'abstiendront tout à l'heure, ce

n'est pas tellement qu'ils sont contre le projet mais parce qu'ils n'ont pas pu voir la carte dont M. Chollet a déploré tout à l'heure l'absence dans le dossier.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Désolé pour le plan manquant, c'est regrettable d'autant plus que le lendemain de la commission, instruction avait été donnée à ce qu'il vous soit transmis à tous. Et pour des raisons indépendantes de la volonté de la Municipalité, ce document n'est jamais arrivé même au Conseil communal et à son secrétariat. Je vous prie donc d'accepter les excuses sur cet oubli, en particulier de la Direction des travaux. C'est vrai que le dialogue et l'échange au sein de la commission a pu être intéressant et démontrer les qualités de ce plan et du respect de ce patrimoine très particulier et important au sein de notre Commune. On a parlé du chemin de Bellevue, que personnellement je connais bien puisque j'ai habité dans cette partie de territoire un moment de ma vie. Nous sommes tout à fait conscients que ce trottoir nous pose un problème. Lorsque l'on a fait des travaux relativement conséquents il y a maintenant sept ou huit ans, on a étudié toutes les possibilités de revoir un dimensionnement de ce trottoir. Malheureusement ce sont des travaux très conséquents qui modifieraient complètement le caractère de la rue puisque l'on devrait toucher les murs de soutènement et on donnerait plus d'espace et un caractère routier à cette rue. On a particulièrement soigné l'entrée du parking privatif pour la FINA et profité pour élargir un peu l'espace et permettre aux piétons d'avoir un site tranquillisé. Pour mémoire, lorsque l'on a fait toute cette réflexion, on a abandonné le trottoir sur la partie aval en dessous de Secrétan pour envoyer les piétons dans le parc et pas sur cet espace-là. C'est un espace relativement délicat et dangereux compte tenu de la pente et plus particulièrement dans les périodes que nous vivons. Pour information, nous avons entrepris une démarche similaire sur le chemin du Levant qui a la même problématique et nécessite de prendre de l'espace chez le propriétaire privé. On a fait une séance avec les propriétaires il y a quelques mois et tout le monde demande une sécurisation de cet espace mais personne n'accepte l'expropriation volontaire sur cette partie de rue.

**La présidente :** – La parole n'est plus demandée dans la discussion générale. Nous allons donc passer en revue les différents chapitres du préavis. En nous arrêtant particulièrement au règlement dit du PPA. Y a-t-il une demande de parole sur les chapitres 1, 2, 3, 4 et 5 du rapport-préavis ? Si ce n'est pas le cas nous allons passer directement au règlement.

Je vais prendre ce règlement article par article. S'il n'y a pas d'intervention de conseillers, les articles sont considérés comme adoptés.

Discussion sur les chapitres

**Titre I – But du plan**

Point 1, point 2

**Titre II – Zone d'installations publiques**

Point 3, point 4

**Titre III – Zone mixte de moyenne densité**

Point 5

**Titre IV – Zone d'habitation de faible densité et zone mixte d'habitation et d'activités tertiaires**

Chapitre I – Destination des constructions

Points 6, 7 et 8

Chapitre 2 – Aire d'implantation des constructions

Points 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18

Chapitre 3 – Aire de verdure

Points 19, 20, 21 et 22

Chapitre 4 – Aire de circulation

Points 23, 24, 25

Chapitre 5 – Places de stationnement

Point 26

#### **Titre V – Bâtiments à conserver et jardins d'intérêt historique**

Points 27, 28, 29, 30 et 31

#### **Titre VI – Aire forestière et protection des arbres**

Points 32, 33, 34 et 35

#### **Titre VII – Dispositions complémentaires**

Points 36, 37, 38 et 39

Nous continuons avec le chapitre du préavis concernant la *Procédure* et nous en arrivons aux conclusions. La parole n'étant pas demandée, je demande à M. le rapporteur de nous rappeler les conclusions de la commission.

Fin de la discussion.

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur** : – La commission a estimé opportun de passer aux voix les conclusions 1 à 3 et 4 à 8. Les conclusions 1 à 3 ont été soumises au vote. Elles ont été approuvées par 8 oui et 2 abstentions. Et les conclusions 4 à 8, soumises au vote, ont été approuvées à l'unanimité.

Vote du Préavis N° 2012/41

**La présidente** : – Je propose que nous procédions de la même manière, c'est-à-dire que nous votions d'abord les conclusions 1 à 3, puis les conclusions 4 à 8. Nous le ferons à main levée.

Les conseillères et les conseillers communaux qui approuvent les conclusions 1 à 3 sont priés de lever la main. Les conseillers qui refusent lèvent la main. Ceux qui s'abstiennent. Avec une douzaine d'abstentions, vous avez accepté les conclusions 1 à 3 du rapport-préavis 2012/41.

Nous passons maintenant au vote des conclusions 4 à 8. Les conseillères et conseillers qui approuvent ces conclusions lèvent la main. Ceux qui refusent lèvent la main. Ceux qui s'abstiennent. Avec une dizaine d'abstentions, vous avez accepté largement les conclusions 4 à 8.

Ce rapport préavis est donc accepté et je remercie M. Ruiz.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2012/41 de la Municipalité, du 20 septembre 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre le chemin du Levant, l'avenue de Jaman, l'avenue Charles-Secrétan et le chemin de Bellevue, à l'exclusion de la parcelle 6434 qui fera l'objet d'une procédure de légalisation ultérieurement, conformément à l'article 59 LATC ;

2. de radier le plan d'extension concernant les terrains compris entre le chemin du Levant, l'avenue de Jaman, l'avenue Secrétan et le chemin de Bellevue approuvé par le Conseil d'Etat le 23 juillet 1980 ;
3. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
4. d'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions déposées pendant l'enquête publique ;
5. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
6. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
7. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique n° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 ci-dessus des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
8. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

---

**La présidente** : – Il est dix heures moins dix, j'aurais tendance à vous proposer de prendre le rapport de la COGES tel qu'il avait été demandé par cette commission. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?

## **Initiatives et pétitions en cours de traitement – situation au 30 juin 2012**

Rapport N° 2012/1 du 20 septembre 2012

Administration générale, Sécurité publique et sports, Culture et logement, Travaux, Enfance, jeunesse et cohésion sociale, Finances et patrimoine vert, Services industriels

### **1. Objet du rapport**

Le présent rapport énumère les initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité qui n'avaient reçu aucune réponse à la date du 30 juin 2012. Il fournit des informations au sujet de l'avancement du traitement de ces dossiers, propose de nouveaux délais ou la suspension du traitement lorsque le délai réglementaire de réponse n'a pas été respecté ou ne pourra pas l'être.

Sa rédaction s'étant faite entre début juillet et mi-septembre, il est structuré selon les directions en vigueur jusqu'au 18 septembre 2012.

### **2. Table des matières**

[Supprimée.]

### **3. Rappel des dispositions réglementaires et légales**

1. En application des articles 66 et 74 du règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL), la Municipalité doit remettre chaque année à fin septembre un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives et aux pétitions en attente d'une réponse municipale. Pour tenir ce délai, la Municipalité a pris le parti d'établir une situation au 30 juin. Cette solution paraît d'autant plus logique qu'un état de la situation au 31

décembre est publié dans le rapport de gestion. Le Conseil communal dispose ainsi d'un tableau semestriel du traitement des objets renvoyés pour traitement à la Municipalité.

2. L'art. 66 RCCL porte en particulier sur la prolongation du délai de réponse et la suspension du traitement de certains objets :
3. **Art. 66 RCCL** — La Municipalité dépose chaque année, à fin septembre, un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives en attente d'une réponse municipale. Les postulats pris en considération depuis moins de 6 mois, ainsi que les motions prises en considération depuis moins d'une année, ne seront mentionnés que pour mémoire si la réponse est prévue dans le délai fixé par le Conseil. La Municipalité peut proposer de nouveaux délais de réponse ou le classement des postulats devenus sans objet. La prolongation sollicitée par la Municipalité ne peut excéder une année. Ce rapport est soumis à la Commission permanente de gestion qui conclut en proposant au Conseil de l'accepter ou de le modifier.
4. Toutefois, après avoir sollicité l'avis de la Commission permanente de gestion par une requête motivée, la Municipalité peut solliciter du Conseil la suspension du traitement de l'initiative pour une durée déterminée supérieure à une année. Ces objets seront mentionnés pour mémoire dans le rapport prévu au premier alinéa.
5. Dans le cadre de la rédaction du présent rapport, la Municipalité a choisi – comme le prévoit le RCCL – de demander une suspension de traitement chaque fois qu'il apparaissait qu'aucune réponse ne pourrait être fournie avant le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

#### 4. Remarques générales de la Municipalité

Le rapport N° 2011/1, du 5 octobre 2011, portait sur 122 objets (initiatives et pétitions), alors que le présent inventaire en contient 152, soit une augmentation de 30 objets. L'année précédente, on avait déjà enregistré une hausse de 32 objets, de 90 à 122. Cela représente, en l'espace de seulement deux ans, une augmentation de 69%.

**Tableau 1 - Initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité en attente d'une réponse**

	2011		2012	
	Initiatives	Pétitions	Initiatives	Pétitions
Situation au 30 juin	107	15	135	17
A déduire, objets ayant reçu réponse entre le 1 <sup>er</sup> juillet et fin septembre	4	-	5	-
Situation à la date du rapport	103	15	130	17

**Tableau 2 - Initiatives et pétitions : activité du Conseil communal et de la Municipalité**

	Initiatives	Pétitions
Renvoyées à la Municipalité entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2011 et le 30 juin 2012	52	6
Déposées au Conseil communal entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2011 et le 30 juin 2012	51	11
Déposées mais pas encore traitées par le Conseil communal	32	8
Réponses apportées par les rapports-préavis envoyés par la Municipalité entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2011 et le 30 juin 2012 (*)	24	

(\*) N'ont été prises en compte que les réponses municipales à des initiatives ou à des pétitions lui ayant été renvoyées en application de l'art. 73a RCCL, à l'exclusion des pétitions renvoyées en application de l'art. 73b RCCL, qui ne font pas l'objet de rapports-préavis.

L'examen du tableau 2 apporte quelques indications complémentaires :

- 58 initiatives et pétitions ont été renvoyées à la Municipalité en l'espace d'une année ; pendant ce laps de temps, elle a pu adopter 24 réponses.

- En additionnant les objets en attente de réponse au 30 septembre 2012 et ceux que le Conseil communal pourrait lui renvoyer ces prochains mois après examen, on arrive à un total de 187 propositions.
- 62 objets ont été déposés en une année sur le bureau du Conseil communal et il en a traité, sous forme de renvoi à la Municipalité, 58.

On constate donc des renvois à la Municipalité deux fois plus nombreux que les réponses qu'elle a pu fournir. Si cela est dû en partie au changement de législature, à l'arrivée de nouveaux conseillers municipaux et au redécoupage de certaines directions, il convient néanmoins aussi de répéter ici que la Municipalité et son administration, engagées dans de nombreux grands projets et soumises aux contraintes financières que l'on sait (y compris et en particulier en matière de ressources humaines), ne sont pas en mesure d'absorber un flux aussi important d'initiatives et pétitions, souvent ambitieuses et grandes consommatrices de ressources, à tout le moins pas dans les courts délais prévus par la réglementation.

## 5. Motions

### 5.1 Administration générale

#### 1. **Alain Hubler – Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale**

Rappel : Déposée le 5 octobre 2004, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 7 juin 2005. Le 24 novembre 2009, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2009/07. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2013.

#### 2. **Fabrice Ghelfi – Pour la présentation, avant la fin de la législature, d'un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale**

Rappel : Déposée le 19 mai 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le même jour. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Le rapport demandé par la Commission permanente de politique régionale sur la vision et les intentions de la Municipalité en matière de politique régionale est en cours de préparation. Ce rapport-préavis sera soumis à la Municipalité pour fin 2012, puis transmis au Conseil communal. Il répondra également à la motion en question.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

#### 3. **Gilles Meystre – Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relative à leurs droits et devoirs civiques**

Rappel : Déposée le 10 mars 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Il a été décidé de répondre, dans un même rapport-préavis, à cette motion, à celle de Mme Solange Peters « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » (voir N° 7) et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! » (voir N° 43). La rédaction est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

**4. Rebecca Ruiz – Places d'apprentissage : atteindre les 5 %**

Rappel : Déposée le 27 avril 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette motion par son rapport-préavis N° 2012/32 du 5 juillet 2012.

Proposition : Cette motion doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

**5. Evelyne Knecht – Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette**

Rappel : Déposée le 1<sup>er</sup> juin 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 7 juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2013.

**6. Axel Marion – Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée**

Rappel : Déposée le 18 janvier 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 20 juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Le rapport demandé par la Commission permanente de politique régionale sur la vision et les intentions de la Municipalité en matière de politique régionale est en cours de préparation. Ce rapport-préavis sera soumis à la Municipalité pour fin 2012, puis transmis au Conseil communal. Il répondra également à la motion en question.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

**7. Solange Peters – Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère**

Rappel : Déposée le 12 octobre 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Il a été décidé de répondre, dans un même rapport-préavis, à cette motion, à celle de M. Gilles Meystre « Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relative à leurs droits et devoirs civiques » (voir N° 3) et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! » (voir N° 43). La rédaction est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

**8. Jean-François Cachin – Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne – Modification de l'article 32 « Traitements et restitutions des indemnités »**

Rappel : Déposée le 22 novembre 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2013.

Avancement du traitement : L'étude de cette motion est en cours.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

## 5.2 Sécurité publique et sports

### 9. Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires

Rappel : Déposée le 15 mai 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 11 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : En acceptant les conclusions du rapport-préavis N° 2010/48, le Conseil communal a, dans sa séance du 1er février 2011, accepté les réponses municipales aux deux premières demandes formulées par M. Yves-André Cavin. S'agissant de la réponse à la troisième demande, il convient de relever, en premier lieu, que la nouvelle loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS), ainsi que son règlement d'application, sont entrés en vigueur le 1er janvier 2011. Toutefois, comme déjà annoncé, la procédure de révision du règlement du service de secours et d'incendie de la Ville n'a pas pu être conduite dans le délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle LSDIS. En effet, quand bien même la rédaction du nouveau texte réglementaire est actuellement bien avancée, il y aura lieu de soumettre ledit texte à l'appréciation des services concernés du Canton de Vaud et de l'Etablissement cantonal d'assurance et, bien évidemment, de tenir compte de leurs éventuelles remarques et suggestions.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

### 10. Jacques Pernet – Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ?

Rappel : Déposée le 9 juin 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 2 mars 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : S'agissant d'aménagements directement en lien avec les travaux de modernisation des ports de petite batellerie décrits dans le rapport-préavis N° 2007/44, il a été admis que le solde disponible sur les crédits octroyés pour accomplir ces travaux, à savoir environ 400'000 francs, serait utilisé pour financer la sécurisation des estacades et des digues. Une communication sera prochainement adressée à la Commission permanente des finances à ce sujet. Cela étant, alors que le projet d'aménagement soumis à l'enquête publique n'a suscité aucune opposition, la Commission cantonale des rives du lac a émis diverses critiques à son endroit. Après réexamen, elle a fini par l'admettre, mais ces atermoiements ont généré un important retard dans la réalisation dudit projet. Finalement, les travaux ont pu être réalisés pour la saison de navigation 2012. Toutefois, divers ajustements et compléments devant encore être apportés aux installations mises en place, la réponse à cette intervention figurera dans un prochain rapport-préavis « multipack » de Sécurité publique et sports, dont la sortie est prévue dans le courant du premier semestre de 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2013.

### 11. Claude-Alain Voiblet – La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité

Rappel : Déposée le 1<sup>er</sup> juin 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 13 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également aux postulats de M. Philippe Jacquat « Pour

qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau » (voir N° 51) et de M. Claude-Alain Voiblet « Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes » (voir N° 57), est encore en cours de rédaction. De fait, celle-ci prend plus de temps que prévu, en raison de divers éléments complémentaires à réunir.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

### 5.3 Culture et logement

#### 12. Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne

Rappel : Déposée le 11 juin 2002, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juillet 2002. Son traitement est actuellement suspendu.

Avancement du traitement : Le traitement de cette motion est suspendu dans l'attente de la loi cantonale sur la culture dont l'adoption est imminente. La Municipalité propose, en l'état, de confirmer la suspension du traitement de cette motion. En fonction de l'avancée des débats cantonaux, la réponse sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle attendu à fin juin 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de confirmer la suspension du traitement de cette motion.

#### 13. Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert

Rappel : Déposée le 26 avril 2005, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 17 mai 2006. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2013.

Avancement du traitement : La Municipalité a transmis cet objet en 2011 à Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS) pour réaliser une Maison de quartier. Elle a demandé de suspendre le traitement de cette motion jusqu'à la sortie du rapport-préavis qui sera rédigé sous la responsabilité d'EJCS courant 2013.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

#### 14. Gilles Meystre – Pour un PALM culturel

Rappel : Déposée le 17 juin 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son traitement est actuellement suspendu.

Avancement du traitement : Le traitement de cette motion est suspendu dans l'attente de la loi cantonale sur la culture dont l'adoption est imminente. La Municipalité propose, en l'état, de confirmer la suspension du traitement de cette motion. En fonction de l'avancée des débats cantonaux, la réponse sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle attendu à fin juin 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de confirmer la suspension du traitement de cette motion.

#### 15. Gilles Meystre – Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la ville et ses acteurs culturels basées sur la transparence et le partenariat

Rappel : Déposée le 1<sup>er</sup> juin 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 13 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à cette motion est en cours. Elle sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle attendu à fin juin 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2013.

**16. Guy Gaudard – Cautionnons ... ce qui doit l'être**

Rappel : Déposée le 31 août 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 20 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2013.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à cette motion est en cours.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**17. Isabelle Truan – Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne**

Rappel : Déposée le 22 février 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 20 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2013.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette motion par son rapport-préavis N° 2012/40 du 6 septembre 2012.

Proposition : Cette motion doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

**18. Benoît Gaillard – Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation**

Rappel : Déposée le 27 septembre 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2013.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à cette motion est en cours.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**5.4 Travaux**

**19. Magali Zürcher – L'ouverture des *Portes de Saint-François* : l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons !**

Rappel : Déposée le 3 octobre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 11 décembre 2007. Le 13 septembre 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/32. Le délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Dans le cadre des axes forts de transports publics urbain (AFTPU), il est prévu d'instaurer une zone de rencontre à la rue Pépinet. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**20. Alain Hubler – Microm5 : un micro-mé debate pour le Vallon**

Rappel : Déposée le 4 septembre 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 7 octobre 2008. Le 1<sup>er</sup> février 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/2. Le délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : L'étude complémentaire demandée est aujourd'hui achevée et les principales propositions ont été analysées par les services concernés. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**21. Giampiero Trezzini – Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde**

Rappel : Déposée le 25 novembre 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 24 novembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Les études d'avant-projet liées aux variantes de la desserte Nord (Blécherette) sont achevées. La variante du métro m3 a été retenue suite aux différentes analyses multicritères. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

### 5.5 *Enfance, jeunesse et cohésion sociale*

#### 22. **Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d'une maison des associations lausannoises**

Rappel : Déposée le 20 mars 2001, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 19 mars 2002. Le 26 février 2008, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2007/22. Le délai de réponse à la motion est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en cours et il sera prochainement présenté à la Municipalité.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

#### 23. **Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales**

Rappel : Déposée le 5 décembre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 mars 2007. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en cours et il sera prochainement présenté à la Municipalité.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

#### 24. **Pierre-Yves Oppikofer – Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote « Mentorat Emploi Migrants » de l'Entraide protestante suisse pour l'insertion professionnelle des migrants**

Rappel : Déposée le 15 février 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 6 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2013.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est presque terminée. Un certain nombre de consultations auprès de différents services de l'administration doit toutefois encore être effectué.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai

### 5.6 *Finances et patrimoine vert*

#### 25. **Alain Hubler – Du gaz ? De l'air ! (bis)**

Rappel : Déposée le 20 janvier 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 30 juin 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : La Commission d'achats de la Ville (CAV), pilotée par le Service achat & logistique Ville (SALV), a créé un groupe de travail « Véhicules » qui a élaboré des critères d'achat standardisés, prenant en compte des critères environnementaux. Des mesures de soutien ciblées permettant d'accélérer le renouvellement d'un parc de véhicules vieillissant par des véhicules aux motorisations alternatives peu polluantes doivent encore être définies. La réponse à cette motion est coordonnée avec celle au postulat de M. Guy Gaudard « Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues » (voir N° 131) ; elles seront présentées dans un même rapport-préavis.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

**26. Pierre-Antoine Hildbrand – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités**

Rappel : Déposée le 8 décembre 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> février 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Sur la base de la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales, ainsi qu'en fonction de l'audit de la Cour des comptes sur la gestion des participations financières, la Municipalité répondra à la proposition de M. Hildbrand.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

**27. Sylvianne Bergmann – Du miel labellisé « capitale olympique »**

Rappel : Déposée le 15 février 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 6 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2013.

Avancement du traitement : Le traitement de cette motion est en cours et le délai de réponse sera vraisemblablement respecté.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**28. Graziella Schaller – Des toits publics pour « Le miel des toits de Lausanne »**

Rappel : Déposée le 22 février 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 6 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2013.

Avancement du traitement : Le traitement de cette motion est en cours et le délai de réponse sera vraisemblablement respecté.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**29. Roland Ostermann – Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ?**

Rappel : Déposée le 24 mai 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2013.

Avancement du traitement : Le traitement de cette motion est en cours.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**5.7 Services industriels**

**30. Pierre-Antoine Hildbrand – Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la « société à 2000 watts »**

Rappel : Déposée le 1<sup>er</sup> septembre 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Un projet de réseau électrique intelligent (« smart grid ») implique de connaître de façon détaillée et en tout temps la consommation et la production d'énergie échangée sur le réseau de distribution, afin de pouvoir agir à distance sur celles-ci pour assurer l'équilibre optimal entre l'offre et la demande d'énergie. L'élément de base de ce concept est le compteur intelligent communicant (« smart meter »). Il s'agit donc dans un premier temps de remplacer les compteurs des clients des Services industriels et de les relier à une plateforme informatique pour leur suivi centralisé. A terme, l'ensemble de l'opération représente un montant financier important, de l'ordre de cinquante à huitante millions de francs probablement. Le compteur intelligent permet d'envisager d'orienter le comportement des consommateurs, en lui indiquant par un

système de suivi et d'information l'état de sa consommation. En la matière, les tout premiers pas d'un projet pilote ont été franchis en juin 2012 dans le quartier des Boveresses et de Praz-Séchaud. Le projet a obtenu un soutien de la Confédération dans le cadre des appels d'offre pour l'efficacité énergétique prévus par la loi sur l'énergie (LEne). Le système de suivi et d'information basé sur des indicateurs de performance énergétiques développés dans le cadre du projet Green E-value en 2011 (implémentation du smart metering sur sept bâtiments en partenariat avec le fonds immobilier RealStone, neo technologies et Signa-Terre) sera repris. Le financement du projet sera sollicité auprès du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables. Le projet sera ensuite soumis au Conseil communal et fournira également une première réponse à la très vaste motion de M. Hildbrand.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2013.

## **6. Postulats**

### **6.1 Administration générale**

#### **31. Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre**

Rappel : Déposé le 7 novembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 mars 2007. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

#### **32. Elisabeth Müller – En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement**

Rappel : Déposé le 15 mai 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mai 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

#### **33. Florence Germond – Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne**

Rappel : Déposé le 16 mars 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 mai 2010. Son traitement est actuellement suspendu.

Avancement du traitement : Ce postulat ne pourra être traité qu'à la fin du projet Equitas, ce que le Conseil communal a admis en suspendant son traitement.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de confirmer la suspension du traitement de ce postulat.

#### **34. Elisabeth Müller – Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne**

Rappel : Déposé le 8 décembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 janvier 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat implique des dépenses importantes. Avant de se prononcer sur l'opportunité de cette démarche, la Municipalité a souhaité solder les suites de la taxe sur le city management, affaire en cours. Une réponse sera soumise au Conseil communal par la Municipalité d'ici la fin 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**35. David Payot – La sécurité est l'affaire du public**

Rappel : Déposé le 11 mai 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Ce postulat a connu un changement d'attribution, transféré de Sécurité publique et sports à Administration générale. Le travail d'investigation est par ailleurs d'une certaine importance et n'est pas terminé.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**36. Charles-Denis Perrin – Le développement durable c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits**

Rappel : Déposé le 16 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité a décidé de répondre à ce postulat dans le cadre du rapport-préavis « Bien-être au travail » en préparation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**37. Jean Tschopp – Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées**

Rappel : Déposé le 11 mai 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2012/39 du 6 septembre 2012.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement

**38. Fabrice Ghelfi – Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé**

Rappel : Déposé le 13 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Le Service du développement de la Ville et de la communication prépare un rapport-préavis portant sur diverses interventions dans le domaine économique, en particulier pour traiter de ce postulat. Le nombre des questions posées et des voies suggérées génère un travail d'examen important et approfondi. La réponse sera soumise au Conseil communal par la Municipalité d'ici le printemps 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**39. Charles-Denis Perrin – De la micro informatique sans macro crédit ?**

Rappel : Déposé le 8 décembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Le chef du Service d'organisation et d'informatique a quitté ses fonctions le 28 février 2012 et son successeur est arrivé le 1<sup>er</sup> mai 2012. Il a entrepris l'élaboration du nouveau schéma directeur informatique en vue de fixer les orientations de la politique informatique communale pour les cinq prochaines années. Bon nombre d'éléments de réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin seront extraits du nouveau schéma directeur.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**40. Yves-André Cavin – Pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2**

Rappel : Déposé le 31 août 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 mai 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**41. Françoise Longchamp – Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « Commission extrajudiciaire »**

Rappel : Déposé le 12 octobre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat est en cours. La surcharge de travail du service responsable du traitement n'a pas permis de respecter le délai, mais les investigations nécessaires sont terminées et la Municipalité pourra prochainement présenter son rapport-préavis. Pour le bon ordre, le délai de réponse au postulat doit en conséquence être différé.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

**42. Evelyne Knecht – LACI « mesure sparadrap 1 » : Premier emploi**

Rappel : Déposé le 18 janvier 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Une réponse à ce postulat sera comprise dans celle apportée au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle » (voir N° 120).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**43. Jean Tschopp – Aux urnes citoyens !**

Rappel : Déposé le 12 avril 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Il a été décidé de répondre, dans un même rapport-préavis, à ce postulat, à la motion de M. Gilles Meystre « Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relative à leurs droits et devoirs civiques » (voir N° 3) et à celle de Mme Solange Peters « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » (voir N° 7). La rédaction est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**44. Pierre-Yves Oppikoffer – Mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal**

Rappel : Déposé le 12 avril 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2012.

Avancement du traitement : Compte tenu du nombre de projets en cours au Service du personnel, un délai supplémentaire est nécessaire pour pouvoir répondre à ce postulat.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

**45. Julien Sansonnens – Vers un soutien de la ville à l'économie sociale et solidaire (ESS)**

Rappel : Déposé le 8 novembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2013.

Avancement du traitement : Le Service du développement de la Ville et de la communication prépare un rapport-préavis portant sur diverses interventions dans le domaine économique, en particulier pour traiter de ce postulat. Le nombre des questions posées et des voies suggérées génère un travail d'examen important et approfondi. La réponse sera soumise au Conseil communal par la Municipalité d'ici le printemps 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**6.2 Sécurité publique et sports**

**46. Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive**

Rappel : Déposé le 8 avril 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Le 13 avril 2010, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2009/67. Le délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : Lors de l'étude du rapport-préavis N° 2009/67, le Conseil communal a non seulement refusé la réponse municipale au postulat de M. Gaudard, mais également ajouté deux nouvelles conclusions, dont l'une demande l'étude de la possibilité de mener le nouvel ascenseur jusqu'au niveau du restaurant, et l'autre requiert la création d'une caisse de plain-pied à l'ouest de la piscine. Peu après, il a pris en considération le postulat de M. François Huguenet « N'ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre » (voir N° 50). Pour des raisons de cohérence, la réponse à ces deux postulats et l'exposé des suites données aux deux nouvelles conclusions doivent être inclus dans un seul et même rapport-préavis. Dit rapport-préavis est rédigé. Cependant, avant qu'il puisse être soumis au Conseil communal, quelques vérifications s'avèrent encore nécessaires.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2012.

**47. Roland Rapaz – Un centre d’escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne**

Rappel : Déposé le 28 octobre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention faisait partie intégrante du rapport-préavis N° 2011/41. Toutefois, lors de la séance du Conseil communal du 20 juin 2012, la Municipalité a décidé, en raison de la nécessité de poursuivre les réflexions portant sur les éléments financiers du projet Métamorphose, de la retirer. La réponse définitive au postulat de M. Rapaz dépendra des options qui seront définies dans le cadre de l’optimisation du projet Métamorphose.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de ce postulat.

**48. Jean-François Cachin – Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand**

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 2 mars 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité désire répondre favorablement à cette initiative visant au regroupement de l’ensemble des activités liées au tir sportif sur un site unique, à savoir Vernand. Toutefois, outre les aspects techniques d’un tel regroupement qu’une première série d’études a estimé réalisable, il convient d’étudier les incidences du développement de l’ensemble du secteur de Vernand (y compris les projets des communes limitrophes) sur une installation aussi particulière qu’un stand de tir, la densification des transports publics depuis Lausanne en direction du Gros-de-Vaud, essentielle pour l’avenir du tir sportif auprès des jeunes, et les questions liées à la protection des sols. Or, actuellement, toutes ces études n’en sont qu’à leurs débuts. Il convient, par conséquent, d’attendre qu’elles aboutissent, avant de pouvoir répondre définitivement au postulat de M. Jean-François Cachin. La Municipalité estime, néanmoins que les travaux nécessaires pourraient être réalisés entre 2017 et 2018 (présentation d’une demande de crédit d’investissement du patrimoine administratif au Conseil communal en 2017) et a, dans cette optique, décidé d’inscrire un montant de deux millions de francs au plan des investissements pour les années 2017 à 2020.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de ce postulat.

**49. Benoît Biéler – Pour une extension raisonnable des heures d’ouverture de la piscine de Mon-Repos**

Rappel : Déposé le 27 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2012/37 du 16 août 2012.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

**50. François Huguenet – N’ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre**

Rappel : Déposé le 13 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : Pour des raisons de cohérence, la réponse à ce postulat et celle à celui de M. Guy Gaudard « Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive » (voir N° 46) doivent être incluses dans un seul et même rapport-préavis. Dit rapport-préavis est rédigé. Cependant, avant qu'il puisse être soumis au Conseil communal, quelques vérifications s'avèrent encore nécessaires.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2012.

**51. Philippe Jacquat – Pour qu'une altercation de préau ne termine pas au couteau**

Rappel : Déposé le 27 octobre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 septembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également à la motion de M. Claude-Alain Voiblet « La présence d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité » (voir N° 11) et au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes » (voir N° 57), est encore en cours de rédaction. De fait, celle-ci prend plus de temps que prévu, en raison de divers éléments complémentaires à réunir.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**52. Fabrice Ghelfi – Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise**

Rappel : Déposé le 24 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 octobre 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également aux postulats de Mme Natacha Litzistorf « Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne » (voir N° 55) et de M. Pierre Oberson « Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose » (voir N° 59), est encore en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**53. Claude-Alain Voiblet – La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle de la sécurité dans les établissements publics**

Rappel : Déposé le 10 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 novembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis intitulé « Vie nocturne bis », répondant également au postulat de M. Alain Hubler « Et si on rétablissait la clause du besoin ? » (voir N° 56), est en cours de rédaction. L'achèvement de celle-ci dépend d'éléments encore attendus au sujet de l'organisation des cours à dispenser aux agents de sécurité.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**54. Sophie Michaud Gigon – Waterpolo à Lausanne : une discipline olympique qui a besoin d'eau**

Rappel : Déposé le 23 novembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 janvier 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2012/37 du 16 août 2012.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

**55. Natacha Litzistorf – Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne**

Rappel : Déposé le 2 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également aux postulats de M. Fabrice Ghelfi « Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise » (voir N° 52) et de M. Pierre Oberson « Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose » (voir N° 59), est encore en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**56. Alain Hubler – Et si on rétablissait la clause du besoin ?**

Rappel : Déposé le 27 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis intitulé « Vie nocturne bis », répondant également au postulat de M. Claude-Alain Voiblet – La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle de la sécurité dans les établissements publics » (voir N° 53), est en cours de rédaction. L'achèvement de celle-ci dépend d'éléments encore attendus au sujet de l'organisation des cours à dispenser aux agents de sécurité.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**57. Claude-Alain Voiblet – Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes**

Rappel : Déposé le 24 mai 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également à la motion de M. Claude-Alain Voiblet « La présence d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité » (voir N° 11) et au postulat de M. Philippe Jacquat « Pour qu'une altercation de préau ne termine pas au couteau » (voir N° 51), est encore en cours de rédaction. De fait, celle-ci prend plus de temps que prévu, en raison de divers éléments complémentaires à réunir.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**58. Jacques Pernet – Etude de la pose de candidature de Lausanne-Ensemble avec le Canton – pour l’organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d’une prochaine olympiade**

Rappel : Déposé le 12 octobre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La faisabilité d’une candidature lausannoise à l’organisation des Jeux olympiques de la jeunesse a fait l’objet d’études, dont les conclusions indiquent que Lausanne serait à même, dans le cadre d’une candidature élargie au canton de Vaud et portant sur les Jeux d’hiver de la jeunesse, d’organiser une telle manifestation. Cependant, dans le même temps, « Swiss Olympic », organe fédérateur du sport suisse et comité national olympique, a décidé de soutenir une candidature suisse, plus particulièrement celle des Grisons, à l’organisation des Jeux olympiques d’hiver de 2022. Le comité de candidature « Grisons 2022 » a publié son rapport de faisabilité à fin août, puis le peuple du canton des Grisons sera appelé à donner son avis le 3 mars 2013. En cas d’acceptation, le projet sera examiné par le Conseil fédéral et les Chambres fédérales. Le dépôt des candidatures pour l’organisation des Jeux olympiques d’hiver de 2022 doit se faire au plus tard en septembre 2013. « Swiss Olympic » et la Confédération donnant la priorité aux Jeux olympiques, la Municipalité, de concert avec les autorités cantonales et les milieux intéressés, a décidé d’attendre le résultat de la votation populaire dans les Grisons avant d’aller plus avant dans l’étude d’une candidature lausannoise à l’organisation des Jeux olympiques de la jeunesse et la rédaction d’une réponse au postulat de M. Jacques Pernet.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

**59. Pierre Oberson – Croissance de la criminalité : aujourd’hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s’impose**

Rappel : Déposé 13 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également aux postulats de M. Fabrice Ghelfi « Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise » (voir N° 52) et de Mme Natacha Litzistorf « Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne » (voir N° 55), est encore en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**60. Rebecca Ruiz – Pour l’implantation d’un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne**

Rappel : Déposé le 18 janvier 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis répondant à cette intervention a pris un peu de retard en raison de la nécessaire coordination avec le milieu médical.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**61. Mathieu Blanc – Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing !**

Rappel : Déposé le 30 août 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2012.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis répondant à cette intervention est en cours. Elle ne pourra néanmoins pas, s'avérant plus complexe que prévu, être achevée dans le délai imparti.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**62. Mathieu Blanc – Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public !**

Rappel : Déposé le 12 octobre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 8 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2012.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis répondant à cette intervention prendra un peu plus de temps que prévu. En effet, elle nécessite une coordination avec d'autres rapports-préavis en cours d'élaboration (rapports-préavis relatifs au problème de la place de la Riponne et à celui de la vente de stupéfiants en rue). Par ailleurs, une coordination est nécessaire avec divers services du Canton. Des démarches ont été initiées avec une délégation du Conseil d'Etat.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**63. Jean-Luc Laurent – Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable**

Rappel : Déposé le 27 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également au postulat de M. Mathieu Blanc « Le nord de la Riponne doit aussi être protégé ! » (voir N° 64) et à la pétition de M. Eric Oberti « Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial » (voir N° 143), est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**64. Mathieu Blanc – Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé !**

Rappel : Déposé le 11 octobre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également au postulat de M. Jean-Luc Laurent « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable » (voir N° 63) et à la pétition de M. Eric Oberti « Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial » (voir N° 143), est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**65. Mathieu Blanc – Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers !**

Rappel : Déposé le 20 juin 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également au postulat de Mme Rebecca Ruiz « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation » (voir N° 66), est en cours de rédaction. Celle-ci apparaissant plus longue que prévu, l'octroi d'un délai supplémentaire s'avère nécessaire. Une meilleure coordination a été initiée avec divers services du Canton pour apporter des réponses rapides à la situation préoccupante.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

**66. Rebecca Ruiz – Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation**

Rappel : Déposé le 20 juin 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également au postulat de M. Mathieu Blanc « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! » (voir N° 65), est en cours de rédaction. Celle-ci apparaissant plus longue que prévu, l'octroi d'un délai supplémentaire s'avère nécessaire. Une meilleure coordination a été initiée avec divers services du Canton pour apporter des réponses rapides à la situation préoccupante.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

**6.3 Culture et logement**

**67. Claire Attinger – La fête de l'art contemporain à Lausanne**

Rappel : Déposé le 15 mai 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2007. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à ce postulat est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**68. Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin**

Rappel : Déposé le 5 février 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat a été scindé entre le Service du logement et des gérances (SLG), pour les aspects liés au restaurant et à la pinte à fromage, et le Service des parcs et domaines (SPADOM), en ce qui concerne les aménagements des rives du lac et l'assainissement de celui-ci. Alors que le SPADOM avance dans l'établissement du projet de réaménagement des rives du lac ainsi que son curage, qui fera l'objet d'un rapport-préavis prévu pour le printemps 2013, le SLG a dû reporter la planification des interventions sur le restaurant et la pinte à fromage en raison des contraintes budgétaires du plan d'investissements. Malgré ce report, l'exploitation de ces établissements très populaires va pouvoir se poursuivre dans les conditions actuelles moyennant quelques travaux de réfection qui seront pris en charge par le budget de fonctionnement. Il sera répondu au postulat dans le cadre du futur rapport-préavis.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**69. Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans**

Rappel : Déposé le 2 octobre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Compte tenu du caractère intercommunal de la réflexion menée en vue de répondre à ce postulat, son traitement s'en est trouvé rallongé. La rédaction de la réponse est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**70. Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales**

Rappel : Déposé le 21 avril 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Les éléments permettant de répondre à ce postulat sont toujours à l'étude. Ils se conjuguent avec la rédaction d'un rapport-préavis d'intention concernant l'assainissement du patrimoine financier. Il est à noter que les montants des aides et la manière de les calculer ont passablement évolué ces deux dernières années.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**71. Vincent Rossi – Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale**

Rappel : Déposé le 24 février 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 décembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de ce rapport-préavis est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**72. Myriam Tétaz – Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine**

Rappel : Déposé le 24 février 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 janvier 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à ce postulat est en cours. Elle sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle attendu à fin juin 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**73. Gilles Meystre – Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l'administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable**

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 septembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La réponse est en cours de rédaction. Un rapport-préavis commun avec Enfance, jeunesse et cohésion sociale sera réalisé en intégrant la réponse au postulat de M. Guy Gaudard « SSL = Un seul toit » (voir N° 111).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**74. Evelyne Knecht – Un Capitole pour une Capitale**

Rappel : Déposé le 2 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 10 mai 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à ce postulat est en cours. Elle sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle attendu à fin juin 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**75. Jean-François Cachin – Pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant l'avenue de la Vallonnette au chemin du Devin**

Rappel : Déposé le 24 mai 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1<sup>er</sup> juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2011.

Avancement du traitement : Le traitement de cet objet a pris du retard en raison des modifications internes intervenues dans l'organisation du service. L'analyse et la recherche des solutions économiques sont en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**76. Philippe Clivaz – Bas les masques, la culture est en danger !**

Rappel : Déposé le 7 décembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 février 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : Au vu de la complexité de la demande du postulant et de l'étendue de la tâche, un mandat doit être confié à un intervenant externe.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**77. Caroline Alvarez – Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois**

Rappel : Déposé le 15 février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Il sera répondu à ce postulat dans le cadre d'un rapport-préavis qui formulera une politique publique globale du livre. Son élaboration implique plusieurs partenaires et demande un certain temps.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**78. Valéry Beaud – Ecoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d'un pôle d'excellence dans les domaines des énergies renouvelables, de la construction durable**

Rappel : Déposé le 22 novembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 décembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera intégrée dans un rapport-préavis concernant le projet Métamorphose, qui pourrait aussi comprendre la réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose » si ledit postulat devait être renvoyé à la Municipalité par le Conseil communal.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

#### 6.4 Travaux

##### 79. **Magali Zürcher – Pour la création de nouvelles zones 30 et zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare**

Rappel : Déposé le 9 novembre 2004, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 octobre 2005. Le 1<sup>er</sup> février 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/2. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : La thématique des zones 30 et des zones de rencontres fera l'objet d'une étude dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCom). Cet objet sera intégré dans le rapport-préavis correspondant qui en découlera de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

##### 80. **Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé**

Rappel : Déposé le 1<sup>er</sup> novembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 octobre 2007. Le 1<sup>er</sup> février 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/2. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : Les thématiques du stationnement et de la mobilité de façon plus globale feront l'objet d'études dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCom). Cet objet sera intégré dans le rapport-préavis correspondant qui en découlera de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

##### 81. **Sophie Michaud Gigon – Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin**

Rappel : Déposé le 8 décembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 janvier 2010. Le 31 mai 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/51. Le délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : L'étude est aujourd'hui achevée et un plan partiel d'affectation (PPA) est en cours d'établissement pour ce secteur. De plus, certaines mesures d'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité afin de désenclaver cette zone sont introduites dans les mesures du projet d'aménagement Lausanne-Morges (PALM). Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

##### 82. **Jean-François Cachin – Après l'ascenseur public de la place de l'Europe/Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier de Marterey-Bugnon et environs**

Rappel : Déposé le 21 avril 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 2 février 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : L'étude Corajoud, qui est aujourd'hui achevée, a permis de déterminer qu'il s'agissait d'un endroit où les enjeux sont importants. De plus, une mesure du projet d'aménagement Lausanne-Morges (PALM) est prévue à cet endroit. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**83. Vincent Rossi – Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique**

Rappel : Déposé le 23 juin 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 septembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : En parallèle aux études sur les axes forts de transports publics urbains (AFTPU), différentes études ont été menées pour redéfinir les principes de mobilité douce en ville de Lausanne. Les bandes cyclables font partie des études en cours. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**84. Magali Zürcher – Pour un réaménagement de la place de la Riponne**

Rappel : Déposé le 9 juin 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 septembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2013.

Avancement du traitement : Le principe d'organiser un concours pour le réaménagement de la place et la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir la bibliothèque, les archives de la ville et le Service de la culture avait été admis par la Municipalité qui a ouvert un compte d'attente à cet effet. Il a été finalement décidé de transférer ce programme dans le bâtiment-pont de la rue de la Vigie qui sera réalisé dans le cadre du projet des axes forts. Il a donc été décidé de différer le projet de réaménagement de la place de la Riponne jusqu'à ce qu'un nouveau programme puisse être défini. Des réflexions sont en cours et il est probable qu'une réponse à ce postulat puisse être donnée fin 2013.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**85. Magali Zürcher – Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ?**

Rappel : Déposé le 19 janvier 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1<sup>er</sup> février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Pour le site de Sévelin, un projet de révision du plan d'extension N° 633 est en cours. Pour le site de Sébeillon, plusieurs grandes inconnues, déterminantes pour le devenir du quartier, demeurent à ce jour. La réponse à ce postulat sera combinée avec celle au postulat de M. Maurice Calame « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. – Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation » (voir N° 86) et donnée dans le cadre du rapport-préavis du plan partiel d'affectation qui sera présenté au Conseil communal début 2014.

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2014.

**86. Maurice Calame – Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. – Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation**

Rappel : Déposé le 2 mars 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Une première concertation a eu lieu entre les différents services concernés en avril 2011. Des vérifications techniques sont en cours auprès du Service du logement et des gérances et de la Commission immobilière, visant notamment à chiffrer les éventuels besoins de locaux en remplacement pour les Services industriels et les potentiels de valorisation du site. Ces vérifications permettront d'étayer et de finaliser la réponse auprès du Service d'urbanisme. La

réponse à ce postulat sera combinée avec celle au postulat de Mme Magali Zürcher « Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? » (voir N° 85).

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2014.

**87. Florence Germond – Pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à St-François**

Rappel : Déposé le 19 janvier 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mars 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Dans le cadre des études sur les axes forts de transports publics urbains (AFTPU), les principes d'accessibilité multimodale du centre-ville sont redéfinis. Les études en cours permettront de répondre dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**88. Rebecca Ruiz – Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville – Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous enchère salariale en lien avec la sous-traitance**

Rappel : Déposé le 16 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 29 mars 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat devra prendre en compte l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo « Travailleurs employés au noir sur le site du chantier des Halles du Palais de Beaulieu, quel contrôle exercé sur l'adjudication des travaux ? ». La Municipalité désire répondre favorablement à ces deux objets. La problématique posée par le contrôle des sous-traitants et du travail au noir nécessite que tous les acteurs impliqués dans le processus de construction soient concernés par ce problème afin de proposer une solution globale et intégrée. Actuellement, les contacts avec les différents acteurs (entreprises, maîtres d'ouvrage, administration, analyste juridique) ont été pris afin de présenter au Conseil communal une proposition de mesures concrètes à prendre pour lutter contre le problème de la sous-traitance et du travail au noir.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**89. Cédric Fracheboud – Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la Ville ne deviennent pas des nids propices à un fort sentiment d'insécurité**

Rappel : Déposé le 11 mai 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 29 mars 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un recensement détaillé des passages sous-voies et des escaliers se trouvant sur le territoire communal est en cours. Une analyse est également en cours pour tenir compte de leur nombre, leur utilité, leur intégration, leur importance, et des projets de développement des quartiers dans lesquels ils se trouvent, afin de déterminer s'il convient de les conserver ou non. Dans l'affirmative, ils devront être rénovés et éclairés. Le rapport-préavis traitant de cet objet est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

**90. Stéphane Michel – Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne**

Rappel : Déposé le 1<sup>er</sup> juin 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : L'étude est aujourd'hui achevée et les principales propositions sont en cours d'analyse dans les services. La mise en place d'un concept piétonnier pour la ville de Lausanne nécessitera l'établissement d'un rapport-préavis spécifique.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

**91. Claude-Alain Voiblet – Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe**

Rappel : Déposé le 24 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : Les thématiques de la mobilité en général et douce en particulier, de la redistribution des espaces publics, des zones 30 et des zones de rencontre feront l'objet d'études dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCOM). Cet objet sera intégré dans le rapport-préavis qui en découlera de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**92. Jean-Charles Bettens – Pour une amélioration de la circulation des transports publics à l'avenue du Théâtre**

Rappel : Déposé le 30 août 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : L'étude est aujourd'hui achevée. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

**93. Charles-Denis Perrin – Diminuer les exigences réglementaires pour augmenter l'isolation des bâtiments**

Rappel : Déposé le 13 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : Un premier projet de rapport-préavis est en circulation auprès des services communaux concernés. La version définitive sera prête pour fin novembre 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

**94. Jean-François Cachin – Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes**

Rappel : Déposé le 12 octobre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 17 janvier 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 juillet 2012.

Avancement du traitement : L'étude est aujourd'hui achevée et les principales propositions sont en cours d'analyse dans les services. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

**95. Jean Tschopp – Dimanche sur les quais**

Rappel : Déposé le 18 janvier 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 17 janvier 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 juillet 2012.

Avancement du traitement : L'étude est aujourd'hui achevée. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

**96. Elisabeth Müller – Pour des entreprises écomobiles**

Rappel : Déposé le 15 février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2013.

Avancement du traitement : Au niveau cantonal, la thématique des plans de mobilité d'entreprise est traitée dans le plan directeur cantonal (voir mesure A25). Il est dès lors proposé d'utiliser le même outil au niveau communal et de renvoyer la réponse dans le cadre du rapport-préavis qui traitera du plan directeur communal (PDCom). Compte tenu du planning du plan directeur, la réponse pourra être donnée fin 2014.

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

**97. Natacha Litzistorf – Intégration de l'écologie industrielle à Lausanne**

Rappel : Déposé le 1<sup>er</sup> février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2013.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis en réponse à ce postulat est en cours et sa finalisation est prévue au début de l'année 2013.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**98. Sophie Michaud Gigon – Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières**

Rappel : Déposé le 22 février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.

Avancement du traitement : La définition d'un concept d'aménagement est en cours. Dans un deuxième temps, les propriétaires touchés par les réaménagements projetés seront contactés afin de les associer à la démarche.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**99. Pierre-Antoine Hildbrand – Moins de panneaux plus d'urbanité**

Rappel : Déposé le 20 mars 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2012.

Avancement du traitement : Cet objet est en cours d'analyse et sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

**100. Yves-André Cavin – Aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud / Le Taulard et étude d'un bassin de rétention pour eaux claires**

Rappel : Déposé le 20 juin 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2014.

Avancement du traitement : Des dispositions ont d'ores et déjà été prises (suppression des grillages de protection existants sous le chemin de la Coffette et réalisation de seuils de ralentissement de la circulation) et la réponse au postulat sera finalisée au début 2014 à la lumière des mesures de gestion des eaux qui seront étudiées et arrêtées sur la base des cartes des dangers naturels qui sont en cours d'établissement par les instances cantonales.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**101. Valéry Beaud – Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public**

Rappel : Déposé le 11 octobre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son « délai » de réponse est actuellement le futur rapport-préavis révisant le plan directeur communal.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat se fera dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCOM).

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de fixer le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

**102. Elisabeth Müller – Vers une éco-ville – Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne**

Rappel : Déposé le 11 octobre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son « délai » de réponse est actuellement le futur rapport-préavis révisant le Plan directeur communal.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat se fera dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCOM).

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de fixer le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

**6.5 Enfance, jeunesse et cohésion sociale**

**103. Guy Gaudard – Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ?**

Rappel : Déposé le 12 septembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2007. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis sera prochainement présenté à la Municipalité.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**104. Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville**

Rappel : Déposé le 13 mars 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en cours ; un certain nombre de données techniques doivent encore être vérifiées.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**105. Stéphane Michel – Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes**

Rappel : Déposé le 5 février 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un nouveau dispositif de prise en charge des personnes en situation de grande précarité est en préparation, intégrant un accueil de jour et une meilleure gestion de l'offre d'hébergement d'urgence de nuit. Le Conseil communal recevra très prochainement une information à ce sujet. La Municipalité souhaite tirer un premier bilan de ce dispositif avant de répondre au postulat. Elle prévoit par ailleurs de le faire dans le cadre d'un rapport-préavis répondant également au postulat de M. Stéphane Michel « La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés » (voir N° 116). Des discussions sont déjà en cours avec le Canton concernant le financement des projets envisagés et des décisions sont attendues d'ici à la fin de l'année.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**106. Roland Philipoz – Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 Cst-VD)**

Rappel : Déposé le 8 avril 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis sera prochainement présenté à la Municipalité.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**107. Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux**

Rappel : Déposé le 20 mai 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 21 avril 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat est liée à la réponse à celui de Mme Isabelle Mayor « Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût » (voir N° 114). En effet, lors de la prise en considération de ce postulat, les commissaires ont insisté sur la complémentarité des deux postulats. Ce fait a été rapporté au Conseil communal lors de la prise en considération du postulat de Mme Isabelle Mayor le 22 février 2011. Le délai de réponse aux deux postulats doit donc être identique. Pas moins de quatre directions sont impliquées dans la réponse à ces postulats, la consultation et la rédaction du rapport-préavis sont à bout touchant.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**108. Roland Rapaz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers ; contribution à la construction d'un lien social fort**

Rappel : Déposé le 28 octobre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis sera prochainement présenté au Conseil communal.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

**109. Florence Germond – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial**

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité a fait de l'accueil de jour une des priorités majeures pour la législature 2011-2016. Mais pour répondre à l'augmentation de la demande et à l'accroissement démographique, l'effort principal a été mis sur les places d'accueil qui permettent la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Néanmoins, la Municipalité a inclus dans les budgets 2012 et 2013 les montants nécessaires pour mener une expérience pilote à la place du Tunnel 18. Il s'agit d'un lieu d'accueil de vingt places destinées à des enfants de deux à quatre ans pour des familles allophones dont la maman ne travaille pas. Cette structure ouvre à fin août 2012. Une évaluation de ce projet permettra de répondre au postulat de Mme Florence Germond. D'autre part, le Secrétariat général du Département de la santé et de l'action sociale s'est approché de la Ville de Lausanne et du Service d'accueil de jour de l'enfance pour mettre en place, dès le début 2013, un projet pilote de prévention sociale par l'encouragement précoce ciblé. Ce programme nommé « petits : pas » est une aide au développement précoce, pour des enfants de 18/24 mois à quatre ans, issus de familles socialement défavorisées ou ayant un accès limité à la formation et qui ne bénéficient pas des prestations des structures d'accueil du Réseau-L. Ce projet est entièrement financé par le Canton. Pour ce projet également, une évaluation est prévue à fin 2013, ce qui permettra de l'inclure ou pas dans la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Florence Germond.

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2013.

**110. Bertrand Picard – Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne**

Rappel : Déposé le 10 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 novembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un rapport-préavis sur la politique communale de la vieillesse répondant également aux postulats de Mme Elisabeth Wermelinger « Espace Riponne » : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés » (voir N° 113) et de M. Bertrand Picard « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés » (voir N° 115).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**111. Guy Gaudard – SSL = un seul toit**

Rappel : Déposé le 10 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 janvier 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un rapport-préavis répondant au postulat de M. Gilles Meystre « Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l'administration » (voir N° 73). Ce rapport-préavis répondra également au présent postulat.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

#### **112. Natacha Litzistorf – La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes**

Rappel : Déposé le 19 janvier 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La commission chargée d'examiner le postulat de Mme Litzistorf a pris connaissance de l'absence des moyens financiers nécessaires pour mener une étude sur les questions liées à la politique de la Ville en matière de « santé des populations ». Aucune étude n'a donc encore commencé dans ce domaine. La Municipalité propose de répondre dans un premier temps à la demande de Mme Litzistorf qui consiste à « identifier les actions déjà menées par la Ville » en dégageant des ressources internes à cet effet. Une prolongation du délai de réponse est nécessaire pour cette première partie.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

#### **113. Elisabeth Wermelinger – « Espace Riponne » : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés**

Rappel : Déposé le 2 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un rapport-préavis sur la politique communale de la vieillesse répondant également aux postulats de M. Bertrand Picard « Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne » (voir N° 110) et « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés » (voir N° 115).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

#### **114. Isabelle Mayor – Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût**

Rappel : Déposé le 13 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat est liée à la réponse à celui de Mme Elena Torriani « Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux. » (voir N° 107). En effet, lors de la prise en considération de ce postulat, les commissaires ont insisté sur la complémentarité des deux postulats. Ce fait a été rapporté au Conseil communal lors de la prise en considération du postulat de Mme Isabelle Mayor le 22 février 2011. Le délai de réponse aux deux postulats doit donc être identique. Pas moins de quatre directions sont impliquées dans la réponse à ces postulats, la consultation et la rédaction du rapport-préavis est à bout touchant.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

#### **115. Bertrand Picard – Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés**

Rappel : Déposé le 29 juin 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un rapport-préavis sur la politique communale de la vieillesse répondant également aux postulats de M. Bertrand Picard « Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne » (voir N° 110) et de Mme Elisabeth Wermelinger « Espace Riponne » : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés » (voir N° 113).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**116. Stéphane Michel – La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés**

Rappel : Déposé le 28 septembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 février 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : Un nouveau dispositif de prise en charge des personnes en situation de grande précarité est en préparation, intégrant un accueil de jour et une meilleure gestion de l'offre d'hébergement d'urgence. Ce dispositif renforce la coordination entre hébergements et Service social communal. Le Conseil communal recevra prochainement une information à ce sujet. En parallèle, le Service social développe des solutions de relogement innovantes (appartements communautaires, pension sociale, notamment). La Municipalité souhaite tirer un premier bilan de ce dispositif avant de répondre au postulat. Elle prévoit par ailleurs de le faire dans le cadre d'un rapport-préavis répondant également au postulat de M. Stéphane Michel « Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes » (voir N° 105). Des discussions sont déjà en cours avec le Canton concernant le financement des projets envisagés et des décisions sont attendues d'ici à la fin de l'année.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**117. Florence Germond – Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire**

Rappel : Déposé le 14 septembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 février 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : En cours d'étude en relation, comme demandé par le Conseil communal, avec le mandat sur l'école à journée continue (rapport-préavis N° 2011/09, adopté par le Conseil communal le 31 mai 2011).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**118. Isabelle Mayor – Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement !**

Rappel : Déposé le 1<sup>er</sup> février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 février 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : Pour examiner l'opportunité d'un changement de cadre juridique, il est nécessaire de prévoir du temps pour l'examiner avec le Service du personnel et le Service juridique. Les milieux concernés sont également consultés afin d'assurer la cohérence et la bonne mise en œuvre de la réponse.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**119. Axel Marion – Un/e délégué/e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises**

Rappel : Déposé le 12 avril 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mars 2012. Son délai est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : La politique familiale en ville de Lausanne est menée par plusieurs directions et institutions subventionnées. Lors de la prise en considération de ce postulat, les commissaires ont insisté sur la complémentarité de cette politique et de la réponse qui peut être apportée avec les mesures et actions mises en place et soutenues par la Ville. Faire un état de situation de cette politique rallonge le temps de la consultation ainsi que celui de la rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

**120. Pierre-Yves Oppikofer – Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle**

Rappel : Déposé le 15 mars 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité souhaite lier la réponse au postulat de Mme Evelyne Knecht « LACI 'mesure sparadrap' 1 : Premier emploi » (voir N° 42) à celle qui sera apportée au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**6.6 Finances et patrimoine vert**

**121. Françoise Longchamp – Etude nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne**

Rappel : Déposé le 9 décembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Ville de Lausanne participe activement au groupe de travail créé par le Canton pour l'introduction du MCH2 (nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes) qui, outre des aspects purement comptables, contient plusieurs recommandations en matière de présentation des comptes qui amèneront des changements comptables importants. La Ville aura l'obligation de se conformer à ce nouveau référentiel qui entrera en vigueur à la fin de la présente législature, voire au début de la suivante. L'étude demandée est donc déjà en cours et la Municipalité répondra dans ce cadre à ce postulat.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**122. Rebecca Ruiz – Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale du lait**

Rappel : Déposé le 27 octobre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 octobre 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité propose de répondre à ce postulat dans le cadre du rapport-préavis en cours de rédaction concernant certaines transformations à réaliser au domaine des Saugealles et relatif à la problématique évoquée.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**123. Pierre-Antoine Hildbrand – Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois**

Rappel : Déposé le 27 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité proposera une réponse à ce postulat dans le cadre des diverses interventions sur la gestion financière.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**124. Jacques Pernet – Demande d'étude et de planification du futur de la volière de Mon-Repos**

Rappel : Déposé le 12 octobre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : Ce postulat est en cours de traitement, en discussion avec divers partenaires.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

**125. Benoît Gaillard – Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte**

Rappel : Déposé le 22 novembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat est en cours; le délai de réponse devrait être respecté.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**6.7 Services industriels**

**126. Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages !**

Rappel : Déposé le 3 juillet 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mai 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Représentée par ses Services industriels, la Ville de Lausanne a signé, le 23 janvier 2009, une convention de consortium avec les Forces Motrices Valaisannes (FMV) et Romande Energie (RE) dans le but de réaliser un aménagement hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex-Bex. Au niveau technique, le rapport d'enquête préliminaire a été soumis aux instances cantonales et fédérales, lesquelles sont entièrement favorables au projet. Le bureau chargé de l'étude du projet et de son exécution a été choisi et les études de l'impact sur l'environnement (RIE) sont en cours. Les essais sur modèle physique ont permis d'étudier la meilleure position de la centrale pour éviter l'ensablement. Toutefois, des difficultés sont apparues au niveau politique lors des négociations sur les mesures de compensation, ce qui a entraîné la suspension du projet. En cas de déblocage de la situation, les prochaines étapes consisteront à entreprendre les démarches en vue de l'obtention de la concession et de l'autorisation de construire, ainsi que la création de la future société qui réalisera le projet. C'est à ce stade que le projet sera soumis au Conseil communal par voie de rapport-préavis.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

### **127. Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne**

Rappel : Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 septembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Le déploiement d'un réseau en fibres optiques est un projet prioritaire qui mobilise encore toutes les ressources disponibles du service. En cas d'acceptation de ce projet (rapport-préavis N° 2012/27) par le Conseil communal, la pose d'antennes wifi dans certaines armoires de quartier du nouveau réseau optique pourrait être envisagée. Toutefois, ce concept et son coût devront encore faire l'objet d'une étude approfondie.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

### **128. Yves Ferrari – Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2'000 W**

Rappel : Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 3 février 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité ne souhaite pas changer sa pratique actuelle. Elle estime que les progrès accomplis en matière d'éclairage public répondent au souci de l'auteur du postulat. Les techniques utilisées pour l'éclairage public lausannois sont d'ores et déjà largement conformes à celles dont se targuent des entreprises soucieuses de se montrer exemplaires. La Municipalité répondra simultanément à cette initiative et au postulat de M. Claude Bonnard « Un autre petit pas vers la société à 2 kW par l'introduction d'éclairage public par LED » (voir N° 130) dans le cadre de la présentation plus large d'un plan lumière pour l'évolution à moyen terme (dix ans) de l'éclairage public.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

### **129. David Payot – Un accès à Internet pour tous**

Rappel : Déposé le 25 novembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : La commission qui a proposé au Conseil communal de renvoyer le postulat à la Municipalité avait conclu que les demandes de ce dernier étaient de fait déjà couvertes (les subventions pour l'accès à internet pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale ou de prestations complémentaires (PC) de l'AVS ou de l'AI existent déjà), mais invitait la Municipalité à faire le bilan de son soutien à l'association Joker (rapport-préavis N° 2008/22 « Un Joker pour les nouvelles technologies – Réponses aux postulats de MM. Bron et Montangero »), dont le but est de réduire la fracture numérique. L'association Joker, constatant qu'elle n'arrivait plus à atteindre ses buts, a suspendu ses activités en 2011 et demandé un rapport complet sur la situation à la cheffe de projet. Ce rapport final a conclu que les prestations de Joker étaient désormais en décalage avec les besoins, qui sont moins axés sur le matériel (prix accessible à neuf, existence de cybercafés) que sur la formation. Elle estimait qu'en la matière, il existe déjà une offre très large à l'attention de différents publics. Prenant acte du bilan négatif de la cheffe de projet, l'association Joker a voté sa dissolution à l'unanimité des membres présents lors d'une assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2011. En complément à ce bilan, on peut relever que Citycable a créé un abonnement Citynano ciblant en particulier les personnes aux revenus modestes ou ayant une utilisation d'internet nécessitant peu de bande passante. Citynano offre des vitesses de connexion de 500/100 Kbits/s, avec deux adresses e-mail et une page d'accueil de 50 MB. Il ne sollicite donc que modestement les capacités du télé-réseau, ce qui permet d'offrir la gratuité de la connexion pour le client. Seule la location du modem (cinq francs par mois TTC) est facturée. Comme pour l'ensemble des abonnements internet, la connexion préalable

au téléseu donnant accès à l'offre TV (27 francs par mois TTC) est nécessaire. Une subvention inscrite au budget du Service social permet toutefois d'octroyer la gratuité du téléseu aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI. Citycable propose en outre une action de formation de base à l'utilisation d'internet pour les aînés, en offrant aux rentiers AVS le cours proposé par Pro Senectute Vaud (deux fois trois heures, valeur 120 francs). Plus de 350 inscriptions ont déjà été reçues. Une première série de cours permettra de former environ 150 personnes, ce qui épuisera le budget alloué à cette action. La Direction des services industriels recherche les moyens d'organiser le plus rapidement possible une nouvelle série de cours pour répondre à cette demande manifeste.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal le classement de ce postulat.

### **130. Claude Bonnard – Un autre petit pas vers la société à 2kW par l'introduction d'éclairage public par LED**

Rappel : Déposé le 27 octobre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 10 novembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Les Services industriels estiment que les LED sont une solution d'avenir non seulement pour l'électronique, les lampes de poches et l'éclairage événementiel – tous domaines où les LED apportent déjà des solutions intéressantes et économiques –, mais également pour l'éclairage routier, bien que la technologie pour ce domaine soit encore en phase de recherche et de développement. En effet, le bilan technique, économique et énergétique est encore insuffisant pour passer à une extension à large échelle des LED pour l'éclairage piétonnier et routier. Les Services industriels restent très attentifs à l'évolution technique des luminaires LED et en testent régulièrement. La Municipalité répondra simultanément à cette initiative et au postulat de M. Yves Ferrari « Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2'000 W » (voir N° 128) dans le cadre de la présentation plus large d'un plan lumière pour l'évolution à moyen terme (dix ans) de l'éclairage public.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

### **131. Guy Gaudard – Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues**

Rappel : Déposé le 6 octobre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 octobre 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Les Services industriels ont commencé à élaborer un concept commercial en matière de mobilité électrique, en collaboration avec des partenaires techniques. Il doit les positionner comme l'interlocuteur incontournable du développement de ce type de mobilité en ville de Lausanne, y compris pour les voitures électriques. Toutefois, les incertitudes techniques, législatives et financières ralentissent le projet. La réponse à ce postulat est coordonnée avec celle à la motion de M. Alain Hubler « Du gaz ? De l'air ! (bis) » (voir N° 25) ; elles seront présentées dans un même rapport-préavis.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

### **132. Philippe Jacquat – Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corrélér l'effort physique et l'énergie nécessaires au fonctionnement d'appareils électriques**

Rappel : Déposé le 6 décembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 31 janvier 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 juillet 2012.

Avancement du traitement : Un concept d'exposition est en cours d'élaboration en collaboration avec l'agence Parenthèse. Il doit encore être présenté au comité du

Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables pour obtenir un financement.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**133. Charles-Denis Perrin – Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant**

Rappel : Déposé le 13 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à ce postulat est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**134. Charles-Denis Perrin – Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue**

Rappel : Déposé le 13 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à ce postulat est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

**135. Pierre-Antoine Hildbrand – Neutralité du réseau internet lausannois**

Rappel : Déposé le 13 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité a soumis au Conseil communal un projet de nouveau télé-réseau en fibre optique (rapport-préavis N° 2012/27). Les investissements nécessaires sont substantiels et doivent pouvoir être rentabilisés. Le concept de neutralité du réseau a des implications importantes sur le modèle commercial qui permet un tel retour sur investissement. Plusieurs acteurs cohabitent sur l'internet et s'en partagent les revenus : pourvoyeurs de contenu, fournisseurs d'accès et propriétaires de réseaux. L'équilibre entre liberté d'accès aux prestations, sécurité du réseau et remboursement des investissements dans l'infrastructure nécessite un examen approfondi. Toutefois, ce sujet est débattu au niveau international, notamment par des acteurs qui ont une puissance commerciale et d'influence sans commune mesure avec les Services industriels. Dans ce contexte, il n'est pas sûr que Lausanne ait les moyens de définir elle-même sa politique en la matière. Plusieurs pays ont déjà légiféré dans ce domaine, ce qui n'est pas encore le cas de la Suisse.

Proposition : La Municipalité demande de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

**7. Pétitions**

**7.1 Administration générale**

**136. Carl Kyril Gossweiler – Pour favoriser l'utilisation des TL par les citoyens qui se rendent à l'administration communale lausannoise**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 30 juin 2003, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 8 décembre 2004. Le 24 novembre 2009, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2009/07. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 juin 2013.

**137. Eliane Joris – Pour le maintien du bus 5 (de la place de la Gare à Epalinges) et la prolongation de la ligne tl 6 jusqu'à Praz-Séchaud**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 10 mars 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 6 octobre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 juin 2013.

**138. Maria Morier-Genoud – Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu'au terminus de la Clochette**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 10 novembre 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 1<sup>er</sup> juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 juin 2013.

**139. Jean-Pierre Marti – Pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 5 mai 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 1<sup>er</sup> juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 juin 2013.

**140. Carl Kyril Gossweiler – Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements pouvant créer un sentiment de peur**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 29 juin 2010, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 10 mai 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2011.

Avancement du traitement : La réponse à cette pétition dépend notamment d'un certain nombre d'évolutions techniques du site internet de la Ville, en cours de mise en œuvre entre 2012 et la mi-2013. Une réponse basée sur la mise en œuvre de ces évolutions sera soumise au Conseil communal en fonction de l'avancement de ce projet.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2013.

**141. Conseil des jeunes – « Ready to Start Up » - Demande mise à disposition de bureaux pour jeunes Lausannois qui démarrent leur propre entreprise**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 17 janvier 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Le Service du développement de la Ville et de la communication prépare un rapport-préavis portant sur diverses interventions dans le domaine économique, en particulier pour traiter de cette pétition. Le nombre des questions posées et des voies suggérées génère un travail d'examen important et approfondi. La réponse sera soumise au Conseil communal par la Municipalité d'ici le printemps 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 juin 2013.

**7.2 Sécurité publique et sports**

**142. Ariane Miéville Garcia – Pour l'installation de radars à la route du Signal**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 21 avril 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 2 mars 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2012.

Avancement du traitement : Les études sont en cours, dans le cadre d'une réflexion globale sur l'installation de radars en ville de Lausanne.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2013.

**143. Bar à café Le Symbole, M. Eric Oberti – Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 17 janvier 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 5 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également au postulat de M. Jean-Luc Laurent « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable » (voir N° 63) et au postulat de M. Mathieu Blanc « Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! » (voir N° 64), est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2013.

### **7.3 Culture et logement**

#### **144. POP & Gauche en mouvement, section de Lausanne – Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix !**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 15 septembre 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 27 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à cette pétition est en cours. Elle sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle attendu à fin juin 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 juin 2013.

### **7.4 Travaux**

#### **145. Cornelia Mühlberger de Preux – Obtention du statut de « zone de rencontre » pour le tronçon sud du chemin de la Grangette**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 7 novembre 2006, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 2 octobre 2007. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse est prête et se fera dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2012.

#### **146. Anne-Françoise Decollogny – Pour une avenue Vinet plus conviviale**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 2 octobre 2007, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 7 octobre 2008. Le 12 avril 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/11. Le « délai » de réponse est actuellement la demande de crédits d'ouvrage pour l'étape A des axes forts de transports publics urbains (AFTPU).

Avancement du traitement : Dans le cadre des études sur les axes forts de transports publics urbains (AFTPU), les principes d'accessibilité multimodale du centre-ville sont redéfinis. Les études en cours devraient permettre de répondre à cette pétition dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du plan directeur communal (PDCom), de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 septembre 2013.

#### **147. Tatiana Taillefert Bottino – Pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 20 mai 2008, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 24 mars 2009. Le 12 avril 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/11. Le « délai » de réponse est actuellement la demande de crédits d'ouvrage pour l'étape A des axes forts de transports publics urbains (AFTPU).

Avancement du traitement : Dans le cadre des études sur les axes forts de transports publics urbains (AFTPU), les principes d'accessibilité multimodale du centre-ville sont redéfinis. Les études en cours devraient permettre de répondre à cette pétition dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du plan directeur communal

(PDCom) de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 septembre 2013.

**148. Association Route du Signal – Pour une voie à sens unique à la route du Signal**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 16 février 2010, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**149. Martine Golovtchiner – Examen de la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 1<sup>er</sup> février 2011, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 14 février 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : Les études sont terminées et cet objet fera l'objet d'une communication au Conseil communal avant la fin de l'année.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2012.

**150. Julien Sansonnens – NON à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 22 juin 2011, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2012.

Avancement du traitement : L'antenne-relais de téléphonie mobile a fait l'objet d'un permis de construire daté du 21 octobre 2011. Les travaux d'installation sont terminés. Une communication pour le Conseil communal ainsi qu'une réponse aux pétitionnaires vont être établies tout prochainement.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

**151. Collectif « Préservons la Grangette », M. Paul Helfer – Préservons la promenade du Désert – Non à une construction massive en zone verte**

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 6 mars 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2012.

Avancement du traitement : Cette pétition demandait au Conseil communal de ne pas adopter le plan partiel d'affectation (PPA) de la Grangette qui permettra la mise en valeur de la propriété de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA). Ce PPA a finalement été adopté par le Conseil communal en date du 22 mai 2012 et a été approuvé par le Département de l'intérieur le 12 juillet 2012. Sa mise en vigueur est imminente. Une communication pour le Conseil communal ainsi qu'une réponse aux pétitionnaires vont être établies tout prochainement.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

## 7.5 Finances et patrimoine vert

### 152. Walter Balimann – Aménagements dans le bois situé entre le chemin Simplemont, l'avenue Verdeil et le chemin du Levant

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 28 septembre 2010, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 13 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Cette pétition est en cours de traitement et une solution a vraisemblablement été trouvée. Cependant, le nombre de propriétaires concernés ainsi que le domicile de certains d'entre eux à l'étranger ralentit considérablement le processus.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d'accepter un délai de réponse au 30 juin 2013.

## 8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport N° 2012/1 de la Municipalité, du 20 septembre 2012;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte du rapport N° 2012/1, du 20 septembre 2012, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2012 ;
2. de prendre acte que les objets suivants **ont reçu une réponse** entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 20 septembre 2012 :
  - 2.1 motion Rebecca Ruiz – Places d'apprentissage : atteindre les 5 % (objet N° 4)
  - 2.2 motion Isabelle Truan – Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne (objet N° 17)
  - 2.3 postulat Jean Tschopp – Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées (objet N° 37)
  - 2.4 postulat Benoît Biéler – Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos (objet N° 49)
  - 2.5 postulat Sophie Michaud Gigon – Waterpolo à Lausanne : une discipline olympique qui a besoin d'eau (objet N° 54)
3. de prolonger au **30 novembre 2012** le délai de réponse aux objets suivants :
  - 3.1 postulat Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive (objet N° 46)
  - 3.2 postulat François Huguenet – N'ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre (objet N° 50)
4. de prolonger au **31 décembre 2012** le délai de réponse aux objets suivants :
  - 4.1 postulat Françoise Longchamp – Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « Commission extrajudiciaire » (objet N° 41)

- 4.2 postulat Cédric Fracheboud – Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la Ville ne deviennent pas des nids propices à un fort sentiment d’insécurité (objet N° 89)
  - 4.3 postulat Jean-Charles Bettens – Pour une amélioration de la circulation des transports publics à l’avenue du Théâtre (objet N° 92)
  - 4.4 postulat Charles-Denis Perrin – Diminuer les exigences réglementaires pour augmenter l’isolation des bâtiments (objet N° 93)
  - 4.5 postulat Jean-François Cachin – Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes (objet N° 94)
  - 4.6 postulat Jean Tschopp – Dimanche sur les quais (objet N° 95)
  - 4.7 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Moins de panneaux plus d’urbanité (objet N° 99)
  - 4.8 postulat Roland Rapaz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers ; contribution à la construction d’un lien social fort (objet N° 108)
  - 4.9 pétition Cornelia Mühlberger de Preux – Obtention du statut de « zone de rencontre » pour le tronçon sud du chemin de la Grangette (objet N° 145)
  - 4.10 pétition Martine Golovtchiner – Examen de la possibilité d’installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre (objet N° 149)
5. de prolonger au **31 mars 2013** le délai de réponse aux objets suivants :
- 5.1 motion Fabrice Ghelfi — Pour la présentation, avant la fin de la législature, d’un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale (objet N° 2)
  - 5.2 motion Gilles Meystre – Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relative à leurs droits et devoirs civiques (objet N° 3)
  - 5.3 motion Axel Marion – Pour une politique d’agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée (objet N° 6)
  - 5.4 motion Solange Peters – Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère (objet N° 7)
  - 5.5 motion Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires (objet N° 9)
  - 5.6 motion Claude-Alain Voiblet – La présence régulière d’armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité (objet N° 11)
  - 5.7 motion Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d’une maison des associations lausannoises (objet N° 22)
  - 5.8 motion Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet N° 23)
  - 5.9 motion Alain Hubler – Du gaz ? De l’air ! (bis) (objet N° 25)
  - 5.10 motion Pierre-Antoine Hildbrand – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités (objet N° 26)
  - 5.11 postulat Elisabeth Müller – Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne (objet N° 34)

- 5.12 postulat Charles-Denis Perrin – De la micro informatique sans macro crédit ? (objet N° 39)
- 5.13 postulat Evelyne Knecht – LACI « mesure sparadrap 1 » : Premier emploi (objet N° 42)
- 5.14 postulat Jean Tschopp – Aux urnes citoyens ! (objet N° 43)
- 5.15 postulat Philippe Jacquat – Pour qu’une altercation de préau ne termine pas au couteau (objet N° 51)
- 5.16 postulat Fabrice Ghelfi – Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise (objet N° 52)
- 5.17 postulat Claude-Alain Voiblet – La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle de la sécurité dans les établissements publics (objet N° 53)
- 5.18 postulat Natacha Litzistorf – Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne (objet N° 55)
- 5.19 postulat Alain Hubler – Et si on rétablissait la clause du besoin ? (objet N° 56)
- 5.20 postulat Claude-Alain Voiblet – Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes (objet N° 57)
- 5.21 postulat Pierre Oberson – Croissance de la criminalité : aujourd’hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s’impose (objet N° 59)
- 5.22 postulat Rebecca Ruiz – Pour l’implantation d’un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne (objet N° 60)
- 5.23 postulat Jean-Luc Laurent – Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable (objet N° 63)
- 5.24 postulat Mathieu Blanc – Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! (objet N° 64)
- 5.25 postulat Vincent Rossi – Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale (objet N° 71)
- 5.26 postulat Gilles Meystre – Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l’administration... ou comment éviter que l’amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable (objet N° 73)
- 5.27 postulat Jean-François Cachin – Pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant l’avenue de la Vallonnette au chemin du Devin (objet N° 75)
- 5.28 postulat Valéry Beaud – Ecoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d’un pôle d’excellence dans les domaines des énergies renouvelables, de la construction durable (objet N° 78)
- 5.29 postulat Sophie Michaud Gigon – Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin (objet N° 81)
- 5.30 postulat Rebecca Ruiz – Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville – Vers un plan d’action communal de lutte contre la sous enchère salariale en lien avec la sous-traitance (objet N° 88)
- 5.31 postulat Guy Gaudard – Quelle aide à l’apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? (objet N° 103)

- 5.32 postulat Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville (objet N° 104)
- 5.33 postulat Roland Philippoz – Pour la promotion et la valorisation de l’engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 Cst-VD) (objet N° 106)
- 5.34 postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux (objet N° 107)
- 5.35 postulat Bertrand Picard – Pour une meilleure information quant à l’hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l’hébergement en EMS, en ville de Lausanne (objet N° 110)
- 5.36 postulat Guy Gaudard – SSL = un seul toit (objet N° 111)
- 5.37 postulat Natacha Litzistorf – La santé des populations c’est aussi l’affaire des villes (objet N° 112)
- 5.38 postulat Elisabeth Wermelinger – « Espace Riponne » : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés (objet N° 113)
- 5.39 postulat Isabelle Mayor – Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût (objet N° 114)
- 5.40 postulat Bertrand Picard – Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés (objet N° 115)
- 5.41 postulat Florence Germond – Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire (objet N° 117)
- 5.42 postulat Isabelle Mayor – Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement ! (objet N° 118)
- 5.43 postulat Pierre-Yves Oppikofer – Pour un plan d’action communal en faveur de l’emploi et de soutien à l’insertion professionnelle (objet N° 120)
- 5.44 postulat Françoise Longchamp – Etude nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne (objet N° 121)
- 5.45 postulat Rebecca Ruiz – Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale du lait (objet N° 122)
- 5.46 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Pour l’étude de mécanismes réglementaires modérant l’endettement lausannois postulat (objet N° 123)
- 5.47 postulat Benoît Gaillard – Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte (objet N° 125)
- 5.48 postulat Guy Gaudard – Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues (objet N° 131)
- 5.49 postulat Philippe Jacquat – Organisation d’une exposition didactique sur l’énergie pour corréler l’effort physique et l’énergie nécessaires au fonctionnement d’appareils électriques (objet N° 132)
- 5.50 postulat Charles-Denis Perrin – Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant (objet N° 133)
- 5.51 postulat Charles-Denis Perrin – Encourager la production d’électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue (objet N° 134)
- 5.52 pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d’événements pouvant créer un sentiment de peur (objet N° 140)

- 5.53 pétition Ariane Miéville Garcia – Pour l’installation de radars à la route du Signal (objet N° 142)
- 5.54 pétition Bar à café Le Symbole, M. Eric Oberti – Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial (objet N° 143)
6. de prolonger au 30 juin 2013 le délai de réponse aux objets suivants :
  - 6.1 motion Alain Hubler – Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d’une solution écologique et sociale (objet N° 1)
  - 6.2 motion Evelyne Knecht – Rétablir la ligne 2 jusqu’à la Bourdonnette (objet N° 5)
  - 6.3 motion Jacques Pernet – Ports d’Ouchy et de Vidy : nos locataires n’ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ? (objet N° 10)
  - 6.4 motion Gilles Meystre – Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la ville et ses acteurs culturels basées sur la transparence et le partenariat (objet N° 15)
  - 6.5 motion Pierre-Antoine Hildbrand – Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la « société à 2000 watts » (objet N° 30)
  - 6.6 postulat Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d’ordre (objet N° 31)
  - 6.7 postulat Elisabeth Müller – En route pour l’Hermitage et Sauvabelin, durablement (objet N° 32)
  - 6.8 postulat David Payot – La sécurité est l’affaire du public (objet N° 35)
  - 6.9 postulat Charles-Denis Perrin – Le développement durable c’est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits (objet N° 36)
  - 6.10 postulat Fabrice Ghelfi – Lutter contre le chômage et promouvoir l’économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé (objet N° 38)
  - 6.11 postulat Yves-André Cavin – Pour l’acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2 (objet N° 40)
  - 6.12 postulat Julien Sansonnens – Vers un soutien de la ville à l’économie sociale et solidaire (ESS) (objet N° 45)
  - 6.13 postulat Mathieu Blanc – Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! (objet N° 61)
  - 6.14 postulat Mathieu Blanc – Pour l’instauration de mesures d’éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public ! (objet N° 62)
  - 6.15 postulat Claire Attinger – La fête de l’art contemporain à Lausanne (objet N° 67)
  - 6.16 postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet N° 68)
  - 6.17 postulat Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 69)
  - 6.18 postulat Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 70)

- 6.19 postulat Myriam Tétaz – Un prix pour la création d’une œuvre de musique contemporaine (objet N° 72)
  - 6.20 postulat Evelyne Knecht – Un Capitole pour une Capitale (objet N° 74)
  - 6.21 postulat Philippe Clivaz – Bas les masques, la culture est en danger ! (objet N° 76)
  - 6.22 postulat Caroline Alvarez – Promotion de l’attribution de subventions pour l’édition d’œuvres littéraires d’auteurs lausannois (objet N° 77)
  - 6.23 postulat Stéphane Michel – Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes (objet N° 105)
  - 6.24 postulat Stéphane Michel – La résolution des problèmes d’hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés (objet N° 116)
  - 6.25 postulat Jacques Pernet – Demande d’étude et de planification du futur de la volière de Mon-Repos (objet N° 124)
  - 6.26 postulat Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne (objet N° 127)
  - 6.27 postulat Yves Ferrari – Une diminution de l’éclairage. Un pas vers la société à 2’000 W (objet N° 128)
  - 6.28 postulat Claude Bonnard – Un autre petit pas vers la société à 2kW par l’introduction d’éclairage public par LED (objet N° 130)
  - 6.29 pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour favoriser l’utilisation des TL par les citoyens qui se rendent à l’administration communale lausannoise (objet N° 136)
  - 6.30 pétition Eliane Joris – Pour le maintien du bus 5 (de la place de la Gare à Epalinges) et la prolongation de la ligne tl 6 jusqu’à Praz-Séchaud (objet N° 137)
  - 6.31 pétition Maria Morier-Genoud – Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu’au terminus de la Clochette (objet N° 138)
  - 6.32 pétition Jean-Pierre Marti – Pour le maintien de la ligne 2 jusqu’à la Bourdonnette (objet N° 139)
  - 6.33 pétition Conseil des jeunes – « Ready to Start Up » - Demande mise à disposition de bureaux pour jeunes Lausannois qui démarrent leur propre entreprise (objet N° 141)
  - 6.34 pétition POP & Gauche en mouvement, section de Lausanne – Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! (objet N° 144)
  - 6.35 pétition Walter Balimann – Aménagements dans le bois situé entre le chemin Simplemont, l’avenue Verdeil et le chemin du Levant (objet N° 152)
7. de prolonger au 30 septembre 2013 le délai de réponse aux objets suivants :
- 7.1 postulat Pierre-Yves Oppikoffer – Mesures pour lever les écueils persistants de l’évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (objet N° 44)
  - 7.2 postulat Jacques Pernet – Etude de la pose de candidature de Lausanne-Ensemble avec le Canton – pour l’organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d’une prochaine olympiade (objet N° 58)
  - 7.3 postulat Mathieu Blanc – Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! (objet N° 65)

- 7.4 postulat Rebecca Ruiz – Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation (objet N° 66)
  - 7.5 postulat Stéphane Michel – Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne (objet N° 90)
  - 7.6 postulat Axel Marion – Un/e délégué/e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises (objet N° 119)
  - 7.7 postulat Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! (objet N° 126)
  - 7.8 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Neutralité du réseau internet lausannois (objet N° 135)
  - 7.9 pétition Anne-Françoise Decollogny – Pour une avenue Vinet plus conviviale (objet N° 146)
  - 7.10 pétition Tatiana Taillefert Bottino – Pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu (objet N° 147)
8. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au 31 décembre 2013 le délai de réponse à l'objet suivant :
- 8.1 postulat Florence Germond – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial (objet N° 109)
9. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au 31 janvier 2014 le délai de réponse aux objets suivants :
- 9.1 postulat Magali Zürcher – Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? (objet N° 85)
  - 9.2 postulat Maurice Calame – Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. – Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation (objet N° 86)
10. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au 30 novembre 2014 le délai de réponse aux objets suivants :
- 10.1 postulat Elisabeth Müller – Pour des entreprises écomobiles (objet N° 96)
  - 10.2 postulat Valéry Beaud – Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public (objet N° 101)
  - 10.3 postulat Elisabeth Müller – Vers une éco-ville – Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne (objet N° 102)
11. confirmer la suspension du traitement des objets suivants :
- 11.1 motion Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet N° 12)
  - 11.2 motion Gilles Meystre – Pour un PALM culturel (objet N° 14)
  - 11.3 postulat Florence Germond – Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne (objet N° 33)
12. de suspendre le traitement des objets suivants :
- 12.1 postulat Roland Rapaz – Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne (objet N° 47)
  - 12.2 postulat Jean-François Cachin – Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand (objet N° 48)

13. de classer l'objet suivant :

13.1 postulat David Payot – Un accès à Internet pour tous (objet N° 129)

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz

Le secrétaire : Christian Zutter

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente de gestion

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic

**Rapport polycopié de M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur**

Initiatives et pétitions en cours de traitement

Situation au 30 juin 2012

Préambule

La commission de gestion s'est réunie le 31 octobre 2012 pour examiner le préavis traitant des initiatives et pétitions en suspens. Comme chaque année, la Municipalité sollicite des prolongations de délais pour les motions, les postulats et les pétitions. Nous rappelons qu'il s'agit pour la commission de gestion de prendre acte des délais dépassés et de valider ou non les nouveaux délais proposés ; il n'est pas possible d'exiger davantage de la Municipalité.

152 objets en suspens ont été examinés par la commission de gestion qui, lors d'une première lecture, a accepté une grande majorité de délais proposés par la Municipalité. Chaque demande de prolongation a été évaluée et comme l'année passée, la Commission de gestion a eu de la peine à comprendre les raisons pour lesquelles la Municipalité ne traite pas plus rapidement les initiatives.

M. Daniel Brélaz, syndic, a rencontré la commission de gestion le 7 novembre pour entendre les commissaires sur leurs refus d'octroyer de nouveaux délais de réponses à certaines initiatives et pétitions et apporter les explications de la Municipalité sur les prolongations demandées. A la question de l'augmentation du nombre des objets en suspens, il a notamment indiqué qu'un grand nombre des objets en suspens concernent trois dossiers demandant une approche globale : la sécurité, la culture et l'urbanisme.

Plus précisément, la Commission détaille ci-après les réserves émises et les raisons des acceptations ou des refus :

**5.08** motion Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet N° 23)

- a) La Commission de gestion souhaitait comprendre pourquoi la Municipalité avait besoin d'un délai supplémentaire alors qu'elle indiquait que l'objet avait été présenté en séance de la Municipalité.
- b) Le Syndic a répondu qu'une marge de sécurité avait été prise pour permettre la finalisation de la rédaction du rapport. Les commissaires ont jugé que si le rapport était en voie de finalisation au mois de novembre, il devrait pouvoir être présenté au Conseil en janvier 2013.

**5.38** postulat Elisabeth Wermelinger – « Espace Riponne » : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés (objet N° 113)

- a) La Commission de gestion ont relevé que les projets pour les aînés sont parfois traités avec moins de célérité que d'autres par la Municipalité.

- b) Le Syndic a répondu qu'une marge de sécurité avait été prise pour permettre la finalisation de la rédaction du rapport. Les commissaires ont jugé que si le rapport est en voie de finalisation au mois de novembre, il devrait pouvoir être présenté au Conseil en janvier 2013.
- 6.15** postulat Claire Attinger – La fête de l'art contemporain à Lausanne (objet N° 67)
- 6.17** postulat Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 69)
- a) La Commission de gestion souhaitait comprendre pourquoi la Municipalité avait besoin d'un délai supplémentaire alors qu'elle indiquait qu'un rapport est en cours de rédaction.
- b) Le Syndic a répondu que comme il a repris le service de la culture depuis peu, il souhaite pouvoir étudier le dossier. Il a indiqué qu'il prépare un plan directeur général de la culture qui sortira en juin 2013. Il voudrait pouvoir regrouper toutes les réponses à ces postulats et les lier à ce plan directeur, raison pour laquelle une demande de délai à fin juin a été faite.
- 6.33** pétition du Conseil des Jeunes – « Ready to Start Up » - demande mise à disposition de bureaux pour jeunes Lausannois qui démarrent leur propre entreprise (objet N° 141)
- a) La Commission de gestion estime que comme le Conseil des Jeunes est un organe récent et qu'il fonctionne grâce à l'engagement politique de jeunes gens motivés, il serait adéquat et respectueux de répondre au plus vite à cette pétition.
- b) Le Syndic a répondu que la demande des pétitionnaires est diverse, qu'elle pourrait concerner aussi bien le niveau régional que lausannois et qu'il conviendrait de faire une étude détaillée pour répondre à l'attente des pétitionnaires. Les commissaires ont jugé que la réponse se devait d'être rapide, mais pas forcément positive si la requête initiale est peu claire et ne peut être réalisée.
- 12.01** postulat Roland Rapaz – Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne (objet N° 47)
- a) La Commission de gestion souhaitait comprendre pourquoi la Municipalité avait remis cet objet dans les initiatives en suspens alors que le rapport 2011/1 de la Municipalité demandait de retirer cet objet des points en suspens et que la Commission de gestion avait pris acte que ce postulat avait reçu une réponse.
- b) Le Syndic a confirmé qu'il s'agissait d'une erreur.
- 12.02** postulat Jean-François Cachin – Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand (objet N° 48)
- a) Dans son rapport sur le rapport 2011/1 de la Municipalité, la Commission de gestion avait fixé un délai de réponse au 30 juin 2012 pour ce même postulat. La Commission de gestion souhaitait comprendre pourquoi ce délai n'avait pas été respecté et pourquoi la Municipalité demandait une suspension du traitement de l'objet.
- b) Le Syndic a expliqué que la Municipalité a fixé un certain nombre de priorités pour cette législature dans le cadre de Métamorphose et que le stand de tir de Vernand n'en fait pas partie. Les commissaires ont estimé que la Municipalité se devait de répondre au postulat, même de manière négative. Le Syndic a pris acte.
- 5.06** motion Claude-Alain Voiblet – La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité (objet N° 11)
- 5.16** postulat Fabrice Ghelfi – Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise (objet N° 52)

- 5.17** postulat Claude-Alain Voiblet – La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle de la sécurité dans les établissements publics ? (objet N° 53)
- 5.18** postulat Natacha Litzistorf – Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne (objet N° 55)
- 5.20** postulat Claude-Alain Voiblet – Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes (objet N° 57)
- 5.21** postulat Pierre Oberson – Croissance de la criminalité : aujourd’hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s’impose (objet N° 59)
- 5.23** postulat Jean-Luc Laurent – Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable (objet N° 63)
- 5.24** postulat Mathieu Blanc – Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! (objet N° 64)
- 5.54** pétition Bar à café Le Symbole, M. Eric Oberti – Pour que le ‘balcon’ de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial (objet N° 143)
- 6.08** postulat David Payot – La sécurité est l’affaire du public (objet N° 35)
- 6.14** postulat Mathieu Blanc – Pour l’instauration de mesures d’éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public ! (objet N° 62)
- 7.03** postulat Mathieu Blanc – Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! (objet N° 65)
- 7.04** postulat Rebecca Ruiz – Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d’habitation (objet N° 66)
- a) Tous ces objets ont pour thématique la sécurité à Lausanne. La Commission de gestion a relevé que la Municipalité a promis un rapport sur sa vision globale de la sécurité à Lausanne pour la fin de l’année 2012. Elle n’a pas compris pourquoi, dès lors que ce rapport serait rendu, il fallait attendre 3 mois supplémentaires pour avoir les réponses aux différentes pétitions et initiatives.
- b) Le Syndic a répondu que le rapport sur la vision globale est un point d’appui à partir duquel les réponses aux initiatives et le rapport-préavis municipal pourront être élaborés. De plus il a souligné que plusieurs des initiatives demandent que la question de sécurité soit traitée de manière globale. Proposer un délai avant le 31 mars risquerait d’influencer à la baisse la qualité des réponses qui seront données dans le cadre du rapport-préavis. Après discussion, après avoir reçu l’assurance du Syndic que les mesures de sécurité qui pourront être mises en place le seront dès que possible quand bien même le rapport-préavis ne serait pas encore sorti, après avoir reçu l’assurance que ce délai au 31 mars permettra de recevoir à la fois le rapport-préavis, mais également les réponses aux pétitions et initiatives, les commissaires acceptent de ne pas demander un délai plus court.
- 5.53** Pétition Ariane Miéville Garcia – Pour l’installation de radars à la route du Signal (objet N° 142)
- a) La Commission de gestion avait déjà traité de cet objet dans les objets en suspens au 30.06.2011. Elle avait alors donné un délai de réponse au 31.01.2012. Elle s’étonne de s’apercevoir que non seulement ce délai n’a pas été respecté, mais que la réponse fait l’objet d’une nouvelle demande au 31.03.2013.
- b) Le Syndic a expliqué que la Municipalité est en train de revoir sa position concernant les radars et que la réponse prochaine pourrait aller dans le sens des pétitionnaires. Les

commissaires n'ont pas jugé utile de proposer un nouveau délai, au vu du non respect patent de celui fixé précédemment.

Au terme de ces explications, la commission de gestion propose au Conseil communal les conclusions suivantes :

- vu le rapport No 2012/1 de la Municipalité, du 20 septembre 2012 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte du rapport N° 2012/1, du 20 septembre 2012, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2012 ;
2. de prendre acte que les objets suivants **ont reçu une réponse** entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 20 septembre 2012 :
  - 2.1 motion Rebecca Ruiz – Places d'apprentissage : atteindre les 5 % (objet N° 4)
  - 2.2 motion Isabelle Truan – Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne (objet N° 17)
  - 2.3 postulat Jean Tschopp – Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées (objet N° 37)
  - 2.4 postulat Benoît Biéler – Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos (objet N° 49)
  - 2.5 postulat Sophie Michaud Gigon – Waterpolo à Lausanne : une discipline olympique qui a besoin d'eau (objet N° 54)
3. de prolonger au **30 novembre 2012** le délai de réponse aux objets suivants :
  - 3.1 postulat Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive (objet N° 46)
  - 3.2 postulat François Huguenet – N'ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre (objet N° 50)
4. de prolonger au **31 décembre 2012** le délai de réponse aux objets suivants :
  - 4.1 postulat Françoise Longchamp – Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « Commission extrajudiciaire » (objet N° 41)
  - 4.2 postulat Cédric Fracheboud – Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la Ville ne deviennent pas des nids propices à un fort sentiment d'insécurité (objet N° 89)
  - 4.3 postulat Jean-Charles Bettens – Pour une amélioration de la circulation des transports publics à l'avenue du Théâtre (objet N° 92)
  - 4.4 postulat Charles-Denis Perrin – Diminuer les exigences réglementaires pour augmenter l'isolation des bâtiments (objet N° 93)
  - 4.5 postulat Jean-François Cachin – Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes (objet N° 94)
  - 4.6 postulat Jean Tschopp – Dimanche sur les quais (objet N° 95)
  - 4.7 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Moins de panneaux plus d'urbanité (objet N° 99)
  - 4.8 postulat Roland Rapaz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers ; contribution à la construction d'un lien social fort (objet N° 108)

- 4.9 pétition Cornelia Mühlberger de Preux – Obtention du statut de « zone de rencontre » pour le tronçon sud du chemin de la Grangette (objet N° 145)
- 4.10 pétition Martine Golovtchiner – Examen de la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre (objet N° 149)
5. de prolonger au **31 mars 2013** le délai de réponse aux objets suivants :
- 5.1 motion Fabrice Ghelfi — Pour la présentation, avant la fin de la législature, d'un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale (objet N° 2)
- 5.2 motion Gilles Meystre – Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relative à leurs droits et devoirs civiques (objet N° 3)
- 5.3 motion Axel Marion – Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée (objet N° 6)
- 5.4 motion Solange Peters – Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère (objet N° 7)
- 5.5 motion Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires (objet N° 9)
- 5.6 motion Claude-Alain Voiblet – La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité (objet N° 11)
- 5.7 motion Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d'une maison des associations lausannoises (objet N° 22)
- 5.9 motion Alain Hubler – Du gaz ? De l'air ! (bis) (objet N° 25)
- 5.10 motion Pierre-Antoine Hildbrand – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités (objet N° 26)
- 5.11 postulat Elisabeth Müller – Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne (objet N° 34)
- 5.12 postulat Charles-Denis Perrin – De la micro informatique sans macro crédit ? (objet N° 39)
- 5.13 postulat Evelyne Knecht – LACI « mesure sparadrap 1 » : Premier emploi (objet N° 42)
- 5.14 postulat Jean Tschopp – Aux urnes citoyens ! (objet N° 43)
- 5.15 postulat Philippe Jacquat – Pour qu'une altercation de préau ne termine pas au couteau (objet N° 51)
- 5.16 postulat Fabrice Ghelfi – Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise (objet N° 52)
- 5.17 postulat Claude-Alain Voiblet – La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle de la sécurité dans les établissements publics (objet N° 53)
- 5.18 postulat Natacha Litzistorf – Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne (objet N° 55)
- 5.19 postulat Alain Hubler – Et si on rétablissait la clause du besoin ? (objet N° 56)
- 5.20 postulat Claude-Alain Voiblet – Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes (objet N° 57)

- 5.21 postulat Pierre Oberson – Croissance de la criminalité : aujourd’hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s’impose (objet N° 59)
- 5.22 postulat Rebecca Ruiz – Pour l’implantation d’un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne (objet N° 60)
- 5.23 postulat Jean-Luc Laurent – Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable (objet N° 63)
- 5.24 postulat Mathieu Blanc – Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! (objet N° 64)
- 5.25 postulat Vincent Rossi – Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale (objet N° 71)
- 5.26 postulat Gilles Meystre – Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l’administration... ou comment éviter que l’amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable (objet N° 73)
- 5.27 postulat Jean-François Cachin – Pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant l’avenue de la Vallonnette au chemin du Devin (objet N° 75)
- 5.28 postulat Valéry Beaud – Ecoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d’un pôle d’excellence dans les domaines des énergies renouvelables, de la construction durable (objet N° 78)
- 5.29 postulat Sophie Michaud Gigon – Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin (objet N° 81)
- 5.30 postulat Rebecca Ruiz – Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville – Vers un plan d’action communal de lutte contre la sous enchère salariale en lien avec la sous-traitance (objet N° 88)
- 5.31 postulat Guy Gaudard – Quelle aide à l’apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? (objet N° 103)
- 5.32 postulat Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville (objet N° 104)
- 5.33 postulat Roland Philipoz – Pour la promotion et la valorisation de l’engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 Cst-VD) (objet N° 106)
- 5.34 postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux (objet N° 107)
- 5.35 postulat Bertrand Picard – Pour une meilleure information quant à l’hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l’hébergement en EMS, en ville de Lausanne (objet N° 110)
- 5.36 postulat Guy Gaudard – SSL = un seul toit (objet N° 111)
- 5.37 postulat Natacha Litzistorf – La santé des populations c’est aussi l’affaire des villes (objet N° 112)
- 5.39 postulat Isabelle Mayor – Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût (objet N° 114)
- 5.40 postulat Bertrand Picard – Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés (objet N° 115)
- 5.41 postulat Florence Germond – Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5e et 6e année primaire (objet N° 117)

- 5.42 postulat Isabelle Mayor – Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement ! (objet N° 118)
  - 5.43 postulat Pierre-Yves Oppikofer – Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle (objet N° 120)
  - 5.44 postulat Françoise Longchamp – Etude nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne (objet N° 121)
  - 5.45 postulat Rebecca Ruiz – Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale du lait (objet N° 122)
  - 5.46 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois postulat (objet N° 123)
  - 5.47 postulat Benoît Gaillard – Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte (objet N° 125)
  - 5.48 postulat Guy Gaudard – Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues (objet N° 131)
  - 5.49 postulat Philippe Jacquat – Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corrélérer l'effort physique et l'énergie nécessaires au fonctionnement d'appareils électriques (objet N° 132)
  - 5.50 postulat Charles-Denis Perrin – Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant (objet N° 133)
  - 5.51 postulat Charles-Denis Perrin – Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue (objet N° 134)
  - 5.52 pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements pouvant créer un sentiment de peur (objet N° 140)
  - 5.53 pétition Ariane Miéville Garcia – Pour l'installation de radars à la route du Signal (objet N° 142)
  - 5.54 pétition Bar à café Le Symbole, M. Eric Oberti – Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial (objet N° 143)
6. de prolonger au **30 juin 2013** le délai de réponse aux objets suivants :
- 6.1 motion Alain Hubler – Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale (objet N° 1)
  - 6.2 motion Evelyne Knecht – Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette (objet N° 5)
  - 6.3 motion Jacques Pernet – Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ? (objet N° 10)
  - 6.4 motion Gilles Meystre – Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la ville et ses acteurs culturels basées sur la transparence et le partenariat (objet N° 15)
  - 6.5 motion Pierre-Antoine Hildbrand – Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la « société à 2000 watts » (objet N° 30)
  - 6.6 postulat Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre (objet N° 31)
  - 6.7 postulat Elisabeth Müller – En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement (objet N° 32)

- 6.8 postulat David Payot – La sécurité est l'affaire du public (objet N° 35)
- 6.9 postulat Charles-Denis Perrin – Le développement durable c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits (objet N° 36)
- 6.10 postulat Fabrice Ghelfi – Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé (objet N° 38)
- 6.11 postulat Yves-André Cavin – Pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2 (objet N° 40)
- 6.12 postulat Julien Sansonnens – Vers un soutien de la ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) (objet N° 45)
- 6.13 postulat Mathieu Blanc – Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! (objet N° 61)
- 6.14 postulat Mathieu Blanc – Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public ! (objet N° 62)
- 6.16 postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet N° 68)
- 6.18 postulat Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 70)
- 6.19 postulat Myriam Tétaz – Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine (objet N° 72)
- 6.20 postulat Evelyne Knecht – Un Capitole pour une Capitale (objet N° 74)
- 6.21 postulat Philippe Clivaz – Bas les masques, la culture est en danger ! (objet N° 76)
- 6.22 postulat Caroline Alvarez – Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois (objet N° 77)
- 6.23 postulat Stéphane Michel – Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes (objet N° 105)
- 6.24 postulat Stéphane Michel – La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés (objet N° 116)
- 6.25 postulat Jacques Pernet – Demande d'étude et de planification du futur de la volière de Mon-Repos (objet N° 124)
- 6.26 postulat Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne (objet N° 127)
- 6.27 postulat Yves Ferrari – Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2'000 W (objet N° 128)
- 6.28 postulat Claude Bonnard – Un autre petit pas vers la société à 2kW par l'introduction d'éclairage public par LED (objet N° 130)
- 6.29 pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour favoriser l'utilisation des TL par les citoyens qui se rendent à l'administration communale lausannoise (objet N° 136)
- 6.30 pétition Eliane Joris – Pour le maintien du bus 5 (de la place de la Gare à Epalinges) et la prolongation de la ligne tl 6 jusqu'à Praz-Séchaud (objet N° 137)
- 6.31 pétition Maria Morier-Genoud – Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu'au terminus de la Clochette (objet N° 138)
- 6.32 pétition Jean-Pierre Marti – Pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette (objet N° 139)

- 6.34 pétition POP & Gauche en mouvement, section de Lausanne – Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! (objet N° 144)
- 6.35 pétition Walter Balimann – Aménagements dans le bois situé entre le chemin Simplemont, l'avenue Verdeil et le chemin du Levant (objet N° 152)
7. de prolonger au **30 septembre 2013** le délai de réponse aux objets suivants :
- 7.1 postulat Pierre-Yves Oppikoffer – Mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (objet N° 44)
- 7.2 postulat Jacques Pernet – Etude de la pose de candidature de Lausanne-Ensemble avec le Canton – pour l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d'une prochaine olympiade (objet N° 58)
- 7.3 postulat Mathieu Blanc – Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! (objet N° 65)
- 7.4 postulat Rebecca Ruiz – Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation (objet N° 66)
- 7.5 postulat Stéphane Michel – Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne (objet N° 90)
- 7.6 postulat Axel Marion – Un/e délégué/e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises (objet N° 119)
- 7.7 postulat Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! (objet N° 126)
- 7.8 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Neutralité du réseau internet lausannois (objet N° 135)
- 7.9 pétition Anne-Françoise Decollogny – Pour une avenue Vinet plus conviviale (objet N° 146)
- 7.10 pétition Tatiana Taillefert Bottino – Pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu (objet N° 147)
8. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au **31 décembre 2013** le délai de réponse à l'objet suivant :
- 8.1 postulat Florence Germond – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial (objet N° 109)
9. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au **31 janvier 2014** le délai de réponse aux objets suivants :
- 9.1 postulat Magali Zürcher – Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? (objet N° 85)
- 9.2 postulat Maurice Calame – Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. – Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation (objet N° 86)
10. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au **30 novembre 2014** le délai de réponse aux objets suivants :
- 10.1 postulat Elisabeth Müller – Pour des entreprises écomobiles (objet N° 96)
- 10.2 postulat Valéry Beaud – Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public (objet N° 101)
- 10.3 postulat Elisabeth Müller – Vers une éco-ville – Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne (objet N° 102)

11. **confirmer la suspension** du traitement des objets suivants :
  - 11.1 motion Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet N° 12)
  - 11.2 motion Gilles Meystre – Pour un PALM culturel (objet N° 14)
  - 11.3 postulat Florence Germond – Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne (objet N° 33)
12. de **classer** les objets suivants :
  - 12.1 postulat Roland Rapaz – Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne (objet N° 47)
  - 12.3 postulat David Payot – Un accès à Internet pour tous (objet N° 129)
13. de **refuser** de prolonger au **31 mars 2013** le délai de réponse et **de fixer à la Municipalité un délai au 31 décembre 2012** pour répondre aux objets suivants :
  - 5.8 motion Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet N° 23)
  - 6.15 postulat Claire Attinger – La fête de l'art contemporain à Lausanne (objet N° 67)
14. de **refuser** de prolonger au **31 mars 2013** le délai de réponse et **de fixer à la Municipalité un délai au 31 janvier 2013** pour répondre à l'objet suivant :
  - 5.38 postulat Elisabeth Wermelinger – « Espace Riponne » : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés (objet N° 113)
15. de **refuser** de prolonger au **30 juin 2013** le délai de réponse et **de fixer à la Municipalité un délai au 31 mars 2013** pour répondre aux objets suivants :
  - 6.17 postulat Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 69)
  - 6.33 pétition Conseil des jeunes – « Ready to Start Up » - Demande mise à disposition de bureaux pour jeunes Lausannois qui démarrent leur propre entreprise (objet N° 141)
16. de **refuser la suspension** de traitement et **de fixer à la Municipalité un délai au 30 juin 2013** pour répondre à l'objet suivant :
  - 12.2 postulat Jean-François Cachin – Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand (objet N° 48)

#### Discussion

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur :**  
– Une brève lecture pour situer le sujet. La Commission de gestion s'est réunie le 31 octobre 2012 pour examiner le préavis traitant des initiatives et pétitions en suspens. Comme chaque année, la Municipalité sollicite des prolongations de délais pour les motions, postulats et pétitions. Nous rappelons qu'il s'agit pour la Commission de gestion de prendre acte des délais dépassés et de valider, ou non, les nouveaux délais proposés. Il n'est pas possible d'exiger davantage de la Municipalité. 152 objets en suspens ont été examinés par la Commission de gestion qui, lors d'une première lecture, a accepté une grande majorité des délais proposés par la Municipalité. Chaque demande de prolongation a été évaluée, et comme l'année passée, la Commission de gestion a eu de la peine à comprendre les raisons pour lesquelles la Muni ne traite pas plus rapidement les initiatives. M. le syndic Brélaz a rencontré la Commission de gestion le 7 novembre pour entendre les commissaires sur leur refus d'octroyer de nouveaux délais de réponse à certaines initiatives et pétitions et apporter les explications de la Municipalité sur les prolongations demandées. A la question de l'augmentation du nombre des objets en suspens, il a notamment indiqué

qu'un grand nombre de ces objets concernent trois dossiers demandant une approche globale, la sécurité, la culture et l'urbanisme.

**La présidente** : – Nous sommes en train de traiter le préavis 2012/1 – Initiatives et pétitions en cours de traitement – Situation au 30 juin 2012. J'ouvre la discussion générale.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Juste pour mon information, est-ce que vous allez prendre point par point les éléments du rapport de Commission de gestion ?

**La présidente** : – Je pensais effectivement prendre les éléments du préavis, motions, postulats, pétitions et ensuite par direction.

**La présidente** : – La discussion générale n'étant pas demandée, nous prenons le rapport-préavis et nous démarrons à la page 5 – pardon à la page 4 – le point

## **5. Motions**

Nous commençons par

### **5.1 Administration générale**

### **5.2 Sécurité publique et sports**

### **5.3 Culture et logement**

### **5.4 Travaux**

### **5.5 Enfance, jeunesse et cohésion sociale**

### **5.6 Finances et patrimoine vert**

### **5.7 Services industriels**

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)** : – J'ose espérer que c'est bien à ce moment-là qu'il convient de faire une analyse de l'un des services de l'Administration. Si c'était le cas j'avais une critique à formuler concernant les pompes funèbres.

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Pour vous rendre attentifs au fait que l'on n'est pas sur le rapport de gestion mais bien sur les prolongations de délais pour les initiatives personnelles. J'imagine que le rapport de gestion va être pris après, mais manifestement monsieur le rapporteur a commencé par le deuxième des rapports dont il était chargé.

**La présidente** : – Merci monsieur Brélaz de cette précision qui est certainement utile. Nous passons maintenant à la discussion sur les

Discussion sur les chapitres

## **6. Postulats**

Nous passons à la page 10 du préavis, direction par direction.

### **6.1 Administration générale**

M. Guy Gaudard.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – J'interviens sur mon postulat « Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? » et comme patron d'entreprise et formateur de nombreux apprentis, je suis pour le moins étonné que le syndic, pour la cinquième année consécutive, prolonge le renvoi de ce postulat aux calandes grecques. L'année dernière il a fait une petite variante puisqu'il a panaché ce postulat avec un autre du conseiller Ghelfi. Les deux n'avaient pas grand-chose à voir. Et cette année il a tout simplement balancé cela dans le dicastère de M. Tosato. Je suis assez frustré par cette façon de faire qui me semble un peu fantaisiste et qui à mon sens démontre le peu d'intérêt pour la formation professionnelle de l'Administration générale par l'intermédiaire du syndic.

**La présidente** : – Pouvez-vous nous préciser le numéro de l'objet dont vous parlez ?

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – C'est le 5.31 à la page 7.

**La présidente** : – Non mais on est sur le rapport 2012/1.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – J'ai le rapport de la Commission permanente de gestion et vous avez le point 5.31 qui concerne ce postulat.

**La présidente** : – Nous poursuivons la discussion sur les postulats. Je reprends les directions.

**6.1 Administration générale**

**6.2 Sécurité publique et sports**

**6.3 Culture et logement**

**6.4 Travaux**

**6.5 Enfance, jeunesse et cohésion sociale**

**6.6 Finances et patrimoine vert**

**6.7 Services industriels**

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Je rappelle que déjà au moment du dépôt de cette intervention, la Municipalité avait déclaré qu'un certain nombre des propositions étaient très limites pour une Administration communale. Il se trouve que ce sont les services qui s'organisent entre eux. Entre le SPEL et les services de M. Tosato, le SPEL a estimé d'entente avec la nouvelle direction que celle-ci était un peu mieux armée que lui pour répondre. D'où le transfert, certes tardif sur ce point-là, cela aurait dû se faire avant et je suis pleinement d'accord avec M. Gaudard.

**La présidente** : – Nous passons au point 4. Discussion sur les pétitions, c'est la page 35 du préavis. Et nous prenons les différentes directions.

**7.1 Administration générale**

**7.2 Sécurité publique et sports**

**M. Roland Ostermann (Les Verts)** : – Lors d'une séance d'information le 19 janvier 2009, les riverains de la route du Signal, déjà inquiets de la sécurité le long de cette route, ont appris que quelque 750 véhicules dépassaient journallement la vitesse autorisée. Par le dépôt d'une pétition le 20 avril 2009, ils demandaient que des radars soient installés dans les plus brefs délais, sans attendre la réalisation de travaux à l'étude. Autrement dit, ils demandaient que des mesures soient prises immédiatement pour inciter au respect de la loi et punir les contrevenants. L'an dernier à cette époque, nous avons débattu du délai à accorder pour répondre à cette pétition. La Municipalité demandait une prolongation au 31 décembre 2012 pour intégrer la demande dans une étude globale. Je suis intervenu pour faire remarquer que cela revenait à dire non à l'installation telle qu'elle est demandée. Mais visiblement la Municipalité se gardait de le dire et atermoyait, ce qui ne peut qu'indigner les pétitionnaires et décourager d'exprimer leur réaction face à une décision. J'ai donc proposé que la Municipalité réponde rapidement en disant soit non aux radars et qu'elle assume, soit oui et qu'elle les installe tout de suite. Le Conseil a alors accepté de ne prolonger qu'au 31 janvier 2012 le délai de réponse à la pétition. Avec quel effet ? Aucun ! Et non seulement la Municipalité n'a pas respecté le délai fixé, mais elle n'a même pas respecté celui qu'elle avait elle-même proposé, le 31 décembre 2012. Il nous est maintenant demandé d'en accorder un au 31 mars 2013. Quelle belle considération pour les préoccupations des pétitionnaires et les décisions du Conseil. Alors une autre proposition ? Non, mais un constat politique adressé à notre Conseil : « Cause toujours, de toute façon y font c'qui veulent ! ».

**La présidente** : – La discussion continue et nous passons à la Direction

**7.3 Culture et logement**

pour ce qui concerne les pétitions, puis

#### 7.4 Travaux et

#### 7.5 Finances et patrimoines vert

Fin de la discussion

La discussion n'étant pas demandée, je vais demander à M. le rapporteur de nous donner les conclusions de la commission.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur :**  
– On ne va pas toutes relire les 152 et y aller par groupe. La Commission de gestion propose au Conseil communal de prendre acte du rapport 2012/1 du 20 septembre 2012 concernant les initiatives et pétitions. Conclusion N° 1, donc de prendre acte du rapport.

Vote – Conclusion N° 1 du rapport

**La présidente :** – Nous allons voter sur le fait de prendre acte du rapport de la Commission de gestion. Les personnes qui approuvent cette première conclusion lèvent la main. Les personnes qui refusent. Les personnes qui s'abstiennent. Avec quelques abstentions, vous avez pris acte du rapport de la Commission de gestion.

Deuxième conclusion, monsieur le rapporteur.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur :**  
– De prendre acte que les objets suivants ont reçu une réponse entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 20 septembre de cette année : Motion Rebecca Ruiz : « Places d'apprentissages : atteindre les 5 % », motion Isabelle Truan : « Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville », postulat Jean Tschopp : « Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées », postulat Benoît Biéler : « Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos », et postulat Sophie Michaud Gigon : « Waterpolo à Lausanne ».

Vote – Conclusion N° 2 du rapport

**La présidente :** – Nous votons maintenant la conclusion No 2 sur le fait qu'un certain nombre de motions et de postulats ont reçu une réponse entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 20 septembre 2012. Les personnes qui acceptent cette conclusion No 2 lèvent la main. Les personnes qui refusent. Les personnes qui s'abstiennent. Avec quelques abstentions, vous avez largement accepté la conclusion N° 2.

Monsieur le rapporteur, conclusion N° 3.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur :**  
– De prolonger au 30 novembre 2012, donc délai échu, deux postulats le 3.1 et le 3.2, les postulats Gaudard et Huguenet.

Vote – Conclusion N° 3 du rapport

**La présidente :** – Je vous propose de voter sur l'acceptation de la conclusion N° 3. Les conseillers qui approuvent cette conclusion lèvent la main. Ceux qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. Avec de nombreuses abstentions, un refus, vous avez accepté la conclusion N° 3.

Monsieur le rapporteur, donnez-nous la conclusion No 4.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur :**  
– De prolonger jusqu'au 31 décembre de cette année le délai de réponse aux objets 4.1 à 4.10.

Vote – Conclusion N° 4 du rapport

**La présidente :** – Concernant la conclusion N° 4, les personnes qui acceptent cette conclusion lèvent la main. Les personnes qui refusent. Les conseillers qui s'abstiennent. Avec quelques abstentions, vous avez largement accepté la conclusion N° 4.

Nous passons maintenant à la conclusion N° 5.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur :**  
– De prolonger au 31 mars 2013 le délai de réponse au 54 objet suivants.

Vote – Conclusion N° 5 du rapport

**La présidente :** – Les personnes qui acceptent la conclusion N° 5 concernant la prolongation au 31 mars 2013 du délai de réponse aux objets 5.1 à 5.54 lèvent la main. Les personnes qui refusent. Les personnes qui s'abstiennent. Avec quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 5.

Monsieur le rapporteur, parlez-nous de la conclusion N° 6.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur :**  
– De prolonger au 30 juin 2013 le délai de réponse aux 35 objets dont vous avez la liste dans le rapport ci-annexé.

Vote - Conclusion N° 6 du rapport

**La présidente :** – La prolongation au 30 juin 2013. Les conseillers communaux qui sont favorables à la conclusion N° 6 sont priés de lever la main. Ceux qui sont contre. Ceux qui s'abstiennent. Avec quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 6.

Monsieur le rapporteur, parlez-nous de la conclusion N° 7.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur :**  
– De prolonger au 30 septembre 2013 le délai de réponse aux 10 objets.

Vote – Conclusion N° 7 du rapport

**La présidente :** – Les conseillers qui acceptent la conclusion N° 7 sont priés de le faire savoir en levant la main. Ceux qui sont contre. Ceux qui s'abstiennent. Avec quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 7.

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) :** – Cela fait très longtemps que je demande la parole, c'était au point 5 par rapport aux radars. J'aurais bien voulu que l'on donne quand même une bribe de réponse au questionnement de Roland Ostermann.

**La présidente :** – Je suis désolée mais je n'ai vu votre nom que maintenant. Je ne peux dire que cela. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous parler de la conclusion N° 8.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur :**  
– En dérogation à l'article 66 du Règlement de notre Conseil, de prolonger au 31 décembre 2013 le délai de réponse à l'objet suivant : Postulat Florence Germond : « Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial », objet N° 109.

**La présidente :** – Je vous propose peut-être de prendre encore les conclusions 9 et 10.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur :**  
– Alors 9, également en dérogation à l'article 66, de prolonger au 31 janvier 2014 le délai de réponse aux deux objets suivants : Postulat Magali Zuercher : « Quel avenir pour les quartiers Sébeillon-Sévelin » et postulat Maurice Calame : « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI. Demande d'étude d'un PPA ».

**La présidente :** – La conclusion No 10.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur :**  
– En dérogation toujours au même article, de prolonger au 30 novembre 2014, le délai de réponse aux trois objets suivants : postulat Elisabeth Müller : « Pour des entreprises écomobiles », postulat Valéry Beaud : « Zones de rencontre – vers un partage plus équitable de l'espace public », et postulat Elisabeth Müller : « Vers une éco-ville – pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne ».

Vote – Conclusions N<sup>os</sup> 8, 9 et 10

**La présidente** : – Nous votons sur les conclusions 8, 9 et 10. Les conseillers qui approuvent ces conclusions sont priés de lever la main. Ceux qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. Avec quelques abstentions, vous avez accepté les conclusions 8, 9 et 10.

Monsieur le rapporteur, les conclusions N<sup>os</sup> 11, 12 et 13.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur** : – Alors 11, de confirmer la suspension du traitement des objets suivants : trois objets. Motion Grégoire Junod pour « La création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne », motion Gilles Meystre « Pour un PALM culturel » et postulat Florence Germond « Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne ». Point 12, de classer les objets suivants : il y en a deux. Postulat Roland Rapaz « Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) » et postulat David Payot « Un accès à Internet pour tous » et enfin, non c'était ... on s'arrête au 12, après c'est des refus. Bon alors on continue, point 13 de refuser de prolonger au 31 mars 2013 le délai de réponse et de fixer à la Municipalité un délai au 31 décembre 2012 pour répondre aux deux objets suivants : motion Gilles Meystre « Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales » et postulat Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne ».

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts)** : – Concernant la confirmation de la suspension du postulat 11.3 – postulat Florence Germond « Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne ». J'aimerais bien comprendre pourquoi on suspend le traitement d'un postulat qui est aussi simple.

**M. Roland Rapaz (Soc.)** : – C'est une autre question adressée à M. Marc Vuilleumier. J'aimerais savoir quelle est la différence entre la réponse qu'il avait donnée dans un préavis préalable sur 4 ou 5 questions par rapport au mur d'escalade et le classement actuel. Il me semble qu'il y a un petit paradoxe.

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Pour peu que mon souvenir soit exact, la raison était que l'on attendait de pouvoir l'inscrire dans le cadre du nouveau projet salarial en confection sur l'ensemble de la Ville pour pouvoir faire ceci de manière adéquate. L'un des principaux défis est justement de résoudre les problèmes d'égalité homme-femme, projet qui va encore prendre de l'ordre de deux à trois ans d'après ce que l'on a dit il y a déjà quelques mois en arrière.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population** : – En ce qui concerne le projet Métamorphose, tout le programme est en train d'être optimisé, plusieurs options sont à l'étude à ce jour. Pour l'heure aucun élément du programme n'a été supprimé mais il est resitué sur telle ou telle parcelle, tout ceci est à l'étude. Nous allons probablement faire une proposition au premier semestre de l'année prochaine et indiquer où nous pensons installer toutes ces installations sportives, notamment le mur de grimpe.

**M. Roland Rapaz (Soc.)** : – Mais alors pourquoi pas suspension plutôt que classement ?

**M. David Payot (La Gauche)** : – Puisque j'étais l'auteur de l'une des deux initiatives qui devaient être classées, je profite de ce moment pour remercier la Municipalité de sa réponse. Je demandais un abonnement gratuit à Internet pour les personnes aux prestations complémentaires et au RI. L'abonnement City Nano qui est proposé par la Ville paraît être en tout cas plus large dans le cercle de ces bénéficiaires, je ne peux que m'en réjouir.

**La présidente** : – La parole n'est plus demandée. Nous allons voter les conclusions 11 à 16 séparément puisqu'elles touchent des objets, qu'elles proposent des solutions différentes.

Vote – Conclusion N° 11 du rapport

Les conseillers qui approuvent la conclusion de la commission, N° 11, sont priés de le faire savoir en levant la main. Ceux qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. Avec quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 11.

Vote – Conclusion N° 12 du rapport

Conclusion N° 12. Les conseillers qui acceptent le classement des deux objets dont il est question, sont priés de le faire savoir en levant la main. Ceux qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. Avec de fortes abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 12.

Vote - Conclusion N° 13 du rapport

Concernant la conclusion N° 13 du refus de prolonger au 31 mars le délai de réponse et de fixer un délai au 31 décembre 2012 pour la motion Gilles Meystre et le postulat Claire Attinger. Les conseillers qui acceptent cette conclusion. Ceux qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. Avec quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 13.

Vote – Conclusion N° 14 du rapport

La conclusion No 14, de refuser de prolonger au 31 mars 2013 le délai de réponse et de fixer un délai au 31 janvier 2013 pour le postulat Wermelinger. Les conseillers qui acceptent. Merci. Les conseillers qui refusent. Les conseillers qui s'abstiennent. Avec de nombreuses abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 14.

Vote – conclusion N° 15 du rapport

Concernant la conclusion N° 15, de refuser le prolonger au 30 juin 2013 et de fixer un délai à la Municipalité au 31 mars 2013 pour le postulat Rebecca Ruiz et la pétition du Conseil des jeunes. Les conseillers qui acceptent la conclusion No 15 sont priés de lever la main. Ceux qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. Avec de nombreuses abstentions, 1 refus vous avez accepté la conclusion N° 15.

Monsieur le rapporteur lira la dernière conclusion.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur :**

– De refuser la suspension de traitement et de fixer à la Municipalité un délai au 30 juin 2013 pour répondre à l'objet suivant : postulat Jean-François Cachin « Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand ».

Vote – Conclusion N° 16 du rapport

**La présidente :** – Les conseillers qui sont favorables à la conclusion N° 16 de la commission, le font savoir en levant la main. Ceux qui sont contre. Ceux qui s'abstiennent. Avec quelques abstentions, quelques refus, vous avez accepté la conclusion N° 16. Le rapport N° 2012/1 est ainsi terminé.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport N° 2012/1 de la Municipalité, du 20 septembre 2012 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte du rapport N° 2012/1, du 20 septembre 2012, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2012 ;
2. de prendre acte que les objets suivants **ont reçu une réponse** entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 20 septembre 2012 :
  - 2.1 motion Rebecca Ruiz – Places d'apprentissage : atteindre les 5 % (objet N° 4)

- 2.2 motion Isabelle Truan – Critères d’attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne (objet N° 17)
- 2.3 postulat Jean Tschopp – Favoriser l’intégration professionnelle des personnes handicapées (objet N° 37)
- 2.4 postulat Benoît Biéler – Pour une extension raisonnable des heures d’ouverture de la piscine de Mon-Repos (objet N° 49)
- 2.5 postulat Sophie Michaud Gigon – Waterpolo à Lausanne : une discipline olympique qui a besoin d’eau (objet N° 54)
3. de prolonger au **30 novembre 2012** le délai de réponse aux objets suivants :
  - 3.1 postulat Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive (objet N° 46)
  - 3.2 postulat François Huguenet – N’ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre (objet N° 50)
4. de prolonger au **31 décembre 2012** le délai de réponse aux objets suivants :
  - 4.1 postulat Françoise Longchamp – Responsabilisons les délinquants mineurs par l’introduction à Lausanne de la « Commission extrajudiciaire » (objet N° 41)
  - 4.2 postulat Cédric Fracheboud – Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la Ville ne deviennent pas des nids propices à un fort sentiment d’insécurité (objet N° 89)
  - 4.3 postulat Jean-Charles Bettens – Pour une amélioration de la circulation des transports publics à l’avenue du Théâtre (objet N° 92)
  - 4.4 postulat Charles-Denis Perrin – Diminuer les exigences réglementaires pour augmenter l’isolation des bâtiments (objet N° 93)
  - 4.5 postulat Jean-François Cachin – Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes (objet N° 94)
  - 4.6 postulat Jean Tschopp – Dimanche sur les quais (objet N° 95)
  - 4.7 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Moins de panneaux plus d’urbanité (objet N° 99)
  - 4.8 postulat Roland Rapaz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers ; contribution à la construction d’un lien social fort (objet N° 108)
  - 4.9 pétition Cornelia Mühlberger de Preux – Obtention du statut de « zone de rencontre » pour le tronçon sud du chemin de la Grangette (objet N° 145)
  - 4.10 pétition Martine Golovtchiner – Examen de la possibilité d’installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre (objet N° 149)
5. de prolonger au **31 mars 2013** le délai de réponse aux objets suivants :
  - 5.1 motion Fabrice Ghelfi – Pour la présentation, avant la fin de la législature, d’un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale (objet N° 2)
  - 5.2 motion Gilles Meystre – Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relative à leurs droits et devoirs civiques (objet N° 3)
  - 5.3 motion Axel Marion – Pour une politique d’agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée (objet N° 6)
  - 5.4 motion Solange Peters – Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère (objet N° 7)

- 5.5 motion Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires (objet N° 9)
- 5.6 motion Claude-Alain Voiblet – La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité (objet N° 11)
- 5.7 motion Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d'une maison des associations lausannoises (objet N° 22)
- 5.9 motion Alain Hubler – Du gaz ? De l'air ! (bis) (objet N° 25)
- 5.10 motion Pierre-Antoine Hildbrand – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités (objet N° 26)
- 5.11 postulat Elisabeth Müller – Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne (objet N° 34)
- 5.12 postulat Charles-Denis Perrin – De la micro informatique sans macro crédit ? (objet N° 39)
- 5.13 postulat Evelyne Knecht – LACI « mesure sparadrap 1 » : Premier emploi (objet N° 42)
- 5.14 postulat Jean Tschopp – Aux urnes citoyens ! (objet N° 43)
- 5.15 postulat Philippe Jacquat – Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau (objet N° 51)
- 5.16 postulat Fabrice Ghelfi – Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise (objet N° 52)
- 5.17 postulat Claude-Alain Voiblet – La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle de la sécurité dans les établissements publics ? (objet N° 53)
- 5.18 postulat Natacha Litzistorf – Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne (objet N° 55)
- 5.19 postulat Alain Hubler – Et si on rétablissait la clause du besoin ? (objet N° 56)
- 5.20 postulat Claude-Alain Voiblet – Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes (objet N° 57)
- 5.21 postulat Pierre Oberson – Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose (objet N° 59)
- 5.22 postulat Rebecca Ruiz – Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne (objet N° 60)
- 5.23 postulat Jean-Luc Laurent – Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable (objet N° 63)
- 5.24 postulat Mathieu Blanc – Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! (objet N° 64)
- 5.25 postulat Vincent Rossi – Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale (objet N° 71)
- 5.26 postulat Gilles Meystre – Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l'administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable (objet N° 73)
- 5.27 postulat Jean-François Cachin – Pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant l'avenue de la Vallonnette au chemin du Devin (objet N° 75)

- 5.28 postulat Valéry Beaud – Ecoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d'un pôle d'excellence dans les domaines des énergies renouvelables, de la construction durable (objet N° 78)
- 5.29 postulat Sophie Michaud Gigon – Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin (objet N° 81)
- 5.30 postulat Rebecca Ruiz – Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville – Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance (objet N° 88)
- 5.31 postulat Guy Gaudard – Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? (objet N° 103)
- 5.32 postulat Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville (objet N° 104)
- 5.33 postulat Roland Philippoz – Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 Cst-VD) (objet N° 106)
- 5.34 postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux (objet N° 107)
- 5.35 postulat Bertrand Picard – Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne (objet N° 110)
- 5.36 postulat Guy Gaudard – SSL = un seul toit (objet N° 111)
- 5.37 postulat Natacha Litzistorf – La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes (objet N° 112)
- 5.39 postulat Isabelle Mayor – Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût (objet N° 114)
- 5.40 postulat Bertrand Picard – Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés (objet N° 115)
- 5.41 postulat Florence Germond – Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolier-ère-s de 5e et 6e année primaire (objet N° 117)
- 5.42 postulat Isabelle Mayor – Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement ! (objet N° 118)
- 5.43 postulat Pierre-Yves Oppikofer – Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle (objet N° 120)
- 5.44 postulat Françoise Longchamp – Etude d'une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne (objet N° 121)
- 5.45 postulat Rebecca Ruiz – Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale du lait (objet N° 122)
- 5.46 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois (objet N° 123)
- 5.47 postulat Benoît Gaillard – Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte (objet N° 125)
- 5.48 postulat Guy Gaudard – Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues (objet N° 131)

- 5.49 postulat Philippe Jacquat – Organisation d’une exposition didactique sur l’énergie pour corrélér l’effort physique et l’énergie nécessaires au fonctionnement d’appareils électriques (objet N° 132)
- 5.50 postulat Charles-Denis Perrin – Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant (objet N° 133)
- 5.51 postulat Charles-Denis Perrin – Encourager la production d’électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue (objet N° 134)
- 5.52 pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d’événements pouvant créer un sentiment de peur (objet N° 140)
- 5.53 pétition Ariane Miéville Garcia – Pour l’installation de radars à la route du Signal (objet N° 142)
- 5.54 pétition Bar à café Le Symbole, M. Eric Oberti – Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial (objet N° 143)
- 6. de prolonger au **30 juin 2013** le délai de réponse aux objets suivants :
  - 6.1 motion Alain Hubler – Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d’une solution écologique et sociale (objet N° 1)
  - 6.2 motion Evelyne Knecht – Rétablir la ligne 2 jusqu’à la Bourdonnette (objet N° 5)
  - 6.3 motion Jacques Pernet – Ports d’Ouchy et de Vidy : nos locataires n’ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ? (objet N° 10)
  - 6.4 motion Gilles Meystre – Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels basées sur la transparence et le partenariat (objet N° 15)
  - 6.5 motion Pierre-Antoine Hildbrand – Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la « société à 2000 watts » (objet N° 30)
  - 6.6 postulat Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d’ordre (objet N° 31)
  - 6.7 postulat Elisabeth Müller – En route pour l’Hermitage et Sauvabelin, durablement (objet N° 32)
  - 6.8 postulat David Payot – La sécurité est l’affaire du public (objet N° 35)
  - 6.9 postulat Charles-Denis Perrin – Le développement durable c’est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits (objet N° 36)
  - 6.10 postulat Fabrice Ghelfi – Lutter contre le chômage et promouvoir l’économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé (objet N° 38)
  - 6.11 postulat Yves-André Cavin – Pour l’acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2 (objet N° 40)
  - 6.12 postulat Julien Sansonnens – Vers un soutien de la Ville à l’économie sociale et solidaire (ESS) (objet N° 45)
  - 6.13 postulat Mathieu Blanc – Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! (objet N° 61)
  - 6.14 postulat Mathieu Blanc – Pour l’instauration de mesures d’éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public ! (objet N° 62)

- 6.16 postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet N° 68)
  - 6.18 postulat Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 70)
  - 6.19 postulat Myriam Tétaz – Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine (objet N° 72)
  - 6.20 postulat Evelyne Knecht – Un Capitole pour une capitale (objet N° 74)
  - 6.21 postulat Philippe Clivaz – Bas les masques, la culture est en danger ! (objet N° 76)
  - 6.22 postulat Caroline Alvarez – Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois (objet N° 77)
  - 6.23 postulat Stéphane Michel – Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes (objet N° 105)
  - 6.24 postulat Stéphane Michel – La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés (objet N° 116)
  - 6.25 postulat Jacques Pernet – Demande d'étude et de planification du futur de la volière de Mon-Repos (objet N° 124)
  - 6.26 postulat Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne (objet N° 127)
  - 6.27 postulat Yves Ferrari – Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W (objet N° 128)
  - 6.28 postulat Claude Bonnard – Un autre petit pas vers la société à 2kW par l'introduction d'éclairage public par LED (objet N° 130)
  - 6.29 pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour favoriser l'utilisation des TL par les citoyens qui se rendent à l'administration communale lausannoise (objet N° 136)
  - 6.30 pétition Eliane Joris – Pour le maintien du bus 5 (de la place de la Gare à Epalinges) et la prolongation de la ligne tl 6 jusqu'à Praz-Séchaud (objet N° 137)
  - 6.31 pétition Maria Morier-Genoud – Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu'au terminus de la Clochatte (objet N° 138)
  - 6.32 pétition Jean-Pierre Marti – Pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette (objet N° 139)
  - 6.34 pétition POP & Gauche en mouvement, section de Lausanne – Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! (objet N° 144)
  - 6.35 pétition Walter Balimann – Aménagements dans le bois situé entre le chemin Simplemont, l'avenue Verdeil et le chemin du Levant (objet N° 152)
7. de prolonger au **30 septembre 2013** le délai de réponse aux objets suivants :
- 7.1 postulat Pierre-Yves Oppikofer – Mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (objet N° 44)
  - 7.2 postulat Jacques Pernet – Etude de la pose de la candidature de Lausanne – ensemble avec le Canton – pour l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d'une prochaine olympiade (objet N° 58)
  - 7.3 postulat Mathieu Blanc – Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! (objet N° 65)

- 7.4 postulat Rebecca Ruiz – Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation (objet N° 66)
- 7.5 postulat Stéphane Michel – Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne (objet N° 90)
- 7.6 postulat Axel Marion – Un-e délégué-e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises (objet N° 119)
- 7.7 postulat Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! (objet N° 126)
- 7.8 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Neutralité du réseau internet lausannois (objet N° 135)
- 7.9 pétition Anne-Françoise Decollogny – Pour une avenue Vinet plus conviviale (objet N° 146)
- 7.10 pétition Tatiana Taillefert Bottino – Pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu (objet N° 147)
8. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au **31 décembre 2013** le délai de réponse à l'objet suivant :
  - 8.1 postulat Florence Germond – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial (objet N° 109)
9. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au **31 janvier 2014** le délai de réponse aux objets suivants :
  - 9.1 postulat Magali Zürcher – Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? (objet N° 85)
  - 9.2 postulat Maurice Calame – Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des SI – Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation (objet N° 86)
10. en dérogation à l'article 66 du RCCL, de prolonger au **30 novembre 2014** le délai de réponse aux objets suivants :
  - 10.1 postulat Elisabeth Müller – Pour des entreprises écomobiles (objet N° 96)
  - 10.2 postulat Valéry Beaud – Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public (objet N° 101)
  - 10.3 postulat Elisabeth Müller – Vers une éco-ville – Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne (objet N° 102)
11. de **confirmer la suspension** du traitement des objets suivants :
  - 11.1 motion Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet N° 12)
  - 11.2 motion Gilles Meystre – Pour un PALM culturel (objet N° 14)
  - 11.3 postulat Florence Germond – Pour une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne (objet N° 33)
12. de **classer** les objets suivants :
  - 12.1 postulat Roland Rapaz – Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne (objet N° 47)
  - 12.2 postulat David Payot – Un accès à Internet pour tous (objet N° 129)

13. de **refuser** de prolonger au **31 mars 2013** le délai de réponse et **de fixer à la Municipalité un délai au 31 décembre 2012** pour répondre aux objets suivants :
- 5.8 motion Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet N° 23)
  - 6.15 postulat Claire Attinger – La fête de l’art contemporain à Lausanne (objet N° 67)
14. de **refuser** de prolonger au **31 mars 2013** le délai de réponse et **de fixer à la Municipalité un délai au 31 janvier 2013** pour répondre à l’objet suivant :
- 5.38 postulat Elisabeth Wermelinger – « Espace Riponne » : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés (objet N° 113)
15. de **refuser** de prolonger au **30 juin 2013** le délai de réponse et **de fixer à la Municipalité un délai au 31 mars 2013** pour répondre aux objets suivants :
- 6.17 postulat Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 69)
  - 6.33 pétition Conseil des jeunes – « Ready to Start Up » – Demande de mise à disposition de bureaux pour jeunes Lausannois qui démarrent leur propre entreprise (objet N° 141)
16. de **refuser la suspension** de traitement et **de fixer à la Municipalité un délai au 30 juin 2013** pour répondre à l’objet suivant :
- 12.2 postulat Jean-François Cachin – Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand (objet N° 48)

---

**La présidente** : – Nous passons maintenant au rapport de la gestion municipale et aux réponses aux observations. Nous en aurons terminé après cet objet. Et j’ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion de la Municipalité.

### **Rapport sur la gestion municipale pour 2011 et réponses aux 20 observations de la Commission permanente de gestion ; compléments de réponses à deux observations pour l’exercice 2010**

Rapport du 7 novembre 2012

Membres de la commission : Commission permanente de gestion

**Rapport polycopié de MM. Jean-Luc Chollet (UDC), président et Alain Hubler (La Gauche), vice-président de la Commission permanente de gestion, rapporteurs**

La Commission de gestion a formulé 20 observations et 1 remarque à la suite des visites dans les services, et avait maintenu 2 observations du rapport précédent.

La Commission s’est réunie le 8 octobre, pour examiner les réponses municipales. Au terme de cette séance, 18 observations n’ont pas été maintenues, les réponses écrites ayant été jugées satisfaisantes. Elle a par ailleurs pris acte de 6 précisions faites par la Municipalité sur le rapport des visites.

Le 11 octobre, lors de la séance commune avec la Municipalité, celle-ci a apporté des réponses orales aux 5 observations restantes, pour lesquelles la Commission de gestion demandait un complément d’information.

Lors de sa séance du 11 octobre, la Commission a décidé:

- d’accepter les réponses aux observations 9 (2010), 4, 10, 15.
- de maintenir l’observation (réponse refusée) 9 (2011)

Je tiens ici à remercier les membres de la commission, ainsi que le secrétaire qui ont travaillé de manière efficace et assidue.

*Réponses acceptées après explications complémentaires de la Municipalité (observations levées)*

**9ème observation (2010) : La Municipalité est invitée à se pencher sur la pertinence des exigences des associations sportives et à réagir avec d'autres partenaires politiques pour dissocier les obligations sportives de celles qui doivent rester de la compétence des autorités publiques.**

La Commission de gestion note que la Municipalité fait son possible pour faire valoir ses prérogatives tout en restant ouverte aux exigences et demandes formulées par les fédérations sportives quant aux améliorations et travaux à effectuer sur des infrastructures appartenant à la Ville pour répondre aux normes sportives nationales et internationales.

**4ème observation : La Municipalité est invitée à établir un rapport-évaluation pour dresser un état de situation sur la question des naturalisations.**

La commission attendait des précisions à propos des retards pris par l'administration communale pour traiter les demandes de naturalisation. Confirmation a été donnée que le retard a été rattrapé. La commission continuera d'être attentive à cette question, notamment à travers le prochain rapport de gestion de la Municipalité qui devra contenir des informations sur les travaux des commissions consultatives.

**10ème observation : La Municipalité est invitée à faire du fonds du stationnement la source de financement des amortissements et frais de fonctionnement du stationnement et à faire respecter avec rigueur les modalités d'application dudit fonds.**

La commission estimait que le fonds n'était pas utilisé selon l'esprit voulu par le Conseil. La Municipalité a fait remarquer que le contexte financier et les habitudes de déplacements des utilisateurs ont changé. De ce fait, un nouveau règlement a été établi qui vise une affectation plus parcimonieuse des moyens pour le stationnement.

**15ème observation : La Municipalité est invitée à résoudre le problème d'incompatibilité entre les deux logiciels, Odontos et celui d'envoi des factures utilisés par le Service dentaire afin de faire cesser la perte de temps que représente la saisie manuelle de chaque facture d'un logiciel vers l'autre.**

La commission attendait des précisions sur la stratégie pour résoudre ce problème et un calendrier. La Municipalité a expliqué qu'une solution logistique et technique a été trouvée, mais que la résolution du problème d'incompatibilité n'est pas possible en l'état actuel.

**Observations maintenues (Réponses refusées)**

**9ème observation : La Municipalité est invitée à rentabiliser au mieux les Pompes funèbres officielles en aménageant une vitrine au centre-ville et en leur donnant les moyens nécessaires à leur image.**

La commission attendait des précisions sur les moyens mis en œuvre par la Municipalité pour mettre en valeur le service des pompes funèbre officielles. La commission estime que les réponses de la Municipalité restent vagues sur plusieurs aspects. Le premier est celui de la communication. La réalisation d'un papillon publicitaire est annoncée depuis plus de trois ans déjà, et la Municipalité continue d'indiquer que le projet est en cours. Autre exemple qui témoigne de l'absence de stratégie de communication : le site internet du service n'est pas à jour et personne ne semble avoir été chargé de s'occuper de cette question. Le deuxième aspect est celui de la visibilité. La Municipalité indique que la recherche de locaux au centre ville est infructueuse car les loyers proposés sont trop chers. La commission souhaiterait avoir un budget chiffré afin d'analyser dans quelle mesure la

location d'un espace pour recevoir les familles au centre ville, même cher, ne pourrait pas être compensé par le fait qu'un tel espace permettrait d'augmenter visibilité.

Au vote, la réponse est refusée à l'unanimité.

### **Conclusions**

Rappelons que, selon le règlement de notre Conseil, la Municipalité devra apporter une nouvelle réponse à l'observation qui est maintenue, en la joignant à son rapport de gestion paraissant en avril 2013.

La Commission permanente de gestion invite le Conseil communal de Lausanne à prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2011;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2011;
- vu les observations formulées par dite Commission;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations,

### **décide :**

d'approuver la gestion de la Municipalité de 2011,

d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion,

d'accepter les réponses aux observations : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 9 (2010), 13 (2010),

d'accepter la réponse à la remarque sur l'unité d'évaluation et de conseil,

de maintenir l'observation (réponse refusée) : 9.

### Discussion

**La présidente** : – La discussion n'étant pas demandée, j'ouvre la discussion sur le rapport de la Commission de gestion.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)** : – Merci à monsieur le syndic d'avoir mis le wagon sur les rails. Hélas, ce n'est pas la première fois que le Service des pompes funèbres est mis en discussion, à tout le moins depuis qu'il a quitté Beau-Séjour. Dans le cadre de l'examen du rapport de gestion 2011, il a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de la COGES qui de surcroît a formé en son sein une sous-commission qui s'est réunie pour tenter de trouver une solution à défaut de la solution. La neuvième observation du rapport 2011 qui vous est soumise a la teneur suivante : « La Municipalité est invitée à rentabiliser au mieux les Pompes funèbres officielles en aménageant une vitrine au centre ville et en leur donnant les moyens nécessaires à leur image ». En guise de rappel – je ne suis pas remonté plus loin puisque je n'étais pas encore au Conseil communal – le rapport 2010 contenait une observation quasi semblable. L'observation 2011 tenait au fait qu'avec ma collègue Manuela Marti, à défaut d'idée émanant de la Municipalité, nous avons suggéré quelques mesures propres à assurer la pérennité des Pompes funèbres en réalisant à terme, à tout le moins, un équilibre entre les recettes et les charges. Ces mesures, ou ces suggestions, figurent *in fine* en page 22 du rapport de gestion que vous avez parcouru sans doute avec beaucoup d'attention. Or force est de constater que les réponses fournies, dont certaines au conditionnel, tant à la faveur des discussions Municipalité – COGES que dans la détermination de la direction concernée, recouvrent les mêmes explications et arguments que ceux issus des visites et nous le regrettons. Cette attitude, si elle n'est pas reconsidérée, conduira à la poursuite de la situation déficitaire des Pompes funèbres qui méritent mieux en tant que service public dont la Ville ne saurait se passer. Je vous incite donc à souscrire à la décision de la COGES qui refuse la réponse de la Municipalité en lui demandant d'agir

prioritairement pour réaliser le train de mesures qui lui a été proposé sans en exclure d'autres de son propre cru.

**La présidente** : – Ce que vous proposez, c'est en fait d'accepter la conclusion 5 de la commission.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sport, intégration et protection de la population** : – D'abord une bonne nouvelle pour les PFO puisque, contrairement à ce qui est dit, de très nombreuses mesures ont été prises depuis de nombreuses années et qui ne sont d'ailleurs pas terminées. D'autres mesures vont être prises dans les quelques semaines qui viennent avec des changements de personnel. Au 30 novembre 2012, l'activité des Pompes funèbres a augmenté de 10 % par rapport à la période comparable de 2011. On voit donc que les efforts consentis commencent à porter leurs fruits avec une réduction des charges, une rationalisation, mais aussi une meilleure publicité qui se fait notamment par une brochure et le site internet. Reste effectivement à régler la question de la vitrine ou de bureaux en ville où diverses propositions ont été étudiées, mais rien de satisfaisant n'a été trouvé jusqu'à ce jour, ou à des prix prohibitifs.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)** : – Je me réjouis des explications données par M. Marc Vuilleumier. J'exprime simplement quelques réserves. Il fait état du prospectus or celui-ci, qui semblait avoir remanié, est le même qui nous a été remis lors de la visite du 2 mai 2012. Certes le site informatique est à jour, mais deux autres propositions, c'est-à-dire la régionalisation et l'intégration des Pompes funèbres à un autre service, sont passées sous silence, comme les recherches des locaux en ville.

Fin de la discussion.

**La présidente** : – La discussion se poursuit. Nous allons passer au vote des conclusions.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur** : – Les cinq conclusions seront votées séparément, si vous êtes d'accord, puisque elles sont différentes. La une, c'est d'approuver la gestion de la Municipalité pour 2011.

Vote – Conclusion No 1

**La présidente** : – Les conseillers qui approuvent la conclusion 1 sont priés de le faire savoir en levant la main. Ceux qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. Avec plusieurs abstentions, vous avez accepté la conclusion No 1.

M. le rapporteur pour la conclusion N° 2.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur** : – D'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion.

Vote – Conclusion N° 2

**La présidente** : – Les conseillers qui acceptent la conclusion No 2, sont priés de le faire savoir en levant la main. Ceux qui refusent. Ceux qui s'abstiennent. Avec quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 2.

M. le rapporteur pour la conclusion N° 3.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur** : – D'accepter les réponses aux observations.

Vote – Conclusion N° 3

**La présidente** : – Les conseillers qui acceptent la conclusion No 3 le font savoir en levant la main. Ceux qui s'opposent. Ceux qui s'abstiennent. Avec un certain nombre d'abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 3.

M. le rapporteur pour la conclusion N° 4.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur** : – D'accepter la réponse à la remarque sur l'Unité d'évaluation et de conseil.

Vote – Conclusion N° 4

**La présidente** : – Les conseillers communaux qui acceptent la conclusion No 4 le font savoir en levant la main. Ceux qui refusent. Ceux qui s’abstiennent. Avec quelques abstentions vous avez accepté la conclusion N° 4.

M. le rapporteur la conclusion N° 5.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), président de la Commission de gestion, rapporteur** :  
– De maintenir le refus de la réponse relative aux PFO.

Vote – Conclusion N° 5

**La présidente** : – Les conseillers communaux qui acceptent la conclusion N° 5 que je relis - accepter de maintenir l’observation N° 9 dont la réponse a été refusée – le font savoir en levant la main. Ceux qui refusent. Et ceux qui s’abstiennent. A nouveau avec quelques abstentions, vous avez accepté la conclusion N° 5.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2011 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l’année 2011 ;
- vu les observations formulées par dite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

d’approuver la gestion de la Municipalité en 2011 ;

d’approuver le rapport de la Commission permanente de gestion pour l’année 2011 ;

d’accepter les réponses aux observations Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 9 (2010), 13 (2010) ;

d’accepter la réponse à la remarque sur l’Unité d’évaluation et de conseil ;

de maintenir l’observation (réponse refusée) N° 9.

---

**La présidente** : – Je vous remercie de votre patience. Je me permets de vous souhaiter des bonnes fêtes de fin d’année et vous retrouverai avec plaisir en janvier. Bon retour chez vous.

---

La séance est levée à 22 h 30.

---